...abo T. W. de Staell me suis annu...
Aix Sulzbaussana Anno 1762.

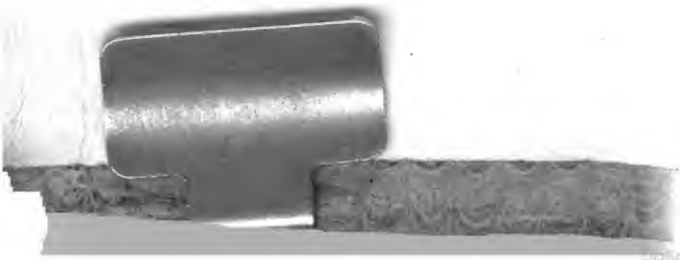

Digitized by Google

AA 4
PY 1917

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SCIENCE
DES PERSONNES
DE COUR,
D'EPÉE ET DE ROBE,

Commencée par Mr. de CHEVIGNI, *continuée par Mr. de* LIMIERS,

Revue, corrigée, & considérablement augmentée

PAR MR. PIERRE MASSUET,

Docteur en Médecine.

TOME SIXIEME.

PARTIE II.

Qui contient un DICTIONAIRE *du* MANEGE; *la* GUERRE *en général, sa théorie, les différentes sortes de Guerre; l'Art militaire des anciens Peuples, sur-tout des* GRECS *&* ROMAINS; *l'Histoire de la* MILICE FRANÇOISE *depuis l'établissement de la Monarchie Françoise jusqu'à la fin du règne de Louis* XIV; *le Service & les fonctions des Officiers qui composent aujourdhui les Armées, avec une liste historique des Troupes de France & d'Espagne, telles qu'elle s sont actuellement sur pied.*

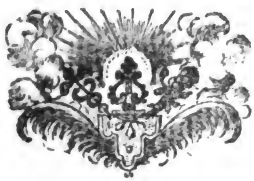

A AMSTERDAM,

Chez Z. *CHATELAIN & FILS.*

MDCCLII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA SCIENCE DES PERSONNES

DE COUR, D'EPE'E ET DE ROBE.

TOME VI.

PARTIE II.

CHAPITRE VIII.

SUITE

Du Manège, ou de l'Art de monter à Cheval.

Dictionaire des Termes du Manège.

A.

Abandonner un Cheval, c'eſt le laiſſer courir de toute ſa viteſſe. Abandonner les Etriers, c'eſt ôter ſes pieds de dedans.

Abattre un Cheval, c'eſt le faire tomber

ſur le côté avec des cordages, lacs ou entraves. On dit d'un Cheval qui tombe, qu'il s'abat.

Abreuver un Cheval, c'eſt le faire boire.

Abreuvoir, endroit où l'on fait boire & baigner les Chevaux.

Académie. On donne ce nom au Manège ou Bâtiment deſtiné à aprendre l'art de monter à Cheval.

Acculer ſe dit d'un Cheval dont la croupe s'aproche trop près du centre de la Volte; ou de celui qui ſe jette ſur la croupe, lorsqu'on l'arrête, ou qu'on le tire en arrière.

Acheminer un Cheval, c'eſt l'accoutumer à marcher devant lui. Un Cheval acheminé eſt un Cheval dégourdi, propre à être dreſſé.

Action. On dit, une belle ou une mauvaiſe Action du Cheval.

Aides (les) ſont les ſecours que le Cavalier tire de la Bride, de l'Eperon, du Poinçon, du Caveçon, de la Gaule, du ſon de la Voix, du mouvement des Jambes, des Cuiſſes & du Talon, pour faire manier un Cheval.

Aiguillette. Voyez *Eguillette*.

Air eſt le mouvement des Jambes d'un Cheval, accompagné d'une cadence & d'une liberté naturelles qui le font manier avec juſteſſe.

Ajuſter un Cheval, c'eſt lui donner de la grace en l'exerçant.

Aléſan, ou *Alſan*, eſt un Cheval dont le Poil eſt d'une couleur rouſſâtre, accompagnée d'un crin roux ou blanc.

Allégérir, ou *allégir*, c'eſt rendre un Cheval plus libre, plus léger du devant que du derrière.

Aller

Aller ſe dit des allures du Cheval. Aller le pas, le trot, &c. Aller à trois jambes ſe dit d'un Cheval qui boîte.

Allonger les Etriers, c'eſt augmenter la longueur de l'Etrivière par le moyen de ſa boucle.

Allure, train, marche d'un Cheval.

Amble, certaine allure qui ſe fait lorſque les deux Jambes du même côté s'étant levées & poſées en même tems & enſemble, les deux autres ſe meuvent après, ce qui continue alternativement. C'eſt la prémière allure des Poulains. Cette allure eſt bannie des Manèges.

Ambler, aller l'Amble. Voyez *Amble*.

Appareiller un Cheval de caroſſe, c'eſt en choiſir un qui lui reſſemble le plus que faire ſe peut. C'eſt auſſi faire ſaillir à un Etalon, la Jument la plus propre, pour faire avec lui un beau & bon Poulain.

Appeller un Cheval de la Langue, c'eſt frapper la Langue contre le palais; ce qui fait un ſon qui reſſemble à *tac*.

Appui (l') eſt le ſentiment réciproque entre la main du Cavalier, & la bouche du Cheval, par le moyen de la bride; ou bien c'eſt le ſentiment de l'action de la bride dans la main du Cavalier. Un Appui qui force la main eſt la marque d'une très méchante bouche.

Appuier des deux, c'eſt enfoncer les deux Eperons dans le flanc du Cheval.

Arbalêtre. Un Cheval en Arbalêtre eſt un Cheval attelé ſeul à une voiture devant les deux Chevaux du timon.

Arc, pièce de fer dans un caroſſe, qui joint les brancards au train de devant.

Arçon, eſpèce d'arc compoſé de deux piè-

pièces de bois, qui soutiennent une selle de Cheval, & qui lui donnent sa forme. Il y a un Arçon de devant & un Arçon de derrière. Les parties de l'Arçon sont le pommeau, le garot, les mammelles & les pointes.

Ardeur. Un Cheval qui a de l'ardeur est celui qui est toujours inquiet sous l'homme.

Arêtes, ou *Queues de Rat*, espèce de croute dure & écailleuse qui vient aux jambes de certains Chevaux. On nomme aussi Queues de Rat les Queues de Chevaux dégarnies de poils.

Armer se dit d'un Cheval qui veut se défendre contre le mords.

Arquer. Des jambes arquées sont des genoux courbés en arc ; indice de jambes ruinées.

Arrêt, pause que fait le Cheval en cheminant. Former l'Arrêt du Cheval, c'est l'arrêter sur ses hanches.

Arrière-main, nom de tout le train de derrière d'un Cheval.

Arrondir. On emploie ce mot pour tous les manèges ou exercices qui se font en rond.

Ars, nom de certaines Veines des Chevaux.

Arzel se dit du Cheval qui a une balsane, ou marque blanche au pied de derrière du côté droit, ou du pied hors du montoir du derrière.

Assiette. Un Cavalier qui prend une bonne Assiette, c'est celui qui se met en une disposition convenable sur la selle.

Assouplir, c'est rendre souple un Cheval.

Assurer la bouche du Cheval, c'est l'accoutumer à souffrir le mords.

Atta-

Attaquer un Cheval, c'eſt le piquer vigoureuſement avec les éperons.

Atteinte. Un Cheval qui ſe donne des Atteintes, c'eſt celui qui d'un de ſes pieds bleſſe l'autre.

Attelage s'entend de 7 Chevaux pareils, dont 6 ſervent à tirer, & le 7me. eſt deſtiné à remplacer celui qui vient à manquer.

Attendre un Cheval, c'eſt le ménager juſqu'à ce que les forces lui ſoient venues.

Avalure, bourlet qui ſe forme au ſabot d'un Cheval, quand le ſabot a été bleſſé.

Avant-main, ou le devant du Cheval, ſavoir la tête, le cou, les épaules.

Auber, ou *Aubère*, Cheval qui a le poil blanc, mais varié & ſemé par tout le corps de poil aléſan & de bai.

Aubin (l') eſt un train de Cheval qui tient de l'amble & du galop.

Averti. Un Pas averti eſt un pas reglé & ſoutenu.

Avives, inflammation des glandes parotides, ſituées au deſſous de la baſe de l'oreille.

Aurillas. Les Chevaux aurillas ſont ceux qui ont de grandes oreilles.

B.

B*Adinant.* Un Cheval badinant ou volontaire eſt celui qu'on mene derrière un caroſſe attelé de ſix Chevaux, pour le mettre à la place de quelqu'un de ceux qui pourroit être hors d'état de ſervir.

Baigu. Voyez *Bégu.*

Baillet. Un Cheval baillet eſt celui qui a le poil roux tirant ſur le blanc.

Bais. On nomme Chevaux bais ceux qui ſont de couleur de chataigne, plus ou moins claire ou obſcure.

Balotade, eſpèce de ſaut qu'on fait faire à un Cheval entre deux piliers.

Balzane, marque de poil blanc qui vient aux pieds de pluſieurs Chevaux, depuis le boulet juſqu'au ſabot, devant & derrière.

Banquet (le), petite partie de la branche de la bride qui eſt au-deſſous de l'œil.

Barbe, ou ſousbarbe (la) eſt le dehors de la mâchoire inférieure au-deſſus du menton.

Barbe. Un Cheval barbe eſt un Cheval né en Barbarie. Un échapé de Barbe eſt un Poulain engendré d'un Barbe.

Barbes, ou *Barbillons* (les) ſont de petites excroiſſances de chair un peu longues, qui viennent ſous la langue du Cheval & l'empêchent de manger.

Barde, ou *Panneau*, eſpèce de longue Selle, qui n'a ni fer, ni bois, ni arçons, faite de groſſe toile piquée & de bourre.

Barder un Cheval c'eſt lui mettre une *Barde.* Voyez *Barde.*

Barrer les Chevaux c'eſt les ſéparer par des barres.

Barres, parties les plus hautes de la gencive du Chaval, où il n'y a jamais de dents, & où ſe fait l'appui du mords.

Bât, eſpèce de Selle de bois qu'on met ſur les Anes, ſur les Mulets & les Chevaux.

Bâter un Cheval c'eſt lui attacher le Bât ſur le dos.

Battes (les) ſont les parties d'une Selle à piquer, élevées ſur les arçons, ſur le devant

vant & le derrière, afin que le Cavalier ſe tienne ferme.

Battre à la main, ou *bégayer*. Un Cheval qui bat à la main, eſt un Cheval qui n'a pas la tête ferme, qui branle & ſecoue la tête. On dit auſſi qu'un Cheval bat la pouſſière, lorſqu'il trépigne. Battre des flancs, c'eſt les agiter avec violence.

Beau lieu. Un Cheval qui porte en beau lieu, eſt celui qui porte bien ſa tête.

Beau partir de la main. Un Cheval qui part bien de la main, eſt celui qui part de la main facilement, avec vigueur, ſur une ligne droite & ſans ſe traverſer.

Bec de Corbin, pièce de fer ſoudée à la pince d'un fer de Cheval.

Bégayer. Voyez *battre à la main*.

Bégu, ou *Baigu*. Un Cheval bégu eſt celui qui depuis l'âge de cinq ans juſqu'à ſa vieilleſſe marque naturellement à toutes les dents de devant.

Belle face. Voyez *Chanfrain blanc*.

Bercer ſe dit d'un Cheval qui ſe laiſſe aller nonchalamment d'un côté & d'un autre au pas & au trot.

Biais. Aller en biais, c'eſt aller les épaules avant la croupe.

Bidet, Cheval de la plus petite taille. Double Bidet eſt un Cheval entre le Bidet & la taille ordinaire.

Biguer un Cheval, c'eſt le changer de main à la main.

Billarder, c'eſt quand un Cheval jette ſes jambes de devant en dehors.

Biſtourné. Un Cheval biſtourné eſt celui auquel on a tordu & tourné les teſticules avec violence, pour le réduire à l'impuiſſance des Hongres.

Bleime, inflammation de la partie intérieure du ſabot.

Bond, ſaut que fait le Cheval en s'élevant ſubitement en l'air, & retombant à ſa même place.

Boſſette, petit rond doré & élevé en boſſe, qu'on met aux deux côtés du Cheval, pour ſervir d'ornement d'embouchure.

Botte, chauſſure de cuir fort, qu'on met pour monter à cheval. Elle eſt compoſée d'une genouillère, d'une tige, & d'un ſoulier. La Botte forte eſt celle dont la tige eſt dure & ne fait aucun pli. La Botte molle eſt celle qui fait pluſieurs plis au-deſſus du coudepied. Les Bottes à la Houzarde & à l'Angloiſe ſont molles & n'ont point de genouillères. Voyez *Bottines*.

Botte. Aller à la botte eſt l'action d'un Cheval colère qui porte ſa bouche à la Botte ou à la jambe de celui qui le monte pour le mordre. Serrer la botte, c'eſt preſſer un Cheval d'avancer en ſerrant les jambes.

Botter (ſe) c'eſt mettre des Bottes. Un Cheval qui ſe botte c'eſt celui qui dans un terrain gras, s'emplit le pied de terre, & y reſte.

Bottines (les) diffèrent de la Botte, en ce que la tige & la genouillère ſont fendues en long par le côté, & ſe rejoignent par des boucles ou des boutons, en ce qu'elles ſuivent préciſément le moule de la jambe, & que le ſoulier n'y eſt point attaché.

Bouche (la) ſe dit de la ſenſibilité qu'ont les Chevaux en la partie où on leur met le mords. On dit Bouche fine, tendre, quand le

le Cheval s'arrête, pour peu que le Cavalier leve la main; Bouche chatouilleuſe, quand un Cheval craint trop le mords; Bouche forte, ruinée, quand il n'obéit pas; Bouche fauſſe, quand il n'a aucune ſenſibilité. Une Bouche aſſurée eſt celle qui ne peſe pas à la main. Un Cheval ſans bouche eſt celui qui n'obéit point. Une Bouche à pleine main eſt celle qui a l'appui aſſuré. La Bouche égarée eſt celle d'un Cheval qui fuit avec opiniâtreté la ſujétion du mords.

Bouchon, tortillon de paille ou de foin dont on ſe ſert pour frotter le Corps d'un Cheval.

Boucler une Jument, c'eſt lui fermer la Nature avec des aiguilles ou des anneaux de cuivre, pour l'empêcher d'être couverte.

Boules de licou: ce ſont des Boules de bois à travers leſquelles on paſſe les longes du licou.

Boulet, jointure qui eſt à la jambe du Cheval au deſſous du paturon.

Bouleté ſe dit d'un Cheval dont le Boulet eſt hors de ſa ſituation naturelle.

Bouquet eſt la paille que les Maquignons mettent à la queue & aux crins des Chevaux qu'ils veulent vendre.

Bourbillon, pus qui ſort d'une plaie.

Bourelet (le) eſt le colier des Chevaux de caroſſe.

Bourelier, *Sellier*, *Lormier*, eſt celui qui fait les harnois des Chevaux de caroſſe & de charette.

Bout. Un Cheval qui n'a point de bout eſt celui qui recommence ſouvent des exercices violens ſans ſe fatiguer.

Bouté. Un Cheval bouté eſt celui qui a les jambes droites depuis le genou jusqu'à la couronne; ce qui arrive ſouvent aux Chevaux court-jointés.

Boute-en-train eſt un Cheval entier dont on ſe ſert pour mettre les Jumens en chaleur, ou pour découvrir ſi elles ſont en état de ſe laiſſer couvrir.

Boutoir (le) eſt un inſtrument d'acier, tranchant, avec lequel on pare le pied du Cheval.

Bouton de la bride eſt un petit anneau de cuir, au travers duquel les deux rênes paſſent.

Boyau. Un Cheval qui a beaucoup de boyau eſt celui qui a beaucoup de flanc ou de corps. Un Cheval étroit de boyau eſt celui qui n'a point de corps.

Brancards (les) ſont deux pièces de bois pliant, qui joignent le train de derrière d'une Chaiſe roulante au train de devant.

Branches de la bride (les) ſont deux pièces de fer courbées, qui portent l'embouchure, les chainettes & la gourmette. On appelle Branche hardie, celle qui ramène.

Branches de mords. De quelque côté que les branches du mords aillent, la bouche du Cheval va toujours au contraire.

Bras, c'eſt la partie de la jambe de devant qui s'étend depuis le bas de l'épaule juſqu'au genou.

Braſſicourt, ou *Brachitourt*, eſt un Cheval qui a les jambes courbées en arc.

Brétauder, c'eſt couper les oreilles à un Cheval, &, ſuivant d'autres, c'eſt le châtrer.

Bricolier eſt le Cheval qu'on attele à une Chaiſe

Chaise de poste à côté du Cheval de brancard, & sur lequel le Postillon est monté.

Bride (la) est composée de deux rênes, d'une têtière & d'un mords. La main de la Bride c'est la main gauche du Cavalier.

Bridon, Filet à l'Angloise qui a une embouchure fort menue, & qui n'a aucune branche.

Brinque est une Cheval d'une vilaine figure & qui n'est point étofé.

Brocber c'est passer un clou au travers de la corne & du fer du Cheval pour le ferrer.

Brocboir, marteau des Maréchaux.

Bronchade, faux pas d'un Cheval.

Broncher, c'est mettre le pied à faux.

Brosse, instrument qui sert à panser les Chevaux.

Brouiller, c'est mettre un Cheval hors d'état de bien manier.

Brun, *bai-brun*, se dit des Chevaux qui sont de couleur de chateigne, mais fort obscure.

Buade est une Bride à longue branche.

C.

Cabas est un grand Coche, dont le corps est d'osier clissé.

Cabrer se dit des Chevaux qui se levent & se dressent sur les pieds de derrière, comme pour se renverser, quand on leur tire trop la bride, ou quand ils sont vicieux ou fougueux.

Cabriole, ou *Capriole*, petit saut vif, par lequel le Cheval leve le devant & ensuite le derrière, imitant le saut des Chèvres.

Calade, petite éminence par où on fait

deſcendre pluſieurs fois un Cheval au petit galop, le devant en l'air, pour lui apprendre à plier les hanches ou à former ſon arrêt.

Califourchon, ou *Chevauchons*, jambe deça, jambe delà.

Canal, concavité qui eſt au milieu de la mâchoire inférieure de la bouche du Cheval, deſtinée à placer la langue : c'eſt dans ce Canal que croiſſent les Barbillons.

Canon (le) eſt la partie de la jambe du train de devant du Cheval. C'eſt auſſi une partie d'un Mords ou d'une embouchure de Cheval.

Cap, ou *Caveſſe de More*, eſt un Cheval de poil rouan, qui, outre ſon poil gris & bai, a la tête & les extrémités des pieds noires.

Caparaçon, couverture qu'on met ſur les Chevaux.

Caparaçonner, couvrir un Cheval d'un Caparaçon.

Capriole. Voyez *Cabriole*.

Caracole, mouvement que fait le Cavalier en demi-rond ou demi-tour, à gauche ou à droite, en changeant de main ſans obſerver de terrain reglé.

Caracoler, c'eſt faire des Caracoles.

Careau, Lime quarrée qu'on met entre les groſſes dents du Cheval pour la lui faire mâcher, lorſqu'il a des ſurdents, ou des dents mâchelières inégales.

Carière, terrain où on peut pouſſer un Cheval, juſqu'à ce que l'haleine lui manque.

Cariole, voiture groſſière à deux roues.

Caroſſes. Il y a des Caroſſes à deux fonds, & des Caroſſes coupés.

Caroſ-

Caroſſiers, ceux qui ſont des Caroſſes.

Corrouſel, courſe de Chevaux & de Chariots magnifiquement équipés.

Cavalcade, aſſemblée de pluſieurs perſonnes qui ſe promènent à Cheval.

Cavalcadeur, ou *Cavalcadour*, eſt, chez le Roi ou dans les grandes Maiſons, l'Ecuyer qui commande les Chevaux.

Cavale. On dit, faire ſaillir une Cavale à un Etalon.

Cavalier eſt dans le Manège un homme qui manie bien un Cheval.

Caveſſe de Maure. Voyez *Cap*.

Caveſſon, ou *Caveçon*, eſpèce de Bride ou de Muſerole, qu'on met ſur le nez du Cheval qui le ſerre, pour le dompter & l'aſſouplir. Il y a des Caveſſons de cuir, de corde, & de fer.

Cerf, *Mal de Cerf*, eſt un Rhumatiſme qui tombe ſur les mâchoires & ſur les parties du train de devant d'un Cheval.

Chair, *Bouillon de Chair*, eſt une ſorte d'excroiſſance, qui fait boiter les Chevaux.

Chaiſe roulante, *Chaiſe de Poſte*, eſt une voiture légère à deux roues, pour aller en campagne.

Chambrière, long fouet fait d'une grande courroie de cuir attachée au bout d'un bâton, pour fouetter les Chevaux par derrière.

Chamfrain, partie du devant de la tête du Cheval, depuis le deſſous des oreilles juſqu'à ſa bouche, en deſcendant par l'intervalle des ſourcils. Chamfrain blanc eſt une raie de poil blanc, qui couvre tout le Chamfrain. Chamfrain eſt auſſi le bouquet de plumes qu'on met ſur la tête des Chevaux.

C'eſt encore des pièces de cuir ou d'étoffe qui couvrent cette partie.

Changer un Cheval, changer de main, c'eſt porter la tête d'un Cheval d'une main à l'autre.

Chapelet, paire d'Etrivières garnies de leurs étriers & ajuſtées au poing du Cavalier, qui les attache au pommeau de la ſelle.

Chaperon ſignifie le fond qui termine l'embouchure à écache, & toutes les autres qui ne ſont pas à canon, & qui aſſemble l'embouchure avec la branche du côté du banquet.

Charge, nom d'une ſorte de Cataplame.

Chartil, endroit pour mettre les Charettes à couvert des injures de l'air.

Chaſſer un Cheval en avant c'eſt le faire avancer.

Châtain, nuance du poil bai, tirant ſur la couleur des Chataignes.

Chataignes, eſpèce de corne tendre au deſſus de chaque genou en dedans.

Châtiment; ce ſont les coups de gaule ou d'éperon qu'on donne au Cheval pour le faire obéir.

Châtrer. Voyez *Brétauder*.

Chauſſer les étriers, c'eſt enfoncer le pied dedans, juſqu'à ce que le bas des Etriers touche aux talons; ce qui a très mauvaiſe grace, il faut les avoir au bout du pied.

Chef d'Académie eſt l'Ecuyer qui enſeigne à monter à Cheval.

Cheval. Voyez ce que nous avons dit ci-devant des différentes ſortes de Chevaux, de leurs qualités, de la manière de les dreſſer, &c.

Che-

Chevaler ſe dit de l'action du Cheval qui paſſège ſur les voltes.

Chevaucher ne ſe dit plus que de la manière de ſe mettre ſur les étriers.

Chevauchons. Voyez *Califourchon.*

Cheville, Cheval qui n'eſt propre qu'à tirer.

Chicot, éclat de bois qu'un Cheval en courant ſe met dans le pied.

Ciller ſe dit d'un Cheval auquel il vient pluſieurs poils blancs au-deſſus des yeux, vers les ſalières.

Cirons, petits boutons blancs qui viennent à la bouche des Chevaux.

Clairan, ſonnette qu'on pend au cou des Chevaux qui ſont en pâture.

Clou de rue. Voyez *Rue.*

Cloué. Etre cloué à Cheval ſignifie y être très ferme.

Coeffé, bien ou mal, ſe dit d'un Cheval qui a les oreilles bien ou mal placées.

Coins (les) ſont les quatre dents ſituées entre les mitoyennes & les crocs, deux deſſus & deux deſſous, qui pouſſent quand le Cheval a quatre ans & demi. Coins ſe dit auſſi des quatre angles, extrémités ou lignes de la volte.

Colier, harnois de bois rembourré, qu'on met au cou d'un Cheval de Charette.

Collet, ou *Colletin de Bufle*, peau de Bufle préparée, dont on fait une ſorte de vêtement pour les Cavaliers.

Collier. Voyez *Colier.*

Comble, *pied comble*, quand le Cheval a la ſole arrondie par deſſus, enſorte qu'elle eſt plus haute que la corne.

Commencer un Cheval, c'eſt le mettre aux prémières leçons pour le dreſſer.

Conduire ſon Cheval étroit, c'eſt le mener en s'approchant du centre du Manège: le conduire *large*, c'eſt le mener en s'approchant des murailles du Manège.

Confirmer un Cheval, c'eſt achever de le dreſſer.

Connoître les éperons, les talons, la bride, &c. c'eſt de la part du Cheval ſentir avec juſteſſe ce que le Cavalier demande de lui.

Contremarque ſe dit d'un Cheval qui a les dents creuſées adroitement par le burin d'un Maréchal, avec une fauſſe marque dans ce creux, pour imiter le germe de fève, & faire croire que ce Cheval n'a que ſix ans.

Contremarquer. Voyez *Contremarque*.

Contretems, cadance interrompue en maniant.

Corne, c'eſt l'ongle qui règne autour du ſabot du Cheval, & qui environne la ſole & le petit-pied; c'eſt là qu'on broche les clous quand on le ferre.

Cornu. Un Cheval cornu eſt celui dont les os des hanches s'élèvent auſſi haut que le haut de la croupe.

Corps. Un Cheval qui a du Corps eſt celui qui a beaucoup de boyau, beaucoup de flanc. Voyez *Boyau*.

Côté. Porter un Cheval de côté, c'eſt le faire marcher ſur deux piſtes, dont l'une eſt marquée par les épaules, l'autre par les hanches.

Coucher. Se coucher ſur les voltes, c'eſt lorſque le Cheval a le cou plié en dehors, & porte la tête & la croupe hors la volte.

Coude, jointure au train de devant du Cheval, qui aſſemble le bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

Couler ſignifie ne pas trop retenir ſon Cheval.

Digitized by Google

val. Un Cheval qui coule au galop eſt celui qui va un galop uni & qui avance.

Couper. Un Cheval ſe coupe, quand par l'un de ſes fers il entame la peau d'un de ſes boulets. On dit auſſi couper le rond, couper la volte, quand un Cheval change de main en travaillant ſur ſes voltes.

Couper un Cheval, c'eſt le châtrer.

Couper, ſe couper, s'entrecouper, s'entretailler, ſe diſent, quand un Cheval en marchant ſe bleſſe les boulets avec les côtés de ſes fers d'une jambe à l'autre.

Courbature eſt la même choſe que Pleuréſie ou Fluxion de poitrine, maladie qui ſe manifeſte par une fièvre violente avec les mêmes accidens de la Pouſſe.

Courbe, tumeur longue & dure qui occupe le gros Nerf ou Tendon du jarret à la partie interne, & cauſe quelquefois enflure & douleur juſqu'au bas du pied.

Courbette, ſaut médiocre du Cheval, qui élève les pieds de devant en l'air, & puis ceux de derrière ſuivent; ce qui eſt répeté & continué en même cadence. Voyez *Croix.*

Coure, c'eſt faire aller le Cheval au galop. On dit auſſi, coure le Cerf, le Sanglier, &c.

Coureur, Cheval propre pour la courſe. On donne auſſi ce nom à un Cheval qui a la queue coupée & une partie des crins.

Courir. On dit, courir un Cheval, c'eſt-à-dire l'outrer, le faire courir trop vite, trop longtems.

Couronne (la) eſt la partie la plus baſſe du paturon du Cheval, qui règne le long du ſabot.

Courſe eſt un défi de pluſieurs hommes à

cheval, à qui arrivera le prémier à un but fixé. Les Anglois font fréquemment de ces Courſes. Ce terme ſignifie auſſi un grand galop à toute bride.

Courſier, Cheval propre à la courſe, Cheval de bataille.

Courtaud, Cheval de moyenne taille, auquel on a coupé la queue & les oreilles.

Court-jointé eſt un Cheval qui a le paturon court, les jambes droites depuis le genou juſqu'à la couronne.

Couſu. Un homme couſu dans la ſelle eſt celui qui s'y tient ferme ſans branler. On dit auſſi d'un Cheval maigre, qu'il a les flancs couſus.

Couteau de chaleur eſt un morceau de faulx avec lequel on abat la ſueur des Chevaux en le coulant doucement ſur leur poil. Le Couteau de feu eſt un morceau de cuivre ou de fer, dont les Maréchaux ſe ſervent pour donner le feu aux parties des Chevaux qui en ont beſoin.

Couverture (le) eſt un morceau de coutis bordé, qu'on met ſur le corps du Cheval dans l'écurie.

Couvrir, ou *Jaillir*, ſe dit des Jumens auxquelles on donne un Etalon.

Crampon, petit morceau de cuir en forme d'anneau ſur le devant de la ſelle, pour attacher les foureaux des Piſtolets. C'eſt auſſi le renverſement de l'éponge du fer du Cheval.

Cramponer un Cheval c'eſt recourber ſes fers par le bout, afin qu'il ſe tienne ferme ſur la glace.

Cran, inégalités ou replis de la chair dans le palais de la bouche du Cheval.

Crapaud, ou *Fic*, groſſeur molle qui vient ſous les talons du Cheval. *Cre-*

Crapaudine, nom d'une espèce d'ulcère.

Cravate, ou *Croate*, Cheval qui vient de Croatie, & qui est fort vite.

Crévasses, fentes qui viennent derrière les Paturons & les Boulets, & dont il sort des eaux puantes.

Crin, longs poils du cou & de la queue du Cheval.

Crinière, racine du Crin qui est sur le haut de l'encolure du Cheval. C'est aussi une couverture qu'on met sur les Crins depuis le haut de la tête jusqu'au surfaix.

Criquet, *Didet*, petit Cheval de peu de valeur.

Crochets, ou *Crocs* (les) sont quatre dents au-delà des coins, situées sur les barres, deux dessus deux dessous.

Crochu. Un Cheval crochu est celui qui a les jarrets trop près l'un de l'autre.

Croix. Faire la Croix à courbettes, à balotades, c'est *lorsqu'on fait ces sauts en avant*, en arrière & aux côtés, tout d'une haleine, parce que cela fait la figure d'une Croix. Voyez *Courbettes*.

Crotin, fiante fraîche de Cheval.

Croupade, saut plus relevé que la Courbette & qui tient le devant & le derrière du Cheval à une hauteur égale ; ensorte qu'il trousse les jambes de derrière sous le ventre, sans nouer l'aiguillette, c'est-à-dire, sans s'éparer, en allongeant les jambes, sans montrer ses fers.

Croupe, la partie du derrière du Cheval, qui comprend depuis l'endroit où la selle porte, jusqu'à la queue.

Croupière, longe de cuir qui passe au-dessous de la queue du Cheval, & qui s'attache à la selle pour la tenir en état.

Cru. Un homme armé à cru, botté à cru, c'eſt-à-dire, ſans bas, ſur la peau. Monter un Cheval à cru, c'eſt le monter à poil, ſans ſelle.

Cuiſſes. On dit, Aide de Cuiſſes, lorſque le Cavalier ſait faire obéir ſon Cheval en ſerrant ou remuant les Cuiſſes.

Culeron, partie de la Croupière, faite en rond, & ſur laquelle poſe la queue du Cheval.

Cure-pied, inſtrument de fer, qui ſert à nétoyer le dedans du pied des Chevaux.

Cuſtode, chaperon ou cuir qui couvre les foureaux des Piſtolets.

D.

Debourrer un Cheval, c'eſt rendre ſes mouvemens ſouples & lians par l'exercice du trot.

Déchargé. Un Cheval déchargé d'encoſure, c'eſt celui qui n'a point le cou chargé de graiſſe.

Défenſe. La Défenſe d'un Cheval eſt la manière dont il réſiſte à ce qu'on demande de lui.

Déferrer. Se deferrer ſe dit d'un Cheval dont le fer quitte le pied, ſans que perſonne y touche.

Dehors. C'eſt le côté oppoſé à celui ſur lequel le Cheval tourne dans un Manège.

Délibérer ſe dit d'un Cheval qu'on accoutume à certains airs. On dit, il faut délibérer ce Cheval au manège de guerre.

Délivreur, c'eſt le Domeſtique qui a la clef du cofre à avoine, & qui la diſtribue.

Démarquer. C'eſt lorſqu'un Cheval ne donne

donne plus à connoître par ſes marques, l'âge qu'il a.

Deſarçonner, ſe dit du Cheval qui fait ſortir le Cavalier de la ſelle en ſautant.

Deſarmer un Cheval, c'eſt tenir ſes lèvres ſujettes & hors de deſſus les barres.

Deſenfraver, c'eſt ôter les entraves d'un Cheval.

Deſergoter ſe dit des Chevaux auxquels on fend l'ergot juſqu'au vif pour arracher des Veſſies pleines d'eau qui leur viennent aux jambes ſous l'ergot.

Desharnacher, ôter le Harnois d'un Cheval.

Deſſoler, c'eſt ôter la ſole ſans toucher à la corne du ſabot. On deſſole pour pluſieurs maladies.

Deſunt. Un Cheval eſt deſuni lorſqu'ayant commencé à galoper en avançant la jambe droite la prémière, il change de jambe, en avançant la jambe gauche.

Détacher la ruade, c'eſt ruer vigoureuſement.

Dételer un Cheval, c'eſt détacher les traits de la voiture.

Déterminer un Cheval, c'eſt le faire aller en avant lorſqu'il héſite.

Détraquer, faire perdre à un Cheval ſes bonnes allures.

Dévider. Un Cheval dévide, lorſqu'en maniant ſur les voltes, ſes épaules vont trop vite, & que la croupe ne ſuit pas à proportion.

Dia, terme par lequel les Charretiers font entendre à leurs Chevaux qu'il faut tourner à gauche.

Diguer un Cheval, c'eſt lui donner de l'éperon.

Dom-

Donter un Cheval, c'eſt lui apprendre à manier.

Donner la main, donner la bride, c'eſt lâcher la bride.

Donner des deux à un Cheval, c'eſt le fraper avec les deux éperons. Donner dans les cordes ſe dit du Cheval qu'on a attaché avec le Caveſſon entre les deux piliers. Donner l'herbe ou le vert, c'eſt nourrir un Cheval dans l'écurie avec de l'herbe fraîche coupée. Donner un coup de corne, c'eſt ſaigner un Cheval au palais avec le petit bout d'une corne de Vache.

Dos nud. Monter un Cheval à dos, ou à dos nud, c'eſt le monter à poil & ſans ſelle.

Dragon, tache de l'Oeil, qui couvre quelquefois toute la prunelle.

Dreſſé. Un Cheval dreſſé eſt celui qui eſt accoutumé à obéir.

Droit. Cheval droit ſe dit d'un Cheval qui ne boîte point. Promener un Cheval par le droit, le guider droit, le faire partir & reculer droit, c'eſt le faire aller ſur une ligne droit ſans ſe traverſer.

Dur. Un Cheval dur à l'éperon eſt celui qui n'a que peu ou point de ſenſibilité.

E.

Eau blanche, c'eſt de l'eau mêlée avec du ſon.

Eaux. Les mauvaiſes eaux dans le Cheval ſont les humeurs malignes & puantes, qui ſortent du paturon & du boulet.

Ebranler ſon Cheval au galop, c'eſt le faire paſſer de quelque allure au galop.

Ebrillade, coup de bride que le Cavalier don-

donne par la ſecouſſe d'une rêne à un Cheval qui refuſe de tourner. La Sacade ſe fait par la ſecouſſe des deux rênes.

Ebrouer ſe dit des Chevaux pleins de feu qui font une eſpèce de ronflement, comme s'ils vouloient faire ſortir quelque humeur de leurs naſeaux.

Ecache, eſpèce d'embouchure ou mords de Cheval.

Ecart. Faire des écarts, s'écarter, c'eſt ſe jetter de côté. Ecart ſignifie auſſi le mal que ſe fait un Cheval aux muſcles qui tiennent l'épaule au corps, lorſqu'il s'allonge trop, ſoit en gliſſant, ſoit quand il a peur.

Echapé. Un échapé eſt un Cheval engendré de races différentes.

Echaper, c'eſt pouſſer un Cheval à toute bride.

Ecole ſe dit de la leçon que l'Ecuyer donne au Cavalier & au Cheval. On dit, voila un Cheval qui a de l'Ecole. Ecole ſignifie auſſi quelquefois Manège. Un Cheval d'Ecole eſt un Cheval de Manège.

Ecouté. Un pas écouté eſt le pas d'un Cheval qu'on promène dans la main & dans les talons.

Ecouter ſon Cheval, c'eſt être attentif à ne le point déranger de ſes airs de Manège.

Ecouteux. Un Cheval écouteux eſt celui qui ne fournit pas à tout ce qu'on lui demande.

Ecume. Quand il ſort une écume blanche & liée de la bouche d'un Cheval qui mâche ſon mords, c'eſt une marque de ſanté & de vigueur.

Ecurie. Ce mot ſignifie non ſeulement le Bâtiment fait pour les Chevaux, mais encore les logemens de tous les Officiers, Pa-

Palefreniers, &c. Les Ecuries du Roi de France ſont ſéparés en deux Bâtimens; l'un deſtiné pour les Chevaux de Manège, de Guerre, de Selle, de Chaſſe; ce qui s'appelle la Grande Ecurie. L'Ecurie pour les Chevaux de Caroſſe eſt la Petite Ecurie.

Ecuyer, ou *Cavalcadeur*. Voyez *Cavalcadeur*.

Effet ſe dit des mouvemens de la main qui ſervent à conduire un Cheval.

Effilé. Un Cheval effilé eſt celui qui a l'encolure déliée.

Efflanqué. Un Cheval efflanqué eſt celui dont le ventre va en étréciſſant vers les cuiſſes.

Effort marque une violente extenſion des nerfs, ou le relâchement des muſcles qui retiennent les os du Cheval dans les jointures.

Egarer la bouche d'un Cheval, c'eſt en diminuer la ſenſibilité par ignorance ou brutalité.

Egaroté. Un Cheval égaroté eſt celui qui eſt bleſſé au garot.

Eglander. On églande le Cheval à qui les glandes s'engorgent & s'endurciſſent dans le creux de la ganache.

Eguillette. Nouer l'éguillette, c'eſt quand un Cheval ſauteur s'épare & rue entierement du train de derrière, allongeant les deux jambes également & de toute leur étendue.

Ebanche, ou *épointé*, c'eſt lorſque l'os de la hanche eſt deſcendu plus bas que celui de l'autre côté.

Elancé, Cheval long, & qui a peu de ventre.

Elargir ſe dit lorſqu'on fait embraſſer à un

un Cheval un plus grand terrain que celui qu'il occupoit.

Embarrer ſe dit d'un Cheval qui s'embaraſſe les jambes à l'écurie dans la barre deſtinée à ſéparer deux Chevaux pour les empêcher de ſe battre.

Embarrure, contuſion ou écorchure qui vient de s'être embarré. Voyez *embarrer*.

Emble. Voyez *Amble*.

Emboucher, c'eſt mettre à un Cheval un mords propre à le bien manier.

Embouchure, partie du mords du Cheval; c'eſt un fer qui tient ſa bouche ſujette. Il y a pluſieurs ſortes d'embouchures.

Embourrer, c'eſt garnir de bourre une ſelle.

Embraſſer ſe dit d'un Cheval, qui maniant ſur les voltes, fait de grands pas & embraſſe bien du terrain.

Embraſſer ſon Cheval, ou le tenir embraſſé, c'eſt ſerrer médiocrement les cuiſſes, & tenir les jambes près du ventre du Cheval, quand on eſt deſſus.

Emmiellure, ſorte d'onguent pour guérir les bleſſures des Chevaux.

Emmuſeler un Cheval, c'eſt lui mettre une muſelière, pour l'empêcher de mordre ou de manger.

Emoucher, c'eſt chaſſer les mouches des Chevaux.

Emouchette, houſſes faites de raiſeaux & de cordes pendantes, pour garantir les Chevaux des mouches.

Emouchoir, inſtrument avec lequel on émouche les Chevaux.

Empêtrer (*s'*), ou *être empêtré*, ſe dit d'un Cheval qui eſt pris dans ſes traits.

Em-

Emporter (s') se dit d'un Cheval, qui n'ayant point de sensibilité à la bouche, va toujours, malgré tous les efforts du Cavalier.

En-avant. Le Maître d'Académie dit quelquefois, *en-avant, votre Cheval demeure*; ce qui signifie, déterminez-le à avancer.

Encapuchoner (*s'*), ou être encapuchonné, se dit d'un Cheval qui baisse la tête, & s'arme.

Encastelé se dit d'un Cheval dont le talon est trop étroit & la fourchette trop serrée.

Encastelure, *encastelement*, maladie des pieds de devant des Chevaux, causée par la sécheresse & l'étrécissement de la corne, & qui les fait souvent boiter.

Enchevetré se dit d'un Cheval, qui en se gratant le cou avec les pieds de derrière, s'est pris dans la longe, & s'est fait une excoriation dans le paturon.

Enchevetrer, c'est mettre le chevetre, le licou à un Cheval.

Enclouer, *enclouure*, se dit d'un Cheval qui a pris un clou de rue ou quelque chicot, ou qui a été piqué d'un clou par un Maréchal.

Encolure, partie du Cheval depuis la tête jusqu'aux épaules.

Enerver un Cheval, c'est lui couper deux tendons qu'il a au côté de la tête, au dessous des yeux, & qui s'assemblent au bout du nez, pour lui dessécher la tête & la rendre plus menue.

Enfoncer les éperons à un Cheval, c'est les lui faire sentir avec violence.

Enforcir, c'est prendre des forces.

Engréner se dit des Chevaux qu'on nourrit

rir de bon grain pour les rétablir.

Enbarnacher, *barnacher*, c'eſt mettre le harnois.

Enrayer une voiture, c'eſt empêcher une roue de tourner en deſcendant une montagne.

Enſellé ſe dit d'un Cheval difficile à ſeller.

Enſemble ſe dit d'un Cheval qui approche ſes pieds de derrière de ceux de devant, enſorte que le devant eſt léger, que les hanches ſoutiennent ſes épaules, & qu'il ne peut s'atterrer, ni galoper ſur les épaules. Un Cheval qui eſt court de reins, ſe met mieux enſemble que celui qui eſt long.

Entabler eſt quand la croupe d'un Cheval va avant ſes épaules, lorſqu'il manie ſur les voltes, & qu'il ne manie pas avec juſteſſe. Un Cheval ne peut s'entabler qu'il ne s'accule.

Entamer le chemin, c'eſt commencer à galoper. Entamer du pied droit, du pied gauche.

Entier ſe dit d'un Cheval qui n'eſt pas hongre ou châtré. Entier ſignifie auſſi rétif.

Entorſe, ou *mémarchure*, bleſſure faite au boulet par quelque effort violent.

Entraver, mettre des entraves. Voyez *Entraves*.

Entraves. On met des entraves aux deux paturons de devant d'un Cheval, pour l'empêcher de mettre ſes pieds dans la mangeoire, ou pour lui ôter la liberté de courir dans les paturages. Il y a auſſi des Entraves pour jetter un Cheval par terre.

Entrecouper. Un Cheval s'entrecoupe, quand le côté de l'un de ſes fers choque & entame un de ſes boulets. On dit auſſi *couper*.

En-

Entrouvert. Un Cheval entrouvert eſt celui dont l'os de l'épaule a été diſjoint du corps par quelque effort.

Entrepas eſt un train ou amble rompu : on le nomme auſſi *traquenard.*

Entrer dans les coins c'eſt tourner ſon Cheval dans les quatre coins du Manège, en ſuivant exactement la muraille.

Entretailler ſe dit d'un Cheval qui porte ſi mal ſes jambes, que l'une coupe ou bleſſe l'autre.

Eparer ſe dit d'un Cheval qui détache des ruades, & qui noue l'éguillette. Tout Cheval qui s'épare, eſt rude.

Eparvin, ou *Epervin.* L'éparvin de bœuf eſt une groſſeur qui vient au bas du jarret en dedans, & qui fait boiter le Cheval. L'éparvin ſec eſt un engourdiſſement du jarret, qui l'empêche de ſe plier.

Epaule ſe dit de la partie du train de devant d'un Cheval, compriſe entre le garot, le poitrail & les côtes.

Epauler un Cheval, c'eſt lui démettre l'épaule.

Epée. La main de l'épée ou de la lance eſt la main droite.

Eperon. On dit aprocher l'éperon, apuier l'éperon. Pincer eſt aprocher délicatement l'éperon, ſans donner coup. Talon ſe prend auſſi pour éperon; & l'on dit, ce Cheval obéit aux talons. Promener un Cheval dans la main & dans les talons, c'eſt lui faire prendre finement les aides de la main & des éperons.

Epi, friſure naturelle du poil du Cheval, qui ſe relève ſur un poil couché, & forme une manière d'épi de bled.

Epointé. Voyez *ébanché.*

E-

Digitized by Google

Epouſſette, morceau de ſerge pour ôter la pouſſière de deſſus le corps du Cheval.

Ergot, corne molle de la groſſeur d'une chataigne, qui eſt derrière & au bas du boulet.

Eſcapade, action fougueuſe d'un Cheval qui n'obéit pas au Cavalier.

Eſquine. Voyez *Ecbine.*

Eſſouriſſer un Cheval, c'eſt lui couper un cartilage appellé Souris, qui eſt au dedans de ſes naſeaux.

Eſtampe, inſtrument qui fait les trous pour paſſer les clous d'un fer.

Eſtrac ſe dit d'un Cheval qui a peu de corps, qui eſt ſerré des côtes. On dit plus communément, *étroit de boyau.*

Eſtrapade, défenſe d'un Cheval qui ne veut pas obéir, qui en même tems leve le devant & détache des ruades avec furie.

Eſtrapaſſer un Cheval, c'eſt le trop fatiguer.

Etabler, c'eſt mettre un Cheval à couvert.

Etalon, Cheval entier qui ſert à couvrir les Jumens.

Etoile, rond de poil blanc que pluſieurs Chevaux ont au milieu du front.

Etranguillon, inflammation des glandes maxillaires.

Etrécir, *ſerrer.* Un Cheval qui s'étrécit, qui ſe ſerre, eſt celui qui perd de ſon terrain, qui s'aproche trop près du centre de la volte.

Etrier, apui pour le pied du Cavalier, qui le tient ferme à cheval, & qui lui aide à monter en ſelle. On appelle Etriers détrouſſés quand ils ſont pendans. Perdre les Etriers, c'eſt les laiſſer échaper.

Etrière, bande de cuir pour attacher les Etriers à la ſelle, quand on ne veut pas qu'ils pendent.

Etrille, eſpèce de peigne de fer, qui a pluſieurs dents en forme de ſcie, & dont on ſe ſert pour panſer les Chevaux, les grater, les décraſſer.

Etriller, panſer un Cheval avec l'Etrille.

Etripe-cheval. On dit aller à étripe-cheval, quand on le pouſſe à toute bride.

Etrivière, courroie de cuir pour ſuſpendre les Etriers.

Etroit ſe dit d'un Cheval qui a les côtes plattes, ſerrées, & le flanc retrouſſé comme un Levrier. On dit auſſi *eſtrac*, ou *étroit de boyau.*

Extrémités (les) ſont les quatre jambes & le bout du nez du Cheval.

F.

FAce ſe prend quelquefois pour Chamfrain. Voyez *Chamfrain.*

Façonner un Cheval, c'eſt lui donner de la grace.

Faim-vale, maladie qui a raport à la faim canine de l'homme.

Faire net, c'eſt nétoyer la mangeoire un moment avant de donner l'avoine aux Chevaux.

Faire la révérence ſe dit d'un Cheval qui fait un faux pas.

Falcade, mouvement vif & réïtéré des hanches & des jambes de derrière, quand on arrête ſon Cheval à la fin de ſa repriſe au Manège.

Falquer, c'eſt donner un certain mouvement au Cheval, quand on eſt prêt de l'arrêter. Voyez *Falcade.*

Fa-

Fanon, gros toupet de poil qui vient au derrière du boulet de pluſieurs Chevaux.

Farcin, maladie des Chevaux qui ſe manifeſte en forme de boutons & d'ulcères, & qui ſe communique aiſément.

Farcineux, qui a le farcin.

Faucher ſe dit d'un Cheval qui traîne en demi-rond, une des jambe de devant, & boite en marchant.

Faux. Etre faux, ou galoper faux, ſe dit d'un Cheval qui en galopant, leve la jambe gauche de devant la prémière, car il doit lever la droite la prémière.

Faux-marqué, ou *contremarqué*. Voyez *Contremarque*.

Feindre. Un Cheval feint lorſqu'il boite un peu par quelque accident.

Fer (le) ſe dit des pièces de fer plattes qu'on met aux pieds des Chevaux pour leur conſerver la corne. Il y a pluſieurs ſortes de Fers.

Ferme-à-ferme. Un Cheval qui manie de ferme-à-ferme, eſt celui qui ſaute, capriole, manie ſur le même terrain, ſans partir d'une place.

Fermer la volte, la paſſade, &c. c'eſt les terminer.

Ferrer, mettre des Fers aux pieds des Chevaux. Ferrer à glace, c'eſt leur mettre des Fers avec des crampons. Il y a diverſes manières de ferrer.

Ferretier. Marteau pour ajuſter les Fers de Cheval ſur l'enclume.

Ferrière, poche ou ſac de cuir où l'on renferme ce qui eſt néceſſaire pour referrer un Cheval, qui a perdu ſon fer.

Feſſer les Chevaux ſe dit des Cochers qui les frapent avec leurs fouets.

Feu. Appliquer le feu, donner le feu,

c'eſt appliquer ſur la peau un fer chaud, pour empêcher le progrès de quelque ulcère

Fève. Voyez *Lampas* & *Germe de fève.*

Fic, excroiſſance de chair en forme de poireau ou de verrue.

Fiente. Voyez *Crotin.*

Fièvre. Les Chevaux ſont ſujets à diverſes ſortes de fièvres.

Filet, eſpèce de petite Bride.

Fin. Un Cheval fin a la tête ſeche, la taille dégagée, & peu de poil au fanon.

Flamme, inſtrument d'acier, compoſé de 2 ou 3 Lancettes mobiles pour ſaigner un Cheval, & quelquefois pour lui faire des inciſions.

Flanc. Battre du Flanc eſt une ſymptome de maladie, & ſur-tout de la pouſſe. Un Cheval qui a peu de flanc, peu de boyau, eſt celui qui a les côtes plattes & ſerrées.

Flandrin, ou Cheval de Flandre.

Fleche, pointe d'une Lance.

Fleur de Pêcher, ou poil de mille fleurs. On donne ce nom au Cheval qui a le poil blanc, mais varié & ſemé par-tout de poil aléſan & de bai.

Fond. Un Cheval qui a du fond eſt celui qui travaille longtems ſans ſe fatiguer.

Fondement qui tombe ou qui ſort. Les Chevaux ont ſouvent cette incommodité à la ſuite d'un Ténefine, des Hémorrhoïdes, ou de l'amputation de la queue.

Forbure. Voyez *Fourbure.*

Forcer un Cheval, c'eſt le faire travailler au-delà de ſa force.

Forces, Ciſeaux avec leſquels on fait le crin des Chevaux. *Faire les forces* ſe dit des Chevaux qui ouvrent beaucoup la bouche

che en forme de forces, au-lieu de ſe ramener quand on leur tire la bride.

Forge (la) eſt ou la Boutique du Maréchal ferrant, ou l'endroit où l'on allume le charbon.

Forger ſe dit d'un Cheval qui avance trop les pieds de derrière, & porte leurs pinces contre l'éponge des fers des pieds de devant, ce qui marque ſouvent qu'il eſt foible de reins.

Forger un fer, c'eſt le former.

Forme, dureté qui vient au paturon du Cheval

Fort. Un Cheval fort en bouche, ou qui a la bouche forte, eſt celui qui n'obéit pas, & qui a la bouche ruinée.

Fortrait ou *Forteret* ſe dit d'un Cheval qui étant outré de laſſitude, devient étroit de boyau.

Foule. Faire la foule, c'eſt lorſque pluſieurs Cavaliers font manier à la fois un certain nombre de Chevaux ſur différentes figures. C'eſt une eſpèce de Balet de Chevaux, qui ſe fait au ſon des inſtrumens.

Fourbu, *Fourbure*. La Fourbure eſt une eſpèce de fluxion ou de rhumatiſme univerſel, qui tombe ſur les jambes & les rend roides.

Fourchette, partie du pied du Cheval. C'eſt une corne tendre ſur le milieu de la ſole, qui ſe partage en deux branches vers les talons en façon de fourche. Cette partie eſt ſujette à pluſieurs maladies.

Fournir la carrière, c'eſt achever ſa courſe.

Foureau eſt la peau qui couvre le Membre du Cheval propre à la génération.

Frais. Une Bouche fraîche eſt celle qui

jette de l'écume. Un Cheval frais eſt la même choſe qu'un Relais.

Frein. On dit un Cheval qui mâche ſon frein, ſon mords. Voyez *Ecume.*

Fronteau, partie de la têtière de la bride: c'eſt un morceau de cuir qui paſſe au-deſſus des yeux du Cheval.

Fuir les talons ſe dit d'un Cheval qui va de côté, évitant le talon qu'on aproche de ſon flanc.

Fumier de Cheval, c'eſt ſa litière mêlée avec ſa fiente.

Fuſée, maladie de Cheval, qui lui vient au canon ſur le train de devant, & qui naît de deux Suros qui ſe joignent enſemble.

G.

Gagné. On dit, la volonté eſt gagnée, quand le Cheval eſt devenu obéiſſant.

Galle, maladie du cuir qui devient plein de puſtules.

Galop. Nous avons parlé ci-devant du Galop; il y en a de pluſieurs ſortes.

Galoper à l'Angloiſe, c'eſt galoper près de terre & ſans lever beaucoup les jambes. Un Cheval qui galope faux eſt celui qui ſe deſunit.

Ganache, partie de la tête du Cheval.

Gargouille, ſorte d'anneau au bout de la branche de l'embouchure.

Garrot du Cheval, c'eſt la jonction des os des épaules, au bas de l'encolure & des crins du Cheval. C'eſt auſſi l'arcade de l'arçon, qui eſt élevée de 2 ou 3 doigts au-deſſus du garrot du Cheval.

Gaule (la) eſt une longue verge ou houſ-

ſine

ſine dont on ſe ſert au Manège pour fraper le Cheval. Remuer ou ſifler la gaule, c'eſt faire du bruit avec la gaule pour avertir le Cheval quand il ſe ralentit.

Genet, Cheval d'Eſpagne ou de Portugal, qui eſt de petite taille, mais bien proportionnée.

Genette, mords à la Turque. C'eſt auſſi une manière de ſe tenir à Cheval. On dit, porter les jambes à la Genette, c'eſt-à-dire, tellement racourcies, que l'éperon porte *vis-à-vis les flancs* du Cheval.

Genou (le) eſt la jointure du train de devant, qui aſſemble le bras & le canon. On appelle jambe arquée, quand le genou eſt courbé en arc.

Gentilleſſe ſe dit de la grace & de la légereté avec laquelle le Cheval fait ſon exercice.

Germe de fève, marque noire qui vient dans le creux des coins d'un Cheval, & qui s'y conſerve depuis les cinq ans & démi juſqu'à ſept ou huit, après quoi on dit qu'il ne marque plus. On contrefait ce Germe.

Gigotté. Bien gigotté ſe dit d'un Cheval qui a les cuiſſes fournies, & proportionnées à la rondeur de la croupe.

Ginguer, ruer.

Glandé, qui a les glandes enflées.

Gode. Une Gode eſt un Cheval ſans force.

Gorgé, enflé.

Gourmander, tourmenter. Gourmander la bouche d'un Cheval, c'eſt lui donner des ſaccades avec la bride.

Gourme, humeurs impures que rendent les Poulains par les naſeaux & par des glandes ſituées entre les deux os de la ganache.

Gourmer un Cheval, lui attacher la Gourmette. Voyez *Gourmette.*

Gourmette, petite chaine attachée au haut des branches de la bride, par un trou qu'on nomme l'Oeil, & qu'on place ſous la barbe du Cheval.

Gouſſaut, Cheval court du reins.

Goûter la bride, c'eſt s'accoutumer aux effets du mords.

Grapins, *Grapes*, *Arêtes.* Voyez *Arêtes.*

Gras-fondure, mauvaiſes humeurs qui ſe dégorgent dans les boyaux.

Griſon, Cheval gris.

Guéer un Cheval, c'eſt le promener dans l'eau pour le rafraichir.

Guêtres, chauſſure de coutil, de toile ou de cuir mou: elles n'ont point de ſouliers qui y tiennent.

Gueulart, qui a la bouche forte, & qui l'ouvre quand on lui tire la bride.

Guides, courroies que tient le Cocher pour gouverner ſes Chevaux.

Guilledin, Cheval hongre d'Angleterre. Les courſes pour des prix ſe font ſur des Guilledins.

H.

H*Anches* ſe dit du train de derrière du Cheval depuis les reins juſqu'au jarret. Mettre le Cheval ſur les hanches, le mettre bien enſemble, c'eſt le dreſſer à plier & à baiſſer les hanches. On dit, ce Cheval a les hanches ſujettes, eſt ſujet des hanches, & falque fort bien. Aſſeoir un Cheval ſur les hanches, c'eſt les lui faire plier, quand on le galope, quand on le fait manier, ou qu'on l'arrête.

Ha-

Digitized by Google

Haquenée. Un Cheval qui va la haquenée eſt un Cheval qui va l'amble.

Haras, terrain deſtiné à la propagation des Chevaux. Il eſt compoſé d'Etalons, de Jumens, & de Poulains. Un Haras doit être établi dans un terrain ſec.

Haraſſer ſe dit des Etalons qui ſe ſont trop fatigués après les Cavales, & des Chevaux qui ont trop travaillé.

Haridelle, Cheval maigre.

Harnacher, mettre le harnois.

Harnois, armure complète d'un Cavalier. C'eſt auſſi tout l'aſſortiment qui ſert aux Chevaux.

Harper ſe dit d'un Cheval qui leve les jambes du train de derrière précipitamment & ſans plier le jarret.

Haut, *baut* expreſſion dont ſe ſert l'Ecuyer pour avertir l'Ecolier qui fait des courbettes, que ſon Cheval ne leve pas aſſez le devant.

Havreſac, ſac dans lequel entre le nez du Cheval, & où l'on met de l'avoine, lorſqu'on le fait manger hors de l'écurie.

Hennir, *benniſſement*, cri du Cheval.

Herbe. On dit, il faut mettre ce Cheval à l'herbe, lui donner l'herbe. Le ſortir de l'herbe, c'eſt le mettre au ſec.

Hippodrome, lieu où l'on exerce les Chevaux, où l'on diſpute le prix d'une courſe de Chevaux.

Homme. Bel homme de Cheval eſt celui qui a bonne grace à cheval.

Hongre, Cheval châtré, coupé.

Hors. Un Cheval hors d'école eſt celui qui a oublié ſon exercice.

Houſſes, couverture qu'on met ſur la ſelle des Chevaux.

Houſſine. Voyez *Gaule.*

Hyppomanes, liqueur qui ſort d'une Jument en chaleur.

J.

Jambes. On dit à l'égard des Jambes du Cavalier, qu'un Cheval connoit bien les Jambes, qu'il prend les aides des Jambes, qu'il répond aux Jambes, qu'il obéit aux Jambes, pour dire qu'il ſuit les mouvemens du Cavalier.

Jambé, qui a bien de la Jambe.

Jardes, *Jardons*, tumeurs dures qui viennent aux jambes de derrière d'un Cheval, & qui ſont ſituées au dehors du jarret.

Jarret, jointure du train de derrière, qui aſſemble la cuiſſe avec la jambe. On dit d'un Cavalier qu'il a les Jarrets de fer, quand il les ſerre avec trop de force.

Jarreté ſe dit des Chevaux qui ont les Jambes de derrière tournées en dedans.

Jarretier, Cheval qui a les jarrets trop proche l'un de l'autre.

Javar, ou *Javart*, petite tumeur qui ſe forme au paturon ſous le boulet, & quelquefois ſous la corne, & ſe réſout en apoſtume. Javart encorné eſt celui qui vient ſous la corne.

Jetter ſes dents ſe dit du Poulain, lorſque ſes dents de lait tombent, & que les autres viennent à leur place. Jetter une ſelle ſur un Cheval, c'eſt le ſeller vite.

Incertains ſe dit des Chevaux qui ne ſont pas fermes dans le Manège.

Jointe ſe dit pour *Paturon.*

Jointés. Cheval long jointé eſt celui qui a le paturon long, effilé & pliant; & court-

jointé

jointé eſt celui qui a le paturon court.

Jointée. Une Jointée de ſon, de froment, &c. c'eſt autant qu'il en peut tenir dans les deux mains, quand elles ſont jointes.

Jointure ſe dit pour paturon. La Jointure groſſe, c'eſt-à-dire, le paturon gros, ce qui eſt une bonne qualité. La Jointure menue eſt une mauvaiſe qualité, ſur-tout ſi elle eſt pliante.

Jouer avec ſon mords ſe dit d'un Cheval qui mâche & ſecoue ſon mords dans ſa bouche pour s'amuſer. Jouer de la queue ſe dit d'un Cheval qui remue ſouvent la queue comme un Chien, ce qui arrive aux Chevaux qui ſont ſujets à ruer.

Joutes, courſes accompagnées d'attaques & de combats de lances dans la barrière.

Iſabelle, poil d'un jaune pâle & bien lavé.

Jucbé ſe dit d'un Cheval dont les boulets des jambes de derrière font le même effet que ceux des jambes de devant.

Jumart, animal engendré d'un Taureau & d'une Jument ou d'une Aneſſe, ou bien, d'un Ane & d'une Vache.

Jument, ou *Cavale*, eſt la femelle du Cheval. Une Jument Poulinière eſt celle qui eſt deſtinée à porter des Poulains, ou qui en a déja eu.

L.

L*Acher la bride*, la main, c'eſt pouſſer un Cheval, ou le laiſſer aller à ſa liberté.

Lacs, ou *Las*, cordage avec un nœud coulant, deſtiné à abattre un Cheval, auquel on veut faire quelque opération.

Laiſſer aller ſon Cheval, c'eſt le laiſſer marcher à ſa fantaiſie; c'eſt auſſi lui rendre

toute la main, & le faire aller de toute ſa viteſſe.

Lait. Soupe de lait, ſe dit des Chevaux dont le poil eſt roux & blanc.

Lampas, ou *Fève*, tumeur qui vient dans le palais, derrière les pinces de la mâchoire ſupérieure. On brule le Lampas avec un fer rouge.

Langue. L'Aide de la Langue eſt un bruit qui ſe forme en faiſant choquer ſa Langue contre le palais. Le Cheval s'anime par les Aides de la Langue. On careſſe un Cheval de la Langue. Lorſqu'un Cheval fait rentrer ſa Langue dans le goſier, on lui met un mords qui ait liberté de Langue.

Larder un Cheval de coups d'éperons, c'eſt lui donner tant de coups d'éperons, que les plaies y paroiſſent.

Larger, *aller large*, c'eſt gagner le terrain en s'éloignant du centre de la volte, & en traçant un grand rond.

Larmiers, parties à côté des yeux du Cheval, ou un peu au-deſſus.

Las. Voyez *Lacs.*

Lavé. Le Poil lavé eſt un Poil pâle & de couleur fade.

Leçon ſe dit du Cavalier & du Cheval qu'on inſtruit.

Léger, *Légereté.* On dit qu'un Cheval eſt de légère taille, quand il eſt de taille déchargée; qu'il eſt léger à la main, quand il ne peſe pas ſur le mords.

Lever. On dit, levez ce Cheval à caprioles, à péſades, à courbettes, c'eſt-à-dire, maniez-le à cabrioles, &c.

Lèvres. On dit qu'un Cheval s'arme de la Lèvre, ou ſe défend de ſes Lèvres, quand il les a ſi groſſes qu'elles couvrent les barres

res, en ôtent le ſentiment, & rendent l'appui du mords ſourd & trop ferme. Deſarmer les Lèvres, c'eſt les tenir ſujettes, & hors de deſſus la barre.

Liberté. Laiſſer aller un Cheval à ſa liberte, c'eſt lui lâcher la bride ſur le cou. Liberté de Langue ſe dit, quand le mords eſt fait de telle ſorte, que le Cheval a pleine liberté de remuer la langue.

Lice, Champ clos ou carrière, où les anciens Chevaliers combattoient dans les Joutes & les Tournois.

Licou. On appelle un Cheval ſujet à défaire ſon Licou, Cheval ſujet à ſe délicoter.

Liège, morceau de bois en forme de petite aîle, qui eſt aux deux côtés du pommeau de la ſelle, & qui s'appelle *Batte*, lorsqu'il eſt couvert de cuir & embelli de clous. Cette Batte étoit autrefois de liège.

Lieu. Un Cheval qui porte en beau lieu, ou qui porte beau, eſt celui qui ſoutient bien ſon encolure.

Limon, *Limonnier.* Le Cheval du Limon, ou le Limonier, eſt celui qui eſt placé entre les deux principales pièces de bois, qui ſervent à tirer une charette.

Litière, paille qu'on met ſous les Chevaux. Faire la Litière, c'eſt mettre de la Litière neuve, ou remuer la vieille.

Locher. Un Fer qui loche, eſt un Fer qui branle.

Long-jointé. Voyez *Jointé.*

Longe, Lanière de cuir ou de corde qu'on attache dans les Manèges à la têtière d'un Cheval. Donner dans les Longes ſe dit d'un Cheval qui travaille entre deux piliers. Longe d'un Licou eſt une corde attachée à une tetière & arrêtée à la mangeoire, pour

tenir la tête du Cheval ſujette.

Louvet eſt un gris, couleur de poil de Loup.

Lunatique. Un Cheval lunatique eſt celui qui a une débilité de vue plus ou moins grande ſelon le cours de la Lune.

Lunettes de Cheval (les) ſont des petites pièces de feutre relevées en boſſe, rondes & concaves, qu'on applique ſur les yeux d'un Cheval vicieux, qui veut mordre, ou qui ne veut point ſe laiſſer ferrer ni monter.

M.

Macher le Frein, le Maſtigadour, le Mords. Voyez *Ecume.*

Main. Ce mot eſt de grand uſage dans le Manège. Main ſe dit de la diviſion du Cheval en deux parties à l'égard de la Main du Cavalier. Les parties de la Main en avant ſont la tête, l'encolure, le train de devant. La Main de la bride eſt la Main gauche du Cavalier; la Main de la lance ou de l'épée, c'eſt la droite. On dit qu'un Cavalier n'a point de Main, quand il ne ſait pas ſe ſervir de la bride. Tenir ſon Cheval dans la Main, c'eſt en être toujours le maître. Un Cheval qui eſt bien dans la Main, eſt celui qui obéit à la Main. Rendre la Main, donner la Main, lâcher la Main, baiſſer la Main, c'eſt lâcher, donner, rendre la bride. Soutenir, ou tenir la Main, c'eſt tirer la bride. Conduire un Cheval de la Main à la Main, c'eſt le changer de Main. On dit d'un Cheval qui n'a point d'appui, qu'il ne donne point dans la Main. Un Cheval bat à la Main, quand il ſecoue la tête, ou qu'il leve le nez. Pour donner au Cheval

un

un bon appui & le mettre dans la Main, il faut le galoper & le faire reculer ſouvent. Appui à pleine Main ſe dit d'un Cheval qui a l'appui ferme, ſans peſer. Appui au-delà de la pleine Main ſe dit d'un Cheval qu'on arrête avec force, qui obéit avec peine. Un Cheval tire à la Main, quand il réſiſte aux effets de la bride. Faire partir un Cheval de la Main, ou le laiſſer échaper de la Main, c'eſt le pouſſer de viteſſe. Un Cheval tourne à toutes mains, quand il manie & tourne au pas, au trôt, au galop. Mener un Cheval en Main, le trocer en Main, le promener en Main, c'eſt-à-dire, ſans qu'il ſoit monté. Un Cheval de Main, eſt celui qui eſt reſervé pour monter le Maître, en cas de beſoin. Un Cheval à deux Mains eſt celui qui peut ſervir à la ſelle & au caroſſe, qui porte & qui traîne.

Mal de Cerf eſt un Rhumatiſme général par tout le corps.

Malandres, galles ou crévaſſes qui viennent à la jointure du genou des Chevaux, qui ſuppurent quelquefois & forment des ulcères.

Mallier, Cheval de Valet ou de Poſtillon, qui porte la malle.

Manège, lieu deſtiné à manier & à faire travailler les Chevaux dans les Académies, ou chez les Grands Seigneurs pour inſtruire leurs Pages & leurs Chevaux. Manège ſignifie auſſi l'exercice du Cheval. Chaque Cheval à ſon Manège particulier. Manège ſe dit encore de la connoiſſance des règles pratiquées dans le Manège. Nous avons parlé ci-devant des principales règles du Manège.

Mêler un Cheval, c'eſt le mener de façon qu'il

qu'il ne ſache ce qu'on lui demande.

Menton, partie de la lèvre de deſſous, ſous les barbes.

Méſair, ou *moitié-air*, eſt une eſpèce de demi-courbette.

Meſſager eſt un petit Cheval ou Bidet dont on ſe ſert pour porter des fardeaux d'un lieu à un autre.

Mettre un Cheval au pas, au trot, &c. c'eſt le déterminer à aller le pas, &c. Mettre un Cheval en haleine, c'eſt l'exercer doucement, pour le mettre en état de fournir une courſe ou un voyage. Mettre dans la Main. Voyez *Main*. Mettre au filet, c'eſt tourner le Cheval le cul à la mangeoire, pour l'empêcher de manger.

Mis. Un Cheval bien mis eſt un Cheval bien dreſſé.

Molette, extrémité de l'éperon, qui ſert à piquer les Chevaux. C'eſt auſſi l'épi ou la marque qui eſt au front du Cheval.

Molette, tumeur molle qui vient au Cheval à côté du boulet, pour avoir trop travaillé ; elle eſt groſſe comme la moitié d'un œuf de Pigeon.

Mollir ſe dit des Chevaux qui bronchent.

Monte. La Monte d'un Haras, c'eſt le tems, le lieu & l'heure, où l'on fait couvrir les Jumens, auſſi bien que le regître qu'on en tient.

Monté. Etre bien ou mal monté, c'eſt avoir un bon ou un mauvais Cheval.

Monter à Cheval, c'eſt apprendre à manier les Chevaux. On dit, un tel monte ſous un tel Ecuyer, dans un tel Manège; il monte le Sauteur, le Barbe. Monter à Cheval, à dos, à nud, à poil, c'eſt monter ſans ſelle. Monter un Régiment, c'eſt

lui

lui fournir les Chevaux dont il a beſoin.

Montoir, pierre ou autre élévation qui ſert à monter à Cheval. C'eſt auſſi l'appui qu'on fait ſur l'étrier pour monter en ſelle. Il y a des Chevaux doux, faciles au Montoir. En parlant du Cheval, le pied du Montoir eſt le pied gauche de devant, & le pied hors du Montoir eſt le pied droit de devant. Montoir ſignifie auſſi le côté gauche du Cheval, parce que c'eſt de ce côté qu'on monte à Cheval. Aſſurer un Cheval au Montoir, c'eſt l'accoutumer à être tranquile lorſqu'on monte deſſus.

Montre, endroit où l'on fait voir aux acheteurs les Chevaux à vendre.

Monture. En Europe les Chevaux, les Mulets, les Anes, ſont les Montures ordinaires; en Orient ce ſont les Anes & les Chevaux; & dans les Indes, les Bœufs & les Eléphans.

Morailles, ou *Mourailles*, Tenailles qui ſervent à ſerrer le nez du Cheval, pour empêcher qu'il ne ſe tourmente, lorſqu'on lui fait quelque opération violente. On dit, donner les Morailles à un Cheval.

Moraines, Vers auxquels les Chevaux ſont ſujets.

Mords, ou *Mors*, eſt tout l'aſſortiment des pièces qui ſervent à brider un Cheval. C'eſt auſſi l'embouchure du Canon, qui appuie ſur les barres de la bouche du Cheval. On dit, ce Mords eſt à ſimple Canon; ce Cheval appuie ſur ſon Mords, mâche ſon Mords, a pris le Mords aux dents.

More, *Moreau*, Cheval qui a le poil d'un noir foncé, vif & luiſant. Cap de More, ou Caveſſe de More, eſt celui qui a la tête & les extrémités noires.

Mor-

Digitized by Google

Morfondure, maladie qui fait ſortir des naſeaux du Cheval une pituite âcre, gluante, blanche ou verte; c'eſt un Rhume.

Morve, maladie dangereuſe, qui eſt une humeur épaiſſe, glaireuſe, ſanguinolente, qui vient d'un poumon gâté, & qui ſe décharge par les naſeaux; c'eſt une ſorte de Phtyſie, qui eſt preſque incurable. Cette maladie diffère de la Morfondure.

Muer ſe dit des Chevaux qui quittent leur poil du moins une fois l'année. Le Cheval mue à chaque printems, & quelquefois ſur la fin de l'autonne, quand il a été mal panſé, ou établé froidement. Il mue auſſi quelquefois de corne.

Mules traverſières, crévaſſes qui viennent au boulet & au pli du boulet.

Mulet, *Mules*, bêtes de ſomme engendrées d'un Ane & d'une Cavale, ou d'un Cheval & d'une Aneſſe.

Mur. Grater le Mur ſe dit de l'Académiſte qui aproche trop le long du Mur du Manège.

Muſelière, courroie dont on lie la tête des Chevaux pour les empêcher de mordre.

Muſerole, partie de la têtière du Cheval, qui ſe place au-deſſus du nez.

N.

N*Aſeaux*, ouverture du nez des Chevaux.

Nater les crins, c'eſt en faire des treſſes.

Nature d'une Jument, partie extérieure de la génération.

Nerf. On donne ce nom à un Tendon qui coule derrière les os des jambes: il doit

Digitized by Google

doit être gros & apparent à la vue.

Nerferure, ou *Nerf feru*, atteinte violente que le Cheval ſe donne aux tendons des jambes de devant par la pince des pieds de derrière.

Neuf. Un Cheval neuf eſt un Cheval qui n'a point été monté, ni domté. On dit qu'il a fait pied ou quartier neuf, quand une nouvelle corne lui eſt revenue.

Nouer l'éguillette. Voyez *Eguillette.*

Nud. Monter un Cheval à nud. Voyez *Monter.*

Nuit. La Nuit d'un Cheval eſt le foin & la paille qu'on lui donne pendant les Nuits qu'il ſéjourne au cabaret.

O.

Obéir ſe dit d'un Cheval doux & dreſſé.

Oeil. L'Oeil verron ſignifie que la prunelle en eſt d'une couleur tirant ſur le verd-clair. *Oeil de Cochon* ſe dit d'un Cheval qui a les yeux trop petits.

Ognon, groſſeur qui vient entre la Sole & le Petit-pied.

Olives, ſorte d'embouchure.

Ombrageux. Un Cheval ombrageux eſt celui qui a peur de quelque objet que ce ſoit, & qui ne veut pas avancer. Il faut le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage.

Ongle du pied, c'eſt la corne du pied.

Ordinaire d'un Cheval, c'eſt ce qu'on lui donne à manger par jour.

Oreillard. On donne ce nom aux Chevaux qui ont le bas de l'Oreille trop déprimé, trop large, ou qui branlent trop les Oreilles.

Oreil-

Digitized by Google

Oreilles (les) doivent être petites, déliées, bien placées. Les Chevaux malins portent une Oreille en avant, & l'autre en arrière alternativement.

Oter ſes dents. On dit, ce Cheval ôte ſes dents de trois ans.

Outré. Un Cheval outré, ou à bout, eſt un Cheval épuiſé d'haleine par trop de fatigue.

P.

Paille. La Paille hachée ſert dans quelques païs de nourriture aux Chevaux, mêlée avec l'Avoine.

Palefrenier, Valet qui panſe les Chevaux.

Palefroi, Cheval de parade & de pompe.

Pance, eſtomac des Chevaux.

Pancer, ou *panſer* les Chevaux, c'eſt avoir ſoin de les nétoyer, leur fournir ce qui leur eſt néceſſaire.

Paneaux d'une ſelle ſont deux petits couſſinets de bourre, qu'on met des deux côtés de la ſelle.

Parer, c'eſt couper les ongles ou la corne d'un Cheval avec un boutoir ou paroir.

Paroir, ou *Boutoir*, Inſtrument avec lequel on pare le pied d'un Cheval. Voyez *parer*.

Partir. Faire partir un Cheval, ou le faire échaper de la main, c'eſt le pouſſer avec impétuoſité.

Pas ſe dit de l'allure d'un Cheval la moins vite & la moins élevée. Un Pas & un Saut. Voyez *Saut*.

Paſſade, chemin ou piſte que le Cheval trace en paſſant & repaſſant pluſieurs fois ſur une longueur de terrain. Il y a diverſes ſortes de Paſſades. *Paſſa-*

Digitized by Google

Paſſage. Le Paſſage ſe fait lorsque le Cheval en tournant ou en marchant de côté, croiſe les jambes, un peu moins celles de derrière que celles de devant.

Paſſager, *paſſéger*, mener un Cheval au pas, au trot.

Patin, ſorte de Fer de Cheval.

Paturon, partie du bas de la jambe du Cheval qui eſt entre le boulet & la couronne, & dont la différente longueur le rend court-jointé ou long-jointé.

Paume, *Palme* & *Empan*, meſure par laquelle on ſpécifie la taille des Chevaux: c'eſt la hauteur du poing fermé.

Peignes, nom qu'on donne à une eſpèce de Galle ou Gratelle.

Percer ſes dents, c'eſt mettre ſes dents.

Peſade, ou *Poſade*, c'eſt le prémier mouvement du Cheval, lorsqu'il leve les pieds de devant ſans remuer ceux de derrière.

Peſant, *peſer*, ſe dit d'un Cheval qui s'abandonne trop ſur la bride, qui a trop d'appui, qui peſe à la main, ſans pourtant la forcer.

Pétarades, Pets de Cheval.

Piaffer, *Piaffeur.* Un Cheval piaffeur eſt un Cheval plein de feu, inquiet, ardent, qui s'ébroue & ſe traverſe.

Picoter un Cheval, c'eſt lui faire ſentir foiblement l'éperon à pluſieurs repriſes, ce qui inquiète beaucoup les Chevaux.

Pie. Un Cheval Pie eſt celui qui a des marques de poil blanc ſur un autre poil.

Pied, c'eſt dans le Cheval la partie de la jambe depuis la couronne juſqu'au bas de la corne. Des deux Pieds de devant, l'un eſt appellé le Pied de l'étrier, le Pied du montoir de devant: le Pied de la main de

la

la bride, c'eſt le gauche. Le droit s'appelle le Pied hors du montoir de devant. Des deux Pieds de derrière, le droit s'appelle le Pied hors du montoir de derrière: le Pied gauche ſe nomme le pied du montoir de derrière.

Pilier ſe dit du centre de la volte autour de laquelle on fait tourner le Cheval, ſoit qu'il y ait un Pilier ou non; & cela s'appelle travailler autour du Pilier. Ce Pilier ſert à régler l'étendue du terrain, afin de manier ſur les voltes avec étendue & juſteſſe. Il ſert auſſi à commencer les Chevaux desobéiſſans & fougueux.

Pince, arrête que la corne fait aux pieds de devant, & qui eſt compriſe entre les deux quartiers.

Pincer, ceſt aprocher délicatement l'éperon du flanc du Cheval, ſans donner coup ni appuier. Pincer du droit, pincer du gauche, pincer des deux.

Piquer, c'eſt manier les Chevaux avec les éperons ou le poinçon. Piquer des deux, c'eſt s'enfuir en toute diligence.

Piqueur, Domeſtique deſtiné à monter les Chevaux, pour les dreſſer ou les exerçer.

Pirouette. Quand un Cheval tourne de la tête à la queue, ſans changer de place, cela s'appelle Pirouette de la tête à la queue, ou Pirouette d'une piſte; & quand il fait ce tour dans un petit terrain, & à peu-près de la longueur du Cheval, on l'appelle Pirouette de deux piſtes.

Pis, mamelle des Jumens; le Traion eſt le bout du Pis.

Piſſaneſſe, ou *Pinſaneſſe*, maladie de l'avant-main & de l'arrière-main, qui commence par une démangeaiſon ſous le pied,

&

& fait perdre l'appétit au Cheval.

Piſte, marque que le Cheval trace ſur le terrain où il paſſe. On dit qu'il travaille de deux piſtes, quand il en marque une par le train de devant, & une autre par le train de derrière.

Plattelonge, longe de fil dont on ſe ſert pour abattre un Cheval, ou pour lever ſes jambes dans un travail.

Poil s'emploie pour ſignifier la couleur des Chevaux. Il ſe prend auſſi pour la partie du flanc qui reçoit le coup d'éperon. Il ne faut pas laiſſer l'éperon dans le Poil, ôtez l'éperon du Poil. Monter un Cheval à Poil, c'eſt le monter ſans ſelle.

Poinçon, morceau de bois, pointu par le bout, quelquefois terminé par une pointe de fer, pour exciter les Chevaux à ſauter entre les piliers dans un Manège. C'eſt auſſi un inſtrument du Palefrenier pour percer des trous.

Poing de la Bride, ou *Poignet de la Bride*, c'eſt le Poignet de la main gauche du Cavalier.

Points, trous faits avec le poinçon aux courroies des ſangles, pour y faire entrer les ardillons des boucles.

Poireau, ſorte de Verrue ou d'Excroiſſance.

Poitrail, ou *Poitral*, partie du Cheval compriſe entre ſes deux épaules au-deſſous de l'encolure. C'eſt auſſi une partie du harnois du Cheval.

Pommeau, pièce de cuivre qui eſt au haut & au milieu de l'arçon de la ſelle, où l'on attache les piſtolets.

Pommelé ſe dit de pluſieurs petites marques un peu plus ſombres que le reſte du poil.

Pont-

Pont-levis, Quand un Cheval ſe cabre, & ſe dreſſe ſur ſes jambes de derrière, on dit qu'il fait des Ponts-levis.

Porter ſignifie pouſſer un Cheval, le faire marcher en avant d'un côté & d'autre, d'un talon ſur l'autre. On dit auſſi qu'un Cheval porte beau, ou en beau lieu, lorſqu'il a une belle encolure. Il porte au vent quand il leve le nez auſſi haut que les oreilles.

Poſade. Voyez *Peſade.*

Potence, règle pour meſurer la hauteur des Chevaux.

Poudre, *Pouſſière.* Battre la Poudre ou la Pouſſière, c'eſt lorſqu'un Cheval poſe ſes pieds de devant tout près de l'endroit d'où il les a levés. Un Cheval bat la Poudre au pas, lorſqu'il va un pas court, & qu'il avance peu.

Poulain, le petit d'une Jument. Au feminin on dit Pouline, ou Pouliche. Les Poulains à deux ans ou deux ans & demi commencent à s'échaufer après les Poulines. Le Poulain quitte ce nom ſur les quatre ans, quand on commence à le monter.

Pouline. Voyez *Poulain.*

Pouliner, faire un *Poulain.*

Poulinière. Jument Poulinière. Voyez *Jument.*

Pouſſe, battement de flanc, qui vient d'une oppreſſion qui empêche le Cheval de reſpirer; c'eſt une ſorte d'Aſthme.

Pouſſer un Cheval, c'eſt le faire galoper.

Provende, nourriture compoſée de ſon & d'avoine qu'on donne aux Poulains.

Purge, breuvage purgatif pour les Chevaux.

Digitized by Google

Q.

Quarré, Volte quarrée & large de manière que le Cavalier faſſe marcher ſon Cheval de côté ſur une des lignes du Quarré. C'eſt ſur les angles de ces Quarrés que les Ecuyers inſtruiſent le Cheval à tourner.

Quartier ſignifie les côtés du Sabot d'un Cheval compris entre la pince & le talon de part & d'autre. *Il y a des quartiers de dedans & des quartiers de dehors. Cheval qui a fait Quartier neuf*, ou auquel la corne qu'on avoit coupée, eſt revenue. On dit faire pied neuf, pour Quartier neuf.

Queue. Les Queues dégarnies de crins s'appellent Queues de Rat. On dit qu'un Cheval porte bien ſa Queue, quand il la relève en marchant. Faire la Queue, rafraichir la Queue, c'eſt en couper au bas les crins qui débordent. *On coupe la Queue aux Chevaux de chaſſe & de courſe; & ces Chevaux s'appellent Coureurs ou Courtes-queues.* On ajuſte des fauſſes Queues aux Chevaux qui l'ont coupée. Jouer de la Queue, ou quoailler, ſe dit d'un Cheval qui remue perpétuellement la Queue quand on le monte, ce qui marque qu'il eſt porté à ruer. Couper la Queue à l'Angloiſe, c'eſt couper les tendons de deſſous la Queue.

Queue de Rat eſt un Cheval dont la Queue eſt dégarnie de poil. Ce ſont auſſi des duretés qui viennent à la jambe du train de derrière.

Quinte, défaut d'un Cheval rétif.

Quoailler. Voyez *Queue.*

R.

Rabaiſſer ſe dit d'un Cheval qui n'ayant pas aſſez de force pour continuer à faire des courbettes, ſe rabaiſſe de lui-même.

Rabattre. On dit d'un Cheval qui manie bien à courbettes: il rabat bien ſes courbettes, il les rabat avec grace.

Racourcir les étriers, c'eſt faire entrer l'ardillon dans un des trous qui ſont au-deſſus de l'endroit où il étoit. Racourcir un Cheval, c'eſt ralentir ſon allure.

Ragot, Cheval qui a les jambes courtes, la taille renforcée & large du côté de la croupe.

Ralentir, ſe ralentir, ſe dit d'un Cheval qui diminue la viteſſe de ſon allure.

Ramener, c'eſt faire baiſſer le nez à un Cheval qui porte au vent.

Ramingue, Cheval rétif, qui réſiſte aux éperons, qui rue, & fait effort pour jetter en bas le Cavalier.

Rang, c'eſt un certain nombre de Chevaux attachés à un même ratelier dans une Ecurie; & dans un Manège, c'eſt l'endroit où les Académiſtes à Cheval ſont à côté l'un de l'autre.

Rape, ſorte de Lime qui ſert à unir la corne du pied, quand le Cheval eſt ferré.

Raſer ſe dit d'un Cheval qui ne marque plus, qui a à peu près huit ans. Le Cheval a raſé environ ſur les huit ans. Raſer le tapis ſe dit des Chevaux qui galopent près de terre.

Raſſembler ſon Cheval, c'eſt le tenir de manière que ſes mouvemens ſoient plus vifs & moins allongés; le Cheval paroit alors plus court.

Digitized by Google

Rat. Voyez *Queue de Rat.*

Ratelier, c'eſt ce qui ſert dans les Ecuries à mettre le fourage deſtiné pour la nourriture des Chevaux.

Rebotter, remettre ſes bottes.

Rebrider, remettre la bride.

Recommencer un Cheval, c'eſt lui raprendre ſon exercice quand il l'a oublié.

Réduire un Cheval, c'eſt le domter, l'obliger à quitter ſon humeur ſauvage, ſes fantaiſies.

Refroidiſſement, morfondure légère.

Reins. Les Reins du Cheval commencent vers le milieu du dos, & s'étendent juſqu'à la croupe. Ce qu'on appelle le Rein double, les Reins courts, marquent la force. Les mauvaiſes qualités des Reins ſont d'être longs & bas, ce qui s'appelle un Cheval enſellé.

Relais. Les Chevaux de Relais ſon ceux qu'on tient prêts, pour en changer dans le beſoin.

Relaier, c'eſt monter ou faire atteler des Chevaux frais ou de relais. Voyez *Relais.*

Relever, c'eſt obliger le Cheval à porter en beau lieu, & lui faire bien placer ſa tête. Il y a des Mords propres à relever un Cheval. On dit auſſi, un Pas relevé, des Paſſades relevées.

Remboure, c'eſt la bourre ou crin qui eſt dans les paneaux.

Rembourer les Selles & les Bâts, c'eſt mettre de la bourre ou du crin dans les paneaux.

Remis. Un Cheval bien remis eſt celui qui a rapris l'exercice qu'il avoit oublié.

Remiſe, endroit à couvert, deſtiné pour y loger des voitures.

Remolade, onguent pour les Chevaux qui ont des foulures, des enflures, ou autres maladies: il y entre de la lie de vin, du miel, de la térébenthine, de la graiſſe.

Remonte, Chevaux achetés pour remplacer ceux qui ont été réformés ou qui ont péri. Remonte, en terme de Haras, ſignifie tous les ſauts que l'Etalon donne à la Jument enſuite du prémier.

Remonter, ſe remettre à cheval. C'eſt auſſi fournir de nouvelles montures à des Cavaliers démontés.

Rendre la main. Voyez *Main.*

Rendu. Un Cheval rendu eſt celui qui par fatigue ne ſauroit plus marcher.

Rênes, deux longes de cuir qui ſont attachées d'un côté à la branche de la bride, & de l'autre elles ſont dans la main du Cavalier: elles ſont agir l'embouchure, & tiennent la tête du Cheval ſujette.

Renifler ſe dit du bruit que fait le Cheval avec ſes naſeaux, quand quelque objet lui fait peur.

Repartir. Faire repartir un Cheval, c'eſt le laiſſer échaper de la main une ſeconde ou troiſième fois, le faire revenir ſur ſa piſte.

Repouſſoir, eſpèce de gros clou pour faire ſortir les clous du pied, lorsqu'on veut déferrer un Cheval.

Repriſe ſe dit quand on recommence une leçon, un Manège, & qu'on le fait d'une haleine.

Retenir, terme de Haras, pour ſignifier concevoir. Cette Cavale a retenu, c'eſt-à-dire, elle eſt pleine. Les Jumens retiennent mieux lorsqu'elles ſont en chaleur & dans leur liberté naturelle.

Rétif,

Digitized by Google

Rétif, Cheval qui s'arrête ou recule, au-lieu d'avancer. C'eſt auſſi un Cheval malicieux, rebelle, qui veut aller où il lui plait, & quand il lui plait.

Reveiller ſon Cheval, c'eſt l'avertir & l'animer.

Riſpoſte ſe dit de l'action d'un Cheval qui rue, quand il ſent l'éperon, qui répond à l'éperon.

Rivet, extrémité du clou qui eſt rivé, ou retrouſſé ſur la corne.

Robe ſe dit quelquefois du poil du Cheval. Ce Cheval a une belle robe.

Rogne-pied, morceau d'acier tranchant d'un côté, qui ſert à couper la corne qui paſſe au-delà du fer, lorſqu'il eſt broché.

Roide. On dit être roide à cheval ou être à cheval comme une paire de pincettes, quand on y eſt d'un air contraint.

Rompre l'eau à un Cheval, c'eſt l'empêcher de boire tout d'une haleine. Rompre un Chaval au trot, au galop, c'eſt l'exercer peu à peu à trotter, &c. Rompre un Cheval à la chaſſe, c'eſt le dégourdir.

Rond, piſte circulaire, qu'on appelle auſſi la volte. Voyez *Volte*.

Roſſe, méchant Cheval uſé de vieilleſſe ou de maladie.

Roter ſur l'avoine ſe dit d'un Cheval dégouté qui ne veut pas manger ſon avoine, ou de celui qui ne ſauroit achever celle qu'on lui a donnée.

Rouan, Cheval qui a du poil gris ou blanc ſemé fort épais, & preſque dominant ſur un poil bai, aléſan, ou noir.

Rouler à cheval, c'eſt s'y tenir de manière que le corps va tantôt à droite, tantôt ſur le côté gauche.

Roulier, Chartier qui tranſporte des marchandiſes reglément d'un endroit à l'autre.

Rouſſin, Cheval épais & entier, comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

Rouvieux, galle invétérée.

Rubican, poil rubican. Un Cheval rubican. Il y a peu de différence entre Rubican & Rouan. Voyez *Rouan*.

Rude. Un Cheval qui a le pas rude eſt celui qui fatigue ſon Cavalier.

Rue, clou de rue. On dit qu'un Cheval a pris un Clou de rue, quand un Clou lui eſt entré dans le pied.

Ruer, élancer les pieds de derrière.

Ruiné. Un Cheval ruiné eſt un Cheval uſé de fatigue.

S.

Sabot (le) eſt toute la corne du pied du Cheval au-deſſous de la Couronne, ce qui renferme le petit-pied, la ſole & la fourchette.

Saccade, ſecouſſe violente que le Cavalier donne au Cheval en tirant tout-à-coup les rênes de la bride, quand le Cheval peſe à la main.

Saignée. On ſe ſert de divers inſtrumens pour ſaigner les Chevaux. La Flamme eſt l'inſtrument le plus uſité.

Saillir ſe dit de l'accouplement d'un Etalon avec une Jument.

Salières. Les Salières d'un Cheval ſont à un bon pouce au-deſſus des yeux. Quand cet endroit eſt creux & enfoncé, il dénote un vieux Cheval, ou un Cheval engendré d'un vieux Etalon.

San-

Digitized by Google

Sangle eſt ce qu'on met par deſſous le ventre d'un Cheval, pour attacher une Selle ou un Bât, afin de les tenir fermes.

Sangler un Cheval, c'eſt attacher & ſerrer les Sangles. Voyez *Sangles.*

Saut. Un Pas & un Saut ſe dit d'un air relevé du Cheval qui manie par haut, qui marque une courbette entre deux Sauts ou cabrioles, de manière qu'il leve le devant & rue des pieds de derrière. Deux Pas & un Saut eſt un manège compoſé de deux courbettes terminées par une cabriole. Un Cheval va par bonds & par ſauts, quand il va à courbettes & à cabrioles.

Sauter. Sauter une Jument ſe dit de l'Etalon qui la couvre. Sauter de ferme à ferme, c'eſt quand on fait ſauter un Cheval ſans qu'il bouge de ſa place. Sauter en ſelle, c'eſt ſe jetter ſur un Cheval ſellé, ſans mettre le pied à l'étrier. Voyez *Saut.*

Sauteur, Cheval qui manie aux airs relevés, qui fait des ſauts avec ordre & obéiſſance entre deux piliers, qui va à cabrioles, à croupades. On met des trouſſe-queues aux Sauteurs, pour empêcher leur queue de jouer.

Sec. Remettre un Cheval au ſec, c'eſt lui remettre le foin & l'avoine, après l'avoir mis à l'herbe & au verd.

Secouer ſe dit d'un Cheval dont le trot eſt rude.

Secourir des Chevaux, c'eſt leur donner les aides à tems & à propos lorſqu'ils ſe ralentiſſent.

Seime, fente dans la couronne, qui s'étend juſqu'au fer, & qui par le ſang qui en ſort fait boiter le Cheval. Cet accident vient de l'aridité de la corne.

Selle, Siège qu'on met ſur le dos du Cheval pour la commodité du Cavalier. Avoir le cul ſur la ſelle, c'eſt être à cheval. On doit toujours s'aſſeoir ſur le plat des cuiſſes, & jamais ſur les feſſes, qui doivent ſeulement toucher la ſelle. Il faut toujours ſe tenir collé ſur la ſelle, ſans en perdre jamais le fond. Il faut ſerrer les cuiſſes autant qu'il eſt poſſible. Avant le ſiècle de Valentinien, on ſe ſervoit de paneaux quarrés au-lieu de ſelle. Une ſelle à tous Chevaux eſt celle qui a des arçons mobiles, qui ſert à voyager en poſte & en relais, qui peut s'accommoder à tous Chevaux. Il y a pluſieurs ſortes de ſelles.

Seller, mettre la ſelle à un Cheval.

Sellerie, lieu où l'on ſerre les ſelles & les harnois.

Sellette, petite ſelle.

Sellier, Ouvrier qui fait & vend des ſelles. Il y a à Paris les Selliers-bourreliers, & les Selliers-lormiers-caroſſiers, dont les uns font des harnois & des ſelles; & les autres, outre les ſelles, font des caroſſes.

Serpéger, c'eſt conduire un Cheval en ſerpentant, & tracer une piſte tournée en onde. Ce mot a vieilli.

Serrer ſe dit d'un Cheval qui ſe rétrécit & ne s'étend pas aſſez à une main ou à l'autre, qui ne prend pas aſſez de terrain.

Seyme. Voyez *Seime*.

Siège, endroit du haut de la ſelle où le Cavalier eſt aſſis.

Sifler. On ſifle quand un Cheval boit ou qu'il urine, parce qu'on a remarqué que cela le tranquiliſe pour ces deux fonctions.

Siguet-

Siguette, eſpèce de Caveçon.

Siller. Un Cheval qui ſille, ou qui eſt ſillé, eſt celui qui a les ſourcils blancs; c'eſt une marque qu'il a quinze ou ſeize ans.

Sillons (les) du Palais ſont des élévations poſées en travers du Palais à un demi pouce l'une de l'autre.

Solandres, *Soulandres*, ſont des gales, des fentes ou crévaſſes, qui viennent à la jointure des jarrets.

Solbatu ſe dit d'un Cheval dont la ſole eſt foulée.

Solbature, meurtriſſure de la chair qui eſt ſous la ſole du Cheval.

Sole, ongle de Cheval, ou eſpèce de corne beaucoup plus tendre que l'autre corne qui l'environne. Cheval deſſolé eſt celui à qui on a ôté la ſole ſans toucher à la corne du ſabot.

Solliciter. Un Cheval pareſſeux a beſoin d'être ſollicité.

Somme, fardeau qui eſt auſſi peſant qu'un Cheval peut le porter. Cheval de ſomme eſt celui qui eſt deſtiné à porter la ſomme.

Sommier, Cheval de ſomme.

Sonaille. Voyez *Sonettes*.

Sonaillier, Cheval qui porte une clochette pendue au cou, & qui marche devant les autres.

Sonettes, clochettes qu'on pend au cou des Chevaux & Mulets de Meſſager.

Sortir. On dit qu'un Cavalier ſort de la ſelle, lorſque les mouvemens du Cheval l'ôtent de ſon aſſiète.

Soubreſaut. Saut imprévu & contre tems que fait le Cheval, quand il veut ſe dérober de deſſous le Cavalier.

Soufleurs. On donne ce nom aux Chevaux qui ſouflent prodigieuſement, ſur-tout dans les chaleurs.

Soupçonneux ſe dit d'un Cheval médiocrement peureux.

Soupe de lait. Voyez *Lait.*

Souquenille, eſpèce de Redingotte de toile que les Palefreniers & les Cochers mettent pour panſer leurs Chevaux.

Sourcils. On dit que le Cheval fille ou eſt fillé, lorsque le poil des ſourcils eſt blanc.

Souris, cartilage qui eſt dans les naſeaux du Cheval, qui le fait ébrouer, ou ronfler des naſeaux.

Sous-barbe, partie du Cheval qui porte la gourmette.

Sous-gorge, lanière de cuir qui paſſe ſous la gorge du Cheval.

Sous-ventrière, courroie de cuir qu'on met ſous le ventre du Cheval pour tenir en état les harnois.

Soutenir la main, ou *ſoutenir un Cheval*, c'eſt tenir la bride ferme & haute.

Statue équeſtre, nom qu'on donne à une Statue repréſentant communément la perſonne d'un Roi ou d'un homme fameux monté ſur un beau Cheval, & deſtinée à être miſe dans une place publique.

Sujet. Tenir un Cheval ſujet, c'eſt le ſoutenir quand il ſe traverſe.

Suite. Un Cheval de Suite eſt celui qui eſt deſtiné aux Valets & aux Palefreniers dans les équipages, pour le monter.

Sûr. Un Cheval ſûr du pied eſt celui qui ne bronche point.

Surdent, dent mâchelière du Cheval fort haute, & qui pouſſe des pointes qui incommodent la langue.

Sur-

Digitized by Google

Surdos, bande de cuir qui pose sur le dos du Cheval de carosse, & qui sert à unir les traits.

Surfais, grosse sangle, qu'on met par-dessus les autres sangles, pour tenir la selle ferme.

Surmener, faire travailler un Cheval ou une Bête de somme au-delà de ses forces.

Sur-os, calus ou dureté qui vient au canon du Cheval au-dessous du genou en dedans ou en dehors.

Surpayer, survendre un Cheval, c'est l'acheter, le vendre plus qu'il ne vaut.

Surprendre un Cheval, c'est se servir des aides trop brusquement.

Suspendre un Cheval, c'est lui passer une sousspente sous le ventre dans l'occasion de certains maux.

T.

Taie, ou *Cataracte*, épaississement des liqueurs du Cristallin, ou de la membrane qui l'envelope.

Talon se dit de l'éperon dont le Cavalier arme les Talons. On dit, en ce sens, qu'un Cheval entend les Talons, qu'il obéit, qu'il répond aux Talons. Donner du Talon à un Cheval. Pincer ou appuier des deux, c'est-à-dire, des deux Talons ou éperons. Le Ramingue résiste aux Talons. Promener un Cheval dans la main & dans les Talons, c'est le gouverner avec la bride & l'éperon. Porter un Cheval d'un Talon sur l'autre, c'est lui faire faire tantôt le Talon droit, & tantôt le gauche. Talon dans le Cheval est la partie du derrière du bas du pied opposé à la pince. Dans ce sens on dit: ce Che-

val a les Talons ſerrés, il eſt bas de talon haut de talon. On appelle encaſtelés les Chevaux qui ont les Talons étroits & ſerrés.

Tapis. Raſer le Tapis, c'eſt galoper près de terre, comme les Chevaux Anglois.

Tâter le pavé, le terrain, c'eſt lorſqu'un Cheval ayant mal au pied, n'appuie pas ſur le pavé.

Taupe (Mal de). Ce mal arrive ſur-tout aux Chevaux qui tirent au collier: il vient ſur le ſommet de la tête, derrière les deux oreilles, à l'endroit où porte le licou, & forme une meurtriſſure qui dégénère en abſcès.

Teigne, pourriture puante qui vient à la fourchette des Chevaux, & qui eſt difficile à guérir.

Tems ſignifie ou les mouvemens d'un Cheval qui manie avec meſure & juſteſſe, ou l'intervalle qui eſt entre deux de ſes mouvemens.

Tendon, cartilage ſitué entre la corne & le petit-pied. Souvent il faut le couper.

Tenue. Avoir ou n'avoir point de tenue à cheval, c'eſt y être ou n'y être pas ferme.

Terraignol. Ce mot, qui vieillit, ſignifie un Cheval qui a peine à lever le devant; qui a les mouvemens trop retenus, trop près de terre.

Terrain. Un Cheval garde bien ſon terrain, embraſſe bien ſon terrain, quand il marque bien ſa piſte, ſans ſe ſerrer ni s'élargir. Tâter le terrain. Voyez *Tâter.*

Terre-à-terre, ſuite de ſauts fort bas que le Cheval fait en avant, étant porté de côté & maniant ſur deux piſtes. Le Terre-à-terre eſt le prémier manège auquel on dreſſe le

le Cheval. Les ſix Voltes ſe font Terre-à-terre, deux à droite, deux à gauche, & deux encore à droite, le tout d'une haleine.

Tête. La beauté d'une Tête de Cheval eſt d'être petite, déchargée de chair, de façon que les veines y paroiſſent ſous la peau.

Tête de More. Voyez *Cap* ou *Caveſſe de More.*

Têtière ſe dit de la partie de la bride qui entoure la tête du Cheval, & des cuirs qui ſoutiennent le mords, les rênes, ou les longes.

Tic, mauvaiſe habitude qu'ont les Chevaux d'appuier les dents contre la mangeoire, ou contre la longe du licou, comme s'ils les vouloient mordre.

Timon, partie du train d'un caroſſe, où l'on attelle les Chevaux, qui ſert à les ſéparer.

Timonier, Cheval qu'on met au timon.

Tiquer, c'eſt avoir le Tic. Voyez *Tic.*

Tiqueur, Cheval qui a le Tic. Voyez *Tic.*

Tirer. Un Cheval tire à la main quand il réſiſte à la bride. Un Cheval propre à tirer, eſt un Cheval de caroſſe, de charette, &c.

Tiſonné ſe dit d'un Cheval qui a de larges taches noires éparſes ça & là ſur le poil blanc.

Torche-nés, inſtrument avec lequel on ſerre le nés du Cheval.

Toupet, c'eſt le crin qui eſt entre les deux oreilles, & qui retombe ſur le front.

Tourmenter un Cheval, c'eſt l'inquiéter,

le châtier mal-à-propos. Se tourmenter ſe dit d'un Cheval qui a trop d'ardeur.

Tourner ſignifie changer de main. Ce Cheval tourne à toutes mains. En parlant des Aides, on dit: tourner les cuiſſes, tourner les jambes, tourner les talons.

Tournoi. Voyez ce que nous avons dit ailleurs de cet Exercice.

Toux. Tout Cheval qui touſſe n'eſt pas toujours pouſſif ou courbattu. Si on négligeoit moins la Toux, il y auroit moins de Pouſſes & de Courbatures.

Train, allure, démarche du Cheval. Ce Cheval a le Train rompu, il va de train, bon train, grand train. Le train, ou la partie de devant du Cheval, ſont les épaules & les jambes de devant. Le train de derrière ſont les hanches & les jambes de derrière. Train ſe dit auſſi de ce qui ſert à trainer, à porter; de ce qui ſupporte un caroſſe, une chaiſe. C'eſt encore la piſte ou la trace marquée par les pieds des Chevaux, ou par les ornières que font les roues. Ce mot ſignifie auſſi les équipages, la ſuite d'un grand Seigneur.

Traion. Bout du pis d'une Jument.

Trait. Un Cheval de trait eſt celui qui eſt deſtiné à tirer un caroſſe, une chaiſe &c. Les harnois de caroſſe ont des traits de cuir.

Tranchées. Les Chevaux ſont ſujets aux tranchées: alors ils ſe débattent, ils ſe vautrent, les flancs leur battent, ils ne peuvent uriner, &c.

Trape, *Trapu*, ſe dit des Chevaux d'une taille courte & groſſière.

Traquenard, entrepas qui eſt un train ou am-

amble rompu. Il ſe dit auſſi du Cheval qui a cette allure.

Travail, petite enceinte pratiquée devant la boutique d'un Maréchal, pour enfermer un Cheval qui ſe tourmente quand on le ferre.

Travaillé. Un Cheval trop travaillé eſt celui qu'on a trop fatigué.

Travailler un Cheval, c'eſt le manier, l'exercer au pas, au galop.

Traverſé. Un Cheval bien traverſé eſt celui qui eſt large du poitrail & de la croupe.

Traverſer ſe dit d'un Cheval qui coupe la piſte de travers, qui jette ſa croupe d'un autre côté que ſa tête.

Trépigner ſe dit d'un Cheval qui bat la poudre avec les pieds de devant, en maniant ſans embraſſer la volte, qui fait ſes mouvemens courts & près de terre.

Tricoiſes, Tenailles pour ferrer & déferrer un Cheval.

Tricoter ſe dit d'un Cheval qui remue vite les jambes en marchant, & qui n'avance pas.

Tride ſe dit d'un mouvement de Cheval qui eſt court & vite.

Trot, allure du Cheval entre le pas & le galop. Mettre un Cheval au Trot, le troter.

Troter des Epaules ſe dit du Cheval qui trote peſamment. Voyez *Trot*.

Trouſſe de fourage eſt ce qu'un Cavalier peut en porter ſur la croupe de ſon Cheval. Ce terme ſignifie auſſi la croupe du Cheval ſur laquelle on porte les Trouſſes, le bagage du Cavalier. Monter en Trouſſe, ſe mettre en Trouſſe.

Trouſſe-queue, gros cuir qu'on attache à la

la queue des Chevaux ſauteurs. Voyez *Sauteur*.

Trouſſequin, bois qui s'élève ſur l'arçon du derrière d'une ſelle, & qui en affermit les battes.

Truité ſe dit, lorſque ſur un poil blanc il y a des marques de poil noir, de bai, ou d'aléſan, ſur-tout à la tête & à l'encolure.

V.

V*Air*. Voyez *Vairon*.

Vairon ſe dit de l'œil du Cheval dont la prunelle eſt entourée d'un cercle blanchâtre, ou qui a un œil d'une façon, & un de l'autre. Il ſignifie auſſi un Cheval, dont les poils ſont tellement mêlés, qu'il eſt difficile de diſtinguer les blancs d'avec les noirs, les roux d'avec les bais. On l'appelloit autrefois *Vair*.

Valet, en terme de Manège, eſt une ſorte de poinçon ou d'aiguillon, qui eſt au bout d'un bâton, qui ſert à pincer & à aider un Cheval ſauteur.

Valet à débotter, planche avec une entaille, où l'on met le talon, par le moyen de laquelle on ſe débotte tout ſeul.

Varice, groſſeur au dedans du jarret: c'eſt la veine crurale, qui fait en cet endroit une tumeur molle.

Vent ſe dit d'un Cheval qui commence à être pouſſif. Ce Cheval a du vent. Porter le nez au vent. Voyez *porter*.

Ventre. On dit: ce Cheval n'a point de Ventre, & plus communément, ce Cheval n'a point de boyau, pour dire qu'il eſt ſerré du flanc.

Ven-

Ventrière, longe de cuir qui empêche le harnois du Cheval de trait de tomber, & qui paſſe ſous le ventre.

Verd. Mettre un Cheval au Verd, lui donner le Verd, c'eſt le mettre à l'herbe, lui donner de l'orge en verd.

Verron. Voyez *Vairon*.

Vers. Les Chevaux ſont ſujets aux Vers: ceux qu'on nomme *Moraines* ont leur ſiège dans les replis du fondement, on les tire avec la main.

Veſſigon, ou *Veſſignon*, enflure molle qui vient à droite & à gauche du jarret du Cheval.

Vineux, *gris vineux*, eſt un poil blanc & noir, mêlé de bai.

Vitre, nom qu'on donne à la prunelle de l'œil du Cheval.

Unir ſe dit d'un Cheval, dont le train de devant ne fait en galopant qu'une même action avec celui de derrière.

Volée ſe dit des Chevaux qu'on met au-devant des autres, pour tirer plus vite un caroſſe, un chariot, quand il y a pluſieurs rangs. Ces Chevaux ſont plus propres à la volée qu'au timon.

Volte, rond, ou piſte circulaire ſur laquelle on manie un Cheval. Il y a pluſieurs ſortes de Voltes. La Demi-volte eſt un demi-rond, que le Cheval fait d'une ou de deux piſtes, au bout duquel il change de main & revient ſur la même ligne.

Voltiger, faire les exercices ſur le Cheval de bois pour apprendre à monter à Cheval, & à deſcendre légerement.

Voltigeur, Maître qui apprend à voltiger ſur le Cheval de bois.

Vou-

Vouloir, *en vouloir*, ſe dit de la Jument qui paroit diſpoſée à ſouffrir l'Etalon.

Vouter un Fer, c'eſt le forger.

Uſé. Un Cheval uſé eſt celui qui ne peut plus rendre de bons ſervices.

Vuider. Se vuider, c'eſt fienter.

Y.

Y *Eux*. Voyez *Oeil*.

Z.

Z *Ain* eſt un Cheval qui n'eſt ni gris, ni blanc, & qui n'a aucune marque blanche.

CHA-

CHAPITRE IX.

De l'Art de la Guerre.

Des différentes ſortes de Guerre. 1. *De la Guerre défenſive & offenſive, & de quelle manière on doit ſe conduire dans l'une & dans l'autre. De la Guerre privée, de la Guerre publique, & de celle qu'on nomme mixte. De la Guerre ſolennelle & non ſolennelle. De la Guerre pleine ou parfaite, & de la Guerre imparfaite. De la Guerre de Repréſailles. De la Guerre entre Puiſſances égales. De la Guerre de ſecours. De la Guerre civile ou inteſtine. De la Guerre de Religion. Néceſſité d'apprendre la théorie de la Guerre, & quelle eſt la manière d'enſeigner cette théorie. Peuples qui ont enſeigné les prémiers l'Art de la Guerre.*

D. QU'eſt-ce que la Guerre? Ce que c'eſt que la Guerre.

R. La Guerre, dans le ſens le plus général, n'eſt autre choſe que l'état de ceux qui tâchent de vuider leurs différends par les voies de la force.

D. Qu'eſt-ce que l'Art de la Guerre? Et l'Art de la Guerre.

R. Cet Art, dont les Hommes ont toujours fait profeſſion, eſt une Science d'une vaſte étendue, qui donne des règles pour s'égorger & ſe détruire réciproquement.

D.

Différentes espèces de Guerres.

D. Combien y a-t-il d'espèces de Guerres ?

R. On en distingue de plusieurs sortes, qui sont la Guerre offensive & la Guerre défensive, la Guerre privée, la Guerre publique, la Guerre mixte, la Guerre solennelle & la Guerre non solennelle, la Guerre pleine & parfaite & la Guerre imparfaite, la Guerre de Répresailles, la Guerre entre Puissances égales, la Guerre de secours, la Guerre civile, & la Guerre de Religion.

La Guerre défensive.

D. Qu'est-ce que la Guerre défensive?

R. C'est celle que l'on entreprend pour se conserver & pour se défendre contre les insultes de ceux qui tâchent de nous faire du mal en notre personne, ou de nous enlever & de détruire ce qui nous appartient.

La Guerre offensive.

D. Qu'appelle-t-on Guerre offensive?

R. C'est celle qui se fait pour contraindre les autres à nous rendre ce qu'ils nous doivent, en vertu d'un droit parfait que l'on a de l'exiger d'eux, ou pour obtenir la réparation du dommage qu'ils nous ont causé injustement, & pour leur faire donner des suretés, à l'abri desquelles on n'ait plus rien à craindre de leur part pour l'avenir.

Conduite qu'il faut tenir dans la Guerre défensive.

D. Comment doit-on se conduire dans la Guerre défensive?

R. Cette sorte de Guerre doit être soutenue par la prudence & l'esprit de prévoyance de celui qui la conduit. Si elle est imprévue, il faut ménager le peu de Troupes qu'on a sur pied. On jette l'Infanterie dans les Places que l'on croit devoir être attaquées, abandonnant à l'Ennemi celles qui dans la suite de la Guerre peuvent être facilement reconquises, ou qu'il ne peut conserver que difficilement. La Cavalerie doit

doit être mise en campagne, de façon qu'elle ait sa retraite sûre, & cela afin d'incommoder les fourages & les convois de l'Ennemi, & d'empêcher que les petits Parties ne s'écartent trop de l'Armée, & ne jettent trop facilement la terreur dans le dedans du païs. On doit retirer dans les meilleures Places tout ce que l'on peut ôter du plat-païs, & consumer même par le feu tous les grains & fourages, qu'on ne peut mettre en lieu sûr, afin de diminuer par-là la subsistance aisée de l'Armée ennemie. On envoie les Bestiaux dans les lieux les plus éloignés de l'Ennemi, & autant qu'il se peut, on les couvre de grandes rivières, où ils trouvent plus de sureté & une subsistance plus aisée.

Lorsqu'on a quelque tems pour se préparer à la Guerre défensive, on l'emploie à lever des Troupes, à assembler des munitions de Guerre, & à réparer les Fortifications des Places, dont la conservation est la plus nécessaire. A ces précautions du dédans, il faut joindre celles du dehors, qui consistent en négociations pour des secours des Puissances voisines, pour des Levées étrangères, pour des Diversions éloignées.

Le succès d'une Guerre défensive dépend principalement de la conduite du Général qui la soutient. Son attention particulière doit être à ne se point commettre, à multiplier de petits avantages, à resserrer son Ennemi dans ses fourages, & l'obliger à ne les faire ordinairement qu'avec de grosses escortes; à battre ou écorner ses convois, à lui rendre le passage des rivie- & des défilés difficiles: s'il veut attaquer quelque Place, y jetter quelques petits secours;

cours, avant qu'il l'ait investie, pour ranimer le Peuple & la Garnison, enfin à ne chercher dans ce commencement qu'à se faire respecter de l'Ennemi par son activité & sa vigilance, à le rendre circonspect dans ses marches, & même dans son camp, & qu'à gagner du tems & lui en faire perdre. Avec tous ces soins un Général habile ranime les cœurs de ses Troupes, & donne à son Prince le tems de rétablir ses affaires, pour balancer dans la suite le succès, & changer la nature de cette Guerre toujours triste à celui qui est forcé de la soutenir.

Il y a une autre sorte de Guerre défensive, qui est celle qui vient par des malheurs, comme par celui d'une Bataille perdue. Dans ce cas, un Général doit pourvoir le plus promptement qu'il lui est possible aux choses qui lui sont nécessaires pour remettre ses Troupes en état ou de se présenter à l'Ennemi, ou de s'opposer à ses progrès. Si le Païs est ouvert & dégarni de Places fortes, il l'abandonne à l'Ennemi, & se retire loin de lui à couvert des bonnes Places ou des Rivières. S'il se trouve quelque Place qui ne puisse être enlevée que par un Siège dans les formes, il y jette un Corps d'Infanterie, & fait consumer à ce siége tout le plus de tems qu'il se peut, afin de trouver par-là celui du rétablissement de son Armée battue. Si le Païs est serré & coupé de Rivières, il dispute à l'Ennemi tous les Défilés & les passages de ces Rivières, mais avec circonspection & de manière qu'il n'engage point une affaire générale, jusqu'à ce qu'il ait regagné un peu d'égalité de forces, soit par les hommes qu'il aura fait perdre à l'Ennemi dans ces pe-

petites affaires, soit par des secours qu'il aura reçus.

D. Quelles mesures doit-on prendre lorsqu'on s'est une fois déterminé à faire une Guerre offensive, & quelle conduite doit-on tenir dans cette Guerre pour qu'elle ait un heureux succès ? Mesures à prendre quand on médite une Guerre offensive, & comment on doit se conduire dans cette Guerre.

R. Le secret avant qu'elle éclate, le projet & l'ordre dans les entreprises, dès qu'elle aura éclaté, sont les deux partis qui contribuent le plus à en rendre le succès heureux. *Il y a des précautions à prendre tant à l'égard du dehors qu'à l'égard du dedans.* Les précautions au dehors sont les Alliances & les suretés, pour n'être point troublé dans l'expédition qu'on a projettée ; les Levées étrangères soit d'Hommes ou de Chevaux ; les achats de munitions de guerre, si on ne les a pas dans son Païs, soit pour augmenter celles qu'on a, soit pour les ôter à l'Ennemi. Les précautions au dedans sont la sûreté des Frontières éloignées, la levée secrette des Troupes nouvelles, l'augmentation des vieilles, la fourniture des Magasins de guerre & de bouche, la construction des chariots d'artillerie & de vivres, la levée de leurs Chevaux. On met les dépôts de vivres & d'artillerie à une portée, qui donne également jalousie à plusieurs Places des Ennemis, afin de les obliger, en partageant leurs forces, de n'avoir ces Places qu'à demi-garnies.

Il faut beaucoup d'ordre dans les entreprises de cette nature. Si le Païs qu'on veut attaquer, est bordé de Places fortes, on attaque le quartier qui y donne une entrée libre, & qui porte avec plus de facilité vers la Capitale, afin d'y jetter la terreur

reur, & obliger par-là l'Ennemi de dégarnir quelques unes des Places de la Frontière, pour raſſûrer le cœur du Païs. On retombe enſuite ſur les Places qui ont été dégarnies : on ouvre le Païs attaqué; on fait porter dans ces Places, après leur priſe, tous les dépôts qu'on a dans les ſiennes, afin de faire la guerre avec plus de commodité. On a une Armée beaucoup plus forte en Infanterie qu'en Cavallerie; on prend des meſures pour faire lever de l'Infanterie nouvelle, qui, jettée d'abord dans les Places conquiſes, & mêlée avec une partie de la vieille, qu'on aura tirée de l'Armée, ſe forme, & ſe met en état de ſervir en campagne l'année ſuivante.

Si le Païs eſt ouvert, on doit être fort en Cavallerie, afin de pénétrer avec plus de diligence juſques dans ſon centre, & de pouvoir faire des détachemens pour conduire les convois en ſureté. Il ſuffit dans ce cas de mettre ſeulement de l'Infanterie dans les Châteaux, ou petites Villes, qui aſſûrent les chemins des convois. Lorſqu'on a pénétré le plus avant qu'on a pu faire commodément, on campe l'Armée dans un lieu avantageux par ſon aſſiète, afin de pouvoir faire delà des détachemens conſidérables, pour réduire par la terreur des armes les extrémités du Païs, où il n'eſt pas poſſible de ſe porter avec l'Armée entière.

Si le Païs eſt coupé de Rivières, on obſerve ſi elles entrent dans le vôtre, ou ſi elles en ſortent, ſi elles traverſent le Païs qu'on veut conquérir, ſi elles ſont profondes, navigables & larges. Si elles entrent dans votre Païs, & que près de votre Frontière,

tière, l'Ennemi ait une Place forte & grande, & qu'à l'entrée de votre Païs ſur cette même Rivière, on n'y en ait point; c'eſt par cette Place qu'on commence, afin que ſi dans la ſuite la conſtitution de la Guerre vient à changer, on ne laiſſe pas à l'Ennemi une Place ; où il puiſſe aſſembler de grands Magaſins, & les faire entrer avec commodité pour la ſubſiſtance de ſes Armées, & pour le tranſport de ſes munitions de guerre. Si les Rivières ſortent de votre Païs, & que l'Ennemi y ait auſſi une Place ou grande par ſon habitation, ou forte, il eſt d'une conſéquence infinie de s'en rendre le maître, pour en faire une Place d'armes ou un dépôt commode, afin de porter la guerre bien avant dans le Païs ennemi. Si les Rivières traverſent le Païs ennemi, & qu'elles ſoient grandes, la conquête n'en peut pas être ſi rapide. On ne laiſſe rien derrière ſoi; on étend d'abord ſa conquête juſqu'à cette Rivière qui traverſe le Païs; on ſe rend maître de ſes bords, & s'il y a quelque Ville du même côté, & qu'elle ne ſoit pas forte, on la fortifie avec diligence, & on s'y établit ſi ſolidement qu'on ne puiſſe pas en être chaſſé.

Si le Païs eſt couvert de Montagnes & de Bois, il eſt par conſéquent rempli de défilés. En ce cas, l'Armée avec laquelle on veut conquérir doit être beaucoup plus forte en Infanterie qu'en Cavalerie, & ſuivie d'un plus grand nombre de Pionniers, par le moyen deſquels on ouvre les défilés, autant qu'il eſt poſſible. On rend les chemins de communication bons & larges, on fortifie d'eſpace en eſpace des poſtes pour aſſurer les convois; on fait de grands abba-

tis dans les bois pour élargir les chemins; on conduit tous les travaux vers quelques Villes ou Places, qui ſoient dans une ſituation plus ouverte, où on puiſſe faire les dépôts dont a beſoin.

Si c'eſt un Païs de plaine; on ne peut y avoir trop de Cavalerie. C'eſt elle qui ſoumet le Païs, & qui empêche l'Ennemi de ſe communiquer. Il ne faut en ce cas-là d'Infanterie, que pour conſerver les grandes Villes qu'on ſoumet. Mais, comme il arrive rarement que les Païs ne ſoient pas mêlés, c'eſt la connoiſſance qu'en doit avoir le Prince qui veut conquérir, qui lui fait prendre des meſures juſtes pour conduire ſon entrepriſe à une fin heureuſe, en compoſant ſon Armée comme il lui convient.

Dans le commencement d'une Guerre, une Bataille donnée à propos, en décide preſque toujours le ſuccès; ainſi on ne doit pas héſiter à la donner, ſi l'Ennemi par quelque mouvement, pour raſſembler ſes forces, ſe met à portée de riſquer un evènement.

Une choſe qui mérite encore d'être bien conſidérée, c'eſt l'état des Finances du Prince qu'on veut attaquer. S'il eſt pauvre, tout eſt aiſé à entreprendre contre lui. On ménage ſes Sujets, on les lui débauche, ſoit par douceur, ſoit en les mettant hors d'état de pouvoir aſſiſter leur Prince. Si ce Souverain eſt riche par les tréſors qu'il aura amaſſés, ou par les facultés de ſes Sujets, on l'attaque vivement, on forme pluſieurs entrepriſes à la fois. On traite ſes Peuples avec douceur, on les décharge des impoſitions qui lui auront été les plus odieuſes, & on leur donne toute aſſurance pour

pour ce qui concerne leur Commerce.

D. Qu'eſt-ce qu'une Guerre privée? Guerre privée.

R. C'eſt celle qui ſe fait de Particulier à Particulier, & ſans autorité publique.

D. Qu'appelle-t-on Guerre publique? Guerre publique.

R. C'eſt celle qui ſe fait de part & d'autre par autorité d'une Puiſſance civile.

D. Qu'eſt-ce qu'une Guerre mixte? Guerre mixte.

R. C'eſt celle qui ſe fait d'un côté par autorité publique, & de l'autre par de ſimples Particuliers.

D. Que nomme-t-on Guerre ſolennelle, & Guerre non ſolennelle? Guerre ſolennelle & non ſolennelle.

R. C'eſt celle qui ſe faiſant par autorité du Souverain, eſt accompagnée de certaines formalités, comme d'une Déclaration ſolennelle, &c. La Guerre non ſolennelle eſt celle qui ſe fait ou ſans avoir été déclarée dans les formes, ou celle qui ſe fait ſimplement contre des Particuliers.

D. Qu'eſt-ce que la Guerre pleine & parfaite, & la Guerre imparfaite? Guerre pleine ou parfaite & imparfaite.

R. C'eſt celle qui rompt entierement & à tous égards l'état de Paix & de Societé, & qui donne lieu à tous les actes d'hoſtilités, quels qu'ils puiſſent être. La Guerre imparfaite eſt, au contraire, celle qui ne rompt pas la Paix à tous égards, mais pour de certaines choſes ſeulement, l'Etat de Paix ſubſiſtant quant au ſurplus.

D. A quelle ſorte de Guerre donne-t-on le nom de Guerre de Repréſailles? Guerre de Repréſailles.

R. On entend par Guerre de Repréſailles, cette eſpèce de Guerre imparfaite, ces actes d'hoſtilité que les Souverains exercent les uns contre les autres, ou leurs Sujets par leur conſentement, en arrêtant ou les perſonnes ou les effets des Sujets d'un E-

tat, qui a commis à notre égard quelque injuſtice, qu'il refuſe de réparer, afin de nous procurer des ſuretés à cet égard, & pour l'engager à nous rendre juſtice, &, au cas qu'il perſiſte à nous la refuſer, de nous la faire à nous-mêmes, l'état de Paix ſubſiſtant quant au reſte.

Guerre entre Puiſſances égales.

D. Qu'eſt-ce que la Guerre entre Puiſſances égales?

R. C'eſt celle à laquelle les Voiſins ne prennent point d'intérêt, tant que les Parties n'ont point de trop grands avantages les unes ſur les autres.

Et ce qu'il faut obſerver dans cette Guerre.

D. Qu'y a-t-il à obſerver à l'égard de cette Guerre.

R. Elle ne doit jamais être de durée lorſqu'on veut en retirer quelque avantage; &, pour les règles, elle eſt conforme à toutes les autres. On peut ſeulement poſer pour maxime dans cette eſpèce de Guerre, que le Général le plus vif & le plus pénétrant l'emporte ordinairement à la longue ſur celui qui ne poſſède pas ces qualités au même degré, parce qu'il multiplie tellement les petits avantages par ſon activité & ſa pénétration, qu'à la fin ſes ſuccès légers lui en procurent un grand & déciſif. Un Général continuellement attentif à ſe procurer la ſupériorité par de petits avantages, arrive toujours à ſon but qui eſt celui de la ruine de l'Armée ennemie, auquel cas il change la nature de cette guerre, & en fait une offenſive, ce qui doit être le grand objet de ſon Prince.

Guerre de Secours.

D. Qu'eſt-ce que la Guerre de Secours?

R. C'eſt celle dans laquelle un Prince ſecoure ſes Voiſins à cauſe des alliances & des engagemens qu'il a avec eux, ou pour les

les empêcher de succomber sous la puissance d'un Conquérant.

D. Comment un Prince doit-il se conduire dans cette Guerre? Comment il faut s'y conduire.

R. S'il l'entreprend en vertu de quelques Traités, il les observe religieusement, en fournissant le nombre de Troupes prescites, & même en offrant de l'augmenter, s'il en est requis, ou en attaquant lui-même l'Ennemi commun, s'il est en état de le pouvoir faire. Si c'est pour empêcher ses Voisins de succomber sous une Puissance, qui après sa conquête pourroit lui donner de l'ombrage, il a plusieurs mesures à garder pour ses intérêts particuliers. La principale est d'exiger d'eux quelques Places de sureté, de peur qu'ils ne fassent leur Paix à son insçu ou à son préjudice, supposé que son Etat soit contigu à celui qui est attaqué. Le Général que le Prince choisit pour le commandement d'un Corps auxiliaire, doit être sage & prévoyant. Sage pour maintenir la discipline dans son Corps, & empêcher que le Prince allié ne fasse aucune plainte contre lui: prévoyant, pour que ses Troupes ne tombent point dans aucun besoin pour leur subsistance, qu'elles ne soient exposées au péril de la guerre, qu'en proportion de ses forces avec celles du Prince allié, & enfin pour qu'il ne se passe rien à son insçu dans le Cabinet du Prince allié, qui puisse être préjudiciable à son Maître.

D. Qu'est-ce que la Guerre civile ou intestine? Guerre civile ou intestine.

R. C'est celle qui se fait entre les Sujets d'un même Royaume, entre les parties d'un même Etat.

Cette Guerre est toujours malheureuse pour Origine de cette Guerre.

pour le Prince qui la soutient. Elle peut avoir différentes origines. La dureté du Gouvernement, tant politique qu'ecclésiastique, les factions & l'ambition des Grands dans une Minorité, ou sous une règne foible, & les intelligences d'un Ennemi attentif à susciter des affaires au dedans, à un Voisin qu'il veut attaquer, ou contre lequel il est en guerre.

Guerre de Religion.

D. Qu'est-ce que la Guerre de Religion?

R. C'est celle qui se fait dans un Etat au sujet de la Religion, l'un des Partis ne voulant pas tolérer l'autre. Cette Guerre n'est guère connue que parmi les Chrétiens, quoique la Religion Chrétienne ne prêche que la tolérance & la charité.

On peut apprendre l'Art de la Guerre par la seule théorie.

D. Ne peut-on apprendre l'Art de la Guerre que par la seule pratique qu'on en fait dans les Armées?

R. Mr. de Puysegur a entrepris de faire voir (*a*), „ que sans Guerre, sans Trou„ pes, sans Armée, & sans être obligé de „ sortir de chez soi, par l'étude seule, avec „ un peu de Géométrie & de Géographie, „ on peut apprendre toute la théorie de la „ Guerre de campagne, depuis les plus „ petites parties jusqu'aux plus grandes, & „ cela en la même manière que le Maré„ chal de Vauban, par la théorie renfer„ mée dans les Livres qu'il nous a laissés, „ & par la pratique qu'il a établie en con„ formité, nous apprend l'art de fortifier, „ d'attaquer, & défendre les Places, ce „ qui même journellement est enseigné „ par des personnes qui n'ont jamais été „ à la Guerre, ni fait travailler à fortifier „ des Places. *D.*

(*a*) Dans son *Art de la Guerre.*

Digitized by Google

D. Quelle ſorte de diſtinction doit-on mettre dans l'Art de la Guerre? Diſtinction à faire dans l'Art de la Guerre.

R. Il y faut diſtinguer ce qui eſt purement opération de l'eſprit d'avec ce qui n'eſt qu'opération du corps. Cette théorie eſt ce qu'on appelle proprement l'Art libéral de la Guerre. C'eſt par cet Art que tout ſe met en mouvement, que les Armées, dont les opérations n'en ſont que le mécanique, agiſſent & combattent. C'eſt par lui que l'on apprend à faire des projets de guerre, de même qu'à en bien juger; c'eſt un Art, en un mot, que tout homme peut apprendre ſans ſortir de chez ſoi.

D. La ſeule théorie ſuffit-elle à ceux qui veulent aller à la Guerre? Néceſſité de joindre la pratique ou l'opération du corps à la théorie, lorſqu'on veut aller à la Guerre.

R. Non. Il faut qu'ils apprennent ſur le terrain à en faire l'application. Ils doivent ſe porter ſur les lieux pour y faire leurs opérations; & là en ſe conformant aux principes & aux règles qu'ils ſe ſeront formées à l'aide des bons Livres, ils apprendront d'eux-mêmes à camper des Armées, à les faire marcher, & à choiſir des champs de bataille, à en diſtinguer le bon & le mauvais, à circonvaller des Places; car il n'y a pas plus d'art à circonvaller une Place de guerre qu'un Village, & ainſi de même par raport à toutes les autres opérations; la difficulté conſiſtant uniquement dans les différentes ſituations des terrains, pour ſavoir en tirer tous les avantages poſſibles, & dans la proportion plus ou moins grande entre les deux Armées, que l'on peut ſuppoſer de telle force qu'on voudra.

De plus, ſans Guerre, avec quelques Troupes auſſi bien qu'avec une Armée, quand on ſaura la bonne théorie, on pourra, Avantages d'une bonne Théorie.

ra, en quelque Païs que ce ſoit, repréſenter autant de différens Combats & de Batailles, que l'imagination peut s'en figurer, & en faire voir toutes les règles; enſorte que, lorſqu'il ſurviendra une Guerre, & qu'il s'agira de combattre, les Chefs ſe trouveront inſtruits & les Troupes exercées à former de bons ordres de Bataille, ſuivant les différentes ſituations des lieux; &, comme elles en connoitront toute la force, cela leur donnera de la confiance à combattre avec art, au-lieu que les Chefs & les Armées, qui attendent que l'on ſoit en guerre pour apprendre les mouvemens & les ordres de Bataille qui peuvent convenir à la ſituation des lieux, ſont toujours expoſés à ſe faire battre, faute de principes & de règles. On peut donc établir que la théorie de la Guerre exiſte ſéparément de la pratique, & qu'il n'eſt pas néceſſaire d'avoir été dans les Armées pour être verſé dans cet Art.

Différentes manières d'enſeigner la théorie.

D. Quelles ſont les différentes manières d'enſeigner la théorie de l'Art de la Guerre ?

R. Cette théorie peut s'enſeigner par la parole, par les écrits, par des figures tracées, ſoit ſur le papier, ſoit ſur un terrain, & encore mieux, en ce qui concerne le mouvement des Armées, par de petites figures matérielles de Bataillons & Eſcadrons, de la groſſeur d'un pouce, plus ou moins, & attachées enſemble par de petits liens briſés, pour exprimer & repréſenter par les mouvemens qu'on leur donne, ceux que l'on doit donner réellement à des Bataillons & Eſcadrons, & par conſéquent à des Armées entières.

Non

Non seulement ce dernier moyen est le plus prompt, mais il est le plus sûr & le plus facile, pour bien faire comprendre & démontrer ces différens mouvemens dans toutes leurs différentes combinaisons, ce qui est bien difficile dans les Armées même, parce que la plupart des mouvemens ne peuvent s'y voir d'un bout à l'autre, non plus que les Païs où marchent les Colonnes, ni le nouveau Camp où elles vont, ni la position où est l'Armée des Ennemis, ni leurs Places de guerre, quoique la marche d'une Armée doive être dirigée sur toutes ces considérations.

Delà vient que l'on doit aussi avoir recours à des Cartes particulières plus détaillées, & dessinées sur de plus grandes échelles que les Cartes ordinaires, ou même représentées en relief, sur lesquelles les petites figures, dont on vient de parler, étant mises en mouvement, on conçoit de quelle manière une Armée, que l'on y a représentée en bataille, doit se partager, & pourquoi la marche doit en être reglée d'une façon plutôt que d'une autre, & ainsi de tous les autres mouvemens.

D. Croyez-vous qu'il soit possible de se rendre capable des prémiers Emplois de la Guerre, quand on veut s'en tenir à ce qui se pratique dans les Troupes & dans les Armées? Insuffisance de la pratique sans une théorie fondée sur de bons principes.

R. La chose est très difficile, si même elle n'est impossible. En effet, si faire beaucoup de campagnes, se trouver dans un grand nombre de combats, étoient des moyens par eux-mêmes suffisans pour rendre un homme capable des prémiers Emplois de la Guerre, il s'ensuivroit que les Caporaux

dans l'Infanterie, les Brigadiers dans la Cavalerie, qui par leur ancienneté ſeroient parvenus à la tête des Compagnies, ſeroient capables de les remplir; ce qui n'eſt pas.

Il eſt vrai que, plus un Officier fait de campagnes, & qu'il ſe trouve à un plus grand nombre de Combats, plus il ſe forme pour l'action, plus il aquiert de mérite & ſe rend digne des honneurs & des récompenſes de la Guerre. Mais tout cela ne ſuffit pas pour aquérir la capacité requiſe aux prémiers Emplois, s'il ne s'élève à la recherche des connoiſſances ſupérieures & abſolument néceſſaires pour les remplir.

Avec la ſeule pratique, ſans théorie qui ſoit fondée ſur des principes, on aura beau monter des tranchées, on ne ſaura pas pour cela conduire une attaque devant une Place, non plus que ſe précautionner contre des ſorties; on ſe ſera trouvé dans beaucoup de circonvallations, on ne les ſaura pas faire; on aura de même été dans des Armées d'obſervation, & vu faire tous les mouvemens pour couvrir un ſiège, on ne ſaura pas pour cela les diriger; on aura marché bien des fois avec une Armée, on ne ſaura pas pour cela en régler les marches, ni connoître quand elle ſont mal faites, & ſi c'eſt la faute de ceux qui les auront dreſſées, s'il faut s'en prendre plutôt à la difficulté du Païs, ou ſi on aura pris toutes les meſures néceſſaires contre l'Ennemi; on ſe ſera ſouvent mis en bataille devant l'Armée oppoſée, on ne ſaura pas par quelles raiſons l'ordre de bataille aura été bien ou mal formé; on aura été à bien des fourages, peut-être que ſi on étoit

chargé

chargé d'en faire, on courroit risque de s'y prendre mal, & de ne savoir pas distinguer la quantité d'Escorte qui seroit nécessaire à sa sureté, pour n'en employer ni trop ni trop peu; on aura été dans un grand nombre de Camps, on ne saura pas pour cela camper une Armée, & connoître si le poste est bon ou mauvais, & s'il remplit les vues pour lesquelles on le prend.

En tems de Guerre, quand on est dans un Camp, on y est renfermé au dedans des Gardes, *on n'en peut sortir qu'avec de grosses Escortes; on n'est pas maître de s'en* éloigner pour aller reconnoître la Païs. Il vous faut des Guides, que vous puissiez questionner, ce que vous n'avez que quand vous commandez (occasion bien rare); & quand même vous auriez la connoissance du Païs, jugerez-vous par vous-même quels avantages vous pourrez y prendre sur votre Ennemi, & de l'usage que le Général veut faire de *sa situation*? Il faudroit pour cela être dans son secret.

Aujourdhui dans les grandes Armées, il y a souvent deux cens Colonels de Gendarmerie, Cavalerie légère ou Dragons, qui la plupart ont ce grade sans Régiment. Le même abus est dans l'Infanterie, quand chaque jour il y auroit deux Colonels de Cavalerie, & autant d'Infanterie, de piquet, comme les campagnes ordinaires ne durent que six mois, qui font cent quatre-vingt jours, ils ne seroient de piquet tout au plus que deux fois chacun dans une campagne, & ne sortiroient du camp que les jours où il y auroit des fourages ou des Escortes de Convois, & rarement pour quelque au-

tre expédition; ainſi ce ſervice eſt bien peu de choſe.

Ces grandes Armées ont trente-cinq à quarante Maréchaux de Camp (*a*), & autant de Lieutenant-Généraux, dont pluſieurs n'en font pas les fonctions les jours de combat, mais ſeulement celles du ſervice journalier de l'Armée. Il n'y a chaque jour qu'un Lieutenant-Général, & un Maréchal de Camp. Ainſi ils ne ſauroient être commandés que cinq à ſix fois dans une campagne. Leur emploi eſt de faire monter les Gardes & de les viſiter, & s'ils ſont de jour, & que le hazard faſſe qu'il y ait un fourage, ou que l'Armée décampe, c'eſt au Maréchal de Camp à faire le fourage, ou à marquer le Camp; mais ſi le Général ne l'a pas envoyé d'avance reconnoître l'endroit, où il veut aller camper ou fourager, & qu'il y a ait envoyé le Maréchal Général des Logis, ou tel autre qu'il aura choiſi, celui-ci aura dreſſé l'inſtruction de tout ce qu'il y aura à faire, le Général remettra aux mains du Maréchal de Camp de jour la feuille qui contiendra la diſpoſition, & lui ordonnera d'en exécuter le contenu; ainſi ce Maréchal de Camp ne produira rien du ſien.

De plus, il faut s'être rompu à ſavoir reconnoître un Païs; on n'y eſt pas ſtilé en peu de tems. Suppoſé qu'on aille aſſiéger une Place, & qu'il faille en faire la circonvallation, ſi l'on n'en a pas fait, ou même quand on auroit été quelquefois préſent à cette opération avec le Maréchal Général

(*a*) En 1745 il y a eu en Flandre juſqu'à quatre-vingt ſeize Maréchaux de Camp.

néral des Logis, ou un autre, ſi l'on ne s'y eſt pas ſtilé, il faudra qu'on s'en raporte encore à celui que le Général en aura chargé, & qui ſera plus au fait.

Si pareillement un Lieutenant-Général, ou Maréchal de Camp, n'a pas étudié les Fortifications, ni appris par règles la manière de conduire les attaques; quand il commandera les tranchées, ce ſeront les Ingénieurs qui dirigeront le tout, & il ne fera qu'ordonner aux Colonels qui ſeront de tranchée, de fournir aux Ingénieurs tous les gens armés, ou travailleurs qu'ils demanderont.

Il réſulte delà que ſi l'on n'a pas étudié l'Art de la Guerre, on ne s'y rendra jamais habile, on ne comprendra pas même bien des choſes que l'on verra faire. On ſait bien qu'il faut une véritable Guerre & s'être trouvé dans des Combats, Batailles, Attaques, & Défenſes de Places, pour s'établir la réputation d'un Homme de Guerre, & être perfectionné dans cet Art; mais ſi ce que l'on aura pratiqué, n'a pas été fait ſur certains principes, & avec les connoiſſances dont on vient de parler, on laiſſe aller bien des choſes à l'avanture. La Guerre ne doit laiſſer au hazard que ce qu'une grande capacité, jointe à une ſage conduite, ne peut éviter.

D. N'eſt-ce pas au défaut de théorie qu'il faut attribuer les grandes pertes que l'on fait dans les Armées? Les grandes pertes des hommes dans les Armées, attribuées au défaut de théorie.

R. Il ne faut pas en douter. Ces pertes doivent être attribuées au défaut d'art; & tant qu'on fera la Guerre, ſans l'avoir apriſe par règles & principes, on ne tirera ſa

ſa ſureté que d'une force très ſupérieure, ou du pur hazard.

Rien ne prouve mieux cette vérité, que la perfection où l'on a porté depuis quelque tems l'Art d'attaquer & de défendre les Places. Le peu de monde que l'on perd dans les attaques, en comparaiſon de ce qu'il s'en perdoit autrefois, & le peu de tems qu'on y emploie, ſont autant de preuves convaincantes, que ſi on perfectionnoit de même la Guerre de campagne, il ne ſe donneroit pas tant de Combats mal-à-propos, & que par conſéquent on éviteroit de faire tuer bien des Hommes que détruit le défaut de ſcience. Quand le Maréchal de Vauban entreprit de mettre l'attaque des Places dans la perfection où elle eſt, il choiſit des perſonnes verſées dans les Mathématiques & dans l'étude des Fortifications, & leur enſeigna par la théorie & par la pratique la manière de conduire avec art les attaques. En France, les Ingénieurs ſont un Corps à part, & ce Corps eſt toujours nombreux. Ce ſont eux qui ont toute la direction des Tranchées & des Attaques, ſous l'autorité apparente des Officiers Généraux, ſur-tout quand ceux ci ont négligé d'aprendre les Fortifications. Cette Science n'a pas paſſé aux Troupes, parce qu'elle demande de l'étude, & qu'elle ne peut s'aprendre que par ce moyen, auſſi voit-on peu d'Officiers qui la poſſèdent.

Les Grecs ont enſeigné les prémiers l'Art de la Guerre.

D. Quels ſont les Peuples qui ont enſeigné les prémiers l'Art de la Guerre, & de quelle manière l'ont-ils enſeigné?

R. Ce ſont les Grecs qui les prémiers, ou même les ſeuls, ayent réduit la Guerre en

en Art, qui en ayent tenu des Ecoles publiques, où la théorie en ait été enſeignée, tant par raport aux opérations de l'eſprit, que par raport à celles du corps; & cela ſéparément de toute pratique, ſoit par les leçons de la parole, ſoit par celles des écrits & des figures tracées, non ſeulement quant aux parties qui regardoient les ordres de bataille, mais même en ce qui concernoit toutes les autres.

Les Romains, au contraire, n'ont dû qu'aux Grecs les principes de cet Art, & ne s'y ſont rendus habiles que par une étude privée que des Chefs & des particuliers en faiſoient; deſorte que la théorie ne s'en eſt jamais enſeignée chez eux publiquement, & qu'ils n'apprenoient à leurs Troupes que les mouvemens & les exercices du Corps, comme on le voit dans Vegèce & dans pluſieurs autres Auteurs. Il faut cependant convenir que ce que les Romains faiſoient pratiquer à leurs Troupes étoit fondé ſur des principes de Géométrie; fondement qui n'a pas paſſé juſqu'à nous, & qui nous a manqué juſqu'à préſent en matière d'opération de Guerre, ſi on en excepte l'attaque & la défenſe des Places.

Les Romains doivent aux Grecs les principes de cet Art.

Chez les Grecs non ſeulement il y avoit des Maîtres pour enſeigner l'Art de la Guerre à ceux qui ſe deſtinoient à l'exercer, mais même les Particuliers qui ne s'adonnoient qu'aux Sciences, ſe faiſoient un capital de s'inſtruire dans celle-là auſſi bien que dans les autres, la regardant comme néceſſaire, non-ſeulement pour ceux qui vouloient en faire uſage dans les Armées, mais encore utile & avantageuſe dans les Négociations & dans le Gouvernement.

Maîtres qui enſeignoient l'Art de la Guerre chez les Grecs.

D. Com-

Pourquoi les Grecs, ſi habiles dans cet Art, ont cependant été ſubjugués par les Romains.

D. Comment ſe peut-il que les Grecs en général ayent mieux enſeigné l'Art de la Guerre que les Romains, & que cependant ces derniers les ayent ſubjugués?

R. Le plus d'Art & de Science dans une Nation ne ſuffit pas toujours pour avoir ſur l'autre la ſupériorité dans la Guerre, il y a bien d'autres parties qui doivent y concourir, comme n'être pas trop inférieur en nombre de Troupes, en argent & autres moyens de faire ou de ſoutenir la Guerre, tels que ſont la ſituation des Païs, la forme du Gouvernement, &c. Les Grecs étoient ſéparés en pluſieurs petites Républiques, qui avoient plus de Science que de forces, qui avoient de tems en tems des Guerres entre elles, & quelquefois s'uniſſoient contre un Ennemi commun, tel qu'étoit le Roi de Perſe.

Nous voyons qu'Alexandre, à la tête des Grecs, conquit l'Aſie plus par ſa Science dans la Guerre, que par le nombre de ſes Troupes; qu'après ſa mort ſes Généraux, qui avoient partagé entre eux ſes conquêtes, ſe maintinrent longtems contre d'autres Puiſſances: mais, comme il n'y a rien de ſtable, les Romains prirent enfin ſur eux l'avantage, auſſi les armes dont ils ſe ſervoient étoient-elles plus propres à toute expédition, que celles dont les Grecs faiſoient uſage. Mais la ſupériorité des Romains ſur les Grecs dans les evènemens, ne détruit pas cette vérité, que les Grecs ont été en général plus ſavans dans l'Art & la Science de la Guerre que les Romains, ſur-tout par raport aux opérations de l'eſprit, qui ſont la partie eſſentielle des grands Capitaines.

D. Quel

D. Quel a été l'Art de la Guerre depuis les Grecs & les Romains?

Depuis les Grecs & les Romains l'Art de la Guerre n'a été enſeigné par théorie chez aucune autre Nation.

R. Il ne paroit pas que cet Art ait été enſeigné chez aucune autre Nation par théorie, ni par aucune pratique fondée ſur des principes de Géométrie & de Géographie, mais que l'on s'y eſt toujours conduit uniquement par les lumières naturelles des Hommes. S'il s'eſt trouvé des Chefs qui, par leurs talens & leur application, ayent mieux diſcipliné leurs Troupes pour combattre, & même former de bons Officiers Généraux, quand ces perſonnes ſont venues à manquer, tout ce qu'elles avoient appris de Science s'eſt perdu avec elles, à quelque uſage près qui ſe ſera conſervé.

CHAPITRE X.

De l'Art de la Guerre.

De la manière dont les anciens Peuples faiſoient la Guerre, & ſur-tout de l'Art militaire des Grecs & des Romains: avec un précis de ce qu'il y a de plus important à ſavoir ſur cette matière dans les Auteurs qui en ont le mieux écrit.

D. QUels Auteurs faut-il conſulter pour ſavoir comment la Guerre s'eſt faite dans les tems les plus reculés, & ſur-tout chez les Grecs & les Romains?

Auteurs qu'il faut conſulter ſur l'Art militaire

R. Si

des Grecs & des Romains.

R. Si l'on veut puiſer dans les ſources, il faut lire l'Iliade d'Homère, l'Hiſtoire d'Hérodote, la Retraite des Dix-mille par Xénophon, ſa Cyropédie, ſon Hiſtoire Grèque, ſon Recueil des choſes mémorables de Socrate, puis Thucidide de la Guerre du Péloponèſe, la ſuite de cette même Guerre par Xénophon, les Guerres d'Alexandre par Arian, la vie de Philopémen par Plutarque, Polybe, les Commentaires de Céſar, & enfin Vegèce.

Quelques morceaux détachés de ces Livres pourront donner une légère idée de la manière dont on faiſoit la Guerre dans ces prémiers tems. Mais il eſt à propos d'avertir auparavant, qu'en liſant les Auteurs anciens que je viens de citer, il faut avoir égard aux uſages, aux coutumes & aux mœurs de ces tems-là, & non pas raporter tout à ce qui ſe pratique aujourdhui.

On doit encore obſerver que la façon dont la Guerre ſe fait aujourdhui, ne diffère pas eſſentiellement de celle qui étoit autrefois en pratique. La Science & l'Art de la Guerre ont été & ſeront toujours les mêmes, ils ne varient pas extrêmement, de quelques armes qu'on ſe ſerve. Les Capitaines, qui ont été à la tête des Armées, & qui ont ſçu la guerre par principes, ont toujours été obligés de former leurs ordres de bataille ſuivant les différentes ſituations des lieux où ils devoient combattre, & ſuivant l'uſage qu'ils pouvoient faire de leurs armes.

Nous liſons dans l'Iliade d'Homere (*a*) „ qu'on

(*a*) Tome I, Livre IV, pag. 289, de la Traduction de Mad. Dacier.

Digitized by Google

„ qu'on voyoit s'avancer les nombreuſes Phalanges des Grecs, qui marchoient au combat; qu'elles avoient à leur tête chacune leurs Chefs, qu'elles ſuivoient dans un profond ſilence, pour entendre & exécuter les ordres plus promptement; qu'au contraire les Troyens étoient dans leur Camp ſemblables à des troupeaux de brebis, qui ſont répandus dans des parcs, & font rétentir de leurs bêlemens tout le pâturage.

Comparaiſon des Phalanges Grèques avec les Troupes des Troyens.

La comparaiſon que fait ici Homère des Phalanges Grèques avec les Troupes des Troyens, nous fait très bien connoître la différence qu'il y a entre de vieilles Troupe bien diſciplinées, & des Troupes de nouvelle levée. Rien, en effet, ne mérite mieux d'être obſervé que le ſilence que gardent les Grecs, en allant au combat, pour mieux entendre les ordres qu'on leur donne.

Neſtor, parlant au fils d'Atrée, lui dit (*a*): „ Enſuite nous enfermerons notre Camp d'une muraille flanquée de Tours fort élevées, pour ſervir de rempart à nos Vaiſſeaux & à nos Troupes. On y fera d'eſpace en eſpace de bonnes portes aſſez larges pour faire paſſer nos Chars, & nous l'environnerons d'un Foſſé large & profond, que les Hommes & les Chevaux ne puiſſent franchir. Cela nous aſſurera contre les ſorties de nos Ennemis, & mettra nos Quartiers hors d'inſulte.

Ancienne manière de retrancher un Camp.

Ce paſſage ſeul fait voir qu'Homère ſavoit les Fortifications. Le Mur dont il parle

(*a*) Ibid. Tome II, Livre VII, pag. 22.

le n'eſt pas une muraille faite de pierre ou de brique, mais ſeulement de la terre qu'on tire du Foſſé que l'on creuſe, & de laquelle on forme un Parapet derrière, c'eſt-à-dire, une élévation qui tient lieu d'une muraille. Or il n'y a rien de plus parfait en Fortifications que cette manière de retrancher un Camp, par raport aux armes & aux machines dont on ſe ſervoit dans ce tems-là. C'étoit un demi-cercle dont la Mer faiſoit le diamètre, ou un quarré dont elle formoit un des côtés, à l'endroit où leurs Vaiſſeaux, ou plutôt leurs Bâtimens étoient à l'ancre ou tirés à terre; & c'eſt tout ce qu'on pouvoit faire de mieux.

Combats des Grecs & des Troyens.

La manière de combattre de ces prémiers tems eſt très bien marquée dans les trois paſſages ſuivans. „ Dès que les deux Armées ſont en préſence, & que le ſignal „ eſt donné, elles s'ébranlent & ſe choquent avec furie; les Lances ſe mêlent; „ les Boucliers heurtent les Boucliers; les „ Caſques heurtent les Caſques; le courage & la force décident de la vie & de la „ mort (*a*).

„ On voit les Phalanges ſe rallier autour „ des deux Ajax. Les plus vaillans ſe mettent à la tête, & attendent fierement „ Hector & tous les Troyens; les rangs „ ſont ſi ſerrés que les Piques ſoutiennent „ les Piques, les Caſques joignent les „ Caſques, les Boucliers appuient les Boucliers. Ces Bataillons hériſſés de fer s'ébranlent avec ardeur, mais les Troyens „ les préviennent & tombent ſur eux; Hector marche à leur tête, & forçant ce qui „ s'op-

(*a*) Ibid. Livre VIII, pag. 38.

„ s'oppoſe à ſon paſſage, s'ouvre chemin „ pour arriver aux Tentes & aux Vaiſſeaux „ des Grecs: mais lorſqu'il fut arrivé aux „ Phalanges d'Argos, & qu'il voulut les „ rompre, il fut obligé d'arrêter, quoiqu'il „ les chargeât avec beaucoup de furie, car „ ces vaillans Grecs le reçurent ſans s'é- „ branler, & le repouſſèrent à coup de Pi- „ que & d'Epée (*a*).

„ Achille étoit venu à Troye avec cin- „ quante Vaiſſeaux. Sur chacun il y avoit „ cinquante Hommes. Il les avoit partagés „ en cinq Corps, que cinq Capitaines d'un „ courage & d'une fidélité connue com- „ mandoient ſous lui. Après qu'Achille les „ eut rangés chacun ſous leur Chef, pour „ les exciter il leur parla . . . . A la voix „ de leur Roi, leurs rangs ſe ſerrent, com- „ me un Homme qui élève un grand édi- „ fice a ſoin de bien joindre & bien lier les „ pierres, afin qu'il réſiſte à tous les efforts „ des vents. Ces fiers Bataillons ſe ſerrent „ de même, le Soldat appuie le Soldat, le „ Bouclier le Bouclier, les Caſques touchent „ les Caſques (*b*).

Vous voyez qu'Achille avoit amené 2500 Hommes, qu'il les avoit ſéparés en Corps de 500 chacun commandé par un Capitaine; ainſi voila la Cohorte Romaine, & le Bataillon tel qu'on le forme aujourdhui. Vous voyez encore que ces différens Corps en bataille ſont ſéparés par rangs, & forment un Quarré rond; voila une diviſion de Troupes formée dans la bonne règle: l'ordre quelles obſervent, dans le moment qu'el-

Jugement ſur ces Combats.

(*a*) Ibid. Livre XIII, pag. 261.
(*b*) Ibid. Tome III, Livre XVI, pag. 12.

qu'elles vont charger & soutenir le choc, est tout ce qu'on peut demander de plus parfait. Ces rangs, qui sont serrés, & qui s'appuient & se soutiennent l'un l'autre, font que tous ces Hommes ne forment qu'un Corps, & que toutes leurs forces sont réunies en une seule pour attaquer & pour soutenir. Les Grecs se servoient de Piques ou de Lances. On se sert aujourdhui de l'Epée & du Fusil avec la Bayonette au bout. La différence qu'il y a, c'est que la Lance & la Pique étoient plus longues que n'est le Fusil avec la Bayonette; mais cela ne change rien à la place que le Soldat tient dans les rangs, ni à la manière de charger, puisque l'un & l'autre ne font que pointer.

Autre sorte de Combat entre les Troyens & les Grecs.

Homère parlant des Troyens qui sont repoussés, dit: „ Les Troyens abandonnent le Navire de Protésilas à demi-brulé, & prennent la fuite avec une confusion horrible. Les Grecs se répandent de tous côtés autour des Vaisseaux, & sement par-tout le desordre..... Le Combat dure pourtant encore, car les Troyens n'ont pas encore entierement plié. Ils ont été repoussés un peu loin des Vaisseaux, mais ils font toujours quelque résistance. On combat de tous côtés par troupes séparées, l'ordre de bataille étant rompu (*a*).

Ce Combat ressemble à la plupart de nos Combats d'Infanterie, qui se donnent dans les Jardinages, Villages, Hayes, & Païs coupés. Ces lieux, où l'on ne peut garder aucun ordre, font que sans prendre un grand

(*a*) Ibid. pag. 21.

grand avantage de l'un ni de l'autre côté, on se détruit également.

Sorte de Tente faite à Achille par les Theſſaliens.

„ Mercure introduit Priam dans le Camp „ des Grecs .... Il entre dans la Tente „ magnifique que les Theſſaliens avoient „ faite à Achille d'un bois de ſapin; ils l'a- „ voient couverte de cannes, & autour „ marqué une Enceinte avec des pieux qui „ faiſoient ſa Cour, que l'on fermoit avec „ un Levier (*b*).

Cette Tente, que les Theſſaliens avoient faite à *Achille*, eſt la même choſe que ce que l'on pratique aujourdhui dans des Camps où l'on fait paſſer l'hiver à des Troupes. Elles ſont des Baraques, dont les murs ſont de torchis, & qu'elles couvrent de paille; mais dans les Païs, ou il n'y a pas de paille longue, & dans les Païs chauds, on les couvre de joncs, de roſeaux, de genet ou de planches: dans ceux où il y a beaucoup de bois, on fait les côtés des Baraques avec des Paliſſades ou Pieux, que l'on bouſille encore pour en fermer les jointures.

Homère entendoit l'Art de la Guerre.

Les paſſages que l'on vient de citer de l'Iliade d'Homère, joints à un grand nombre d'autres répandus çà & là dans ſon Poème, prouvent qu'il ſavoit par principes beaucoup de parties de l'Art militaire, quoiqu'il ne paroiſſe pas qu'il ait jamais été à la guerre.

On ne voit point de Combat de Cavalerie dans l'Iliade.

On ne voit dans l'Iliade aucun Combat de Cavalerie, mais tous ſe donnent à pied, ou ſur des Chars, & nous liſons dans la Préface de la Traduction de ce Livre, que cette Nation ne combattoit pas à cheval.

Ainſi

(*a*) Ibid. Livre XXIV, pag. 607.

Ainſi le terme d'*Eſcadron* n'y eſt employé que pour déſigner ce qui combattoit ſur des Chars, quoiqu'aujourdhui il ne s'attribue qu'aux Troupes qui combattent à cheval. Cependant, quand Homère parle du Camp retranché, il dit: Nous ferons un Foſſé large & profond, que les Hommes ni les Chevaux ne franchiront pas; & dans l'Odyſſée (*a*) il eſt dit des Ciconiens, qu'ils étoient en plus grand nombre, plus aguerris, mieux diſciplinés & mieux dreſſés à combattre à pied & à cheval.

Recherches faites ſur l'origine des Guerres par Hérodote.

Hérodote mérite d'être conſulté ſur la matière dont il eſt ici queſtion, parce qu'il a recherché l'origine des Guerres qui avoient été faites de mémoire d'homme. Cet Hiſtorien vivoit, comme il nous l'apprend lui-même, quatre cens ans ou environ après Homère. Il s'agit à préſent de ſavoir ſi, depuis Homère, les Grecs ſe ſont maintenus dans l'Art de la Guerre. Il paroit au moins qu'ils avoient conſervé le même ordre de bataille, & qu'ils ont toujours été bien armés & bien diſciplinés, en comparaiſon des autres Nations. C'eſt ce que prouve le récit que fait Hérodote des trois grandes actions des Grecs contre les Perſes.

Bataille de Marathon, des Thermopiles, de Platée.

La prémière de ces actions ſe donna du tems de Darius, lorſque les Perſes firent une deſcente dans l'Attique, & furent battus à Marathon par les Athéniens, qui formèrent avec art leurs ordres de bataille, & combattirent de même. La ſeconde eſt celle des Thermopiles, où l'on voit bien une grande valeur dans les Lacédémoniens, com-

(*a*) Livre IX, pag. 87.

commandés par Léonidas, mais beaucoup d'incertitude pour prendre un parti propre à défendre l'entrée de leur Païs, & d'ailleurs des mesures mal prises pour y réussir, ce qui fut cause de leur perte. La troisième est la Bataille de Platée, où les Grecs au nombre de cent mille Hommes, commandés par Pausanias, combattirent contre les Perses au nombre de trois cens mille, commandés par Mardonius, qui vint les attaquer dans le tems qu'ils étoient *en marche; &, comme cette marche avoit été mal concertée, faite de nuit*, & que leurs Colonnes avoient été séparées, les Grecs eussent été battus, si l'ordre de bataille, observé par chaque Nation qui composoit leur Armée, quoique ces Corps fussent séparés les uns des autres, n'eût été plus fort que celui des Perses, malgré leur supériorité par le nombre. De plus, c'est que les Grecs étoient mieux armés, & dressés pour toutes les différentes actions; ainsi, malgré le desordre où ils s'étoient mis par leur faute, ils ne laissèrent pas d'être victorieux.

Bataille de Cyrus contre les Massagètes.

Par le récit que fait Hérodote de la Bataille de Cyrus contre les Massagètes commandés par Thomiris leur Reine, on voit le peu d'art qu'il y avoit, ou plutôt qu'il n'y en avoit aucun dans la disposition de l'Armée de ce Prince, qui n'est pas différente de celle des Massagètes.

Si Cyrus entendoit l'Art militaire.

Quelques-uns prétendent que Cyrus, qui a fait de grandes conquêtes, étoit savant dans l'Art militaire, & que ses Officiers formoient de bons ordres de bataille. D'autres soutiennent, au contraire, qu'aucun des Rois d'Asie n'a jamais eu aucune tein-

ture de cet Art. Tant que Cyrus n'a eu affaire qu'aux autres Rois d'Asie, il a été plus grand qu'eux & les a subjugués; mais dès qu'il a combattu contre une Nation plus belliqueuse, il a succombé. Ce Prince peut avoir eu d'ailleurs de grandes qualités, mais s'il avoit fait la guerre avec art, il auroit eu des Officiers bien instruits, des Soldats bien disciplinés : or on ne remarque dans les Troupes & dans les Généraux qu'il laissa à son fils Cambise, ni discipline, ni science de l'Art militaire. Rien en effet de si pitoyable que toutes les Guerres entreprises par Cambise, par Darius, par Xercès, & dont Hérodote fait mention; au lieu qu'il est aisé de voir que depuis la mort d'Alexandre, & longtems après, l'Art de la Guerre s'est soutenu parmi ceux qui lui ont succedé.

Supériorité des Grecs dans la science de la Guerre sur les autres Nations.

Quant à la Guerre de ces Nations sur mer, la Bataille de Salamine que les Grecs gagnèrent contre les Perses, marque leur supériorité en tout sur les autres Nations; supériorité qu'ils n'avoient pas aquise par leurs forces, mais par leur Art & Science, & dans laquelle il se sont maintenus après Homère, ayant conservé le même ordre de bataille, & toujours été bien armés, bien disciplinés, & bien exercés.

Xénophon regardé comme savant dans l'Art militaire.

Les choses absurdes débitées par Hérodote donnent lieu de croire qu'il n'entendoit point la Guerre. Il y a infiniment plus à profiter dans Xénophon. Son histoire de la Retraite des Dix-mille est du commencement à la fin le tissu d'une conduite achevée dans l'Art militaire. On y voit clairement que cet Art s'enseignoit chez les Grecs par principes & par règles. Dans sa Cyropédie

pédie il débite toute la Tactique des Grecs, & tout ce qu'il savoit en matière de Guerre. Il fait parler Cambise pour en instruire Cyrus, & fait faire la Guerre à Cyrus en conformité. Il importe fort peu à ceux qui veulent apprendre la Guerre, que les faits raportés soient véritablement arrivés, pourvu qu'ils soient placés de manière à pouvoir instruire, & que les principes s'y trouvent également renfermés.

Qu'on lise bien la Cyropédie, qu'on fasse des extraits des endroits dignes de remarque, on trouvera que tous les préceptes dont Cambise fait mention (*a*), & dont il ne nomme encore que les titres, y sont renfermés en substance; on verra qu'il les met tous en pratique, & qu'il nous apprend à les y mettre nous-mêmes, & à en faire usage dans de pareilles occasions. Il n'omet aucune des parties qui regardent les opérations de l'esprit, & qui sont les plus grandes & les plus essentielles. Il commence par le détail de ce qui concerne un Fantassin, un Cavalier, dans la manière de les armer; ensuite il en forme des Escouades, puis des Compagnies, puis des Bataillons, & ainsi du reste, en remontant de degré en degré, à ce qu'il y a de plus grand dans la Guerre. Jugement sur la Cyropédie; & éloge de cet Ouvrage.

Quand Xénophon suivit Cléarque, qui commandoit les Dix-mille Grecs qui se mirent au service du jeune Cyrus, pour aller faire la Guerre contre Artaxercès, il n'étoit que Volontaire; mais après que Tisapher-

nès

(*a*) Xénophon dans sa *Cyropédie*, Livre I, Section IX, pag. 53, de la Traduction de Charpentier.

nès eut fait assassiner les Colonels, qui s'étoient imprudemment livrés à sa bonne foi, il fut choisi dans le nombre de ceux qui les remplacèrent, & tout de suite il conduisit cette belle Retraite dont il fait la description. Cependant jusques-là il n'avoit été Chef d'aucunes Troupes, & n'avoit servi que dans un Emploi subalterne. Ce n'étoit donc point les grandes fonctions dans la Guerre qui l'avoient formé, mais la théorie qu'il en avoit apprise; & ce fut ensuite par son application & ses reflexions sur l'Art de la Guerre, qu'il aquit sa grande capacité.

Ce fut depuis qu'il travailla à sa Cyropédie, Ouvrage savant, où il fait entrer tout ce qui peut servir à instruire un grand Prince dans l'Art militaire. Ceux qui veulent l'apprendre aujourdhui, n'ont qu'à le lire & relire avec reflexion, ils comprendront que tout ce qu'il a fait & dit, doit être encore actuellement pris pour modèle, & que la différence der armes à feu dont nous nous servons, d'avec les armes dont on se servoit dans ce tems-là, y apporte peu de changement, outre que ce n'est que dans quelques parties.

Autre Ouvrage de Xénophon, où l'on voit que l'Art militaire s'enseignoit chez les Grecs.

On trouve quantité de traits curieux & en même tems très instructifs dans un autre Ouvrage de Xénophon, où il traite des choses mémorables de Socrate. On y lit entr'autres (*a*), que Socrate s'entretenant avec un Jeune-homme qui prétendoit aux prémières Charges de l'Armée, lui tint le discours suivant. „ Comme il pourroit ar-

„ river

(*a*) Livre III, Sect. I.

„ river que quelqu'un d'entre nous auroit
„ à conduire un Régiment ou une Compa-
„ gnie dans nos Troupes, afin que nous ne
„ fussions pas entierement ignorans de l'Art
„ militaire, dites-nous par où l'on a com-
„ mencé à vous enseigner l'Art militaire?
„ Par où on a fini, répondit le Jeune-
„ homme; car on m'a fait voir seulement
„ l'ordre qui doit se tenir dans une Armée,
„ soit pour marcher, soit pour camper, soit
„ pour combattre.

„ Mais ce n'est-là, lui dit Socrate, qu'u-
„ ne partie de la Charge d'un Général. Il
„ faut qu'il soigne aux opérations de guer-
„ re. . . . . Javoue bien aussi qu'il est très
„ à propos qu'il entende à ranger des gens
„ en bataille, car c'est ce qu'il y a de plus
„ important dans une Armée que l'ordre,
„ & sans cela il est impossible de s'en ser-
„ vir, non plus que de tirer quelque avan-
„ tage d'un tas confus de pierres, de
„ briques, de bois, de tuiles; mais
„ quand chaque chose est en sa place,
„ comme dans un Bâtiment, quand on a
„ fait les fondemens & la couverture,
„ de matériaux qui ne peuvent se pourrir
„ ni se gâter à l'eau, tels que sont les pier-
„ res & les tuiles, quand on a employé la
„ brique & le bois dans le corps de l'édi-
„ fice, alors il s'en fait une maison qui
„ tient lieu parmi les plus considérables
„ possessions.

„ Cette comparaison, interrompit le Jeu-
„ ne-homme, me fait souvenir d'une chose
„ qui se doit aussi pratiquer parmi les gens
„ de guerre, car il faut toujours mettre ses
„ meilleurs Soldats aux prémiers & aux
„ derniers rangs, & les moindres dans le

„ milieu, afin que les uns les trainent & les „ autres les pouſſent.

„ On vous a donc appris, dit Socrate, à „ connoître les bons & les mauvais Sol- „ dats, autrement cette règle ne vous ſer- „ vira de rien. Certes, repliqua le Jeune- „ homme, on ne m'a point enſeigné ce que „ vous dites, & je penſe qu'il faudra que de „ nous-mêmes nous nous rendions capa- „ bles de diſcerner les bons & les mauvais „ Soldats.

„ Mais enfin, pourſuivit Socrate, dites- „ moi: lorſque le Maître vous a montré „ les différentes façons de ranger une Ar- „ mée, vous a-t-il dit quand il falloit „ vous ſervir des unes ou des autres? Nul- „ lement, répondit-il. . . . . Cependant, „ repartit Socrate, c'eſt ſuivant les occa- „ ſions qu'il faut changer l'ordre. Quoi- „ qu'il en ſoit, repliqua le Jeune-homme, „ il ne m'a rien enſeigné de tout cela. Al- „ lez donc le trouver, ajouta Socrate, & „ l'interrogez là-deſſus; car s'il le ſait, & „ qu'il ait tant ſoit peu d'honneur, il ſera „ honteux d'avoir pris votre argent, & de „ vous renvoyer ſans inſtructions.

Dans une autre occaſion Socrate s'entretenant avec le fils du grand Périclès, celui-ci lui dit (*a*): c'eſt à la Guerre qu'il faut „ beaucoup de diſcipline, de modeſtie & „ d'obéiſſance, & c'eſt ce qui manque tout- „ à-fait aux Athéniens. Peut-être auſſi, „ repliqua Socrate, que ceux qui comman- „ dent n'y entendent rien. Ne voyez-vous „ pas que l'on n'entreprend pas de con- „ duire une troupe de Muſiciens, de Co- „ mé-

(*a*) Ibid. pag. 219.

„ médiens, de Danſeurs, ou d'Athlètes, ſi „ l'on n'en eſt pas capable, & que tous „ ceux qui ſe chargent d'un tel emploi, „ pourroient bien montrer où ils ont ap- „ pris ces exercices, dont ils ſont devenus „ les maîtres; mais la plupart des Capitai- „ nes vont faire leur apprentiſſage à l'Ar- „ mée. Je ſai bien que vous n'êtes pas „ de ce nombre, & que vous rendriez bon „ compte du tems que vous avez employé „ à apprendre l'Art militaire & les autres „ Exercices louables. Je m'imagine même „ que, dans les *Mémoires de votre père*, „ ce grand *Périclès*, vous avez trouvé plu- „ ſieurs rares ſtratagêmes, & que vous en „ avez encore ramaſſé grand nombre de „ côté & d'autre par votre diligence. Je „ ne doute point non plus que vous ne „ méditiez ſouvent ſur ces matières, afin „ qu'il ne vous échape rien de ce qui peut „ être utile à un Général d'Armée; telle- „ ment que ſi vous vous trouvez en doute „ de quelque choſe, auſſitôt vous cherchez „ ceux qui le ſavent, & vous n'épargnez „ ni préſens ni courtoiſie, afin qu'ils vous „ ſecourent & vous enſeignent ce que vous „ ignorez.

„ Ah, Socrate! s'écria Périclès, vous ne „ m'en ferez pas acroire: vous dites de „ moi des choſes que vous ſavez bien que „ je ne ſai pas, mais vous m'enſeignez par- „ là ce que je devois faire.

„ Socrate, l'interrompant là-deſſus: Je „ veux vous donner un avis, lui dit-il. „ Avez-vous remarqué que l'Attique a „ pour Frontière de hautes Montagnes qui „ confinent avec la Béotie, dans leſquelles „ il y a des chemins fort étroits & fort

„ roides, & par lesquels il faut néceſſaire-
„ ment paſſer, pour aller d'un Païs à l'au-
„ tre? Oui, je l'ai remarqué, dit Péri-
„ clès..... Dites-moi encore: avez-vous
„ jamais ouï dire, que les Miſiens & les
„ Piſidiens occupant des lieux avantageux
„ dans les terres du Roi de Perſe, & s'ar-
„ mant à la légère, font des courſes con-
„ tinuelles dans les Provinces voiſines, &
„ par conſéquent incommodent fort les Su-
„ jets du Roi, & ſe maintiennent en liber-
„ té. J'en ai ouï parler, répondit Péri-
„ clès.

„ Il eſt donc à croire, continua Socrate,
„ que ſi les Athéniens s'étoient ſaiſis des
„ Montagnes qui ſont entre la Béotie &
„ l'Attique, & que l'on eût ſoin d'y envo-
„ yer de la jeuneſſe avec des armes, à peu-
„ près comme des Coureurs, les Ennemis
„ en recevroient de très grands desavanta-
„ ges, & que toutes les Montagnes ſeroient
„ comme un grand rempart, qui mettroit
„ notre Païs à couvert. Je le crois, ré-
„ pondit Périclès, & trouve que tous les
„ conſeils que vous m'avez donnés ſont fort
„ bons. Si vous les trouvez bons, répon-
dit Socrate, tâchez de les mettre en exé-
„ cution. Si quelqu'un vous réuſſit, vous en
„ recevrez de l'honneur, & la République
„ de l'avantage, & quand il ne vous réus-
„ ſiroit pas, il n'y a pas d'inconvénient pour
„ la République, ni de honte à craindre
„ pour vous.

Ce Diſcours de Socrate prouve claire-
ment que chez les Grecs on enſeignoit plu-
ſieurs parties de l'Art militaire, non ſeule-
ment concernant les ordres de bataille, mais
encore par raport aux mouvemens & aux
opéra-

opérations de l'esprit, & particulierement celles qui sont propres & rélatives aux emplois des Généraux.

Thucidide mérite d'être lu. Cet Auteur a écrit l'histoire de la Guerre du Péloponèse, qui commença cinquante ans après la fuite de Xercès, lequel étoit venu faire la Guerre aux Grecs. Quoiqu'il n'ait peut-être pas eu principalement en vue de donner des instructions sur la Guerre, comme l'a fait Xénophon dans sa Cyropédie, le récit qu'il fait des Batailles des Grecs & de toutes leurs actions, est une leçon non-seulement pour ceux qui veulent se rendre habiles dans cet Art, mais même pour ceux qui aspirent à devenir capables des prémières places dans le gouvernement d'un Etat. Les Harangues des Chefs des Athéniens aux Peuples, pour leur insinuer le parti qu'ils ont à prendre, celles des Ambassadeurs respectifs que ces Républiques s'envoient les unes aux autres, marquent le grand génie des Grecs en fait de Guerre & de Gouvernement.

Histoire de la Guerre du Péloponèse par Thucidide.

Comme la partie la plus importante de l'Art militaire est de savoir faire le plan de toute une Guerre, pour en avoir une idée parfaite, il n'y a qu'à lire la Harangue de Périclès aux Athéniens (*a*), pour les porter à la Guerre contre les Lacédémoniens, plutôt que de leur accorder ce qu'ils vouloient exiger. C'est un plan général qui embrasse toutes les parties qui doivent y entrer, & qu'il est nécessaire de toucher : elles y sont si clairement détaillées, que sur un pareil exposé

Plan général d'une Guerre dans la Harangue de Périclès aux Athéniens.

(*a*) Livre I, Sect. IX, pag. 126, Traduction de d'Ablancourt.

exposé il est facile à un Souverain de déterminer ce qu'il doit faire. D'un tel plan général il en résulte de particuliers, qui regardent les différens Païs où l'on veut soutenir ou porter la Guerre.

Ce qu'il y a à apprendre dans la rélation de la Bataille de Mantinée par Thucidide.

Par le récit que fait Thucidide (*a*) de la Bataille de Mantinée, donnée entre les Lacédémoniens & leurs Alliés, commandés par le Roi Agis, contre les Athéniens & leurs Alliés, on voit parfaitement quelle étoit la forme des Troupes des Lacédémoniens, & leurs ordres de bataille. Chaque Régiment Lacédémonien étoit composé de quatre Compagnies, chacune de quatre Escouades de trente-deux Hommes, par conséquent chaque Compagnie de cent vingt-huit, ce qui pour les quatre fait cinq cens douze, & c'est la même forme dont Homère a composé les Bataillons d'Achille. On voit, dans cette action, que les Régimens en bataille ne laissoient pas de distance de l'un à l'autre, mais qu'ils se touchoient. On y remarque encore combien il est dangereux de s'ouvrir, quand on s'approche pour charger, ou quand le Combat est commencé. On y voit enfin, que l'ordre de bataille des Grecs n'étoit que sur une ligne pleine.

Histoire des Guerres d'Alexandre par Arian.

Arian nous a laissé l'histoire des Guerres d'Alexandre, & sur le récit qu'il en fait on ne peut douter que cet Auteur lui-même ne fût habile dans l'Art de la Guerre. Il n'est pas non plus douteux, que du tems d'Alexandre il n'y eût des Maîtres qui enseignassent cet Art, & que tous les Officiers qui étoient dans les Troupes, ne sçussent au moins ce qui concernoit les ordres de batail-

(*a*) Tome I, Livre V, Sect. XIX, pag. 520.

bataille, desorte que dans les exercices qu'on leur faisoit faire, elles mettoient toujours en pratique ce que la théorie leur avoit appris. C'est ce qui paroit par le bon ordre qui étoit dans tous les mouvemens de leurs Armées, & dans les Combats où ils se trouvoient.

Alexandre avoit appris la théorie de la Guerre.

Il y a tout lieu de croire que Philippe avoit instruit Alexandre, comme on voit dans la Cyropédie que Cambise instruisoit Cyrus, & qu'il faisoit entrer ce Prince dans son Conseil, & lui communiquoit tous ses projets. D'ailleurs il lui avoit donné les Maîtres les plus habiles, pour apprendre les Sciences, & sur-tout celle de la Guerre. Sans théorie auroit-il pu à son âge avoir aquis cette Science par la seule pratique, puisqu'elle ne consiste pas seulement dans les ordres de bataille, comme plusieurs se l'imaginent, mais dans des parties bien supérieures, & qui sont particulières à celui qui commande en Chef. Quelque grand que ce Héros nous soit représenté dans les batailles, où l'on voit que c'est lui qui conduit tout, on le trouve encore bien plus grand dans son plan général pour la conquête de l'Asie, & dans sa conduite également savante, prudente & suivie, pour y réussir & s'y maintenir.

Ce Prince justifié contre ceux qui l'accusent de témérité. Son éloge, & jugement sur ses expéditions.

On accuse souvent Alexandre de témérité, & même de folie. Mais où est la témérité, où est la folie, si ses projets étoient sages, & s'ils ont été sagement exécutés? Voici ce que pense de ce Prince un Homme illustre (*a*), dont le témoignage est d'un grand

(*a*) Mr. le Président Montesquieu, dans son *Esprit des Loix*, Livre X, Chap. XIII.

grand poids. „ Alexandre, dit-il, fit une „ grande conquête. Voyons comment il „ se conduisit. On a assez parlé de sa va- „ leur; parlons de sa prudence. Les mesu- „ res qu'il prit furent justes. Il ne partit „ qu'après avoir achevé d'accabler les „ Grecs; il ne se servit de cet accablement „ que pour l'exécution de son entreprise; „ il ne laissa rien derrière lui contre lui. Il „ attaqua les Provinces maritimes. Il fit „ suivre à son Armée de terre les Côtes de „ la Mer, pour n'être point séparé de sa „ Flote; il se servit admirablement bien de „ la discipline contre le nombre, il ne man- „ qua point de subsistances; &, s'il est vrai „ que la victoire lui donna tout, il fit aussi „ tout pour se procurer la victoire. Voila „ comme il fit ses conquêtes, il faut voir „ comme il les conserva.

„ Il résista à ceux qui vouloient qu'il „ traitât les Grecs comme Maîtres (a), & les „ Perses comme Esclaves. Il ne songea „ qu'à unir les deux Nations, & à faire „ perdre les distinctions du Peuple conqué- „ rant & du Peuple vaincu. Il abandonna „ après la conquête tous les préjugés qui lui „ avoient servi à la faire. Il prit les Mœurs des „ Perses, pour ne point désoler les Perses, en „ leur faisant prendre les Mœurs des Grecs. „ C'est ce qui fit qu'il marqua tant de res- „ pect pour la Femme & pour la Mère de „ Darius, & qu'il montra tant de continen- „ ce; c'est ce qui le fit tant regretter des „ Perses. Qu'est-ce que ce Conquérant qui

(a) C'étoit le conseil d'Aristote. Voyez Plutarque *Oeuvres mêlées*, de la fortune & vertu d'Alexandre.

„ qui eſt pleuré de tous les Peuples qu'il a
„ ſoumis ? Qu'eſt-ce que cet Uſurpateur
„ ſur la mort duquel la Famille qu'il a ren-
„ verſée du Trône verſe des larmes ? C'eſt
„ un trait de cette vie dont les Hiſtoriens
„ ne nous diſent pas que quelque autre Con-
„ quérant ſe puiſſe vanter.

„ Rien n'affermit plus une conquête,
„ que l'union qui ſe fait des deux Peuples
„ par des mariages. Alexandre prit des
„ Femmes de la Nation qu'il avoit vaincue;
„ *il voulut que ceux de ſa Cour en priſſent*
„ auſſi; *le reſte des Macédoniens ſuivit cet*
„ exemple..... Alexandre, qui cher-
„ choit à unir les deux Peuples, ſongea à
„ faire dans la Perſe un grand nombre de
„ Colonies Grèques. Il bâtit une infi-
„ nité de Villes, & il cimenta ſi bien tou-
„ tes les parties de ce nouvel Empire,
„ qu'après ſa mort, dans le trouble & la
„ confuſion des plus affreuſes Guerres ci-
„ viles, après que les Grecs ſe furent, pour
„ ainſi dire, anéantis eux-mêmes, aucune
„ Province de Perſe ne ſe révolta.

„ Pour ne point trop épuiſer la Grèce &
„ la Macédoine, il envoya à Alexandrie
„ une Colonie de Juifs : il ne lui importoit
„ quelles Mœurs euſſent ces Peuples, pour-
„ vu qu'ils lui fuſſent fidèles. Les Rois de
„ Syrie, abandonnant le plan du Fonda-
„ teur de l'Empire, voulurent obliger les
„ Juifs à prendre les Mœurs des Grecs; ce
„ qui donna à leur Etat de terribles ſe-
„ couſſes.

„ Le projet d'Alexandre, dit ailleurs l'Au-
„ teur que je viens de citer (*a*), ne réuſſit
„ que

(*a*) Ibid. Chap. IV.

„ que parce qu'il étoit ſenſé. Les mauvais
„ ſuccès des Perſes, dans les invaſions
„ qu'ils firent de la Grèce, les conquêtes
„ d'Agéſilas, & la Retraite des Dix-mille,
„ avoient fait connoître au juſte la ſupé-
„ riorité des Grecs dans leur manière de
„ combattre & dans le genre de leurs ar-
„ mes; & l'on ſavoit bien que les Perſes
„ étoient trop grands pour ſe corriger. Ils
„ ne pouvoient plus affoiblir la Grèce par
„ des diviſions; elle étoit alors réunie ſous
„ un Chef, qui ne pouvoit avoir de meil-
„ leur moyen pour lui cacher ſa ſervitude,
„ que de l'éblouir par la deſtruction de ſes
„ Ennemis éternels, & par l'eſpérance de la
„ conquête de l'Aſie. Un Empire cultivé
„ par la Nation du monde la plus indu-
„ ſtrieuſe, & qui travailloit les terres par
„ principe de Religion, fertile & abon-
„ dant en toutes choſes, donnoit à un En-
„ nemi toutes ſortes de facilités pour y
„ ſubſiſter.

„ On pouvoit juger par l'orgueil de ces
„ Rois, toujours vainement mortifiés par
„ leur défaites, qu'ils précipiteroient leur
„ chute en donnant toujours des Batailles,
„ & que la flatterie ne permettroit jamais
„ qu'ils puſſent douter de leur grandeur.
„ Et non ſeulement le projet étoit ſage,
„ mais il fut ſagement exécuté. Alexan-
„ dre dans la rapidité de ſes actions, dans
„ le feu de ſes paſſions mêmes, avoit, ſi
„ j'oſe me ſervir de ce terme, une ſaillie
„ de raiſon qui le conduiſoit, & que ceux
„ qui ont voulu faire un Roman de ſon
„ hiſtoire, & qui avoient l'eſprit plus gâté
„ que lui, n'ont pu nous dérober.

La ſolidité du projet

„ Le gain d'une Bataille ne dépend pas u-

ni-

niquement du Chef, il ne peut y contribuer que d'une partie; mais faire le plan général d'une Guerre, le bien suivre, le bien exécuter, l'honneur en est dû sans partage à celui qui commande & qui l'a entrepris. Quand on voit Alexandre partir de Macédoine avec 30000 Hommes de pied, & 5 à 6000 Chevaux, passer l'Hellespont pour conquérir l'Asie, il paroît qu'il y a dans cette entreprise quelque chose au-dessus de l'Homme.

d'Alexandre prouvée par sa conduite, & par le Discours qu'il tient à ses Généraux.

Mais quand, après avoir lu Hérodote, Xénophon & Thucidide, où l'on voit quelle étoit l'ignorance des Perses dans la Guerre & dans le gouvernement d'un si vaste Empire, on vient à lire ensuite le récit tout simple que fait Arian de la conduite d'Alexandre pour s'en rendre maître; le Discours seul qu'il tient à ses Généraux sur la nécessité de la conduite de Tyr, & des Villes maritimes de l'Egypte, fait voir, par la solidité de son projet, quelle étoit l'étendue de son génie. Voici comme il parla, quand il eut fait retirer les Députés de Tyr.

„ Mes Amis & mes Compagnons, je
„ ne vois pas que nous puissions aisément
„ attaquer l'Asie, tandis que les Perses se-
„ront maîtres de la Mer, ni poursuivre
„ Darius, si nous laissons derrière tant de
„ Païs suspects ou ennemis; car outre l'in-
„ commodité que cela apportera à notre
„ dessein, cela sera capable de ruiner les
„ affaires de la Grèce. Nos ennemis pour-
„ ront réprendre les Villes maritimes en
„ notre absence, &, après avoir grossi leur
„ Armée navale, transporter la Guerre en
„ notre Païs, tandis que nous serons à

„ pour-

„ poursuivre Darius dans les Plaines de
„ Babylone: cela est d'autant plus à crain-
„ dre, que nous avons Guerre ouverte
„ avec les Lacédémoniens, & que les A-
„ théniens demeurent dans notre parti, plu-
„ tôt par crainte que par amour; mais
„ quand nous ferons une fois maîtres de
„ Tyr, nous le ferons après de toute la
„ Phénicie, & ôterons aux Perses la moitié
„ de leur Armée navale, qui est composée
„ de la Flote de cette Province; si ce n'est
„ qu'on s'imagine, que voyant leurs Villes
„ entre nos mains, ils veuillent encore de-
„ meurer au service de nos Ennemis. En-
„ suite, ou la Chypre se joindra à nous,
„ ou il nous sera facile de la conquérir,
„ & l'Egypte même, étant les arbitres de
„ la Mer. Ainsi, n'ayant plus rien à crain-
„ dre pour notre Païs, nous pourrons avec
„ plus de gloire & d'assurance entreprendre
„ la conquête de la Perse (*a*).

Mesures prises par Alexandre pour faire la conquête de l'Asie.

Voila en peu de mots tout le grand projet d'Alexandre pour la conquête de l'Asie. Par les mesures qu'il prend, il peut porter son Armée si loin qu'il voudra, ses derrières & sa communication avec la Grèce seront toujours assurés. Il ne faut donc plus regarder sa Guerre contre Darius, comme différente de celle que feroit un Roi de Phénicie, qui iroit de proche en proche attaquer le Roi de Babylone.

Dans tous les tems ceux qui ont entrepris des conquêtes en avant, sans prendre les mêmes sûretés qu'Alexandre a prises pour assurer les siennes, dès qu'ils ont connu

(*a*) Arian, Livre II, Sect. VII, de la Traduction de d'Ablancourt.

connu que l'Ennemi étoit assez fort pour se mettre entre eux & leur Païs, ont été obligés de les abandonner, pour s'en rapprocher, & souvent contraints de donner bataille, & de s'exposer à tout perdre. Nous en avons un grand nombre d'exemples dans l'Histoire ancienne & moderne.

Pour exécuter le projet dont il s'agit, c'est Alexandre qui avec une Armée aguerrie, depuis longtems disciplinée, armée avantageusement, passe l'Hellespont. L'usage des Phalanges Macédoniennes, qui pour lors étoit l'ordre le plus fort, joint à l'arrangement avantageux qu'Alexandre savoit faire de toutes ses Troupes pour former l'ordre de bataille général de son Armée: tous ces avantages le rendoient comme assuré contre des Nations mal armées, & qui ne savoient pas se mettre en bataille; aussi voyons-nous qu'il perd peu de monde dans les Combats.

Il n'y a donc rien de téméraire ni de trop hazardé dans l'entreprise de ce Héros pour la conquête de l'Asie, & rien qui dans un bon Conseil ne puisse être approuvé de tous ceux qui y auroient été appellés, si le projet y est aussi bien rapporté & entendu qu'il est bien concerté. Quand Philippe mourut, Alexandre n'avoit encore que vingt ans, & à vingt-six, par sa grande capacité, il avoit avec une petite Armée gagné trois Batailles contre Darius, & conquis l'Asie. Ainsi l'on peut dire que ce n'est pas à une longue expérience qu'il faut attribuer la science & la conduite d'Alexandre dans la Guerre, mais a une grande étude & application, jointe à son grand génie & aux talens distingués que la Nature

ture avoient réunis dans ſa perſonne.

Sur quoi ce grand projet étoit fondé.

En liſant Arian, voici comme on peut comprendre le deſſein d'Alexandre, pour faire la conquête de l'Aſie. Ce projet a eu pour fondement de commencer, après le paſſage de l'Helleſpont, par faire la conquête de toutes les Villes maritimes de toutes les Côtes de l'Aſie, & de l'Egypte, dont la plupart étoient ſans Fortifications, afin d'ôter par-là aux Perſes le pouvoir d'avoir une Flote dans la Méditerranée. Par ce moyen Alexandre aſſure la communication de ſon Armée dans l'Aſie avec la Grèce, pour en tirer les ſecours néceſſaires: ainſi dès qu'il a paſſé l'Helleſpont, il ſuit ce projet, il bat les Perſes au paſſage du Granique; au-lieu de pourſuivre comme auroit pu faire un jeune Conquérant, qui ſuit ſon courage plutôt que la voie qui conduit à l'exécution de ſon deſſein, il occupe ſon Armée à faire la conquête des Places maritimes les unes après les autres, & de proche en proche, comme elles ſont ſituées,

„ L'Armée navale des Perſes, dit Arian „ (*a*), ſe retira de Milet ſans rien faire. „ Le Prince la voyant partir, réſolut de „ rompre la ſienne, parce qu'elle lui étoit „ d'une grande dépenſe & qu'il avoit be„ ſoin d'argent, outre qu'elle étoit plus „ foible que celle des Ennemis, & qu'il „ ne vouloit pas expoſer une partie de ſes „ forces à un péril évident. D'ailleurs il „ n'en avoit plus beſoin, étant maître de „ l'Aſie, & par la priſe des Villes maritimes, il croyoit diſſiper celle des Perſes, „ qui

(*a*) Livre I, pag. 48.

„ qui n'avoit plus de retraite ni de quoi „ remplir sa chiourme.

On voit ensuite qu'Alexandre suit toujours le but qu'il s'est proposé, en faisant la conquête de la Lycie & de la Pamphilie, afin d'assujettir toute la Côte. L'hiver étant déja fort avancé, il entra dans la Miliade qui a été annexée à la Licie, & ordonna aux Provinces qui se soumettoient, de recevoir les Gouverneurs qu'il leur envoyoit, à quoi ils obéirent. Alexandre arrive à Tarses, & peu de tems après se donne la Bataille d'Isse, où il défait entierement l'Armée de Darius; mais au-lieu de le poursuivre, il n'abandonne en rien son projet, & continue de prendre les Villes maritimes, parce qu'il connoit que c'est le seul moyen d'assurer toutes les conquêtes qu'il a prémédité de faire, en conséquence il assiège Tyr. C'est par le Discours qu'il tient à ses Capitaines qu'on découvre toute la profondeur de son projet.

Vie de Philopémen par Plutarque.

La vie de Philopémen, écrite par Plutarque, mérite l'attention des plus grands Capitaines. Le peu que je vai en dire, pourra faire juger du mérite de cette pièce.

Ouvrages qu'il lisoit pour apprendre l'Art de la Guerre.

Philopémen, dit Plutarque, écoutoit volontiers les Discours des Philosophes & lisoit leurs Ecrits, non pas tous, mais ceux-là seulement dont il croyoit pouvoir s'aider pour devenir un plus grand-homme de guerre. De tous les endroits d'Homère, il s'attachoit sur-tout à ceux qui, par une vive peinture de la Guerre, pouvoient réveiller & exciter le courage. De toutes les autres lectures, celles qui l'attachoient davantage étoient les Traités de Tactique d'E-

d'Evangelus & l'hiſtoire d'Alexandre; car il penſoit que l'inſtruction devoit toujours ſe raporter à l'action, à moins qu'on ne voulût en faire un amuſement ſtérile, ou tout au plus le ſujet de quelques entretiens infructueux.

Comment il apprenoit les opérations de la Tactique.

Pour ſe repréſenter les opérations de la Tactique, il ne ſe contentoit pas des méthodes qui n'emploient que des lignes tracées ſur le papier, il vouloit en faire l'application ſur le terrain même. Dans ſes voyages il examinoit avec ſoin, & faiſoit obſerver à ceux qui l'accompagnoient, les inégalités & les différentes coupures des terrains qui pouvoient obliger une Phalange à s'étendre ou à ſe reſſerrer. En général, il paroiſſoit que Philopémen mettoit toute ſa gloire & tout ſon plaiſir dans ce qui appartenoit à l'Art militaire, même dans les occaſions où la néceſſité ne l'y contraignoit pas, & qu'il regardoit la Guerre comme le plus beau & le plus ſûr moyen de faire valoir toute ſorte de vertus, mépriſant comme gens inutiles, tous ceux qui avoient négligé de s'inſtruire dans cet Art..

Polybe propre à former un Homme de Guerre & un Homme d'Etat.

Rien de plus propre que l'Ouvrage de Polybe, pour former un Homme de Guerre & un Homme d'Etat. Cet Auteur ſe plait à inſtruire & à faire connoître la conduite que l'on doit tenir dans la Guerre & dans la Politique. Combien n'y a-t-il pas à profiter en liſant avec attention la plus grande partie de ce qu'il enſeigne?

Trait qui prouve que les Carthaginois dans le commence-

Il paroit par ce qu'il raporte des Carthaginois, dans le commencement de leur première Guerre avec les Romains, que ceux-là étoient peu inſtruits.

„ En

„ En ce tems-là, dit-il (a), revint à Carthage un de ceux qu'on avoit envoyés „ en Grèce pour en emmener des gens de „ guerre, & en effet il en emmena un „ grand nombre. Il y avoit entre eux un „ certain Lacédémonien, appellé Xantippe, „ qui avoit été nourri dans la discipline de „ Sparte, & qui ne manquoit pas d'expé- „ rience dans le métier de la Guerre. Ce „ personnage ayant appris la dernière dé- „ faite des Carthaginois par l'Armée Ro- „ maine, commandée par *Attilius Régulus*, „ & *comment elle étoit arrivée*; & ayant „ considéré leurs préparatifs, & le nom- „ bre de leurs Chevaux & de leurs Elé- „ phans, il dit à ses Amis que ce n'étoit „ point les Romains qui avoient vaincu „ les Carthaginois, mais qu'ils avoient été „ vaincus par l'ignorance de leurs Capi- „ taines, &c.

ment de leur première Guerre avec les Romains, étoient peu instruits.

Le Peuple ayant été informé de ce Discours, on donna à Xantippe le commandement de l'Armée. Lorsqu'on eut fait sortir les Troupes de la Ville, & qu'il les eut mises en bataille, & commencé à les faire marcher suivant les règles de la Guerre, on trouva tant de différence entre l'expérience de ce Capitaine & l'ignorance des autres, que chacun témoigna sa joie, & demanda de donner bataille, s'imaginant qu'on ne pouvoit mal réussir sous la conduite de Xantippe.

On voit dans la suite que la Bataille se donna, que les Romains furent battus, & Régulus fait prisonnier. Ce trait d'histoire de

Ce même trait peu avantageux aux Romains.

(a) Livre I, pag. 51. Traduction de Du Ryer, Edit. de 1670.

de Polybe, en même tems qu'il fait voir le peu de capacité des Chefs des Carthaginois, n'eſt guère plus avantageux aux Romains, & effectivement pour lors ils n'étoient pas encore fort ſavans dans l'Art de la Guerre; car quoiqu'ils ayent toujours été bien armés, bien diſciplinés, & qu'ils ayent toujours combattu avec un grand courage, cependant il faut remarquer qu'ils n'avoient alors eu de Guerre qu'avec des Peuples moins dreſſés aux armes qu'ils ne l'étoient eux-mêmes, & que ce fut par leur Guerre avec Pirrhus, qui la ſavoit faire avec art, qu'ils commencèrent à prendre des connoiſſances plus relevées pour les grandes opérations de Guerre. La prémière qu'ils firent enſuite contre les Carthaginois les rendit habiles, & ceux-ci en même tems aquirent beaucoup de ſcience dans cet Art.

Armes & ordonnance des Macédoniens, des Romains, &c.

Polybe, après avoir parlé de la Bataille que les Romains, commandés par Flaminius, donnèrent contre Philippe Roi de Macédoine qui la perdit, compare enſemble les armes des Macédoniens & celles des Romains, & la manière des uns & des autres de mettre leurs Troupes en bataille, pour faire voir en quoi ils différoient entre eux, & en quoi conſiſtoit l'avantage. Ce diſcours eſt à tous égards très inſtructif, & met très bien au fait des ordres de bataille. Quoiqu'il mérite d'être lu en entier, je me contenterai d'en extraire quelques remarques qui m'ont paru propres à être inſerées dans cet Ouvrage.

Suivant Polybe (*a*) l'ordonnance des Macédoniens étoit au tems paſſé beaucoup meil-

(*a*) Livre XVII, pag. 669.

meilleure que celle des Asiatiques & des Grecs: celle des Romains valoit aussi mieux que celle des Afriquains & de tous ceux qui étoient en Europe du côté de l'Occident. On ne doit attribuer les pertes des batailles que les Romains donnèrent contre Annibal, qu'à l'adresse & à la bonne conduite du Général Carthaginois. En effet, dès que les Romains eurent rencontré un Chef égal à Annibal par les forces de l'esprit, en même tems la victoire suivit les entreprises des Romains. D'ailleurs, Annibal lui-même, après la prémière victoire qu'il remporta sur les Romains, ayant fait prendre leurs armes à ses Troupes, en usa toujours depuis ce tems-là. Pour Pirrhus, il se servit non seulement des armes, mais aussi des Soldats d'Italie, & les ordonnoit en forme de Phalange dans la Guerre contre les Romains: il ne put cependant les vaincre par ce moyen, & la victoire demeura toujours douteuse.

Avantages de la Phalange Macédonienne quand elle garde sa forme; & usage de la Pique.

Plusieurs raisons prouvent, que tandis que la Phalange garde la forme qui lui est propre, & qu'elle conserve ses forces; il n'y a rien qui puisse lui résister de front, ou qui soit capable de soutenir son effort. Toutes les fois qu'elle se serre pour combattre, chaque Homme a pour lui & pour ses armes un espace de trois pieds.

Quant à la Pique, suivant l'ancienne institution, elle avoit, dit Polybe, seize coudées de long (a), & depuis, afin qu'elle fût propre pour le combat, on la réduisit à quatorze. Mais, comme l'espace qui est entre

(a) Seize coudées font vingt-quatre pieds, selon du Ryer.

entre les deux mains, & ce qui reſte pour le branle, en ôte quatre coudées, il eſt conſtant que chaque Pique que l'on préſente à l'Ennemi s'étend de dix coudées plus avant que l'Homme qui la préſente; d'où il arrive que les Piques du ſecond, du troiſième & du quatrième rang, paſſent au-delà de pluſieurs coudées, & que celles du cinquième ne s'avancent que de deux coudées devant le prémier rang, pourvu que la Phalange ait ſa forme ordinaire, & qu'elle ſoit ſerrée comme elle doit l'être, eu égard à chacun de ceux qui ſont ordonnés derrière ou en flanc, comme Homère la repréſente.

Le Bouclier touchoit au Bouclier, le Caſque au Caſque, l'Homme à l'Homme, le Cheval au Cheval, afin qu'ils fuſſent plus forts quand ils ſeroient plus ſerrés. Il faut néceſſairement que chacun de ceux qui ſont dans le prémier rang ait devant ſoi cinq Piques qui s'avancent, entre leſquelles, à cauſe de leur longueur, il y aura deux coudées d'intervalle. Comme la Phalange a ſeize rangs, du front en dedans, il eſt aiſé de voir combien elle doit être forte lorſquelle donne Piques baiſſées contre l'Ennemi. Ceux qui ſont dans le cinquième rang, ne peuvent combattre avec leurs Piques, c'eſt-pourquoi ils ne les préſentent point, mais ils les portent un peu baiſſées ſur ceux qui ſont devant eux, afin que l'ordonnance demeure ferme aux prémiers rangs, & que la quantité des Piques rompe par leur branle continuel les traits qui paſſeroient, & qui pourroient donner ſur la queue. Lorſque la Phalange eſt pouſſée contre l'Ennemi, comme les derniers preſſent

sent ceux qui sont devant, ils sont cause qu'ils vont plus vite & qu'ils chargent avec plus de violence, & outre cela ils empêchent que les prémiers rangs ne puissent reculer.

Après avoir vu la disposition de la Phalange, voyons maintenant quelles sont, suivant Polybe, & les proprietés & les différences de l'ordonnance des Romains. Chaque Homme y tient trois pieds d'espace avec ses armes; &, comme en combattant, *ils se remuent tous, parce qu'ils se couvrent de leur Bouclier; en se tournant du côté qu'ils veulent fraper*, & frapent de pointe & de taille, on juge bien qu'il faut qu'il y ait quelque espace entre eux, afin qu'ils se remuent plus facilement. Or si l'on veut qu'ils fassent aisément leurs fonctions, il faut qu'il y ait au moins trois pieds entre celui qui est à côté, & celui qui est derrière. Ainsi un Soldat Romain aura en tête deux Phalangites du prémier rang, desorte qu'il faut qu'il se présente contre dix Piques, & qu'il les combatte. Et, de quelque adresse que l'on se serve, il est impossible qu'un seul puisse les couper & les rompre, car les derniers rangs ne peuvent servir de rien aux prémiers, ni pour les faire charger avec plus de violence, ni pour faire ensorte que les coups d'épées ayent plus d'effet.

En quoi la Phalange l'emporte sur l'ordonnance des Romains.

Il est donc visible qu'il n'y a aucune manière d'ordonnance qui puisse soutenir de front la Phalange des Macédoniens, pourvu qu'elle garde sa forme & sa force. D'où vient donc, dit Polybe, que les Romains se rendent ordinairement victorieux, & que ceux qui se servent de Phalange sont sou-

Pourquoi les Romains vainqueurs des Phalangites.

vent vaincus & défaits? C'eſt que le tems & le lieu des Combats ſont incertains & indéfinis, & que la Phalange ne peut rien faire, ſi elle n'a un certain tems, un certain lieu, & une certaine manière d'agir.

Cas où la Phalange perd ſes avantages, & devient inutile.

Si quelque néceſſité contraint les Romains de laiſſer prendre à une Phalange le tems & les lieux commodes, lorſqu'on veut décider une Guerre par une Bataille, ceux qui ſe ſervent de Phalanges remportent toujours la victoire. Mais ſi on empêche la Phalange de prendre ſes avantages, comme on le peut facilement, pourquoi redoutera-t-on ſi fort cette manière d'ordonnance? On demeure d'accord qu'une Phalange doit combattre dans les Plaines où il n'y ait point d'arbres, point de foſſés, point d'éminences, point de ruiſſeaux, ni enfin aucune ſorte d'empêchemens; car la moindre de toutes ces choſes eſt capable d'embaraſſer & de rompre l'ordonnance de la Phalange. On avoue encore qu'il eſt preſque impoſſible de trouver des Plaines de vingt ſtades d'étendue, ſans qu'il y ait quelqu'un de ces obſtacles.

Mais ſuppoſé que l'on rencontre des Plaines ſans obſtacles, s'il arrive que les Ennemis ne veulent pas y entrer, & qu'ils faſſent des courſes de part & d'autre, en pillant les Villes & les terres des Alliés, de quoi ſervira une pareille ordonnance? En effet, ſi la Phalange s'obſtine à demeurer dans des lieux qui lui ſoient avantageux, loin d'être en état de ſervir ſes Alliés, elle ne pourra pas ſeulement ſe conſerver; car les Ennemis l'empêcheront aiſément d'avoir des vivres, lorſqu'ils ſe ſeront emparés des lieux d'alentour. Veut-elle abandonner les

lieux

Digitized by Google

lieux qui lui ſont commodes, il eſt alors aiſé de la vaincre, parce qu'elle perd alors tous ſes avantages.

Les Romains n'égalent pas leur ordonnance en longueur à celle des Macédoniens, pour combattre de front contre la Phalange avec toutes leurs forces; mais ayant mis à part en corps de reſerve une partie de leurs Troupes, ils combattent avec l'autre. Soit donc que les Phalangites repouſſent les gens qui leur ſont oppoſés, ſoit qu'ils en ſoient eux-mêmes repouſſés, l'ordre & la forme de la Phalange ſe rompent. Car en pourſuivant ceux qu'ils ont battus, ou en fuyant eux-mêmes ils quittent facilement leur ordonnance. Ainſi l'eſpace & le lieu où ils étoient eſt abandonné aux Ennemis, qui ſont prêts pour le ſecours; deſorte que non-ſeulement ils peuvent attaquer de front les Phalangites, mais les charger en flanc & en queue.

Avantages de l'ordonnance des Romains contre les Phalangites.

Comme il eſt donc aiſé de ruiner les avantages de la Phalange, que l'on peut éviter facilement toutes les choſes en quoi elle eſt le plus à redouter, comment peut-il ſe faire qu'il n'y ait pas dans les Batailles une grande différence entre la Phalange des Macédoniens & celle des Romains? De plus, c'eſt une néceſſité à ceux qui ſe ſervent de la Phalange de paſſer ſouvent par des Païs de toute ſorte d'aſſiete, d'y camper quelquefois, de ſe ſaiſir des poſtes avantageux, d'aſſiéger, d'être quelquefois aſſiégés, & de renconter les Ennemis en des lieux où l'on n'auroit jamais cru les trouver: car tous ces accidens ſont de la Guerre, & contribuent beaucoup à la victoire.

Mais, dans toutes ces rencontres, il eſt

ſouvent mal-aiſé de ſe ſervir de l'ordonnance Macédonienne, & ſouvent elle ne peut ſervir de rien, parce que les Phalangites ne peuvent combattre par Cohortes, ni Homme à Homme. Au contraire, les Romains combattent aiſément par-tout; car, quand chaque Soldat eſt une fois armé, & qu'il eſt prêt pour le Combat, il eſt prêt pour quelque lieu, & pour quelque tems que ce ſoit, même contre toute ſorte d'Ennemis, de quelque côté qu'ils puiſſent venir. Outre cela, il garde par-tout le même ordre, ſoit qu'il faille combattre avec la Légion entière, ſoit avec une partie, ſoit avec une Bande ſeulement, ou enfin Homme à Homme. C'eſt à l'aide de cette ordonnance que les Légions Romaines ont eu tant de ſuccès dans ce qu'elles ont entrepris.

Ce que c'étoit que la Légion Romaine ſuivant Polybe.

Polybe compoſe la Légion Romaine d'abord de 4200 Hommes de pied, & de 200 Cavaliers, puis il la pouſſe juſqu'à 5000 & 300 Cavaliers. Il diviſe l'un & l'autre en dix parties, & fait le détail des différentes armes dont les Soldats étoient armés.

Diverſes cauſes de la ſupériorité des Romains, & de leurs ſuccès dans la Guerre.

Aux avantages que les Romains tiroient de la diſpoſition de leurs Troupes, il faut joindre encore cette docilité, ou plutôt cette ſupériorité de raiſon, toujours prête à abandonner ce qu'ils reconnoiſſoient de défectueux dans leur Milice, & qui leur faiſoit adopter tout ce que leurs Ennemis avoient de meilleur. Ils quittèrent d'abord la Rondelle Argienne pour le grand Bouclier des Sabins, qui étoit plus avantageux: ce fut la prémière leçon qu'ils reçurent de leurs Ennemis. Leur Légion combattoit ſerrée & ſans intervalles, mais ils apprirent d'au-

Digitized by Google

d'autres Peuples à l'ouvrir, & à la ranger par manipules ſéparés: ils perfectionnèrent leurs armes de jet ſur celles des Samnites; & ce Peuple indomptable fut leur modèle en bien d'autres choſes plus importantes, ſur-tout en fait de conſtance & d'opiniâtreté dans les malheurs.

Ils prirent des Eſpagnols cette épée terrible dont Polybe fait tant de cas. Lorſqu'ils portèrent la Guerre dans la Grèce, leur Cavalerie n'étoit encore que brave, & ils lui donnèrent auſſitôt l'armement & les évolutions des Grecs, qu'ils trouvèrent plus ſavans dans cette arme. Quelque forte que paroiſſe d'abord la Phalange, ils ne l'imitèrent point. Ils ſentirent en même tems que le génie & l'inſtitution du Soldat Romain ne vouloient pas qu'il combattît en maſſe; & que, ſans changer l'ordonnance manipulaire, il ne s'agiſſoit que d'éluder le choc de la Phalange, de la deſordonner par les obſtacles du terrain, ou par des fuites ſimulées.

Quand ils eurent à combattre l'Infanterie légère des Eſpagnols, des Afriquains, ou d'autres Peuples, qui, accoutumés à fuir, & à revenir à la charge avec la même promptitude, trompoient la valeur des Légions, & les déſoloient à coups de traits, ſans ſe laiſſer aborder: ils ne s'aviſèrent pas de convertir leurs Légions en Infanterie légère, pour atteindre l'Ennemi; ils n'auroient été qu'égaux: en joignant aux Légionaires des Vélites, des Frondeurs, des Archers, ils furent ſupérieurs. En un mot, toutes les fois qu'ils s'inſtruiſirent chez leurs Ennemis, ils le firent en maîtres, qui conſultoient moins l'exemple que la nature des

choſes; & l'attention ſévère avec laquelle ils conſervèrent leur Caſtramétation, leur Tactique, leur Diſcipline, & tous les avantages qui leur étoient propres, eſt une bonne preuve qu'ils ſavoient également ne pas imiter.

Mérite des Commentaires de Céſar.

Tout le monde connoit le mérite des Commentaires de Céſar. Il y a beaucoup à profiter pour ceux qui veulent apprendre l'Art de la Guerre, & ceux-mêmes qui s'en ſont déja formé des règles y doivent trouver de grandes reſſources pour ſe perfectionner.

Jugement ſur les Inſtitutions militaires de Végèce.

Végèce, qui vivoit du tems de l'Empereur Valentinien (*a*), ne ſe donne que pour un Abréviateur. C'étoit alors la mode de faire des abrégés. Ses extraits plurent juſqu'à faire oublier les originaux. Aucun Auteur n'a parlé de la Milice ancienne, ſans le citer; beaucoup l'ont fait en parlant de la Guerre en général. Le célèbre Montécuculli, le digne émule de Mr. de Turenne, ne s'eſt point fait de ſcrupule d'adopter dans ſes principes de l'Art de la Guerre, un grand nombre de maximes de Végèce.

Mr. le Chevalier de Folard, bon connoiſſeur en ces matières, porte de Végèce un jugement qui marque l'eſtime qu'il faiſoit de ſon Ouvrage. „ Si nous liſons Vé-
„ gèce, dit-il, avec toute l'attention qu'il
„ mérite, nous trouverons que ſon Ouvra-
„ ge eſt tout pris de Tite-Live (*b*) qu'il a
„ ré-

(*a*) Il y a lieu de croire que c'étoit ſous le règne de Valentinien II, ſurnommé le Jeune.

(*b*) Il vaudroit peut-être mieux en croire Végèce lui-même, qui parle de beaucoup d'Ouvra-

„ réduit en principes & en méthode, au-
„ tant que le plan qu'il s'étoit proposé le
„ pouvoit permettre, ce qui n'est pas un
„ petit travail. Il s'est tellement resserré
„ dans son quatrième Livre, quoiqu'il le
„ soit trop dans les autres, qu'il écarte une
„ infinité de choses à l'égard de l'attaque
„ & de la défense des Places, dont il don-
„ ne à peine une idée; comme s'il n'avoit
„ écrit que pour ceux de son tems, & que
„ son Ouvrage ne dût pas passer au loin
„ dans la postérité. Cependant cette pos-
„ térité, qui s'en fait tant acroire, n'a rien
„ de mieux à lire ni à faire, que de le sui-
„ vre dans ses préceptes. Je ne vois rien
„ de plus instructif, cela va jusqu'au mer-
„ veilleux dans ses trois prémiers Livres.

Végèce excelle dans les maximes générales. Il avoit très bien conçu que le seul moyen de relever la Majesté de l'Empire, c'étoit de faire revivre l'ancienne Police militaire. Ses conseils à l'Empereur Valentinien sont pleins de sagesse & de vérités philosophiques, & tous ses préceptes sur l'Art de la Guerre renferment des principes féconds en conséquences. Le plan même de l'Ouvrage est méthodique. Il traite des Levées & des Exercices des nouveaux Soldats dans son prémier Livre: dans le second, de la Légion, de son ordonnance, de ses différens genres de Soldats, de leurs armes, de leurs fonctions, &c. Ces deux Livres servent de préparation au troisième, qui roule sur les grandes opérations de la Guer-

Idée générale de son Ouvrage.

vrages dont il a tiré son abregé, sans nommer jamais Tite-Live, & l'on n'apperçoit point entre eux de raports bien marqués.

Guerre, principalement sur la Tactique. Le quatrième regarde l'attaque & la défense des Places; & le cinquième la Marine.

Ses défauts. Cet Auteur a des défauts. On y trouve de la sécheresse, de l'obscurité, une trop grande brieveté. Il confond les tems & les usages militaires. Les Anciens signifient quelquefois chez lui les Romains dans leurs commencemens, tantôt la République florissante, & souvent des tems peu antérieurs à son siècle: en général, il n'observe point assez les différentes époques de la Milice. Il n'y a point de logique dans son stile. Au lieu de lier ses pensées par la suite des idées rélatives, il enchaîne les matières par des Préfaces continuelles, que son dernier Traducteur a supprimées autant qu'il a pu. Tout concis qu'il est, il se repète; & l'on voit revenir si souvent les mêmes maximes sur la nécessité des Exercices militaires, qu'on en seroit rebuté, si on ne faisoit attention qu'elles sont la base de la réforme qu'il propose à Valentinien.

Division qu'il fait de la Milice des Romains. Ce que dit Vegèce de la division de la Milice des Romains & de leur manière de combattre, mérite d'être sçu. Voici de quoi en donner une légère idée.

Bandes, Cohortes, &c. dont il compose la Légion Romaine. La Légion Romaine étoit composée de dix Bandes, Cohortes, Enseignes, ou Bataillons. La prémière étoit de mille Hommes de pied, & de cent trente deux Cavaliers; les neuf autres de cinq cens cinquante-cinq Hommes de pied, & de soixante-six Cavaliers, faisant en tout six mille cent Hommes de pied, & sept cens vingt-six Cavaliers.

Chaque Cohorte avoit ses Tribuns pour la commander, & étoit divisée par cent Hom-

Hommes, lesquels étoient commandés par un Capitaine, ou Centurion. Chaque Compagnie ou Centurie étoit divisée par dix, qui chambroient & campoient ensemble, & avoit chacune un Décurion pour la commander.

Dans chaque Bande il y avoit des Soldats pesamment armés, qui portoient des Morions, Corcelets, Ecus, Coutelats, Demi-piques & Javelots. D'autres, armés à la légère, se servoient de Fleches, d'Arbalêtes, Frondes, & autres armes de jet.

La Cavalerie étoit séparée par Turmes, c'est-à-dire, Troupes. Elles étoient de trente-deux Cavaliers; & chacune avoit son Commandant. Elles se mettoient en bataille, à quatre de front sur huit de hauteur. Une partie de cette Cavalerie étoit pésamment armée, portant des Cuirasses. Une autre l'étoit plus légerement. Végèce fait le détail du nombre d'Hommes pésamment armés, qui étoient dans la Légion. Il ne s'accorde pas avec Polybe sur l'étendue du terrain du front des Légions en bataille; il ne met aucune distance entre les Soldats, qui sont dans un même rang; au lieu que Polybe y met trois pieds.

Des dix Cohortes dans l'ordre de bataille, cinq étoient en prémière ligne, & les cinq autres en seconde, vis-à-vis les intervalles que celles de la prémière ligne laissoient entre elles.

Derrière ces deux Lignes étoient les Triaires, dont le nombre pour l'ordinaire étoit de cinq cens, qui servoient de reserve; &, quand le combat commençoit, ils mettoient un genou en terre, & se couvroient de leur bouclier, pour n'être pas

bleſſés par les fleches, & ne ſe levoient que quand il étoit queſtion d'avancer pour combattre. Quant à la Cavalerie, elle ſe mettoit en bataille ſur les flancs des Légions.

Comment il fait combattre les Romains.

Quand l'Ennemi approchoit, les gens armés à la légère, qui étoient dans les derniers rangs des Cohortes, ſortoient par les intervalles qui ſe trouvoient entre elles, pour aller au-devant des Ennemis faire leur décharge. S'ils étoient repouſſés, ils revenoient par les mêmes intervalles pour reprendre leurs rangs, & l'Armure peſante recevoit le choc & combattoit, tandis que l'Armure légère tiroit ſes fleches ſur les Ennemis ; &, s'ils étoient repouſſés, les Soldats péſamment armés ne les pourſuivoient pas, mais bien l'Armure légère avec la Cavalerie, & par ce moyen l'ordre de bataille n'étoit jamais rompu. Autant de fois que l'Ennemi pouvoit revenir, il trouvoit les Romains en ordre.

Végèce nous apprend de combien de ſortes d'armes les Romains ſe ſervoient dans les Combats, quelles étoient leurs Ecoles pour aprendre à leurs Soldats & Cavaliers à s'en bien ſervir & à garder leurs rangs ; &, comme il eſt difficile de combattre ſans que les rangs ſe rompent, chaque Officier combattoit avec ſa Compagnie, & pour être reconnu de ſes Soldats, chaque Centurion avoit une marque ſur ſon Caſque, les Soldats de chaque Centurie ayant les leurs ſur leurs Boucliers pour ſe reconnoître entre eux.

Exercice des Troupes des Romains.

Comme les Combats ſe donnent en toute ſorte de lieux, les Romains exerçoient leurs Soldats non-ſeulement dans les Plaines, mais

mais même dans des endroits difficiles à y marcher, & à garder un bon ordre, afin que s'ils étoient obligés d'y combattre, ils puſſent par l'habitude le conſerver autant qu'il ſeroit poſſible. Outre l'exercice des armes, tant pour l'Infanterie que pour la Cavalerie, on les inſtruiſoit dans tous les différens mouvemens qui pouvoient leur être d'uſage, ſoit dans un ordre général de bataille, ſoit dans un Corps particulier; c'eſt ce qu'on peut voir par la lecture du Livre de Végèce.

Quoique Végèce marque qu'on avoit grand ſoin d'exercer la Cavalerie comme les Légions, elle n'étoit pas compriſe ordinairement dans le Corps de bataille, mais preſque toujours miſe en reſerve. D'ailleurs, comme elle étoit diviſée par Turmes, qui eſt un nombre de trente-deux Cavaliers qui ſe mettoient en bataille ſur quatre de front à huit de hauteur, on ne voit pas comment une pareille diſpoſition pouvoit agir avec force. Manière de combattre de la Cavalerie Romaine.

Dans le récit que fait Polybe de la Bataille de Cannes, il dit, en parlant de la Cavalerie. „ Elle ne combattit pas comme „ on fait ordinairement dans les Batailles à „ charge & recharge, tantôt en ſe retirant, „ tantôt en revenant; mais lorſqu'une fois „ on fut venu aux mains, les Cavaliers mêmes ſe jettant de leurs Chevaux à terre, „ combattoient pied à pied, & Homme à „ Homme". Cette façon de combattre n'eſt pas praticable aujourdhui, parce qu'elle ne peut s'accorder avec notre forme d'Eſcadrons.

Veut-on ſavoir quelle étoit l'ordonnance de la Cavalerie des Grecs pour ſe mettre Et de celle des Grecs.

tre en bataille, il ſuffit de raporter ce que dit Polybe (*a*) dans la cenſure qu'il fait de Caliſthenes, qui avoit écrit l'hiſtoire d'Alexandre. C'eſt au ſujet de l'ordre de bataille de l'Armée de Darius & de celle d'Alexandre à la Bataille d'Iſſe.

„ Au reſte, dit Polybe, il ſeroit aiſé de „ ſavoir combien il faudroit d'eſpace pour „ contenir tant de monde; car pour ce qui „ eſt des Batailles rangées, on ordonne de „ telle ſorte la Cavalerie, qu'on met huit „ Cavaliers de front, mais entre chaque „ Compagnie il faut qu'il y ait un eſpace „ vuide, afin que la converſion puiſſe ſe faire commodément en arrière ou à côté. „ Ainſi il faut une ſtade pour huit cens Hommes de cheval, dix ſtades pour huit mille, & quatre ſtades pour trois mille deux „ cens; deſorte que l'eſpace de quatorze „ ſtades ſeroit rempli d'onze mille deux „ cens Chevaux.

Cet ordre ne fait pas bien comprendre comment la Cavalerie chargeoit, c'eſt-à-dire, ſi ces huit Cavaliers chargeoient de front avec des Lances, ſuivis de ceux qui étoient derrière, ou s'ils tiroient leurs Fleches ou lançoient leurs Javelots. Quoiqu'il en ſoit, on ne voit pas que les Grecs ayent eu autant d'attention pour former leur Cavalerie, que leur Infanterie péſammment armée qui faiſoit leur principale force.

Camps des Romains. Les Romains retranchoient leurs Camps. On voit dans Végèce la largeur & la profondeur qu'ils donnoient au Foſſé pour ſe retrancher, ce qu'ils proportionnoient au plus ou au moins qu'ils avoient à craindre de l'Ennemi. Ce qu'on peut juger des Camps des

(*a*) Livre XII.

des Romains, c'eſt qu'en général ils étoient obligés de les placer, comme on fait aujourdhui, près des Rivières & des Ruiſſeaux, & que, quand ils ne pouvoient s'y appuier à cauſe des hauteurs trop voiſines, ou par quelque autre raiſon, ils s'en éloignoient un peu, & tiroient de leur Camp à la Rivière, un Retranchement derrière lequel ils mettoient quelques poſtes, pour aller en ſûreté puiſer de l'eau & faire boire leurs Chevaux. Il falloit auſſi qu'ils puſſent facilement aller au bois, au fourage, &c. qu'ils établiſſent la ſûreté de leurs Convois, & que d'ailleurs la poſition de leur Camp fût rélative aux vues qu'ils pouvoient avoir pour agir; précautions eſſentielles & générales pour les Armées, & auxquelles ceux qui les commandent doivent donner toute leur attention. Mais comme les machines de guerre dont on ſe ſervoit dans ce tems-là, ne portoient pas à plus de trois à quatre cens toiſes, ils trouvoient facilement des ſituations pour ſe camper, ſans que l'Ennemi pût les incommoder dans leur Camp, d'autant plus encore qu'ils tenoient plus de terrain.

Pour ce qui eſt de la marche de leurs Armées, il paroit qu'ordinairement elle ſe faiſoit ſur une ſeule Colonne, Troupes & Bagages. Voici ce qu'on lit à ce ſujet dans les Commentaires de Céſar (*a*). Ce grand Capitaine marchant ſur la Sambre pour attaquer ceux de Cambray & du Haynault, qui étoient campés: „ des Gaulois qui „ étoient dans ſon Armée, donnèrent avis „ aux Ennemis d'attaquer la prémière Légion

(*a*) Livre II de la Guerre des Gaules, Sect. III.

„ gion quand elle ſeroit arrivée à l'endroit „ où il devoit camper, parce qu'elles marchoient l'une après l'autre avec quantité „ de Bagages entre deux..... & qu'après „ l'avoir défaite, on viendroit facilement „ à bout du reſte. L'avis fut trouvé bon, „ d'autant que tout le Païs eſt coupé de „ hayes & d'arbres entrelacés..... Céſar „ avoit envoyé devant toute ſa Cavalerie, „ & la ſuivoit avec le reſte de ſes Troupes, „ mais non dans l'ordre qu'on l'avoit dit; „ car à cauſe qu'il n'étoit pas loin de l'En„ nemi, il faiſoit marcher enſemble ſix Lé„ gions, puis les Bagages à la queue, eſcor„ tés par les deux autres Légions qui fai„ ſoient l'Arrière-garde. Si les Romains formoient quelquefois pluſieurs Colonnes, il falloit que ce fût dans des Plaines, ainſi qu'il en eſt parlé dans Polybe (*a*) au ſujet de l'ordonnance de l'Armée des Romains quand elle marchoit.

Les ordres de bataille des Grecs & des Romains, comparés l'un à l'autre.

Il n'y a pas d'ordres de bataille plus oppoſés entre eux, que celui des Grecs comparé à celui des Romains. Le prémier, comme nous l'avons déja remarqué, tenoit toute ſa force de l'ordre ſerré des rangs & des files, l'autre devoit toute la ſienne aux armes dont ſe ſervoient les Romains. Leurs rangs & leurs files devoient être ſéparés à trois pieds l'un de l'autre, pour pouvoir en faire uſage. Par conſéquent, ſi les Grecs & les Romains ſe choquoient de front, tout l'avantage étoit de côté des Grecs par la force de leur ordre; mais comme il falloit, pour qu'il eût toute ſa force avec leurs longues Piques, qu'ils combattiſſent toujours dans

(*a*) Livre VI.

Digitized by Google

dans des Plaines, parce qu'elles ne pouvoient leur être d'uſage dans des Païs coupés de hayes, bois, foſſés, Villages, &c. au-lieu que les Romains avec les armes qu'ils portoient, pouvoient combattre en tous lieux; il s'enſuivoit que ceux-ci trouvoient plus d'occaſions de combattre avec avantage.

Quoique les armes des Romains ne fuſſent pas à beaucoup près auſſi embaraſſantes que celles des Grecs, elles ne laiſſoient cependant pas d'être très incommodes dans les Villages, dans les Païs fourrés, dans les hayes; car alors le grand Bouclier qu'ils portoient, & pluſieurs armes différentes uſitées parmi eux, leur devenoient inutiles, & leur ordre même ne ſe pouvoit pas garder. Delà vient qu'ils évitoient, autant qu'il leur étoit poſſible, de combattre dans des Païs coupés, & ils ne le faiſoient que quand ils s'y voyoient contraints: auſſi voit-on que preſque toutes leurs Batailles ſe ſont données dans des Plaines.

Les armes des Romains moins embaraſſantes que celles des Grecs, étoient cependant très incommodes.

Il réſulte delà que, quand les armes dont on ſe ſervira, pourront s'accorder avec l'ordre ſerré des rangs & des files, dans le moment qu'on viendra à charger, comme ſuivant toutes les règles de la Géométrie, l'ordre ſerré eſt celui où réſide la plus grande force, ſuppoſé que ces armes conviennent d'ailleurs à toutes ſortes de ſituations, il n'y aura pas à balancer de préférer l'ordre ſerré des rangs & des files.

Avantages de l'ordre ſerré des rangs & des files.

CHA-

CHAPITRE XI.

Hiſtoire de la Milice Françoiſe, où l'on traite des uſages de la Nation Françoiſe par raport à la Guerre, depuis l'établiſſement de la Monarchie dans les Gaules juſqu'à la fin du règne de Louis XIV (a).

SOUS LA PREMIERE RACE.

Armes des François quand ils conquirent les Gaules; & leur manière de combattre.

POur ſe former une idée de l'équipage de ces François qui entrèrent les prémiers dans les Gaules, il ſuffit presque d'expoſer ici la manière dont Sidoine Apolliraire dépeint ceux qui ſe trouvèrent à la journée où Aétius, Général des Romains, défit leur Roi Clodion Biſayeul de Clovis, dans le Païs d'Artois. „ Ce ſont, dit-il, des „ Hommes de haute taille, vétus d'habits „ fort étroits. Ils ont une eſpèce de Bau„ drier ou de Ceinturon, qui les ſerre par „ le milieu du corps. Ils jettent leur Ha„ che, & lancent avec une force merveil„ leuſe leurs Javelots, & ne manquent ja„ mais

(a) Ce Chapitre n'eſt qu'un Extrait très ſuccinct de ce qu'il y a de plus digne de remarque ſur cette matière dans l'*Hiſtoire de la Milice Françoiſe du Père Daniel*, en deux Volumes in 4°. Edit. d'Amſterdam 1724. Je n'ai rien trouvé ſur cette matière ni de plus ſuivi, ni de plus exact, ni de plus curieux & de plus intéreſſant.

Digitized by Google

„ mais leurs coups. Ils manient leurs Bou-
„ cliers avec beaucoup d'adreſſe, & s'élan-
„ cent avec tant d'agilité, qu'ils ſemblent
„ aller plus vite que leurs Javelots. Ils s'a-
„ donnent à la Guerre dès leur enfance;
„ ſi le nombre des Ennemis les accable,
„ ils affrontent la mort ſans faire paroître
„ la moindre épouvante (*a*).

On voit ici marquées trois ſortes d'armes; une Hache, *bipennis*; une Lance, ou un Javelot, *haſta*; un Bouclier, *clypeus*, & outre cela un Baudrier, ou plutôt un Ceinturon où leur Epée étoit attachée.

Procope & Agathias particulariſent encore plus les choſes qu'Appollinaire. Ces deux Hiſtoriens, étoient contemporains des prémiers Rois de France; & Procope, Sécrétaire du fameux Bélisaire, étoit témoin oculaire de ce qu'il raporte. Voici ce que dit Procope, en parlant de l'expédition que les François firent en Italie ſous Théodebert I, Roi de la France Auſtraſienne.

„ Ce Roi, dit-il, parmi les cent mille „ Hom-

(*a*) Apollinaire vivoit dans le même ſiècle que Clodion, mais ſes Vers en cet endroit ſont preſque dignes de celui de Virgile par leur élégance, & méritent d'être tranſcrits ici.

Strictius aſſutæ veſtes procerâ coercent
Membra virûm. Patet iis arctato tegmine poples
Latus, & anguſtam ſuſpendit balteus alvum.
Excuſſiſſe citas vaſtum per inane bipennes
Et plagæ præſciſſe locum, clypeoſque rotare
Ludus, & intortas præcedere ſalibus haſtas
Inque boſtem veniſſe prius. Puerilibus annis
Eſt belli maturus amor; ſi forte premantur
Seu numero, ſeu ſorte loci, mors obruit illos
Non timor: invicti perſtant, animoque ſuperſunt
Jam prope animam, &c.

„ Hommes qu'il conduiſoit en Italie, avoit „ fort peu de Cavaliers, qui étoient tous „ autour de ſa perſonne. Ces Cavaliers „ ſeuls portoient des Javelots : tout le reſte „ étoit Infanterie. Ces Piétons n'avoient „ ni Arc, ni Javelot. Toutes leurs armes „ étoient une Epée, une Hache, & un „ Bouclier. Le fer de la Hache étoit gros „ & à deux tranchans; le manche étoit de „ bois, & fort court. Au moment qu'ils „ entendent le ſignal, ils s'avancent ; &, „ au prémier aſſaut, dès qu'ils ſont à por- „ tée, ils lancent leur Hache contre le „ Bouclier de l'Ennemi, le caſſent, & puis „ ſautant l'Epée à la main ſur leur homme, „ ils le tuent.

Agathias donne auſſi des Javelots à l'Infanterie, & convient en cela avec Apollinaire contre ce que dit Procope. Cela veut dire que leur manière de combattre n'étoit pas toujours la même, ou bien qu'une partie de l'Infanterie combattoit avec la Hache & l'Epée, & que les autres avoient des Javelots.

„ Les armes des François, dit Agathias, „ ſont fort groſſières. Ils n'ont ni Cui- „ raſſe, ni Bottes. Peu ont des Caſ- „ ques.... Ils n'ont guère de Cavalerie, „ mais ils ſe battent à pied avec beaucoup „ d'adreſſe & de diſcipline. Il ont l'Epée „ le long de la cuiſſe, & le Bouclier ſur „ le côté gauche. Ils ne ſe ſervent ni „ d'Arc, ni de Fronde, ni de Fleches, „ mais de Haches à deux trenchans, & de „ Javelots. Ces Javelots ne ſont ni fort „ longs, ni fort courts. On peut s'en ſer- „ vir contre l'Ennemi en les tenant à la „ main, ou en les lançant: ils ſont tout

„ cou-

„ couverts de fer, excepté à la poignée. „ Au haut, en approchant de la pointe, il „ y a deux fers recourbés, un de chaque „ côté. Dans le Combat ils jettent ce Javelot contre l'Ennemi, & il s'engage tellement dans la chair par ces deux petits crocs qu'il a aux deux côtés de sa „ pointe, qu'il est difficile de l'en tirer.... „ Si l'Ennemi pare le coup, & que le Javelot donne dans le Bouclier, il y demeure embarassé & suspendu par sa pointe & par ces mêmes crocs; &, comme „ il est assez long & fort pesant, son poids „ le fait traîner jusqu'à terre: il ne peut „ être arraché du Bouclier, ni coupé avec „ le Sabre, parce qu'il est couvert de fer. „ Au moment de cet embaras, le François, „ qui a jetté le Javelot, s'avance en sautant, met le pied sur le bout du Javelot „ qui touche à terre, &, appuiant dessus, „ oblige l'Ennemi, malgré qu'il en ait, à „ pencher son Bouclier & à se découvrir. „ C'est alors qu'avec la Hache, ou avec „ un autre Javelot, ou avec l'Epée dont „ il le frape au visage ou à la gorge, il „ le tue.

Chevelure des François.

Les François, qui n'étoient pas Princes de la Maison Royale, devoient être rasés tout à l'entour de la tête. C'est ce que dit Agathias; &, selon Apollinaire, il se conservoient les cheveux du haut de la tête, les relevoient en façon d'aigrette, & les faisoient tomber vers le front. Martial parle des tresses & du nœud de leurs cheveux. Ils avoient la barbe rase, excepté qu'ils conservoient d'assez longues moustaches au-dessus de la lèvre supérieure.

Leur chaussure.

La chaussure du Soldat étoit aussi celle des

des anciens François, dont le Moine de St. Gal dit, que le ſoulier étoit attaché au pied avec une longue courroie ou ruban, dont les deux côtés depuis le pied montoient, en s'entrelaçant & ſe croiſant autour de la jambe & de la cuiſſe, juſqu'au haut de la cuiſſe où on les arrêtoit.

Tout rare qu'étoit l'uſage des Caſques & des Cuiraſſes, les Généraux au moins en portoient, & ſur-tout les Princes quand ils commandoient en perſonne. L'uſage des Cuiraſſes s'établit auſſi parmi les François avec le tems; c'étoient, ſelon Grégoire de Tours, des Cottes de mailles: ils prirent cette armure des Gaulois, à qui Varron en attribue l'invention. Les François ne ſe ſervoient des Arcs & des Fleches, qu'à la chaſſe & aux ſiéges des Places qu'ils défendoient. La Fronde étoit auſſi d'uſage dans les ſiéges.

Les Troupes de Clovis preſque toutes compoſées de François.

Du tems de Clovis les Troupes n'étoient guère compoſées que de François. Il étoit entré dans les Gaules avec une formidable Armée; &, après ſa conquête, pluſieurs François paſſèrent le Rhin pour venir s'y établir. Ils étoient tous guerriers, & Clovis n'avoit pas beſoin d'autres Troupes. Les choſes reſtèrent ſur le même pied ſous le règne des Fils de ce Prince. Il en faut cependant excepter les Bourguignons qui ſervirent de Troupes auxiliaires à Clovis à la bataille où Alaric, Roi des Goths, fut tué, & firent dans la ſuite partie des Armées Françoiſes, après que Théodebert eut fait la conquête entière du Royaume de Bourgogne. Les Gaulois ne contribuoient alors à la Guerre que par des corvées, & par les tributs qu'on leur impoſoit.

Clo-

Clotaire I, devenu seul Monarque de tout l'Empire François par la mort de ses frères & de ses neveux, admit dans ses Armées des Gaulois; & les Troupes prirent alors les noms des Provinces qui les fournissoient. Bientôt on vit des Seigneurs Gaulois commander les Armées Françoises. On reconnoit ces Seigneurs Gaulois par leurs noms, qui ne sont point des noms François.

Les Gaulois admis dans les Armées sous Clotaire I.

Tous les Sujets étoient obligés d'aller à la guerre, quand la nécessité de l'Etat le demandoit, & que le Prince l'ordonnoit; mais cette obligation étoit restrainte par certains réglemens. Ceux qui ne pouvoient pas faire le service militaire, étoient occupés à des ouvrages publics, comme à refaire les Ponts & les Chemins, à faire la garde dans le Païs & sur les Frontières.

Tous les Sujets obligés d'aller à la Guerre.

Les Troupes étoient commandées immédiatement par leurs Seigneurs, c'est-à-dire, par les plus anciens, & qui étoient en même tems les plus considerés dans le Païs. Les Seigneurs étoient sous les Comtes, & les Comtes sous les Ducs. Les Juges chez les François étoient Gens d'épée. Il est constant que les Comtes rendoient la justice, & commandoient les Troupes sous les Ducs. Les François étoient une Nation guerrière; & il y a même un endroit de la Loi Salique, où il est ordonné aux Juges d'avoir leur Bouclier en rendant la justice. C'étoit à chaque Province à fournir sa Milice de vivres, d'armes, d'habits & autres provisions.

Commandans des Troupes.

Les prémiers François dans les Gaules avoient d'abord peu de Cavalerie, mais elle fut augmentée avec le tems, sur-tout vers

Peu de Cavalerie parmi les prémiers François.

la fin de la prémière Race, & même dès que les Gaulois eurent été admis avec les François dans les Armées.

Les Rois marchoient à la Guerre.

Les Rois marchoient presque toujours à l'Armée ; cela se voit par-tout dans l'histoire de Clovis, dans celle de ses Fils, de ses Petits-fils & des autres, jusqu'au tems que les Maires du Palais se saisirent de toute l'autorité du Gouvernement. Quelque jeunes que fussent les Rois, dès qu'ils étoient sur le trône, ils se mettoient à la tête de leurs Troupes. Les Régentes même, comme Frédégonde & Brunehaut, alloient à la guerre, & y menoient leurs Fils dès l'âge de huit & de dix ans. C'étoit un moyen nécessaire pour s'aquérir l'amitié & l'estime d'une Nation guerrière, & qui n'estimoit rien plus que la Guerre.

Relâchement de la Discipline après la mort de Clovis.

La Discipline militaire fut sous Clovis très exacte & très sévère. Mais, sous la plupart de ses successeurs, dont les règnes furent troublés par les Guerres civiles, la licence du Soldat fut toujours extrême, & sur-tout sous le le règne de Chilperic & de Gontran ses Petits-fils.

Manière de faire les Sieges sous la prémière Race.

Il n'y a sous la prémière Race qu'un seul Siège, dont les Auteurs ayent parlé avec quelque détail touchant la manière de le faire. C'est celui de Comminges, fait par Leudégésile, Général de l'Armée de Gontran Roi de Bourgogne. Grégoire de Tours nous dit, que le Général employa quinze jours à préparer ses machines pour l'attaquer. On se servit pour faire les approches, de Chariots mis bout à bout, & on les lia les uns avec les autres sur deux files. Ces Chariots faisoient les deux côtés d'une Gallerie couverte de Claves, *Clitellis*, & d'Ais; à la

à la faveur de cette Gallerie on conduisit le Bélier.

Ce Bélier étoit une grosse poutre ferrée par le bout, en forme de tête de Bélier, dont on se servoit pour battre les murailles, en la poussant à force de bras par le moyen des cables, ou des chaînes, avec quoi elle étoit suspendue. On faisoit jouer le Bélier sous une Gallerie, à laquelle on donnoit le nom de Tortue, qu'on avoit fait approcher de la muraille: c'étoit pour mettre à couvert la machine & ceux qui la manioient; le toit en étoit très propre pour résister aux poutres, aux tonneaux de pierre, & à tout ce qu'on pouvoit jetter dessus pour la créver. On la couvroit de peaux fraîches contre les feux d'artifices que les Assiégés jettoient afin d'y mettre le feu. Ceux-ci se servoient quelquefois d'une grosse corde terminée en anneau par en-bas, pour tâcher d'y engager la tête du Bélier, & en l'élevant, en empêcher le mouvement, ou avec des machines l'enlever sur leurs murailles.

Ce que c'est que le Bélier, & maniere de le faire jouer.

On voit par-là que les François, dans les Siéges, gardoient la même méthode, & usoient des mêmes machines que les Romains. Il faut seulement remarquer ici, qu'il y avoit différentes espèces de Tortues.

Les François dans les Siéges usoient des mêmes machines que les Romains.

Comme les François imitoient les Romains dans l'attaque des Villes, ils les imitoient aussi dans la défense. Voici comment Grégoire de Tours décrit la défense que Gondebaud enfermé dans Comminges fit contre l'Armée du Roi de Bourgogne. Sitôt, dit-il, qu'ils eurent fait leurs approches à la faveur de la Gallerie couverte, on

on jetta des murailles une prodigieuſe quantité de pierres, dont la plupart des Soldats furent accablés; on jettoit ſur eux des cuves & des tonneaux tout entiers de poix-raiſine & de graiſſe allumée, & des tonneaux tout pleins de pierres; deſorte qu'ils furent obligés de changer d'attaque, & d'en faire une autre du côté de l'Orient, qui ne leur réuſſit pas mieux.

Places de Guerre, nommées *Fermetés*, ou *Fertés*.

Les François avoient, comme nous avons aujourdhui, des Places de guerre deſtinées plutôt à arrêter l'Ennemi, qu'à loger les Habitans. L'Auteur des Annales de Mets les appelle du nom de *Firmitates*, & elles furent longtems depuis appellées en François des *Fermetés*, & enſuite des *Fertés*: & c'eſt delà qu'encore aujourdhui quelques Bourgs ou Villes portent le nom de *la Ferté*, comme *la Ferté-Bernard* au païs du Maine, *la Ferté-ſur-Aube*, &c. C'étoient des Châteaux fortifiés de Tours avec un Donjon. On trouve le terme de *Fermetés* dans Philippe Moukes, Evêque de Tournai.

Li ot tolu (a) par ſa gierre (b)
Et ſes Caſtiaux & ſes Cités,
Et ſes Bourgs & ſes Fermetés.

Le terme de *Fertés* ſe trouve dans le Roman d'Auberi.

Je vous croiſtrai forment (c) nos heritez (d)
De ceux Chaſtiax & de quatre Fertez.

Pour

(a) Enleva.
(b) Guerre.
(c) Fortement.
(d) Héritages.

Digitized by Google

Pour ce qui eſt des Campemens, outre certaine methode, que la ſeule néceſſité fait aiſément imaginer, comme de ſe camper auprès d'une Rivière, d'embaraſſer les avenues du Camp avec des arbres; les François uſoient d'une manière particulière de Retranchement, qu'Agathias nous fait connoître en parlant de la Bataille du Caſilin: c'étoit de prendre les Roues de leurs Chariots, de les enfoncer en terre juſqu'au moyeu, & d'en entourer ainſi tout leur Camp, ajoutant encore à leur Retranchement des Paliſſades dans les endroits où ces Roues ne ſuffiſoient pas. Campemens & Retranchemens.

Parmi les François, fuir à la Guerre, bormi quand tout étoit deſeſperé, & ſurtout abandonner ſon Bouclier pour fuir plus vite, c'étoit le dernier deshonneur. Corneille Tacite remarque que chez les Peuples de la Germanie cela étoit regardé comme un des plus grands crimes; qu'un Homme par-là devenoit infame; qu'il ne lui étoit pas permis d'aſſiſter ni aux Sacrifices, ni aux Conſeils de guerre. La fuite à la Guerre, regardée comme une infamie.

Tout le butin fait dans les courſes ou après les victoires étoit apporté dans un endroit déſigné par le Général: on en faiſoit divers lots, & on les tiroit au ſort. Après la bataille de Soiſſons & la défaite de l'Armée Romaine, tout le butin fut mis dans cette Ville. Manière de partager le butin.

Les Priſonniers de guerre étoient une des meilleures parties du butin; on les faiſoit eſclaves. Ceux à qui ils tomboient en partage, les gardoient, faute de rançon; ils les vendoient; ils les faiſoient travailler au profit de leurs Familles, & leur Poſtérité en héritoit comme d'un meuble. Sort des Priſonniers de guerre.

Evêques & Prêtres dans les Armées pour le service des Troupes.

Quand les Armées marchoient en campagne, le Prince menoit avec lui un ou deux Evêques avec leurs Chapelains & quelques-uns de leurs Prêtres; & chaque Commandant devoit auſſi avoir dans le Corps qu'il commandoit, un Prêtre pour le ſervice des Troupes.

Structure des Murailles des Gaules ſous la prémière Race.

La plupart des Villes principales de France, que Céſar avoit vues de ſon tems, ſubſiſtoient encore ſous la prémière Race; & leurs murailles étoient au moins en partie les mêmes que de ſon tems. Voici la deſcription qu'il en fait dans ſes Commentaires.

„ Telle eſt, dit-il (*a*), la forme de la „ plupart des Murailles des Gaulois. Ils „ couchent en long ſur la terre des pou„ tres tout de ſuite. Il y a entre les poutres „ deux pieds de diſtance, & elles ſont for„ tement attachées en dedans. On met au„ tour de ces poutres de la terre que l'on „ preſſe & que l'on bat. Les intervalles „ entre les poutres ſont remplis en devant „ de grandes pierres. Cette prémière aſſi„ ſe étant faite, bien maſſonnée & bien „ affermie, on met deſſus un autre rang „ de poutres, laiſſant un pareil intervalle, „ afin que les poutres (c'eſt-à-dire, les „ bouts des poutres) ne ſe touchent point, „ & qu'elles ſoient fortement attachées en„ tre elles par les pierres de taille. On „ continue à mettre ainſi des rangs de pou„ tres les uns ſur les autres; & la maſſon„ nerie de pierres s'élève à proportion juſ„ qu'à la hauteur que doit avoir la Mu„ raille.

„ Cette

(*a*) Lib. VII, de *Bello Gallico*.

„ Cette ſtructure, ajoute Céſar, n'a rien „ de desagréable à la vue. Ces poutres „ ainſi rangées proprement les unes ſur les „ autres, & ſéparées par des pierres de „ taille, faiſoient un aſſez bel effet. Mais „ de plus, cette manière de bâtir a ſon uti- „ lité & ſa commodité pour la défenſe: car „ les pierres empêchent qu'on ne brule „ les Murailles; & ce qui fait le reſte du „ corps de la Muraille (ſavoir les poutres) „ ne donne point tant de priſe au Bélier; „ car étant d'ordinaire très bien liées & „ fort affermies en dedans de la longueur „ de quarante pieds, il eſt très difficile de „ les ébranler (*a*).

Sidoine Apollinaire, qui vivoit dans le ſiècle où les François s'emparèrent des Gaules, confirme ce qu'on vient de lire, en parlant de la Ville d'Auvergne, dont il étoit Evêque; *& dont*, dit-il, *la face de la Muraille avoit été brulée*: ce qui marque qu'elle étoit en partie de bois.

SOUS LA SECONDE RACE.

On ne peut guère douter que Charlemagne, qui perfectionna beaucoup l'Art militaire dans l'Empire François, n'ait pris pour modèle la Milice Romaine; & cette conjecture eſt fondée ſur ce que dit le Continuateur d'Othon de Friſingue dans l'hiſtoire de l'Empereur Frédéric I, ſavoir qu'on obſervoit encore du tems de ce Prince dans l'Em-

Peut-être que Charlemagne a pris pour modèle la Milice Romaine.

(*b*) Il paroit que la face de la Muraille avoit à peu-près la figure d'un Echiquier fait des pierres & des têtes des poutres, rangées & ajuſtées les unes avec les autres; & c'eſt-pourquoi Céſar dit que cela faiſoit un aſſez bel effet à la vue.

l'Empire, les règles de l'Art militaire des anciens Romains, soit pour les Campemens, soit pour les Sièges, & pour le reste qui concernoit la Guerre.

Changement dans les Armes des François sous la seconde Race.

L'usage des Cuirasses & des Casques, sous le commencement de la prémière Race, étoit fort rare parmi les François: celui de l'Arc & des Fleches n'étoit point non plus d'abord dans leurs Armées. Mais ces usages se trouvent non seulement introduits, mais encore commandés sous la seconde Race. Voici ce qu'on lit sur cela dans un article des Capitulaires de Charlemagne. „ Que le Comte ait soin que les „ Armes ne manquent point aux Soldats, „ qu'il doit conduire à l'Armée, c'est-à-dire „ qu'ils ayent une Lance, un Bouclier, un „ Arc, deux Cordes, & douze Fleches.... „ qu'ils ayent des Cuirasses, ou des Casques.

La manière de lever les Troupes est la même que sous la prémière Race.

Il n'y eut guère de changement sous la seconde Race dans la manière de lever les Troupes. Les Païs ou Provinces fournissoient, comme auparavant, leur contingent pour la Guerre. Ces Troupes étoient commandées par les Comtes & par les Ducs de chaque Païs ou Canton. Ce que fit Pepin, fut de faire observer exactement les loix du Service, & que dans le tems destiné pour l'expédition tous les Chefs tinssent leurs Troupes en état de se mettre en marche au prémier ordre. Charlemagne entretint la même Discipline avec une pareille exactitude.

Amende pour le défaut du Service.

Un Homme qui manquoit de marcher à l'Armée, étoit condamné à une amende de 60 sous d'or; &, s'il n'avoit pas le moyen de payer cette somme, il devenoit Serf du Prin-

Prince, & demeuroit en servitude jusqu'à ce qu'il eût satisfait pour l'amende. Mais un Officier de la Maison du Prince n'étoit condamné qu'à faire abstinence de viande & de vin, autant de tems qu'il avoit tardé à se rendre à son poste. Les nouveaux mariés étoient exemts du Service jusqu'au bout de l'an de leur mariage.

Les Ecclésiastiques exclus du Service.

Charlemagne ayant fait une Loi pour exclure les Ecclésiastiques du Service militaire, quelques Evêques prirent cette Loi en mauvaise part, comme si elle leur eût été honteuse.

Défense aux Seigneurs de faire de leurs Châteaux, des Forteresses.

Par un Capitulaire de Charles le Chauve, les Rois avoient le droit d'empêcher que les Seigneurs particuliers ne fissent des Forteresses de leurs Maisons & de leurs Châteaux à la campagne. Les courses fréquentes des Normands, qui ravageoient tout le Royaume, avoient obligé les Seigneurs à fortifier leurs Maisons & leurs Châteaux. Mais sous ce prétexte les Seigneurs s'abandonnoient eux-mêmes aux brigandages.

Décadence de l'Empire François. Ruine de la Discipline militaire.

La Police militaire s'observa fort exactement sous le règne de Charlemagne; mais il y eut beaucoup de relâchement sous Louis le Débonnaire son Fils & son Successeur. On peut fixer la décadance entière de l'Empire François, & la ruine entière de la Discipline militaire sous le règne de Charles le Chauve. On vit bientôt les Comtes & les Ducs faire des Ligues avec les Rois de Germanie & autres, sans le consentement du Prince, & contre lui-même, de sorte qu'ils agissoient plus en Souverains qu'en Sujets & en Vassaux.

Ligues que font les Comtes & les Ducs.

Machines de Guerre dont on se

Le monument où l'on trouve quelque chose de spécifié sur les machines de guerre dont

Servoit dans les Sièges. Etendue de Paris sous la seconde Race.

dont on se servoit dans les Sièges sous la seconde Race, est la rélation du Siège que les Normands mirent devant Paris l'an 886, & qui fut levé l'an 887. Cette rélation a pour Auteur Abbon, Moine de St. Germain-des-Prez, qui étoit présent au Siège, & qui l'a décrit en fort méchans Vers Latins.

Enceinte de la Ville de Paris.

La Ville de Paris n'avoit point encore alors une plus grande enceinte que celle de la partie de la Ville d'aujourdhui qu'on appelle la Cité, c'est-à-dire, qu'elle étoit renfermée entre les deux bras de la Rivière. Elle étoit jointe au Continent par deux Ponts vers les endroits où sont le grand Chatelet d'un côté, & le petit Chatelet de l'autre.

Machines dont les Normands & les François se servirent au Siège de cette Ville.

Il est fait mention dans ce Siège de Paris de machines ou d'instrumens de guerre, dont voici les noms: *Balista*, *Musculi*, *Aries*, *Catapulta*, *Plutei*, *Tigna ferro acuminata*, *Mangana*, *Falarica*, & d'une autre machine en façon de Chariot, que l'Auteur ne nomme point, mais qu'il décrit. Toutes ces machines, pour la plupart, avoient été en usage parmi les Romains; &, puisque les Normands s'en servoient à l'attaque de Paris, & les François à la défense de cette Ville, il est évident que c'étoient les machines ordinaires que l'on employoit alors dans les Sièges. Il paroit aussi hors de doute qu'on les avoit mises en œuvre de tout tems en France, quoique la plupart ne soient pas nommées dans les Historiens François de la prémière Race, qui ne descendoient point dans tous ces détails.

Brulots des Normands.

Le même Auteur de la rélation du Siège de Paris parle encore de Brulots avec lesquels

quels les Normands tâchèrent de bruler le Pont de Paris. Ces Brulots n'étoient que des Barques chargées de Fagots & de Faſcines, où ils avoient mis le feu en approchant du Pont. Il dit auſſi que les Pariſiens entreprirent de mettre le feu aux machines des Aſſiegeans; mais il marque que ce n'étoit que de la Poix, de la Cire, de l'Huile, & d'autres matières communes, dont ils ſe ſervirent pour cet effet.

SOUS LA TROISIEME RACE.

Même manière de former les Armées ſous la troiſième Race, que ſous les deux prémières.

La manière de lever & de former les Armées fut la même, pour l'eſſentiel, ſous la troiſième Race, que ſous les deux prémières. Les nouveaux uſages qui s'introduiſirent dans la ſuite, n'empêchèrent point que les principales forces, & comme le fond des Armées, ne fuſſent les Troupes conduites par les Seigneurs & Gentilshommes Vaſſaux & Feudataires de la Couronne. Comme les forces du Royaume pour le défendre conſiſtoient dans ce que les Vaſſaux devoient fournir, les Rois de France avoient des Rôles exacts de ces Feudataires, auſſi bien que du nombre & de la qualité des Troupes & des Hommes, qu'ils étoient obligés d'amener au Service.

Vavaſſeurs, Bannerets, Chevaliers, Milices des Communes.

On voit dans ces Rôles des Vavaſſeurs (*a*), qui tenoient leurs Fiefs immédiatement du Roi; des Chevaliers Bannerets de Normandie (*b*); de ſimples Chevaliers; des Milices des Communes, &c.

Le

(*a*) *Vavaſſeur* vient du mot Latin *Vaſſus*, ou *Vaſallus*.

(*b*) *Milites Normaniæ ferentes Bannerias.*

Tems du Service. Punition de ceux qui y manquoient.

Le tems du Service sous la troisième Race étoit communément limité à quarante jours, sans y comprendre le tems du voyage. Quelques Gentilshommes n'étoient obligés de servir que cinq jours; d'autres quinze; d'autres vingt-cinq, &c. Quelques Gentilshommes fieffés étoient seulement obligés à faire le guet en certaines occasions dans quelques Forteresses. Nonobstant cette coutume, le Roi St. Louis régla que le Service des Nobles & des Vassaux seroit de deux mois. Dans les grandes nécessités de l'Etat, les Rois avoient le droit de faire marcher à l'Armée tous les Sujets de l'Etat. Quelques Abbayes étoient obligées de fournir des Chevaux & des Chariots: il y en avoit qui ne payoient qu'une somme d'argent. Les Rois étoient maîtres de décerner les peines qu'ils jugeoient à propos contre ceux qui manquoient au Service.

Changement dans la Milice sous Philippe I.

Sous Philippe I il se fit de grands changemens dans la Milice par l'établissement des Communes. Les prémières Croisades, qui se firent sous ce Prince, rendirent la conjoncture très favorable. L'absence des Ducs & des Comtes leur ôta le moyen de soutenir la revolte des Seigneurs du Domaine du Roi. Les violences de ces Seigneurs particuliers étoient poussées aux derniers excès. Ainsi, au-lieu que jusques là c'étoient les Comtes ou Gouverneurs des Villes, les Vicomtes & les Châtelains qui levoient seuls les Troupes, pour les envoyer ou les conduire à l'Armée, on concerta avec les Evêques & les Bourgeois des Villes, les moyens de lever ces nouvelles Milices.

Troupes des Communes.

Il fut donc reglé que les Villes leveroient elles-mêmes des Troupes de Bourgeois pour

pour les faire marcher à l'Armée par Paroiſſes, les Curés à leur tête, avec la Bannière de l'Egliſe. Ces Curés n'alloient pas à l'Armée pour combattre eux-mêmes, mais pour prêcher, confeſſer, & aſſiſter leurs Paroiſſiens à la mort. Ces Milices des Communes n'étoient obligées de marcher à leurs fraix, que juſqu'à une certaine diſtance de leur demeure; ſi on les menoit plus loin, c'étoit au Roi à les défrayer.

Les Curés portent la Bannière de leur Egliſe à l'Armée.

La Chevalerie, c'eſt-à-dire, un certain rang dans la Milice, qui ſe conféroit avec des cérémonies particulières, fut en uſage avant la troiſième Race. Le titre de Chevalier, exprimé en Latin par celui de *Miles*, commence à paroître comme une eſpèce de dignité, & eſt donné à quelques Seigneurs dans certains Actes ſur la fin de la ſeconde Race. Mais ce n'eſt que ſous les prémiers Rois de la troiſième Race que les Chevaliers commencèrent à faire comme un Corps diſtingué dans l'Etat & dans les Armées.

Tems auquel la Chevalerie a commencé à paroître.

Pour être Chevalier il falloit être noble, & en France plus qu'ailleurs; il ne falloit pas même que la Nobleſſe fût trop nouvelle. Il falloit auſſi, régulierement parlant, avoir l'âge de majorité, c'eſt-à-dire, vingt & un ans; parce que le titre de Chevalier ſuppoſoit le Service. La manière de faire un Chevalier étoit différente, ſelon qu'elle ſe faiſoit à l'Armée, ou hors de l'Armée.

Conditions requiſes pour pouvoir être Chevalier.

On peut partager les Chevaliers de ces tems-là en deux ou trois ordres. Le prémier des hauts Chevaliers, & le ſecond des bas Chevaliers. Les hauts Chevaliers étoient de deux ſortes; les uns titrés, c'eſt-à-dire, qui avoient le titre de Duc, ou de Comte,

Les hauts Chevaliers. Les bas Chevaliers. Les Bannerets, & les Bacheliers.

ou de Baron; les autres qui n'étoient pas titrés, mais qui avoient la qualité de Banneret, qualité qui leur étoit commune avec les Chevaliers titrés, lesquels d'ordinaire, dès qu'ils étoient en âge, *levoient Bannière*. Les Chevaliers du second rang, ou du troisième, si l'on en veut donner un particulier aux simples Bannerets, étoient les bas Chevaliers, que l'on appelloit par les deux mots joints ensemble *Ba-cheliers*; car cette étymologie du nom de *Bachelier* paroit la plus vraisemblable. Les Bacheliers sont appellés tantôt *Milites minores*, tantôt *Milites mediæ nobilitatis*. Ces bas Chevaliers étoient ceux qui ne pouvoient *lever Bannière*, faute d'avoir un assez grand nombre de Vassaux pour la lever, ou qui étant assez riches pour cet effet, n'avoient point encore obtenu ce privilège. Il est fait souvent mention, dans les anciens Historiens, de ces Bacheliers ou Chevaliers non riches.

A un Chevalier Baceler
Ki par pauvreté vot (a) aller
Droit en Pulle (b) à Robert Wiscard (c).

Les Chevaliers faisoient la force des Armées.

Tous ces Chevaliers, avec leur Suite, faisoient la force des Armées Françoises, & sur tout les Bannerets, soit qu'ils fussent titrés, soit qu'ils ne le fussent pas.

Deux sortes d'Ecuyers.

Il y avoit deux sortes d'Ecuyers. Les uns portoient ce nom à cause de la qualité de leur Fief. Les autres étoient généralement tous les Gentilhommes qui faisoient le Service à la suite des Chevaliers, avant que

(a) Veut. (b) En Pouille. (c) Philippe Mouske.

que de parvenir à la dignité de Chevalier. On les appelloit en Latin *Scutarii*, *Scutiferi*, *Armigeri*.

Leurs fonctions étoient d'être assidus auprès des Chevaliers & de leur rendre certains services, sur-tout à l'Armée & dans les Tournois. Leurs fonctions.

Armigeri que suis Dominis qui deesse nequibant.

Ils tenoient le Cheval de bataille du Chevalier, jusqu'à ce qu'il voulût le monter pour combattre.

Ces Chevaliers alors otez (a) venir,
Ces blancs haubers endosser & vetir,
Les Ecuyers ces bons Chevaux tenir (b).

Ils gardoient & lioient les prisonniers, que les Chevaliers faisoient dans le Combat.

Arripiunt, sternuntque viros, traduntque ligandos,
Armigeris.

Ils portoient les Armes du Chevalier, jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir; c'est à-dire, sa Lance & son Bouclier; & c'est pour cette raison qu'on les appelloit *Armigeri*.

Armigeri spoliat clypeo latus & rapit hastam.

Ils n'avoient pas le droit de se vétir aussi magnifiquement que les Chevaliers; &, de quelque naissance qu'ils fussent, quand ils Egards qu'ils devoient avoir pour se les Chevaliers.

(a) A leurs Hôtels.
(b) Poême de Guillaume Guyard.

ſe trouvoient avec les Chevaliers en compagnie, ils avoient des ſiéges plus bas qu'eux, & un peu écartés en arrière. Un de nos anciens Poëtes (*a*) fait ainſi parler un Ecuyer à une Dame.

Li dit Dame, faites me ſage (*b*)
Pourquoi c'eſt que li Ecuyers
Ne s'oſent pas cointrier (*c*)
De droit que li Chevaliers font
Et le cauſe pourquoi ils ſont
Mis arriere & plus bas aſſis
Jaçoit-il que de moult haut prix
Soit aucuns en leur état.
La Dame n'y mit pas débat,
Ains dit, je vous repondrai
Tout chou que j'en eſpoire & ſçai.
Ils ſont bas & arriere mis
Et trop plus l'étoient jadis
Pour eux donner plus grand deſir
De toſt Chevaliers devenir.

Ils ne s'aſſéoient pas même avec les Chevaliers, fuſſent-ils Comtes ou Ducs. Un Ecuyer, qui auroit frapé un Chevalier, ſi ce n'étoit en ſe défendant, étoit condamné à avoir le poing coupé.

Ils ſe regardoient comme Serviteurs des Chevaliers.

Mais rien ne marque plus la prééminence des Chevaliers, que les qualités dont les Ecuyers ſe faiſoient honneur, par rapport à eux, comme de celle de *Famuli*, de Serviteurs, de *Valeti*, de Valets.

Le nom de *Valet* don-

Du Cange croit qu'on ne donnoit commu-

(*a*) Dans un Poëme intitulé : *Le Roman du Chevalier.*
(*b*) Apprennez-moi.
(*c*) S'ajuſter, ſe vétir.

munément le nom de *Valet* qu'aux Fils des plus grands Seigneurs. Pour confirmer sa pensée, il remarque que Ville-Hardouin donne le nom de *Valet* au Fils de l'Empereur de Constantinople, & cite plusieurs endroits de nos anciens Romans François sur ce sujet, entre autres le Roman de Rou, où, en parlant de Guillaume le Conquérant, il dit:

Né aux Fils des Grands Seigneurs.

Guillaume fut Valet *petit*
A Falaise posé & norrit.

Et en un autre endroit:

Et me fit avoir en ôtage
Deux Valets *de noble lignage*
N'ert (a) *ni Chevalier, encore ert Valleton.*

Et, en parlant de Henri II, Roi d'Angleterre.

Cinquante-trois ans plus sa terre justisa.
Emprès la mort son pere qui Valet *le laissa.*

Ce que c'étoit que les Sergens.

Le nom de Sergent se donnoit aux Gentilshommes, comme aux simples Soldats; mais les Chevaliers étoient distingués par le nom de *Miles*, & les Gentilshommes, qui faisoient actuellement la fonction d'Ecuyers à la suite des Chevaliers, étoient qualifiés d'Ecuyers, de Valets ou Varlets. Parmi les *Servientes*, ou Sergens, il y en avoit qui portoient ce nom à cause de leur Fief, qu'on nommoit Sergenterie, ou Sergentise. Il y avoit des Sergens-d'armes, qui

(a) N'étoit.

qui faiſoient une partie de la Garde du Roi, & portoient la Maſſe devant lui.

Les Cliens. Les Cliens étoient auſſi des Gentilshommes, qui ſervoient ſous le Pennon du Chevalier, ou ſous la Bannière de Banneret leurs Seigneurs, ou ſous celle de l'Avoué de quelque Abbaye, dont ils étoient Vaſſaux.

Les Satellites. Les Satellites étoient encore une autre eſpèce de Troupes. Ils combattoient à cheval & à pied.

Les Ribauds. Il y avoit dans les Armées de Philippe-Auguſte un Corps de Soldats, qu'on appelloit Ribauds, *Ribaldi.* C'étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls. Ils étoient à pied & armés à la légère.

Les Piquichins. Il ſe trouvoit encore parmi les Troupes de ce Prince, des Piquichins, qu'on appella depuis Piquénaires, qui étoient des Goujats, & autres gens de cette ſorte.

Les Pétaux & les Bidaulx. Les Pétaux & les Bidaulx n'étoient tout au plus que des Païſans armés, qui ſervoient à pied avec l'Arc & la Fleche.

Les Soldats ou Soudoyers. Philippe-Auguſte eſt le prémier des Rois de France qui ſe ſoit ſervi de Soldats ou Soudoyers, eſpèce de Troupes qui ne ſervoient préciſément que pour la ſolde. Juſqu'à ce Prince les Armées Françoiſes n'étoient compoſées que des Communes & de la Nobleſſe, & des Vaſſaux de la Nobleſſe. Il faut en excepter les Armées des Croiſades, où les Chefs de ces entrepriſes prenoient des Hommes à leur ſolde.

Les Cottéreaux, Routiers, Brabançons. Les prémiers Soldats, qui ſe mirent à la ſolde des Rois de France étoient certains Avanturiers ou Bandits, qui couroient en bandes les Provinces de France & les ravageoient.

geoient. On les appelle tantôt Cottéreaux, *Coterelli*, tantôt Routiers, *Ruptarii* ou *Rutarii*, tantôt Brabançons, *Brabantiones*.

Origine du nom de Cottéraux, en Latin. *Coterelli*.

On les nommoit *Coterelli*, qui veut dire petits Couteaux, parce qu'ils ſe ſervoient de Couteaux. Dans un petit Traité en Vers, fait au plus tard du tems de St. Louis, & intitulé, l'*Outillement au Villain*, c'eſt-à-dire, *les armes du Païſan*, le Coterel eſt mis parmi les armes que les Païſans pouvoient avoir chez eux.

Si le convient armer
Por la terre garder
Coterel *& Haunet*,
Maçue & Guibet,
Arc & Lance enfumée.

Et de celui de Cotterie.

De ce nom de Cottéraux vient le mot de Cotterie, qui ſignifie une eſpèce de Société de gens qui ſe ſoutiennent les uns les autres.

Ravages des Brabançons ou Routiers.

Cette Milice dura longtems, & ſe donnoit pour de l'argent, tantôt aux Anglois, tantôt aux François; & elle s'accrut tellement qu'elle devint rédoutable aux Rois de France. Durant la priſon du Roi Jean, ces Brabançons ou Routiers ſe jettèrent au nombre de ſeize mille dans le Lionnois & le Beaujolois. Dans la ſuite, pluſieurs Seigneurs François & Anglois, qui n'avoient pas de quoi ſubſiſter, ſe joignirent à ces Brigands, & déſolèrent toute la France. C'eſt ainſi qu'en parle la Chronique manuſcrite de Bertrand du Gueſclin.

Mais ou noble Royaume avoit confuſion.
D'une grant Compagnie & étoit foiſon.

Gens

Gens de maints Pays & de mainte Nation,
L'un Anglois, l'autre Escot si avoit maint Breton,
Hanuyers & Normants y avoient à foison,
Par li pays alloient prendre leur mansion.
Et prenoient par tout les gens à raingon,
Vingt-cinq Capitaines trouver y pouvoit-on,
Chevaliers, Ecuyers y avoient, ce dit-on,
Qui de France exillier avoient dévotion,
Et il n'y demeuroit bœf, vache, ni mouton,
Ne pain, ne chair, ne vin, ne oye, ne chapon,
Tout pillar, meurtrier, traiteur & félon
Etoient en la route dont je fais mention.

Ils sont conduits en Espagne par du Guesclin, où ils périssent presque tous.

Ces desordres durèrent jusqu'au règne de Charles V, surnommé le Sage, qui trouva moyen d'y remédier par l'entremise de Bertrand du Guesclin. Ce Seigneur engagea les Routiers à le suivre en Espagne pour aller faire la guerre à Pierre le Cruel, Roi de Castille, qu'il détrôna ; ils y périrent presque tous, ou se dissipèrent, & Charles donna de si bons ordres par-tout, qu'en peu d'années ils furent entierement exterminés en France.

Compagnies de Gendarmes, ou d'Ordonnance, à la solde du Roi.

Les Rois de France prirent dans la suite aussi à leur solde d'autres Troupes plus réglées & mieux disciplinées, savoir ; des Compagnies de Gendarmes, commandées par des Gentilshommes, qui avoient la qualité de Capitaines d'Hommes d'Armes. On donna à quelques-unes de ces Compagnies le nom de Compagnies d'Ordonnance.

Autres Troupes soudoyées.

Outre ces Compagnies de Gendarmerie, il y avoit des Seigneurs & des Gentilshommes, qui étoient à la solde du Roi, pour amener au Service des Soldats de diverses espèces. Tel amenoit trois Chevaliers

liers avec dix Ecuyers, & vingt Arbalêtriers, &c.

Le prémier des Rois de la troisième Race, qui ait traité avec les Etrangers pour avoir de leurs Troupes à son service, est Philippe le Bel. Il traita avec Jean de Baillеul Roi d'Ecosse, & Erric Roi de Norvège; mais ces Traités ne furent point mis en exécution. Il n'en fut pas de même des Traités que fit ce Prince avec Albert, Duc d'Autriche, & avec quelques autres Princes d'Allemagne; car on voit des Actes dans le Trésor des Chartes, par lesquels ce Duc & d'autres encore font hommage-lige à Philippe, pour des pensions qu'il leur faisoit, à condition de lui faire service dans les guerres qu'il auroit contre ses Ennemis.

Philippe le Bel s'est le prémier servi de Troupes étrangères.

Ce fut principalement sous Philippe de Valois, que les Etrangers commencèrent à servir dans les Armées de France en plus grand nombre; & Louis XI, sur la fin de son règne, traita avec les Suisses, & en prit six mille à son service. Les Rois de France en ont eu depuis beaucoup plus, excepté Charles VII, qui eut pour maxime de prendre rarement à son service des Troupes etrangères, hormis des Ecossois.

Philippe de Valois en prit encore plus. Louis XI prend des Suisses à sa solde.

Dans la prémière Race les Maires du Palais s'emparèrent avec le tems du commandement des Armées, quoique d'abord leur Charge ne fût qu'un Office de la Cour; &, quand ils n'y étoient pas, c'étoit quelque Duc ou quelque Comte qui commandoit. Dans la seconde Race, quand les Rois ne commandoient point en personne, ils choisissoient pour leurs Lieutenans-Généraux quelques-uns de leurs Vassaux des plus distingués par leur Noblesse, par leur rang, par

Du commandement des Armées.

par leurs richeſſes, & par leur expérience dans la Guerre. Ce choix fut arbitraire, juſqu'à ce que le Commandement fut attaché à certaines Charges ou Dignités dont nous allons parler.

Du Sénéchal de France, & du Grand Sénéchal.

Il y a eu ſous les trois Races une Charge de Sénéchal dans la Maiſon des Rois de France; & elle paroit n'être devenue Charge militaire, au plutôt, que ſur la fin de la ſeconde Race. Cette dignité avoit des fonctions tout-à-fait ſemblables à celle du Grand-Maître d'Hôtel d'aujourdhui, & en particulier la fonction de ſervir le Roi dans les Feſtins de cérémonie: c'eſt par cette raiſon que par-tout on lui donne le titre de *Dapifer*, c'eſt-à-dire, celui qui ſert à table. Mais ſur la fin de la ſeconde Race, & ſous les prémiers règnes de la troiſième, elle fut infiniment relevée par le commandement des Armées, & par des prérogatives fort ſemblables à celles qui furent depuis attachées à la Charge de Connétable.

Diſtinction entre le Sénéchal de France & le Grand Sénéchal.

Il ne faut pas confondre les Grands Sénéchaux de France avec les Sénéchaux de France qui ne portoient pas le titre de *Grand*. Il faut les diſtinguer comme on diſtingue aujourdhui le Grand Maître d'Hôtel & le prémier Maître d'Hôtel. Le Sénéchal de France faiſoit hommage de ſon Office au Grand Sénéchal de France, & il n'étoit que comme ſon Lieutenant.

La Charge de Sénéchal ceſſe d'être remplie en 1191; & celle de Grand Sénéchal eſt

La Charge de Sénéchal de France, ſous le nom de Sénéchal, & ſous celui de *Dapifer*, & avec le droit de commander les Armées, ceſſa d'être remplie en 1191, après la mort de Thibaut, Comte de Blois, qui mourut cette année-là au ſiège d'Acre, ou Ptolémaïs, ſur les confins de la Paleſtine.

La

La Dignité de Grand Sénéchal fut ſupprimée ſous le règne de St. Louis.

ſupprimée ſous le règne de St. Louis.

La Dignité de Connétable, en Latin *Comes Stabuli*, n'étoit dans ſon origine, qu'un Office de la Maiſon du Prince, & elle avoit de la reſſemblance avec celle du Grand Ecuyer d'aujourdhui. Ce ne fut qu'après l'an 1262, c'eſt-à-dire après la ſuppreſſion du Grand Sénéchal, que le commandement des Armées fut attaché à la Dignité de Connétable, & qu'il fut exercé par les Connétables en titre d'Office. Cette Dignité devint dans la ſuite la prémière Dignité de l'Etat. Après la mort du Connétable de Leſdiguières elle fut ſupprimée par Louis XIII l'an 1627.

La Dignité de Connétable.

Le titre de Capitaine Général eſt fort ancien en France, & donnoit autrefois un commandement preſque ſans bornes à celui qui en étoit revêtu, dans le diſtrict où il commandoit.

Le titre de Capitaine Général.

Une autre Charge qui n'eſt plus, & qui étoit autrefois des plus conſidérables, c'eſt celle des Grands-Maîtres des Arbalêtriers. Elle étoit la plus relevée de l'Armée, pour le commandement, après celle de Maréchal de France, dont nous parlerons ci-après. Le prémier des Maîtres des Arbalêtriers qui ſoient nommés dans l'Hiſtoire, eſt Thibaut de Monleart ſous le règne de St. Louis. Aimar de Prie, qui fut Maître des Arbalêtriers en 1523, eſt le dernier qui ait poſſédé cette Charge.

La Charge de Grand-Maître des Arbalêtriers.

Le Porte-Oriflamme eſt celui à qui le Roi confioit l'Oriflamme, pour la porter à la tête de l'Armée. L'Oriflamme étoit l'ancienne Bannière de l'Abbaye de St. Denis. Celui qui la portoit n'avoit que le comman-

Le Porte-Oriflamme.

de-

dement de la troupe à la tête de laquelle il la portoit; mais cette troupe étoit toujours compoſée de Chevaliers & de Gendarmes d'élite. Le prémier Seigneur que l'on trouve nommé faiſant les fonctions de Porte-Oriflamme eſt Anſeau, Seigneur de Chevreuſe en 1294, ſous Philippe le Bel. L'Oriflamme fut encore en uſage ſous Louis XI.

La France tombe dans la confuſion après la priſe du Roi Jean en 1356.

Après la priſe du Roi Jean, à la Journée de Maupertuis, l'an 1356, la France tomba dans la plus grande confuſion, & il n'y eut preſque plus d'ordre dans la Milice. Charles V rétablit l'Etat, mais il fut de nouveau renverſé ſous le règne de Charles VI. Les choſes empirèrent encore lorſque Charles VII parvint à la Couronne; mais après la levée du Siège d'Orléans, & la paix faite avec le Duc de Bourgogne, il ſecoua le joug de ſes Miniſtres, & commença à gouverner en Maître.

En 1445 Charles VII rétablit la Milice qui étoit ſans diſcipline.

Un des principaux ſoins de ce Prince fut de procurer le repos à ſes Sujets par le Réglement de la Milice, qui faiſoit par-tout d'étranges ravages, faute de paye & de Diſcipline. Ce fut en 1445 qu'il fit ce Réglement, après avoir beaucoup délibéré ſur ce ſujet, à cauſe des inconvéniens qu'on en appréhendoit.

Inſtitutions des Compagnies d'Ordonnance.

Le projet fut de réduire la Gendarmerie à quinze Compagnies, qui ſeroient commandées par autant de Capitaines, & entretenues en tems de paix & en tems de guerre, & de congédier tout le reſte. On donna à ces Compagnies le nom de Compagnies d'Ordonnance. Les quinze Compagnies enſemble faiſoient neuf mille Chevaux, ſans y comprendre quantité de Volon-

lontaires, qui regardèrent comme une grande grace d'être agrégés à cette Gendarmerie, & y ſervoient à leurs dépens, dans l'eſpérance d'y avoir avec le tems une place de Gendarme. Les Gendarmes étoient Gentilshommes, & ils l'étoient tous encore ſous le règne de Louis XII. Cette Inſtitution doit être regardée comme le commencement de la décadence en France de ce qu'on appelloit Chevalerie.

Ces Compagnies ſupprimées.

Les Compagnies d'Ordonnance ou de Gendarmes, dont pluſieurs Princes & Grands Seigneurs étoient Capitaines, ont ſubſiſté juſques vers le tems de la Paix des Pyrénées ſous le règne de Louis XIV. Le Roi eſt aujourdhui Capitaine de toutes les Compagnies de Gendarmerie; & la Gendarmerie d'aujourdhui eſt toute différente de celle d'autrefois.

Quatre eſpèces de Cavalerie.

Outre les Archers à cheval & les Arbalêtriers à cheval, appellés *Crennequiniers*, qui faiſoient encore depuis le règne de Charles VII une partie de la Cavalerie Françoiſe, il y avoit dans les Armées quelques autres eſpèces de Cavalerie qui n'y ſont plus maintenant. On peut partager la Cavalerie, telle qu'elle étoit depuis Louis XI juſqu'à Henri II incluſivement en quatre eſpèces, ſavoir, les Hommes d'Armes, les Chevaux Légers, les Eſtradiots, & les Argoulets.

Les Eſtradiots, ou Stradiots, ne furent connus des François que durant les Guerres d'Italie ſous Charles VIII. Ils étoient Grecs ou des environs de la Grèce. Louis XII en prit à ſon ſervice. On appelloit en France cette Milice, Cavalerie Albanoiſe. Il y en avoit encore dans les Armées Françoiſes ſous le règne de Henri III.

Les Eſtradiots, ou Cavalerie Albanoiſe.

Les

Les Argoulets, espèce de Cavalerie Légère.

Les Argoulets étoient une espèce de Cavalerie Légère, qui ne servoient guère que pour aller à la découverte, & harceler l'Ennemi dans une retraite. Comme ils ne combattoient ordinairement qu'à la débandade, on les regardoit comme la partie la moins considérable de la Cavalerie Légère.

Les Carabins.

Les Carabins ne faisoient point un Corps séparé sous le règne de Henri IV; mais un certain nombre étoit comme incorporé dans une Compagnie de Chevaux Légers; ou plutôt y étoit joint sans être du Corps. On les avoit institués pour entamer le combat, pour les retraites, & pour les escarmouches. Le Service des Argoulets & celui des Carabins étoient fort semblables. Les Carabins formèrent des Régimens entiers sous le règne de Louis XIII. La suppression de cette Milice ne se fit que plusieurs années après la Paix des Pyrénées; mais la Charge de Général des Carabins subsista encore après cette suppression.

Etat de l'Infanterie avant Charles VII.

Outre l'institution des Compagnies d'Ordonnance, Charles VII fit encore un autre changement dans la Milice Françoise. Avant le règne de ce Prince, l'Infanterie Françoise n'étoit composée, ainsi que l'exprime Brantôme, *que de marauts, belistres, mal armés, mal compléxionnés, fainéans, pilleurs & mangeurs de Peuples.*

Ce Prince institue les Francs-Archers, ou Francs-Taupins.

Pour remédier à ce défaut, & avoir une Milice d'Infanterie aisée à assembler, Charles VII ordonna que chaque Paroisse choisît un des meilleurs Hommes qu'il y auroit pour aller en campagne avec l'Arc & les Fleches, dès qu'il seroit commandé, & servir en qualité d'Archer. Les privilèges qu'on leur accorda, fit qu'on les appella Francs-

Francs-Archers, ou Francs-Taupins. Peut-être leur donna-t-on ce dernier nom, parce qu'on le donnoit alors aux Païſans, à cauſe des Taupinières dont les Clos des gens de la campagne ſont ordinairement remplis. Cette Milice des Francs-Archers ne ſubſiſta que juſques vers la fin du règne de Louis XI, qui les caſſa.

Comme ce Prince vouloit avoir de l'Infanterie ſur pied, il leva ſix mille Suiſſes, & dix mille Hommes d'Infanterie Françoiſe pour être à ſa ſolde. Louis XI leve des Suiſſes & de l'Infanterie Françoiſe.

Charles VIII, ſon Succeſſeur, groſſit auſſi ſes Armées de Troupes Suiſſes, & y ajouta des Lanſquenets, c'eſt-à-dire, de l'Infanterie Allemande. Mais les Suiſſes & les Allemands étoient beaucoup mieux diſciplinés que l'Infanterie Françoiſe, où à la vérité, il y avoit, dit Brantôme, *de bons Hommes; mais la plupart gens de ſac & de corde, méchans garnimens échapés de la Juſtice, & ſur-tout force marqués de la fleur-de-lys ſur l'eſpaulle, eſſorillés* (a), *& qui cachoient les Oreilles, à dire vray, par longs cheveux hériſſés, barbes horribles; tant pour cette raiſon, que pour ſe montrer effroyables à leurs ennemis.* Mais Louis XII y mit beaucoup plus de diſcipline que Charles VIII. Charles VIII leve auſſi des Suiſſes & des Lanſquenets.

Francois I fit une réduction des Compagnies qu'il croyoit être trop nombreuſes; mais il inſtitua ſept Légions, chacune de ſix mille hommes, où il n'y avoit point de Cavalerie. Tous les Soldats devoient être armés, les uns d'Arquebuſes, les autres de Piques, les autres de Hallebardes. Les Arque- François I inſtitue 7 Légions, qui ne ſubſiſtent pas longtems.

(a) C'eſt-à-dire, à qui on avoit coupé une ou les deux Oreilles pour crime.

quebusiers étoient en tout au nombre de douze mille. Pour chaque Bande de mille Hommes, il y avoit quarante Caps d'Escadre, quatre Fouriers, six Sergens, quatre Tabourins, & deux Fifres. Cette Milice ne subsista que quelques années, on en revint à l'ancien usage des Bandes de trois cens & de quatre cens Hommes, qui étoient toutes des Compagnies séparées sous un Capitaine.

Il se sert des Avanturiers.

Outre les Troupes réglées qui composoient les Légions, & ce qu'on appelloit les Bandes, il y avoit sous François I une autre espèce de gens de pied, à qui l'on donnoit le nom d'Avanturiers: c'étoit des Vagabonds & des Scélérats, qui faisoient par-tout d'effroyables desordres. Il y avoit de ces Avanturiers dans les Troupes de France avant François I, qui ne s'en servit qu'à cause des grandes guerres qu'il eut à soutenir. Il y avoit encore un Régiment d'Avanturiers sous Henri IV.

Création de la Charge de Colonel & de Colonel Général.

Le titre de Colonel dans les Troupes Françoises n'a commencé à être en usage que du tems de François I. Cette Charge, après celle de Maréchal de France & de Commandant Général, étoit la plus belle qui fût dans les Armées, parce que le Colonel Général commandoit toute l'Infanterie Françoise; mais son pouvoir fut resserré dans la suite.

Création & suppression de la Charge de Lieutenant-Colonel d'Infanterie.

Henri IV créa la Charge de Lieutenant-Colonel de l'Infanterie Françoise, qui donnoit le commandement sur toute cette Infanterie, sous le Colonel Général. Louis XIV supprima cette Charge en 1661.

Ce que c'étoit que

Ce qu'on nommoit autrefois des Enfans perdus, étoient des Détachemens que l'on fai-

faiſoit de quelques Troupes de Soldats, pour eſcarmoucher avant une Bataille, & lorſque les deux Armées étoient déja rangées & prêtes d'en venir aux mains. Cet uſage eſt très ancien. Il en eſt fait encore mention ſous le règne de Louis XIII, l'an 1635. les Enfans perdus.

C'étoit autrefois la coutume de preſque toutes les Nations d'aborder les Ennemis dans les Combats avec de grands Cris, ſoit pour les effrayer, ſoit pour empêcher leurs propres Troupes de s'effrayer par les Cris que les Ennemis jettoient eux-mêmes. On le faiſoit encore des deux côtés pour marquer l'ardeur & le courage avec lequel on alloit à la charge. Cela ſervoit de plus à animer le Soldat & à l'étourdir à l'aproche du danger. Du Cri d'Armes.

On avoit cet uſage en France ſous le règne de Philippe de Valois; car Froiſſart en racontant la Bataille de Créci, dit que quinze mille Arbalêtriers Genois, qui étoient dans l'Armée de France, marchant à l'Ennemi, *commencerent à jupper moult épouventablement pour les Anglois ébabir.*

Du tems de Henri IV, Roi de France, les Eſpagnols dans les Païs-bas crioient encore dans les Combats, *Eſpagne.*

Ces Cris ont été abolis en France, auſſi bien que chez les Peuples voiſins dans les Batailles: on n'entend que le bruit des inſtrumens de guerre, auquel ſe joint celui de l'Artillerie quand l'attaque commence. Il n'y a que quand on monte à un aſſaut, ou qu'un Bataillon marche pour charger celui qui eſt oppoſé; car alors on crie: *Tue, Tue.* Il en eſt de même d'un Eſcadron. Les Eſpagnols dans cette occaſion crient, *à mat.* Ces Cris abolis.

Cri de la prémière Croiſade.

Dans la prémière Croiſade le Cri de guerre de l'Armée Chrétienne étoit, *Dieu le veut*, ou *Dieu nous aide.*

Cri propre des Rois de France.

Le Cri de Guerre propre des Rois de France, principalement quand l'uſage eut été introduit de porter l'Oriflamme, étoit, *Montjoye Saint Denis.* Philippe Mouſques, en parlant de la Bataille de Bovines, dit:

Souvent oiſſiez à grant joye
Nos François s'écrier Montjoye.
. . . . .
Et buçoient à grant baleine
Quand on avoit ſonné l'Araine (a)
Montjoye Dieux & Saint Denis.

Cri de quelques Seigneurs.

Outre ce Cri commun à toute la Nation, les Seigeurs & de certaines Familles en avoient qui leur étoient propres. Les Montmorencis crioient, *Dieu aide au prémier Chrétien*, parce qu'ils prétendoient que le prémier Seigneur François qui fut baptizé après Clovis, étoit un de leurs Ancêtres. Chaque Banneret avoit auſſi ſon Cri, qui devenoit le Cri commun de tout le Corps & de toutes les autres Banières qu'il commandoit. Mais depuis Charles VII les Cris d'Armes particuliers furent abolis dans les Armées.

Armes défenſives de la Cavalerie; les Caſques, les Cuiraſſes, &c.

Les Armes défenſives des Cavaliers ſous la troiſième Race, étoient les Caſques & les Cuiraſſes, le Heaume, eſpèce de Chapeau de fer, le Bouclier, &c. Les Cuiraſſes dans les prémiers tems étoient des Cottes de mailles, qui couvroient le corps depuis la gorge juſqu'aux cuiſſes. On y ajouta

(a) Le Combat.

ajouta enſuite des manches & des chauſſes de mailles. L'adreſſe des Combattans étoit de trouver le défaut de la Cuiraſſe, c'eſt-à-dire, les endroits où elle ſe joignoit aux autres pièces de l'Armure. Les bleſſures n'étoient guère que des contuſions, cauſées par des coups de maſſue, ou par de violens coups de ſabre, qui fauſſoient quelquefois l'Armure. Ainſi les plus forts pour ſupporter le poids de leurs armes très peſantes, ou pour aſſenner, ou pour ſoutenir mieux un coup, avoient l'avantage; deſorte qu'alors la force du corps entroit beaucoup plus dans le caractère du Héros qu'aujourdhui.

Cette manière de s'armer tout de fer a duré longtems en France, & elle étoit encore en uſage ſous le règne de Louis XIII.

Armes défenſives des Chevaux.

Les Chevaux avoient auſſi leurs Armes défenſives: ils étoient tout couverts de cuir ou de fer; mais dans la ſuite on ſe contenta de leur couvrir la tête & le poitrail de lames de fer, & les flancs de cuir bouilli. Un Cheval ainſi armé s'appelloit un Cheval bardé.

Armes défenſives de l'Infanterie.

Les Soldats qui compoſoient l'Infanterie avoient des Armes beaucoup moins peſantes, beaucoup moins fortes que celles de la Cavalerie. Au douzième, treizième, quatorzième, ſiècles, ils avoient des Jacques de cuir de cerf, qui étoient des eſpèces de juſtes-au-corps; des Capellines ou Caſques de fer; des Paniers ou Boucliers, creux en dedans, & faits d'oſier couvert de bois. Sous François I, les Piétons avoient les uns des Corcelets de lames de

fer, qu'on appelloit Hallecrets, & les autres une veſte de mailles.

Armes offenſives juſqu'à l'invention des Armes à feu.

Les Armes offenſives peuvent ſe réduire à l'Arc, à l'Arbalête, à la Fleche, au Poignard, à l'Epée, à la Lance, à l'Eſpieu ou Bâton ferré, à la Hache d'armes, à la Maſſue, au Maillet, à la Fronde.

Diverſes ſortes d'Epées.

Les Epées, dans les prémiers tems de la troiſième Race, devoient être larges, fortes, & d'une bonne trempe. On croit qu'elles n'étoient tranchantes que d'un côté. A la Bataille de Bovines les Allemands ſe ſervirent d'Epées étroites & tranchantes des deux côtés, pour prendre plus aiſément le défaut de la cuiraſſe, & pour donner dans le viſage des Gendarmes François par la viſière. Guillaume Guyart parle de ces ſortes d'Epées, dans la deſcription de la même Bataille de Bovines.

Alemans uns Coutiaux avoient
Dont aux François ſe combattoient,
Grailles & agus à trois quierres
L'en en peut férir ſur pierres.

Ce même Auteur dit en divers endroits que les Epées des François étoient courtes.

Là François Epées reportent
Courtes & roides dont ils taillent.

Et en l'an 1301.

Epées viennent aux ſerviſes.
Et ſont de diverſes ſemblances
Més François qui d'accoutumance

Les

Les ont courtes, aſſez legieres
Gietes aux Flamans vers les chieres (*a*).

L'Epée de la Pucelle d'Orléans, que l'on voit au Tréſor de St. Denis, eſt très longue & large à proportion. L'Epée de Henri IV, qui eſt au Tréſor des Médailles du Roi eſt auſſi fort longue; mais c'étoit ſon Eſpadon, & non ſon Epée; & peut-être en eſt-il de même de l'Epée de la Pucelle d'Orléans. Il étoit difficile dans un Combat de ſe ſervir de l'Eſpadon qu'on n'y employât les deux mains. Epée de la Pucelle d'Orléans, & celle de Henri IV.

Outre l'Epée, les Chevaliers, les Gendarmes, & pluſieurs autres avoient un Poignard ou Dague, qu'ils portoient à la ceinture ou au côté. Son principal uſage étoit de l'enfoncer dans le corps de celui qu'on avoit renverſé de ſon cheval, comme étant plus facile à manier que l'Epée. Cet uſage de la Dague lui fit donner le nom de *Miſéricorde*, parce que dès qu'un Chevalier étoit ainſi terraſſé par ſon Adverſaire, & que celui-ci tiroit ſa Dague pour le tuer, il falloit qu'il demandât quartier & miſéricorde, ou bien il étoit tué. Voiez ce qu'en dit Jean de Meung (*b*). Le Poignard ou Dague, & ſon uſage.

Pietez qui à tous bien s'accorde
Tenoit une Miſericorde
Decourant de plors & de lermes.
Au-lieu d'Epées entre tous termes
Certes, je li acteurs ne ment
Perceroit pierres, diamens.

Guil-

(*a*) Viſages.
(*b*) Dans le *Roman de la Roſe*.

Digitized by Google

Guillaume Guyart en parle ainſi, l'an 1302.

Pluſieurs Piétons François ala
Qui pour priſonniers n'ont pas cordes
Mais Coutiaux & Miſericordes,
Dont on doit ſervir en tiex fêtes.

Et l'an 1303.

Fauchons, Trenchans, Epées cleres,
Godendas, Lances émoluës
Coutiaux, Miſericordes nuës.

Diverſes ſortes de Fleches.

Il y avoit diverſes ſortes de Fleches. L'une des principales eſt celle qu'on appelloit Quarreau, ou Garro, en Latin *Quadrellus*, *Quarellus*, *Quadrillus*, *Quadrum*. Le fer en étoit quarré. Les Quarreaux étoient empennés, & quelquefois empennés d'airain.

Volent Piles plus que pluie par prés
Et les Sayettes & Carriaux empennés (*a*).

Guillaume Guyart en parle ainſi l'an 1304.

Et font getter leurs eſpringales
Cà & là ſonnent li clairain
Li garrot empené d'airain.

Les autres Fleches étoient jettées avec l'Arc, & les Quarreaux avec la Balliſte ou l'Arbalête. Les anciens Auteurs François font preſque toujours mention d'Arbalêtes ou de Balliſtes, quand ils parlent de ces Quar-

(*a*) Le Roman de Garin.

Quarreaux, comme Guillaume Guyart, en 1214.

A tant tendent de tous coſtés
Aux Arbaleſtes dévaler
Et puis laiſſent quarriaux aller.
. . . . . .
Meſſire Alphonſe un jour ataignent
Qui armez iert (a) de ſon atour
D'un Quarrel d'Arbalête atour.

Cependant un ancien Romancier (b) fait auſſi tirer le Quarreau avec l'Arc.

Il prend ſon Arc d'aubor, & ſi le tendré,
Met en la Corde un grand carrel d'acier
Le Comte aviſe de prés, & ſi le fiert (c)
De ſa Sayete li met el corps plein pié.

Les plus grands Quarreaux étoient lancés par les Balliſtes; les plus petits étoient tirés par l'Arbalête.

La plupart des Fleches dont on ſe ſervoit autrefois en France, étoient toutes unies, & n'avoient qu'un ſimple fer pointu, lequel dans les unes eſt quarré, dans les autres arrondi, dans d'autres plat & triangulaire, afin de rendre les bleſſures plus dangereuſes. Quant à la longueur, on ſe régloit ſur la longueur de l'Arbalête.

Les Arbalêtes étoient ou de bois, ou de corne, ou d'acier; ce qui ſe doit entendre de l'Arc ſeul, car il n'eſt pas vraiſemblable que tout le corps de l'Arbalête fût d'acier. De l'Arbalête.

(a) Etoit.
(b) Le Roman de Garin.
(c) Le frape.

d'acier. Elles étoient de différentes grandeurs. Il y en a à Chantilli d'un pied & demi, de deux pieds & demi, de trois pieds, & d'autres plus longues, fournies de leur pied de chèvre, de leur moulinet, & de leur poulie.

Elle étoit inconnue en France avant Philippe-Auguſte.

L'Arbalête étoit un inſtrument inconnu en France dans les prémières années de Philippe-Auguſte, & tellement inconnu, qu'il n'y avoit pas dans toute l'Armée de ce Prince un ſeul Ingénieur qui ſçut le mettre en œuvre. C'eſt ce que prouvent les Vers de Guillaume le Breton.

Francigenis noſtris illis ignota diebus
Res erat ignota omnino quid Balliſtarius Arcus,
Quid Balliſta foret, nec habebat in agmine toto
Rex, quemquam ſciret armis qui talibus uti.

Selon le même Auteur, ce fut Richard, Cœur de Lion, Roi d'Angleterre, Contemporain de Philippe-Auguſte, qui rétablit l'uſage de l'Arbalête; car, en racontant la mort de ce Prince, qui fut tué de cette arme, il fait ainſi parler la Parque Atropos.

Hac volo, non alia Richardum morte perire.
Ut qui Francigenis Balliſtæ primitus uſum
Tradidit, ipſe ſui rem primitus experiatur
Quamque alios docuit, in ſe vim ſentiat artis.

L'uſage en avoit été aboli par le ſecond Concile de Latran.

C'eſt-à-dire, qu'Atropos condamnoit Richard à mourir par l'arme même, dont il avoit apris l'uſage aux François.

Ce n'eſt pas qu'avant ce tems-là, on ne ſe fût jamais ſervi de la Balliſte & de l'Arbalête en France. Mais l'uſage en avoit été

été aboli dans les deux Royaumes pendant plusieurs années qu'on observa le Canon du second Concile de Latran, qui défendoit cette arme; & cet usage fut rétabli d'abord en Angleterre par Richard, qui fut imité en France par Philippe-Auguste. L'usage de l'Aarbalête depuis ce tems-là redevint commun.

On ne se servoit plus guère d'Arbalêtriers en France vers le milieu du règne de François I; mais on s'en servoit encore en Angleterre sur la fin du règne de Charles IX, comme il paroit par le Traité fait en 1572 entre ce Prince & la Reine Elizabeth, qui s'obligea de fournir au Roi six mille Hommes armés, partie d'Arcs, partie d'Arquebuses. Et même en 1627 les Anglois jettèrent encore des Fleches dans le Fort de l'Ile de Ré.

On s'en servoit encore en France sous François I, & en Angleterre sous la Reine Elizabeth.

La Lance fut longtems l'arme propre des Chevaliers & des Gendarmes, & il n'étoit permis autrefois qu'aux personnes de condition libre de la porter dans les Armées. On ornoit les Lances d'une Banderole auprès du fer; & cet ornement avoit bonne grace. C'étoit une coutume très ancienne, & dès le tems des Croisades.

De la Lance.

Dans les rudes choes les Lances se fracassoient & sautoient en éclats; & c'est-pourquoi dans les Tournois, pour dire, faire un assaut, on disoit rompre une Lance. Guillaume Guyart, en racontant la descente de St. Louis auprès de Damiète, dit:

Après le froissis des Lances
Qui ja sont par terre semées
Giettent mains à blanches espées
Desquels ils s'entrenvaïssent

Hyaumes & bacinets tentiſſent
Et pluſieurs autres ferreures
Coutiaux très-percent armeures.

Son uſage aboli.

L'uſage de la Lance dans les Armées ceſſa en France beaucoup avant le tems même que les Compagnies d'Ordonnance fuſſent réduites à la Gendarmerie d'aujourd'hui, & le Prince Maurice l'abolit entierement dans les Armées de Hollande. On ne s'en ſervoit plus guère ſous le règne de Henri IV. Mais les Eſpagnols en faiſoient encore quelque uſage du tems de Louis XIII.

Des Haches.

Les Haches dont on ſe ſervoit autrefois dans les Armées étoient de différentes eſpèces. Les Haches Danoiſes étoient en réputation plus que les autres.

Et portent Glaives & Eſpiés Poitevines,
Haches Danoiſes pour lancier & férir (*a*).

La plus dangereuſe de toutes ces eſpèces de Haches étoit la Beſague, *Biſacuta*, parce qu'elle étoit tranchante des deux côtés.

Trop bien faiſoit la Beſaguë,
Qui eſt par les deux becs aguë (*b*).

De la Maſſue, ou Maſſe.

La Maſſue, ou Maſſe, étoit auſſi en uſage. Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, proche parent de Philippe-Auguſte, ſe ſervoit de cette arme dans les Combats pour aſſommer les Ennemis, & les tuer ſans

(*a*) Roman de Garin.
(*b*) C'eſt ce que dit un vieux Poëte François qui vivoit en 1376.

ſans effuſion de ſang, afin de ne point encourir l'irrégularité. On voit encore aujourdhui dans l'Abbaye de Roncevaux les Maſſues de Roland & d'Olivier, deux de ces Preux ſi fameux dans nos Romanciers du tems de Charlemagne. Cette eſpèce de Maſſue eſt un Bâton gros comme le bras d'un Homme ordinaire: il eſt long de deux pieds & demi. La boule d'une des Maſſues eſt de fer & ronde: l'autre eſt d'un autre métal, un peu oblongue & canelée, c'eſt-à-dire qu'elle a la figure d'un Melon. Chacune eſt du poids d'un boulet de huit livres, avec quoi on pouvoit certainement aſſommer un Homme armé, quelque bonnes que fuſſent ſes armes.

De la Pique.

Le nom de Pique eſt plus récent que l'arme même: elle eſt venue de Suiſſe en France. Les Flamands ſe ſervoient de Piques dès le tems de Philippe le Bel. Ce fut principalement avec cette arme qu'ils repouſſèrent les François à la ſanglante journée de Courtrai l'an 1302. Et c'eſt cette arme que Guillaume Guyart décrit à cette occaſion ſous le nom Flamand de Godendac.

Appellée Godendac par les Flamands.

A grands bâtons peſans ferrés
Avec leur fer agu devant
Vont ceux de France recevant
Tiex bâton qu'ils portent en guerre
Ont nom Godendac en la Terre.
Godendac, c'eſt bon jour à dire,
Qui en François le veut décrire.
Cil bâton ſont long & traitis
Pour férir à deux mains faitis,
Et quand l'on en faut deſcendre (a).

(a) C'eſt-à-dire, quand on manque ſon coup, en voulant en aſſommer l'Ennemi.

Si cil qui fiert (a) y veut entendre
Et il en ſçache bien ouvrer
Tantôt peut ſon cop recouvrer
Et férir ſans s'aller moquant
Du bout devant en eſtoquant
Son ennemi parmi le ventre
Et li fers eſt agu qui entre.

L'uſage des Piques aboli ſous Louis XIV.

L'uſage des Piques a été aboli en France ſous le règne de Louis XIV; mais on y a ſuppléé par la Bayonnette au bout du Fuſil.

De la Hallebarde & de la Pertuiſanne.

La Hallebarde & la Pertuiſanne viennent auſſi, à ce qu'on croit, des Suiſſes, & on ne s'en ſervoit point en France avant le règne de Louis XI.

De la Fronde.

On s'eſt rarement ſervi en France de la Fronde depuis Philippe-Auguſte, dans les Combats de campagne. Mais, quant aux Siéges, on en fit encore uſage en 1572, à celui de Sancerre, où les Paiſans Huguenots réfugiés uſérent de cette arme pour épargner la poudre. Cela doit s'entendre des Frondes dont on jettoit des pierres avec la main. Car il y a une autre ſorte de Fronde attachée au bout d'une eſpèce de Levier que faiſoit jouer une certaine machine, qu'on a employée depuis même l'invention du Canon.

Des Mails, ou Maillots.

Les Mails, ou Maillets étoient en uſage dans les Combats. En 1351 dans la Bataille ſurnommée *des Trente*, ſi fameuſe dans les hiſtoires de Bretagne, il eſt marqué que Billefort, du parti des Anglois, frapoit d'un Maillet peſant vingt-cinq livres; que Jean Rouſſelet Chevalier, & Triſtan de Peſtivien Ecuyer, tous deux du Parti Fran-

(a) Frappe.

Digitized by Google

François, furent abattus d'un coup de Mail, & Triſtan de Peſtivien, autre Ecuyer du même Parti, bleſſé d'un coup de Marteau. Voici ce qu'on lit dans la Chronique manuſcrite de Bernard du Gueſclin.

Olivier de Cliçon dans la bataille va
Et tenoit un Martel qu'à ſes deux main porta
Tout ainſi qu'un Boucher abattit & verſa.

. . . . . .

Bertran de Glaiequin fu ou champ plenier
Où il aſſaut Anglois au martel d'acier,
Tout ainſi les abat comme fait le Boucher.

Sous Charles VI, la Populace de Paris força l'Arſenal, & en tira quantité de Maillets pour aſſommer les Commis de la Douane; ce qui fit donner à ces Séditieux le nom de *Maillotins*. Les Anglois ſe ſervoient encore de Maillets du tems de Louis XII. Origine du nom de Maillotins.

C'eſt ſous le règne de Philippe de Valois, & non auparavant, qu'on a commencé en France à ſe ſervir des Armes à feu. Froiſſart ſous l'an 1340, parlant d'une courſe que les François firent juſqu'aux portes du Quesnoy, écrit que ceux de la Ville *decliquerent contre eux Canons & Bombardes qui jettoient grants quarreaux*. C'eſt, peut-être, la plus ancienne date que l'on trouve dans les Hiſtoriens de France, pour l'uſage du Canon en France. Tems auquel on a eu en France l'uſage des Armes à feu.

Il eſt cependant certain qu'avant cette année-là on ſe ſervoit en France de cette Artillerie. Ce fait eſt prouvé par un compte de Barthelemy du Drach, Tréſorier des Guerres l'an 1338, où il eſt dit dans un Article *à Henri de Faumechon pour avoir Pouares, & autres choſes néceſſaires aux Canons* Uſage de ces Armes avant 1338.

qui étoient devant Puy-Guillaume; c'étoit un Château en Auvergne. Donc au moins quelques années avant 1338 on savoit ce que c'étoit que les Armes à feu en France. On se trompe donc lorsqu'on dit que ce furent les Venitiens qui se servirent du Canon pour la prémière fois en 1378 contre les Genois.

Leur usage en Italie. L'Artillerie se perfectionne.

C'est de France que l'usage de la grosse Artillerie passa en Italie. Les Canons furent d'abord de pur fer, & puis de bronze. Louis XI est le prémier des Rois de France qui ait eu une nombreuse Artillerie. On regarda comme une des choses des plus extraordinaires qu'on eût encore vu en ce genre, l'Artillerie du Comte de Fuentes l'an 1595 devant Cambray, parce qu'elle étoit de 70 Canons. Ce fut sous l'Empereur Charlequint que l'Artillerie commença à se beaucoup perfectionner, & qu'on s'appliqua à étudier pour la fonte des Canons, les proportions de calibre & de la longueur, la qualité & la quantité de la poudre pour les charger, &c.

Invention de la Pièce nommée *Jumelle*.

C'est un Fondeur de Lion, nommé Emeri, qui inventa une Pièce qu'on appella *Jumelle*, parce qu'elle étoit composée de deux Canons, qui séparés l'un de l'autre par en-haut, se réunissoient dans le milieu, vers la ceinture. On les chargeoit tous deux en même tems. Son usage ne dura guère.

Invention d'un Triple-Canon.

Un Religieux Italien inventa, sur une pareille idée, trois Canons fondus ensemble, & que l'on pouvoit tirer tous trois en même tems. Les trois Canons étoient unis tout du long. Le prémier Triple-Canon fut fondu à l'Arsenal de Paris. Cette invention

vention n'a pas eu non plus grand succès.

Les Canons ou Coulevrines à main, que l'on tiroit sur de petits affûts, étoient ce qu'on nomme aujourdhui des Arquebuses à croc, ou quelque chose de fort semblable. Elles sont pour le calibre entre les plus petits Canons & le Mousquet. Coulevrines ou Canons à main, appellées Arquebuses à croc.

On donna longtems après le nom d'Arquebuse à une espèce d'arme à feu, dont le Canon étoit monté sur un Fût qui avoit une crosse pour coucher en joue: elle devint avec le tems l'Arme à feu ordinaire des *Soldats dans les Troupes*. C'est la plus ancienne des Armes montée sur un Fût. On s'en servit au plutôt sur la fin du règne de Louis XII. Suivant Luigi-Collado, dans son Traité de l'Artillerie imprimé à Venise en 1586, on ne commença que de son tems à se servir des Arquebuses à rouet en Allemagne. Mr. du Bellay dit qu'une des prémières occasions où l'on s'en servit, fut l'an 1521. Usage de l'Arquebuse montée sur un Fût.

Des Arquebuses vinrent les Pistoles ou Pistolets à rouet dont le Canon n'avoit qu'un pied de long. On croit que les Allemands s'en servirent en France avant les François; & les Reitres, qui les portoient du tems de Henri II, étoient appellés *Pistoliers*. Et des Pistolets.

Il se fit dans la suite une autre Arme moyenne entre l'Arquebuse & le Pistolet, & on l'appella un Pétrinal ou Poitrinal. C'étoit une Arquebuse plus courte que le Mousquet, mais de plus gros calibre. Il est fait mention de cette Arme dans une rélation du Siège de Rouen par Henri IV en 1592. Le Pétrinal ou Poitrinal.

Après les Arquebuses sont venus les Mousquets. Le Mousquet.

Mouſquets ; on en ſavoit faire dès le tems de François I.

Les Piſtolets à ſimple reſſort, les Fuſils, les Mouſquetons, ſont de nouvelle invention.

Les Piſtolets à ſimple reſſort, au-lieu de rouet, les Fuſils, les Mouſquetons ; tout cela eſt moderne. On a rendu le Fuſil plus redoutable, en y joignant la Bayonnette. On prétend qu'en 1658 l'uſage des Piſtolets à rouet n'étoit pas encore aboli. Nos Piſtolets d'aujourdhui ſont beaucoup plus ſimples, & d'un uſage beaucoup plus aiſé que les Piſtolets à rouet.

Les Carabines rayées.

Il y a déja longtems qu'on a inventé les Carabines rayées : elles ſont de trois pieds de long. Quand la balle en ſort, elle s'allonge d'un travers de doigt, empreinte des raies du Canon. Cette Arme porte très loin.

Trois eſpèces d'Armes doubles.

On voit au Cabinet d'Armes de Chantilli trois eſpèces d'Armes doubles, ſavoir un Piſtolet ajuſté avec une Epée, un autre avec un Sabre, & un troiſième avec une Hache d'Armes.

Telles ſont les principales Armes dont on s'eſt ſervi depuis l'invention de la Poudre à canon. Nous parlerons dans la ſuite des Bombes, du Pétard, des Grenades, & de quelques autres.

Ornemens des Armes.

Les Armes avoient autrefois & ont encore aujourdhui divers ornemens. On appelle ornement des Armes ce qui n'y ſert que pour leur donner de la beauté, du relief, ou de l'agrément. Ce que nous allons dire, regarde ces ſortes d'ornemens.

Le Cimier ajouté au Caſque ou Heaume.

Les anciens Chevaliers François, ſuivant une coutume très ancienne, ajoutoient à leur Caſque ou Heaume, ce qu'on appelloit un Cimier, parce qu'il étoit au haut ou à la cime du Heaume. On retrancha

ces

ces fardaux aſſomans; & on continua de porter des Cimiers ſur les Caſques, mais ce n'étoit que de petites figures qui n'en augmentoient guère la péſanteur.

Les Lambrequins, ornemens du Caſque.

Du tems des Hauberts les Lambréquins étoient encore un ornement du Caſque. On prétend qu'ils étoient attachés au Chaperon de mailles qui étoit au haut du Haubert par derrière; que ce Chaperon ſervoit à couvrir le Caſque, & que les Lambrequins qui étoient des eſpèces de rubans, ſervoient à arrêter le Chaperon ſur le Caſque, en les entortillant autour du pied du Cimier. Cet ornement a paſſé dans les Armoiries auſſi bien que le Caſque.

Pennaches ſur les Caſques. Les Plumets.

Aux Cimiers ſuccédèrent les Pennaches ou Bouquets de plumes en touſe au haut du Caſque. La mode des Pennaches a toujours duré dans les Armées pour les Princes & pour les Officiers juſqu'à l'abolition des armures de fer. Les Plumets furent depuis portés ſur les Chapeaux par les Officiers au-lieu de Pennaches.

Pennaches ſur la tête des Chevaux.

Les Pennaches furent auſſi mis ſouvent ſur la tête des Chevaux au deſſus du Chamfrain.

La Cotte d'Armes.

La Cotte-d'Armes étoit une eſpèce de Tunique ſans manches à peu près ſemblable à celle des Diacres de l'Egliſe Romaine quand ils officient. Elle n'étoit guère autrefois portée que par les Princes & par les Chevaliers; mais dans la ſuite ce privilège fut accordé à pluſieurs Ecuyers, c'eſt-à-dire, à de jeunes Seigneurs qui n'avoient pas encore la qualité de Chevalier. On fut quelquefois obligé de modérer la dépenſe qui ſe faiſoit par la Nobleſſe ſur ce point. Depuis l'inſtitution des Armoiries les Rois de

de France portèrent toujours leurs Cottes-d'Armes fleurdelisées. Il paroit que l'uſage des Cottes-d'Armes ceſſa ſous Charles VII; mais elle reſta aux Hérauts d'Armes, qui s'en ſervirent encore en faiſant la fonction de déclarer la guerre dans les formes.

Les Echarpes. On ſe contenta dans la ſuite d'orner la Cuiraſſe d'une Echarpe. On portoit l'Echarpe même avec la Cotte-d'Armes du tems de St. Louis. Guillaume Guyart, ſous Philippe le Bel, en parle ainſi.

Eut entr'eux tous ſur leurs atours
Et les grant gens & les menuës
Eſcharpettes blanches couſuës.

Et dans un autre endroit.

Pour le Bannier qui en l'oſt crie
Que tout Homme de ſa Patrie
Facent tant, comment qu'il la tranche
Qu'il ſoit ſeigniez d'écherpe blanche
Pour eſtre au férir conus.

Les Echarpes des François de couleur blanche. La couleur blanche a toujours été celle des Echarpes Françoiſes; & l'on ne trouve que deux ou trois exemples où cela fût autrement. Le plus récent fut du tems de la Ligue, où l'on voit que Henri III porta & fit porter à ſes Troupes l'Echarpe d'une autre couleur. La manière de la porter, ſoit en baudrier, ſoit en ceinture, paroit avoir fort varié.

Eperons dorés des Chevaliers. Les anciens Chevaliers François, quand ils paroiſſoient en armes, avoient une diſtinction & un ornement qui leur étoit propre, ſavoir des Eperons dorés. Les Ecuyers les portoient argentés. Le

Le Bouclier étoit encore une Arme défensive dont l'ornement furent pour l'ordinaire les Armoiries du Chevalier, ou de l'Ecuyer qui le portoit. Le Bouclier orné des Armoiries du Chevalier.

Pour ce qui est des Armes offensives, on y cherchoit plus la force & la bonté que l'ornement, excepté les enjolivemens que l'industrie de l'Ouvrier y ajoutoit quelquefois. Pourquoi point d'ornement aux Armes offensives.

Il n'y a que les Lances qu'on ornoit souvent de Banderolles. Du tems de Henri II les Gendarmes portoient la Lance avec la Banderolle; mais l'usage de ces Banderolles au bout des Lances, est encore plus ancien. Banderolles aux Lances.

De tout tems il y a eu des Etendarts dans les Armées. C'étoit ce qui servoit à distinguer les divers Corps & les Troupes des différentes Nations ou Provinces qui les composoient. L'usage des Etendarts est très ancien.

Corneille Tacite en donne aux Bataves, qui faisoient partie des anciens François. C'étoit des figures de Bêtes communes dans leurs Forêts. Etendarts des Bataves.

Sous la seconde Race des Rois de France, les Comtes qui conduisoient à l'Armée les Troupes de leurs Gouvernemens, avoient chacun leur Gonfanon, c'est à-dire, leur Etendart. Le nom de Gonfalonier est encore en usage en Italie, & on le donne à celui qui porte l'Etendart du St. Siège dans la Milice. Gonfanons, ou Etendarts, sous la seconde Race.

Sous la troisième Race les Etendarts furent nommés Bannières & Pennons. Il y avoit deux sortes de Bannières, celles des Paroisses, & celles des Chevaliers qu'on appella Bannerets. Les Pennons étoient pour les Chevaliers non Bannerets, appellés Les Etendarts nommés Bannières & Pennons sous la troisième Race.

lés Bacheliers. Quelques Ecuyers avoient auſſi leurs Pennons. Pendant longtems on a compté en France les Compagnies d'Infanterie par Enſeignes.

L'Oriflamme regardée comme l'Etendart le plus célèbre. Ce que c'étoit.

Parmi les Etendarts que l'on portoit autrefois dans les Armées de France, l'Oriflamme, ou, comme d'autres l'écrivent, l'Auriflamme a été le plus célèbre. C'étoit une Bannière comme celles des Egliſes qu'on porte aux Proceſſions: elle étoit attachée à une Lance, non pas à côté, mais en travers, & fendue en trois par le bas: elle étoit d'un taffetas rouge & ſimple ſans figure. C'eſt ce que nous apprend Guillaume Guyart, lorſqu'il dit:

Oriflamme eſt une Bannière
Aucun poi plus fort que guimple
De Cendal roujoyant & ſimple
Sans pourtraiture d'autre affaire.

Et dans un autre endroit:

L'Oriflamme eſt au vent miſe
Aval, lequel va ondoyant.

De Cendal ſimple roujoyant
Sans ce qu'autre œuvre y ſoit portraite
Entour c'eſt l'Oſt de France traite.

Cet Auteur avoit vu lui-même l'Oriflamme, comme il le marque dans ces autres Vers:

Et comment que l'on l'ait portée
Par Nations blanches & Mores
Elle eſt à Saint Denis encores,
Là l'ai-je n'a guères veue.

La

La Lance étoit dorée; & de ce bâton doré, & de la couleur rouge, ou de couleur de feu de la Bannière, eſt venu apparemment ſon nom d'Oriflamme.

L'Oriflamme étoit originairement la Bannière de l'Abbaye de St. Denis. Elle étoit deſtinée non pas pour être portée en proceſſion, mais dans les Guerres particulières que l'Abbé étoit quelquefois obligé de ſoutenir contre les Seigneurs qui envahiſſoient le bien de l'Abbaye. Elle étoit portée, comme nous l'avons dit ci-deſſus, par l'Avoué de l'Abbaye, c'eſt-à-dire, par un Seigneur conſtitué en titre d'Office pour protéger les biens du Monaſtère contre les violences des autres Seigneurs. Les Avoués de cette Abbaye juſqu'au tems de Philippe I avoient été les Comtes de Vexin & de Pontoiſe, & ce Comté ayant été réuni à la Couronne ſous le règne de ce Prince, les Rois de France entrèrent dans les droits & dans les fonctions des Comtes de Vexin.

L'Oriflamme étoit la Bannière de l'Abbaye de St. Denis. Par qui elle étoit portée.

C'eſt ſous le règne de Louis le Gros, ou plutôt ſous celui de Philippe I ſon père, que l'on doit fixer l'origine de la coutume de porter cette Bannière à la Guerre contre les Ennemis de l'Etat. Comme les Rois de France avoient une vénération extrême pour St. Denis, ils firent l'honneur à l'Abbaye, non ſeulement de faire porter ſon Etendart dans leurs Armées, mais encore de lui donner le prémier rang, & de le faire précéder tous les autres dans le Combat. C'étoit toujours un Homme de qualité & des plus vaillans de l'Armée qui le portoit. Quand le Roi alloit prendre l'Oriflamme à St. Denis, cela ſe faiſoit avec beaucoup de cérémonies.

Prérogatives de cette Bannière.

Quel-

Perte de l'Oriflamme.

Quelques-uns prétendent que les François perdirent l'Oriflamme à la Bataille de Mons en Puele, où Philippe le Bel défit les Flamans. Cependant on porta encore une Oriflamme sous les règnes suivans dans les Armées Françoises. Mais depuis la fin du règne de Charles VI, que les François se rendirent maitres de Paris, il n'en est plus fait mention dans les Histoires de ces tems-là qui ont été imprimées. On prouve néanmoins par des Mémoires autentiques, qu'on a porté une Bannière, nommée aussi l'Oriflamme, sous le règne de Charles VII, & même sous celui de Louis XI.

Oriflamme de la Maison de Harcourt.

La Maison de Harcourt conserve encore aujourdhui une Oriflamme, comme un précieux monument qui lui vient de ses Ancêtres; mais cet Etendart n'est point la Bannière de St. Denis, qui marchoit à la tête des Armées Françoises depuis Louis le Gros jusqu'au tems de Louis XI. Il y a entre l'une & l'autre de grandes différences, suivant la description qu'on en donne.

Etendart Royal des Armées de France.

Il y a eu de tout tems un Etendart Royal dans les Armées de France. Celui de Philippe-Auguste, que Galon de Montigni porta à la bataille de Bouvines, étoit de couleur bleue, semé de Fleurs de lis d'or. C'est ainsi qu'en parle Guillaume Guyart.

Galon de Montigni porta,
Ou la Chronique faux m'enseigne,
De fin azur luisant Enseigne
A Fleurs de lys d'or a ornée
Près du Roi fut cette Journée
A l'endroit du riche Etendart.

Dès le tems de Charles VI, & longtems aupa-

auparavant, l'Etendart Royal avoit la Croix blanche. Mais cet Etendart n'a pas toujours eu ni la même couleur pour le fond, ni les mêmes ornemens ou deviſes.

Durant les Guerres de Religion, ſous les règnes de Charles IX, de Henri III, & de Henri IV, il ne ſe donna guère de Bataille où il ne ſoit parlé de la Cornette blanche, qui étoit l'Etendart du Roi, ou du Général qui repréſentoit le Roi. C'eſt une erreur de croire qu'elle ait pris la place de l'Oriflamme, & qu'elle y ait été ſubſtituée, comme quelques-uns le prétendent, puiſqu'il eſt prouvé qu'elle n'étoit pas l'Etendart de l'Armée comme l'Oriflamme. Le Corps qu'on appelloit la Cornette blanche, à cauſe de l'Etendart ſous lequel il combattoit, étoit compoſé de Nobleſſe; & cette Nobleſſe étoit en grande partie une Troupe de Gentilshommes Volontaires, que Henri III & Henri IV raſſembloient, dans le tems ſur-tout qu'il y avoit quelque apparence de donner une Bataille. Les Officiers de la Couronne & de la Cour étoient obligés, en vertu de leur Charge, de s'y rendre auſſi.

Ce que c'eſt que l'Etendart nommé la Cornette blanche.

L'Etendart auquel a ſuccedé la Cornette blanche, eſt le Pennon Royal, ou plutôt, la Cornette blanche eſt le Pennon Royal même qui a changé de nom & de couleur. Le Pennon Royal, auquel la Cornette blanche a ſuccedé, ſe portoit même dans les Armées où le Roi ne ſe trouvoit pas en perſonne. On trouve encore la Cornette blanche ſous le règne de Louis XIII. Le Général d'Armée avoit une Cornette blanche, qui n'étoit pas la Cornette blanche Royale.

La Cornette blanche eſt l'ancien Pennon Royal.

Les

Les Instrumens qui servent à animer les Soldats dans les Batailles, dans les Combats & dans les Assauts, à régler leurs marches, leurs évolutions, leurs retraites, & quelquefois à faire des espèces de concerts militaires, sont les Trompettes, les Tambours, les Tymbales, les Fifres, les Hautsbois. Comme nous parlons ailleurs (*a*) de ces Instrumens, nous ne nous y arrêterons pas ici.

Remarque générale sur l'attaque & la défense des Places.

Nous avons fait remarquer ci-dessus, en parlant des Sièges sous la seconde Race, que les François suivoient en ce tems-là dans plusieurs choses, soit pour l'attaque, soit pour la défense des Places, l'ancienne manière des Romains. Les Gaulois subjugués par les Armées Romaines l'avoient apprise deux; & les François s'étant rendus maîtres des Gaules avoient dû profiter des connoissances des Gaulois, au moins sur certains points. Charlemagne perfectionna beaucoup l'Art militaire. Mais cet Art étant tombé en décadence depuis Louis le Débonnaire, Philippe-Auguste en devint le Restaurateur, en profitant de ce qui avoit été pratiqué dans les Guerres d'Outre-mer pendant les prémières Croisades.

Usage des Tours ambulantes sous Philippe-Auguste.

Les Machines dont on se servoit dans les Sièges sous la troisième Race étoient pour la plupart les mêmes dont on se servoit sous la seconde Race. Sous le règne de Philippe-Auguste on vit reparoître en France une des plus utiles Machines dont se serviſſent les Romains dans les Sièges: c'étoient des Tours ambulantes qu'ils conduisoient avec des roues fort près de la mu-

(*a*) Voyez ci-après le *Dictionaire militaire.*

muraille, d'où ils tiroient contre les Assiegés.

St. Louis se servit de Tours de bois pour prendre Fontenai en Poitou, comme le témoigne Guillaume Guyart dans son Histoire en Vers. Et sous St. Louis.

Et met le Siège à Fontenai.
Là Ot deux paires de cloſtures
Peuplées par droites meſures
A l'environ de Tours eſpeſſes
François ſe logent à grand preſſe
N'ont ſoin de Chaſtel eſchever
Li Roys fait Tours de fuſt lever.
Là met Sergeans qui toujours traient.
Ceux du Chaſtel de quarriaux paient.

L'usage des Tours ambulatoires n'a pas été fort commun en France, au-delà du règne de St. Louis. L'application des Ingénieurs, pour venir à bout des Places, se réduisit principalement à deux points; le prémier à renforcer les Balliſtes, & autres semblables Machines pour lancer des pierres de la plus énorme grosseur; le second étoit la Mine. Leur supériorité.

Les Ingénieurs avoient si bien réussi pour le prémier, qu'ils jettoient des pierres capables par leur pésanteur d'enfoncer les voûtes & les planchers des maisons les plus solidement bâties. Nonobstant l'invention du Canon, on battoit toujours les Places avec ces sortes de Machines. Usage des Baliſtes, Catapultes, pour lancer des pierres.

L'usage de ces Machines, c'est-à-dire, des Baliſtes, des Catapultes, des Mangonneaux, des Béliers, des Chats, des Truyes, & d'autres semblables, cessa en France sous Charles VII. On n'y parle plus dans les Le Canon cède à ces Machines sous Charles VII.

les Siéges que de Canons ſous divers noms qu'on leur donnoit.

On faiſoit autrefois des Tranchées, qu'on exprimoit par le nom de Mines.

Pour battre en breche, il falloit que les Canons fuſſent fort près de la muraille, il falloit donc faire des Tranchées pour s'en approcher. Cependant il n'eſt point fait mention dans ce tems-là de ce que nous appellons aujourdhui des Tranchées. On en faiſoit cependant. Mais les Tranchées étoient alors exprimées par le nom de Mines, parce qu'on les faiſoit en creuſant la terre, & qu'on les avançoit par la ſape.

Tems auquel les Soldats ont commencé à y travailler.

Autrefois les Soldats ne faiſoient point les Tranchées, c'étoit des Pionniers. Ce fut Henri IV qui l'an 1597 commença à y faire travailler les Soldats; & Louis XIII au Siége de St. Jean d'Angeli de l'an 1621 renouvella le même réglement.

Ancienne manière de faire les breches.

Afin de ſe rendre maître d'une Ville qu'on aſſiegeoit, c'étoit une néceſſité, quand elle étoit bien fournie de tout & bien défendue, de faire une breche à la muraille pour y donner l'aſſaut. Cette breche ſe faiſoit, ou par les Pierriers, ou par les Catapultes, ou par le moyen du Belier, ou par la Mine.

Comment ſe faiſoient les Mines avant l'invention de la Poudre à canon.

Le travail de la Mine conſiſtoit en ces tems-là à ſapper la muraille ou une Tour, à l'étançonner avec des bois debout; &, quand l'ouvrage étoit achevé, on enduiſoit les étançons de poix-réſine & d'autres matières combuſtibles: le Mineur y mettoit le feu; &, ſitôt que les bois étoient conſumés, la muraille ou la Tour tomboient avec un grand fracas, combloient le foſſé; & alors, au travers de la pouſſière qui s'élevoit, les Troupes, qui ſe tenoient toutes prêtes pour l'aſſaut, y montoient & gagnoient

gnoient la muraille. C'eſt ce qui ſe pratiqua au Siège du Château de Boves auprès d'Amiens, où Philippe-Auguſte ſe trouva en perſonne. Les Mines étoient beaucoup plus hautes & plus larges que celles d'aujourdhui. Cette manière de Mine dura encore après l'invention de la Poudre à canon, non ſeulement juſqu'au tems de Charles VII, mais même juſqu'au règne de Louis XII.

En 1487 on commence à charger les Mines avec de la Poudre à canon.

Ce fut l'an 1487 qu'on commença à charger les Mines avec de la Poudre à canon. Les Genois aſſiegeans Sérézanella, Ville qui appartenoit aux Florentins, un Ingénieur fit l'eſſai de ce ſecret ſous la muraille du Château, mais la choſe n'ayant pas réuſſi, on n'en uſa plus depuis.

Cette invention attribuée à Pierre Navarre, & pourquoi.

Pierre Navarre, un des plus fameux Généraux d'Eſpagne, qui ſervoit alors dans l'Infanterie Génoiſe, jugea que l'idée de l'Ingénieur pouvoit n'être pas inutile : il rêva beaucoup là-deſſus, & mit le premier en œuvre avec ſuccès cette invention. Il fit ſommer Chavagnac, Gentilhomme d'Auvergne, qui commandoit dans le Château de l'Oeuf, de ſe rendre ; ſur ſon refus, ayant fait mettre le feu à la Mine, il fit ſauter en l'air la muraille, avec quantité de François qui la défendoient, & l'emporta d'aſſaut. Delà vient qu'on lui attribua toute la gloire de l'invention. Depuis ce tems-là on s'eſt ſervi de cette eſpèce de Mine, & on a abandonné l'ancienne. Les Ingénieurs ont rafiné en cette matière comme en toute autre de cette nature. On a porté l'Art des Mines juſqu'à la dernière perfection ſous le règne de Louis XIV.

Les Fourneaux &

Delà ſont venus ce qu'on appelle les Four-

les Fougades.

neaux & les Fougades, dont les Assiégeans se servent contre les Assiégés, & ceux-ci contre les Assiégeans.

Feux d'artifice en usage sur la fin de la seconde Race.

On se servoit de Feux d'artifice sur la fin de la seconde Race. Il est marqué dans la Chronique de Flodoard, que Hugues le Grand-père de Hugues Capet, brula avec des Feux d'artifice une partie de la Ville de Soissons.

Feu Grégeois mis en usage par Philippe-Auguste.

Dans les Histoires des Croisades il est souvent fait mention de Feu d'artifice dont les Mahométans usoient contre les Chrétiens : c'étoit le Feu Grégeois. Philippe-Auguste s'en servit au Siège de Dieppe pour bruler les Vaisseaux Anglois qui se trouvèrent dans le Port.

Feu d'artifice qui se conserve sous l'eau dans des pots de terre.

On usa en France sous le règne de ce Prince d'une autre espèce de Feu d'artifice, qu'un Ingénieur, nommé Gaubert, natif de Mante, trouva le secret de conserver sous l'eau même, en l'enfermant dans des pots de terre sans nulle ouverture.

Autres Feux d'artifice.

Sous le règne du Roi Jean, le Prince de Galles prit le Château de Remorantin à force de Feux d'artifice. Sous celui de Charles VII, le Comte de Dunois mit le feu dans la Ville de Pont-Audemer en Normandie, par le moyen de certaines Fusées. Au Siège d'Ostende, qui ne finit qu'en 1604, on mit en usage une espèce de Fleche, qui avoit beaucoup de ressemblance avec les Dards enflammés des Anciens appellés *Malleoli*. Usano, qui raporte ce fait (*a*), dont il avoit été témoin, parle de Boulets rouges, de Grenades, & autres choses semblables, comme inventées de son tems, quoique

(*a*) Dans son Livre de l'Artillerie.

que cela ne ſoit pas vrai des Grenades, dont l'invention eſt plus ancienne.

Les Bombes ont été inventées par un Habitant de Venlo, & employées pour la prémière fois au Siège qui fut mis devant Vaktendonc l'an 1588, non pas par Charles Comte de Mansfeld, comme pluſieurs l'ont écrit, mais par Erneſt père de Charles.

Les Bombes inventées par un Habitant de Venlo.

Blondel convient de cette époque de l'invention de la Bombe; mais il remarque en même tems que celle des Mortiers eſt plus ancienne. Il dit qu'il en a vu de fer & de fonte d'une ſtructure qui paroit être du tems des plus vieux Canons, & que l'on s'en ſervoit pour jetter des Pierres & des Boulets rouges.

L'invention des Mortiers plus ancienne que celle de la Bombe.

Les Eſpagnols & les Hollandois ſe ſont ſervis de Bombes & de Grenades dans les longues Guerres qu'ils ont eues enſemble; mais les François ne les ont miſes en uſage qu'en 1634, au prémier Siége de la Mothe.

Les François ne ſe ſervent de Bombes qu'en 1634.

On fixe au plus tard l'invention des Grenades ſous le règne de François I, & celle des Pots à feu auſſi au plus tard ſous ce même règne, puiſqu'il eſt dit dans les Mémoires de Langey, que l'an 1521 la Foudre étant tombée ſur la Tour du Château de Milan, elle la fit ſauter avec un fracas horrible, parce qu'il y avoit dans cette Tour, deux cens cinquante milliers de Poudre, douze cens Pots à feu, ſix cens Lances à feu, &c.

Epoque de l'invention des Grenades, des Pots à feu.

Les Carcaſſes furent inventées par un Ingénieur de l'Evêque de Munſter vers l'an 1672.

Les Carcaſſes inventées en 1672.

Ce qu'on appelle Perdraux ſont pluſieurs Grenades, qui partent enſemble d'un même

Ce que c'eſt que

Les Perdraux. Mortier avec une Bombe, comme une compagnie de Perdraux, dont la Bombe représente la mère Perdrix.

Invention du Petard. Strada, en parlant de la surprise de Bonn par Martin Skenk, dit que ce fut l'an 1588 en cette expédition, qu'on se servit pour la prémière fois du Pétard. Cependant Henri IV, n'étant encore que Roi de Navarre, surprit Cahors l'an 1579 avec cet instrument avec lequel il rompit deux portes; & d'Aubigné nous apprend, qu'on en avoit déja fait l'essai un peu avant ce tems-là en un petit Château de Rouergue.

Et des Machines infernales. Les Machines infernales furent mises en usage en 1585 par un Ingénieur Italien, nommé Frédéric Jambelli, durant le Siège qu'Alexandre de Parme avoit mis devant Anvers.

Les murailles flanquees avec des Tours. La manière de fortifier & de flanquer les murailles avec des Tours, a duré très longtems, & même depuis l'invention du Canon. Temoin la Bastille de Paris, qui fut commencée par le Roi Charles V. Une des prémières Villes d'en-deçà les Alpes, fortifiée régulierement avec des Bastions, fut Landreci par François I.

Les Dehors des Places. Depuis l'invention du Canon jusqu'à la fin du règne de Henri II, il n'est guère fait mention d'autres Dehors aux environs des Places frontières, que de celui qui couvroit la porte de la Ville ou du Fauxbourg.

Utilité des Donjons d'autrefois. Autrefois dans les Forteresses il y avoit un Donjon, flanqué de deux, de trois, ou de quatre Tours. C'étoit une retraite pour les Assiegés, s'il arrivoit qu'ils fussent emportés d'assaut: ils continuoient de s'y défendre en attendant le secours, ou pour faire la Capitulation.

On

Galeries couvertes dans les Fossés.

On voit encore dans les Fossés de quelques anciennes Villes, des Galeries qui traversoient depuis le bas du Rempart jusqu'à la Contrescarpe: elles étoient bâties en dos d'Ane, & couvertes de pierres de taille. En quelques-unes de ces Galeries il y a des ouvertures ou Casemates, pour tirer dans les Fossés, & voir ce qui s'y passoit.

Matelats suspendus devant les murailles.

Du côté des attaques on suspendoit devant la muraille, des matelats & des sacs remplis de laine, pour rompre l'effort des pierres lancées par les Catapultes.

Contremines, & Combats dans les Mines.

Quoique les Mines ne se fissent pas alors avec de la Poudre, néanmoins on s'en défendoit comme aujourdhui par les Contremines. Les Assiegés faisoient de grands & hauts Retranchemens vis à vis des Mines, au dedans de la Ville, & quand, en contreminant, on les rencontroit, ou s'y battoit. Ces Combats souterrains se faisoient avec des armes courtes.

De la Milice Françoise moderne.

Après avoir donné un abregé de l'histoire de la Milice Françoise des anciens tems, nous croyons devoir nous borner encore davantage en parlant de celle de notre tems, parce que nous en traiterons plus particulierement dans les Chapitres suivans. Nous commencerons par les Charges militaires, qui font une des principales parties de cette matière.

La Dignité de Maréchal de France sous Philippe-Auguste.

C'est du tems de Philippe-Auguste que l'on voit pour la prémière fois, sous la troisiéme Race, le commandement joint à la Dignité de Maréchal dans les Armées de France. Selon l'Histoire, il y avoit un Maréchal nommé Alberic Clément dans l'Armée que ce Prince conduisit au-delà de la Mer pour le secours de la Terre Sainte.

Mais ils fort douteux qu'il fût Maréchal de France, & qu'il exerçât dans l'Armée les fonctions attachées depuis à cette Dignité. Le prémier que l'on trouve avec quelque marque de commandement, eſt Henri-Clément, frère de cet Alberic. Prémierement, parce qu'on lui donne la qualité de Maréchal de France: *ægrotavit Henricus Mareſcallus Franciæ.* Secondement, parce que Guillaume le Breton dit, qu'il étoit à la tête de l'Avant-garde dans la conquête que Philippe-Auguſte fit de l'Anjou & du Poitou.

Henricus vero modicus vir corpore, magnus
Viribus, armatâ nulli virtute ſecundus,
Cujus erat primum geſtare in prælia pilum
Quippe Mareſcalli claro fulgebat honore.

Diverſes remarques ſur cette Charge.

La Charge de Maréchal commença à devenir un Office militaire avant que celle de Connétable le fût. Ce qu'il y a encore de remarquable à l'égard de cette Charge, c'eſt, 1. que les quatre premiers Maréchaux de France furent tous de la même Famille, 2. que la ſurvivance de cette Charge fut donnée à un Enfant par Philippe-Auguſte; 3. qu'elle ne fut pas toujours à vie; 4. que le nombre des Maréchaux de France a fort varié; 5. qu'autrefois tout le revenu de leur Charge n'étoit que de cinq cens livres; mais que depuis Henri IV ils ont eu douze mille livres, même en tems de paix, & huit mille livres par mois de quarante-cinq jours, quand ils commandent l'Armée; 6. que le Maréchal d'Eſtrées eſt le prémier qui ſoit parvenu au Bâton de Maréchal par le ſervice de la Mer.

La

La Charge de Lieutenant-Général, telle qu'elle eſt aujourdhui, n'eſt pas fort ancienne. On ne commence à trouver de cette eſpèce de Lieutenans-Généraux que ſous le règne de Louis XIII. C'eſt ſous le règne de Louis XIV que l'uſage a été introduit de mettre dans une Armée pluſieurs Lieutenans-Généraux ſous les ordres du Commandant en Chef, qui euſſent ce titre en Charge, & en vertu d'un Pouvoir expédié ſans être limité à une Campagne. Cette multiplication commença pendant la minorité de ce Prince; mais on en a fait encore en bien plus grand nombre, ſur-tout depuis la prémière Guerre de Hollande de 1672.

De la Charge de Lieutenant Général, telle qu'elle eſt aujourdhui.

Le Maréchal de Camp eſt un des plus conſidérables Officiers des Troupes: c'eſt celui qui de concert avec le Général ordonne du campement & du logement de l'Armée, &c. Du tems de Henri IV, & même au commencement du règne de Louis XIII, il n'y avoit proprement qu'un Maréchal de Camp dans une Armée. On multiplia les Maréchaux de Camp ſur la fin du règne de Louis XIII, & au commencement du règne de Louis XIV.

Le Maréchal de Camp.

On trouve dans l'hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne trois Maréchaux de France qui ont porté le titre de Maréchal Général des Camps & Armées, ſavoir le Maréchal de Biron, ſecond du nom; le Maréchal de Lesdiguieres, & le Vicomte de Turenne: on n'en trouve point d'autres dans l'Hiſtoire.

Le Maréchal Général des Camps & Armées.

Ce ne fut qu'en 1667 que furent inſtitués les Brigadiers par Brevet, & que cet Emploi devint une Charge & un grade de Milice. Louis XIV ayant été fort ſatisfait de

Inſtitution des Brigadiers par Brevet.

ces Brigadiers de Cavalerie, en mit auſſi dans l'Infanterie en 1668. Il y a des Brigadiers non ſeulement dans la Cavalerie Légère & dans l'Infanterie, mais encore dans les Dragons & dans la Gendarmerie.

Des Meſtres de Camp.

Ceux à qui l'on donne aujourdhui ſimplement le titre de Meſtres de Camp, ſont ceux qui commandent en Chef un Régiment de Cavalerie Légère. Ce titre ſemble être affecté à ces ſortes d'Officiers, comme celui de Colonel à ceux qui commandent un Régiment d'Infanterie ou de Dragons. Les Meſtres de Camp d'autrefois avoient d'autres fonctions que ceux d'aujourdhui. L'Officier qui commandoit les Bandes Françoiſes, c'eſt-à-dire, l'Infanterie Françoiſe, dans quelque Province, avoit auſſi le titre de Meſtre de Camp. Ainſi ce titre étoit alors le titre des Chefs des Régimens d'Infanterie Françoiſe pour la plupart, quoiqu'il ſoit maintenant affecté aux Chefs des Régimens de Cavalerie.

Des Colonels.

Le titre de Colonel eſt donné à celui qui commande un Régiment d'Infanterie ou de Dragons: car les Dragons ſont réputés du Corps de l'Infanterie. On le donne auſſi à celui qui commande un Régiment de Cavalerie étrangère, & à celui qui eſt le Chef d'un Régiment de la Milice Bourgeoiſe dans une Ville. Les Colonels d'Infanterie n'ont ce titre que depuis l'an 1661.

Des Lieutenans-Colonels.

Avant l'an 1689 il n'y avoit point de Lieutenant-Colonel dans les Régimens Suiſſes en titre d'Office. Dans les Corps de Cavalerie étrangère, le Lieutenant-Colonel eſt le prémier Capitaine du Régiment. La Charge de Lieutenant-Colonel eſt exercée

cée par des Officiers de mérite & d'expérience.

Le titre de Capitaine, en matière de Guerre, a toujours signifié un Commandant, ou un Chef de Troupes & de Soldats. Ce titre se donnoit autrefois au-lieu de celui de Gouverneur. On disoit non pas le Gouverneur de Melun, mais le Capitaine de Melun, &c. La qualité de simple Capitaine étoit autrefois beaucoup plus honorable qu'elle n'est aujourdhui. Il y a maintenant des Capitaines de diverses espèces. Outre les Capitaines en prémier ou en Chef, il y a des Capitaines en second. On distingue encore le Capitaine en pied & le Capitaine réformé. Il y a de plus des Capitaines des Guides, des Capitaines de Mineurs, &c. (*a*). Des Capitaines.

CHAPITRE XII.

Des Officiers qui composent une Armée.

D. COmment nomme-t-on les Officiers Généraux des Armées? Officiers Généraux.

R. Les Généraux, les Lieutenants Généraux, les Maréchaux de Camp, les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie.

D. Quels sont les autres Officiers?

R. Ce sont le Major Général de l'Armée, le Autres Officiers.

(*a*) Nous en parlerons ci-après de même que des autres Officiers subalternes.

le Major de brigade, le Maréchal Général des logis aux Camps & Armées, les Inſpecteurs, les Directeurs, le Vague-Meſtre Général, le Capitaine des Guides, & le Prevôt (*a*).

A qui le commandement de l'Armée eſt confié.

D. A qui eſt-ce que les Rois confient le commandement de leurs Armées?

R. Ils le confient ordinairement aux Princes du ſang, qui ont ſous eux un Maréchal de France qui leur ſert de Lieutenant Général, autrefois au Connétable (*b*) & préſentement aux Maréchaux de France.

Qualités d'un Général.

D. Quelles doivent être les qualités d'un Général?

La confiance des Troupes.

R. La prémière & la principale eſt que les Troupes ayent de la confiance en lui, & qu'il ſe la ſoit aquiſe par ſon affabilité envers les Soldats, par la juſteſſe de ſes projets, l'exécution de ſon deſſein, ſon intrépidité dans l'action, & ſa ſévérité pour tout ce qui regarde la Diſcipline Militaire.

L'expérience.

D. Cette qualité pourroit elle ſuffire?

R. Non; il doit être encore homme d'expérience, ſachant toutes les fonctions de l'Armée, connoiſſant parfaitement le païs où il fait la guerre, les mœurs des Peuples, afin de les traiter ſelon la diſpoſition de leur génie, & le bien de ſon Maître.

Dépenſe en Eſpions.

Il doit dépenſer en Eſpions, afin d'être informé ſûrement de tous les mouvemens de l'ennemi, pour ne point fatiguer ni intimider le Soldat par de fauſſes allarmes.

Préſence d'eſprit.

Dans l'action il doit montrer une grande pré-

(*a*) On parlera des autres Officiers dans le Chapitre ſuivant.

(*b*) Dans le Chapitre précédent nous avons parlé de la Charge de Connétable & de celle de Sénéchal.

Digitized by Google

préſence d'eſprit pour pourvoir à tout, une intrépidité pour ſe jetter dans la mêlée, lorſqu'il s'apperçoit que les Troupes commencent à s'ébranler.

Il doit ſavoir prendre ſon parti dans l'occaſion, & plutôt mauvais que trop délibérer, de peur que les Troupes ne s'apperçoivent de ſa fauſſe démarche, & que cela ne les décourage. Prompt à prendre ſon parti.

Il doit enfin être deſintéreſſé & avoir de la Religion, pour diminuer, autant qu'il peut, les deſordres qui accompagnent la guerre. Deſintéreſſé.

D. Ces qualités ſont-elles particulières au Général? Qualités des Officiers Généraux.

R. Non; elles conviennent & ſont néceſſaires à tout ce qu'on appelle Officier Général, parce qu'il peut ſe trouver dans l'occaſion de commander en Chef.

D. Quelles ſont les fonctions d'un Général? Fonctions du Général.

R. C'eſt à lui de régler la marche d'une Armée, de diſpoſer des Campemens, de viſiter les Gardes, pour s'aſſurer par lui-même de la ſureté où doit être le Camp, d'envoyer à la découverte des Ennemis par des Partis, d'avoir de bons Eſpions, de donner tous les ſoirs le mot aux Lieutenans Généraux, aux Maréchaux de Camp, au Maréchal Général des Logis, au Major Général, & ordonner ce qu'il y aura à faire pour la nuit ou pour le lendemain.

D. Le jour d'une Bataille quel eſt le poſte du Général? Poſte du Général.

R. Il doit être au Corps de reſerve, & poſté de manière qu'il puiſſe, ſelon l'ordre de bataille, porter du ſecours ou en envoyer dans l'endroit où il apperçoit, ou par lui-même ou

par ſes Aides de Camp, qu'on en a beſoin.

Aides de Camp.

D. Combien le Roi entretient-il d'Aides de Camp à un Général ?

R. Quatre, deux aux Lieutenans Généraux, & un aux Maréchaux de Camp.

D. Ne peuvent-ils pas en avoir davantage ?

R. Autant qu'ils veulent, mais le Roi ne les paye pas.

Appointemens d'un Général.

D. Combien un Général a-t-il pour ſa Campagne ?

R. S'il eſt Maréchal de France il a de penſion fixe 9000 Livres, pour ſa campagne il touche près de vingt cinq mille écus, outre l'entretien d'un Sécrétaire, d'un Aumônier, d'un Chirurgien, d'un Capitaine des Gardes, & de ſes Gardes. Le Roi ajoute toujours quelque préſent à l'entrée de la Campagne, pour aider à faire l'équipage du Général.

Sauve-gardes, à qui.

D. A qui appartiennent les Sauve-gardes ?

R. Au Général, quand il eſt intéreſſé, & il peut étendre tant qu'il veut les Sauve-gardes vivantes.

Garde du Général & des Officiers Généraux.

D. Qui eſt-ce qui fournit la garde au Général ?

R. C'eſt le prémier Régiment de l'Armée qui la fournit tous les jours.

D. De quoi eſt elle compoſée ?

R. D'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Sous-Lieutenant, d'un Enſeigne, qui roulent enſemble, de deux Sergens, & de cinquante Soldats. La garde d'un Lieutenant-Général eſt d'un Lieutenant, d'un Sergent, & de trente Soldats.

Celle d'un Maréchal de Camp, n'eſt que d'un Sergent & de quinze Soldats.

D. Com-

D. Combien le Roi paye-t-il de mois de Campagne ? Combien le Roi paye de mois de Campagne.

R. Quatre, qui ſont de quarante-cinq jours, ce qui fait ſix mois.

D. Eſt-ce aſſez d'être nommé Lieutenant Général pour jouïr de la paye d'Officier Général ?

R. Non ; il faut tous les ans qu'il reçoive une Patente qu'il employe dans quelque Corps d'Armée.

D. Le nombre des Officiers Généraux eſt-il fixé ?

R. Cela ne ſe peut, parce qu'il en faut plus ou moins ſelon les Corps de Troupes que le Prince veut avoir en Campagne, & il choiſit ceux qu'il veut employer, ſans égard à l'ancienneté, ce qui a ſouvent cauſé de grands deſordres, par la jalouſie & la meſintelligence des Chefs. Lieutenans Généraux, combien.

D. Quand il y a pluſieurs Officiers Généraux dans une Armée, quel ordre ſuivent-ils pour le commandement ? Ordre qu'ils obſervent pour le commandement.

R. Ils ont chacun leur jour, ſoit en Campagne, ſoit à l'attaque d'une Place, & tous les Officiers qui commandent ou qui ſervent pendant vingt-quatre heures ſont appellés Officiers de jour ; ils ſuivent leur ancienneté.

D. Quelles ſont leurs fonctions à l'attaque d'une Place & le jour d'une bataille ? Leurs fonctions.

R. A l'attaque d'une Place ils commandent les Quartiers-Généraux, un jour de bataille ils ſont poſtés ſelon que l'Armée eſt rangée en bataille.

D. A quoi le Général peut il employer les Lieutenans Généraux ?

R. Suivant les occaſions qui ſe préſentent, les uns pour conduire des Corps de Cavalerie, les

les autres pour se mettre à la tête de l'Infanterie, pour être à l'Avant-garde, à l'Arrière-garde, pour un Convoi, pour un grand Fourage, pour des Camps volans.

Appointemens du Lieutenant-Général.

D. A combien se montent les Appointemens d'un Lieutenant-Général pour chaque mois de Campagne.

R. A quatre mille livres, y compris le pain de munition dont il s'accommode avec le Munitionaire pour de l'argent.

Dédommagement des dépenses d'un Lieutenant-Général.

D. Comment un Lieutenant-Général peut-il se dédommager des grandes dépenses qu'il doit faire pour le bien du service de son Prince, & pour son utilité particulière?

R. Par des Pensions, de bons Gouvernemens, & les Commandemens des quartiers d'hiver sur la frontière.

Fonctions du Maréchal de Camp.

D. Quelles sont les fonctions d'un Maréchal de Camp?

R. C'est de loger toute l'Armée, d'être toujours prêt à tous les mouvemes, le prémier à monter à cheval, le dernier à en descendre.

D. Aprenez-moi ses fonctions en détail?

R. C'est d'aller tous les jours prendre l'ordre du Général, & lorsque l'Armée doit décamper, le Maréchal qui est de jour va la veille du départ avec le Maréchal Général des Logis, recevoir les ordres de la route & du campement.

D. Que doit-il faire après cela?

R. Il avertit l'Escadron qui doit entrer en garde la nuit suivante, de se tenir prêt pour le lendemain, & avant le jour il part avec les Maréchaux des Logis de tous les Régimens, ceux de l'Artillerie & des Vivres,

Digitized by Google

vres, pour aller marquer le Camp au lieu deſtiné.

D. Quelle doit être ſon attention pendant ſa marche?

R. D'envoyer des Coureurs devant & ſur les ailes, pour découvrir ſi les Ennemis n'auroient point prévenu le deſſein du campement, & s'il arrive quelque allarme, il fait avertir le Général, afin qu'il puiſſe mettre ſes Troupes en état de ſe défendre.

D. Que fait le Maréchal de Camp quand il eſt arrivé au lieu du campement?

R. Il poſe la grande garde à une demi-lieue de l'endroit où il a marqué le camp en général, laiſſant faire le département du terrain au Maréchal Général des Logis, qui le diſtribue aux Maréchaux des Logis de chaque Régiment, qui en font à leur tour une repartition à chaque Compagnie: il va enſuite rendre compte au Général de l'état du Camp, & reçoit les ordres pour les Gardes, les Convois, les Eſcortes, & les Partis, qu'il diſtribue aux Majors de Brigades.

D. Que doit donc ſavoir un Maréchal de Camp? Ce qu'il doit ſavoir.

R. La Géographie en perfection, & les Mathématiques: il n'y a point de Charge où la Science paroiſſe tant que dans les fonctions de celle-là, parce qu'elle met ſouvent cet Officier en occaſion de parler au Général.

D. A l'attaque d'une Place, où eſt le poſte d'un Maréchal de Camp? Son poſte.

R. Il commande à la gauche, quand il y a deux attaques. Il roule comme les Lieutenans-Généraux.

D. Quels ſont ſes appointemens? Ses appointemens.

R.

R. Ils ſe montent pour ſa campagne à près de cinq mille livres, y compris le pain de munition.

Brigadiers d'Armées.

D. Y a-t-il longtems que les Brigadiers ſont en uſage dans les Troupes?

R. C'eſt Louïs XIV qui les a créés.

Combien de ſortes.

D. Combien y a-t-il de ſortes de Brigadiers?

R. De trois ſortes, d'Infanterie, de Cavalerie, & de Dragons.

Leurs fonctions.

D. Quelles ſont leurs fonctions?

R. De conduire leur Brigade par tout où le Général l'ordonne, en ſe rendant attentifs qu'aucun Soldat ou Cavalier ne s'écarte ſans permiſſion.

De quoi eſt compoſée une Brigade.

D. De quoi eſt compoſée une Brigade?

R. Celle d'Infanterie eſt de quatre ou cinq Bataillons, celle de Cavalerie eſt du quart de la Cavalerie.

D. N'y a-t-il pas eu de la conteſtation pour le commandement entre les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie?

R. Oui, mais Louis XIV par l'Ordonnance de 1673 régla que le Brigadier de Cavalerie commanderoit en pleine campagne, & que celui d'Infanterie commanderoit dans toute Place renfermée. Les Brigadiers roulent comme les autres Officiers Généraux, & ſe relèvent à la tranchée.

Garde d'un Brigadier.

D. De combien eſt la garde d'un Brigadier d'Infanterie?

R. D'un Sergent & de dix Soldats de la Brigade qu'il commande.

Ses Appointemens.

D. Combien a-t-il pour ſa campagne?

R. Deux mille cinq cens Livres.

Major Général.

D. Qui eſt-ce qui a créé la Charge de Major Général de l'Armée?

R. C'eſt Louïs XIV.

D.

D. A quoi engage cette Charge? A quoi il est engagé.

R. A une agitation continuelle, à cause qu'il est obligé de veiller à tous les évènemens d'une Armée.

D. Dans quel quartier est-il logé? Son quartier.

R. Près de celui du Général, parce qu'il a entrée à toute heure chez lui.

D. Quelles sont ses fonctions? Ses fonctions.

R. C'est d'aller prendre tous les soirs l'Ordre du Général, d'écrire ce qu'il ordonne sur ses tablettes, afin de n'y rien changer, & de le donner ensuite à chaque Major de Brigade, avec qui il règle les gardes, les convois, les partis, & les détachemens. Il tient un état de la force de chaque Brigade, de chaque Régiment en particulier, & un Rôle de tous les Officiers Généraux, Mestres de Camp, Colonels & Majors, suivant leur ancienneté & le rang de leur Régiment.

Le jour d'un combat il reçoit du Général le plan de son Armée, la disposition de la Cavalerie, de l'Infanterie, de l'Artillerie, & l'ordre que toutes les Troupes doivent tenir.

D. Quelles doivent être les qualités d'un Major Général? Qualités qu'il doit avoir.

R. Il doit être d'une compléxion forte & vigoureuse, à cause des mouvemens qu'il est obligé de faire, & être capable d'un grand détail.

D. En quoi consistent les fonctions du Major de Brigade? Fonctions du Major de Brigade.

R. Il fait dans les Régimens de sa Brigade le même détail que le Major Général fait dans toute l'Armée, tenant un Rôle des Régimens de sa Brigade, des Commandans, des Majors, des Aides-Majors, & des

des autres Officiers. Il doit sur-tout connoître le fort & le foible de chaque Régiment, & son ancienneté. Il reçoit l'ordre du Major Général, & le donne aux Majors & Aides-Majors de chaque Régiment, & leur donne une heure & un rendez-vous à la tête des Brigades, où ils ont soin de le venir recevoir, pour le conduire au Major Général.

Ses appointemens.

D. Cette charge a-t-elle beaucoup d'appointemens?

R. Elle en a peu, & ce n'est qu'une marque de distinction.

Maréchal Général des Logis. Ses fonctions.

D. Chaque Armée doit-elle avoir un Maréchal Général des Logis?

R. Oui, parce que c'est sur lui que roulent les campemens & les marches de l'Armée; c'est-pourquoi il doit parfaitement connoître le païs, afin de prendre de justes mesures pour que rien ne puisse retarder la marche de l'Armée, faisant conduire tout ce qui est nécessaire pour élargir les défilés, passer les ruisseaux, les rivières, & les lieux marécageux.

Avec qui il marque le Camp.

D. Avec qui le Maréchal Général des Logis va-t-il marquer le Camp?

R. Avec le Maréchal de Camp qui est de jour, qui lui laisse ensuite le détail de la distribution de tous les quartiers, choisissant le quartier du Roi, où il marque les logemens des Officiers Généraux, & de ceux qui ont droit de loger près d'eux.

D. Qui est-ce qui fait le détail dans la Cavalerie?

R. C'est le Maréchal Général des Logis.

Inspecteurs.

D. Combien y a-t-il que les Inspecteurs sont établis?

R. Depuis la Paix d'Aix la Chapelle, en 1668.

Digitized by Google

1668. Monſieur Martinet Maréchal de Camp, & Colonel du Régiment du Roi, a été le prémier qui ait eu commiſſion d'Inſpecteur Général de l'Infanterie, & Monſieur le Marquis de Fourille de la Cavalerie.

D. Le nombre n'a-t-il pas augmenté depuis ce tems-là? Leur nombre augmenté.

R. Oui, Louis XIV en diſtribua par département, afin de faciliter les moyens de voir les Troupes chaque mois, & de lui en rendre compte.

D. Quel eſt le devoir des Inſpecteurs? Leurs fonctions.

R. De faire la revue des Troupes une fois le mois dans les lieux de leurs départemens, d'examiner les Compagnies en gros & en détail, pour connoître celles qui ſont en état de ſervir, caſſer & congédier les Soldats qui ne ſont point de la taille & de la mine que le Roi le demande, & c'eſt ſur leurs mémoires qu'au Bureau on paſſe ou que l'on avance les Officiers: ils ordonnent l'habillement des Soldats, quand il en eſt beſoin.

D. Quel eſt le droit d'un Inſpecteur? Droit qu'il a.

R. Celui du logement dans les Places de ſon département, d'y faire prendre les armes quand il veut, en avertiſſant le Gouverneur ou celui qui y commande, & un Aide-Major lui porte l'ordre tous les ſoirs.

D. Par qui la fonction de Directeur eſt-elle exercée? Directeur.

R. Par un Lieutenant Général, ou par un Maréchal de Camp.

D. Pourquoi cette Charge a-t-elle été créée? Ses fonctions.

R. Pour examiner & prendre ſoin de la Ca-

Cavalerie, l'établir dans les quartiers d'hiver, & ordonner pour les hommes & pour les chevaux tout ce qu'ils croient de plus utile au ſervice du Roi, & pour en rendre compte au Roi & au Miniſtre.

Ses appointemens.

D. Y a-t-il quelques appointemens attachés à cette Charge?

R. Deux mille écus, & leurs voyages payés.

Vague-Meſtre.

D. Qu'entendez-vous par Vague-Meſtre?

R. J'entens un Officier qui a ſoin de faire charger, atteler & défiler le bagage d'une Armée, afin qu'il marche en bon ordre.

Ses fonctions.

D. Que doit-il faire pour cela?

R. Il faut qu'il aille tous les ſoirs prendre l'Ordre du Maréchal Général des Logis, pour ſavoir la route que les bagages doivent tenir, & enſuite ſe pourvoir de bons Guides, & faire avertir les bagages de chaque Brigade de ſe trouver autour de ſes Fanions, pour défiler ſelon le rang & le poſte des Brigades.

Signification du mot Fanion.

D. Que veut dire ce mot *Fanion*?

R. Il veut dire un Etendart qui eſt de ſerge, de la couleur de la livrée du Brigadier, & qui eſt porté par un valet de chaque Brigade de Cavalerie ou d'Infanterie, pour leur faire obſerver l'ordre dans la marche.

Divers Vagues-Meſtres.

D. Combien y a-t-il de ſortes de Vagues-Meſtres?

R. Il y a un Vague-Meſtre Général, un pour chaque Ligne d'Infanterie, pour chaque Aîle de Cavalerie, pour chaque Brigade, & pour chaque Régiment.

De qui ils reçoivent l'Ordre.

D. De qui les Vagues-Meſtres reçoivent-ils l'Ordre? *R.*

R. Du Vague-Meſtre Général, qui eſt ſeul en titre, les autres étant choiſis dans chaque Brigade de Cavalerie & d'Infanterie, & dans chaque Régiment, auxquels on donne deux Aides.

D. Qui eſt-ce qui prend encore l'Ordre du Vague-Meſtre Général?

R. C'eſt un Commiſſaire d'Artillerie & un Commis des Vivres, qui le doivent faire toutes les veilles des marches.

D. De combien ſont les appointemens du Vague-Meſtre Général. Leurs Appointemens.

R. De cinquante écus par mois. Ceux de chaque Brigade ne ſont que de 26 Rations de pain, & pour les Aides dix écus & trois rations de pain.

D. Quelle eſt la fonction du Capitaine des Guides? Capitaine des Guides.

R. D'avoir auprès de lui un nombre ſuffiſant de perſonnes ſûres qui connoiſſent les chemins pour les diſtribuer ſelon les beſoins, ſoit pour guider les Convois, les Partis, les Bagages, l'Artillerie, les Détachemens qui vont ſur les ailes, & l'Armée.

D. Comment eſt-ce que le Capitaine des Guides ſe pourvoit de Guides? Comment il ſe pourvoit de Guides.

R. Quand il eſt arrivé au campement, il demande au Maréchal de Camp de Cavalerie, pour aller dans les lieux voiſins ſommer les habitans de lui donner un nombre de Guides dont la Communauté répond, & il les fait garder à vue, juſqu'à ce qu'il en ait trouvé d'autres.

D. Quelle eſt la choſe la plus néceſſaire à un Capitaine des Guides? Il doit ſavoir les Langues.

R. De ſavoir les Langues, à cauſe du commerce qu'il eſt obligé d'avoir avec les gens

gens du païs où l'on fait la guerre.

Ses Appointemens.

D. Combien a-t-il d'Appointemens pendant la campagne?

R. Douze cens livres.

Fonctions du Prevôt.

D. A quoi sert le Prévôt à l'Armée?

R. A régler la Police, mettre le taux aux denrées dans les marches & dans les quartiers, à empêcher, tantôt à la tête, tantôt sur les ailes, les Soldats de piller les lieux conservés; il instruit les procès, & fait exécuter les jugemens.

Compagnie d'Archers à ses ordres.

D. Qu'est-ce que le Roi lui entretient?

R. Une Compagnie d'Archers à cheval, un Lieutenant, des Exemts, un Gréfier & un Exécuteur.

Régiment sans Prévot.

D. Chaque Régiment a-t-il un Prévôt?

R. Non. Celui des Gardes Françoises se nomme Prévôt des Bandes. Le Prévôt a soin de faire nettoyer le Camp, & de faire porter les malades à l'Hopital.

Colonel Général de la Cavalerie.

D. Comment nomme-t-on les principaux Officiers de la Cavalerie?

R. Le prémier est le Colonel Général, qui commande la Cavalerie par-tout: il lui donne l'ordre du combat; il casse les Cavaliers incapables de servir, & fait retirer des Compagnies les méchans Chevaux. Les Officiers de Cavalerie sont obligés de prendre l'attache du Colonel Général.

D. En quelle qualité sert-il à l'Armée?

R. En qualité de Lieutenant-Général.

D. Combien produit cette charge?

R. Cinquante mille livres.

Mestre de Camp Général.

D. Quel est le second Officier de Cavalerie?

R. C'est le Mestre de Camp Général, qui a la même autorité & la même Inspection sur la

la Cavalerie, en l'abſence du Colonel Général ; il a 1800 livres d'appointemens.

Commiſſaire Général.

D. Quel eſt le troiſième ?

R. C'eſt le Commiſſaire Général, dont la fonction eſt de tenir un état de la Cavalerie, d'en faire la revue quand il lui plait, de rendre compte au Roi de la force des Compagnies, & de la conduite des Officiers.

D. Combien a-t-il d'appointemens ?

R. Il a ſix mille livres ſans le caſuel.

Meſtre de Camp d'un Régiment.

D. Quel nom donne-t-on à ceux qui commandent les Régimens de Cavalerie ?

R. On les appelle Meſtres de Camp, à cauſe que dans la Cavalerie il y a un Colonel Général.

Autres Officiers de Cavalerie.

D. Quels ſont les autres Officiers de Cavalerie ?

R. Ce ſont le Lieutenant-Colonel, un Major, un Aide-Major, un Aumonier, & un Chirurgien. Dans les Régimens qui ſont ſous le nom du Roi, de la Reine, & des Princes, il y a un Colonel-Lieutenant ; & dans le Régiment-Colonel & celui de Cravates, il y a un Colonel & un Meſtre de Camp.

De quoi les Régimens ſont compoſés.

D. De combien de Compagnies les Régimens ſont-ils compoſés ?

R. De douze & de huit Compagnies.

D. Qui ſont ceux de douze ?

R. Ce ſont le Régiment Colonel. Le Régiment Meſtre de Camp. Le Régiment Commiſſaire. Le Régiment Royal. Le Régiment du Roi. Le Régiment Royal étranger. Le Régiment des Cuiraſſiers du Roi. Le Régiment Royal des Cravates. Le Régiment Royal Rouſſillon. Le Régiment

Royal Piémont. Le Régiment Royal Allemand.

D. Comment nommez-vous les Régimens qui n'ont que huit Compagnies?

R. Ils portent le nom de quelque Prince ou celui de Meſtres de Camp.

Officiers d'une Compagnie de Cavalerie.

D. Combien y a-t-il d'Officiers dans une Compagnie de Cavalerie?

R. Il y a un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, un Maréchal des Logis, trois Brigadiers, qui partagent la Compagnie, & un Trompette. Dans la Compagnie du Meſtre de Camp il y a un Timballier.

Fonctions & poſte du Meſtre de Camp.

D. Quelles ſont les fonctions des Officiers d'un Régiment de Cavalerie, & dans quel endroit ſont leurs poſtes?

R. Le Meſtre de Camp commande à tous les Officiers de ſon Régiment. Son attention doit être que les Compagnies ſoient complettes, que les Cavaliers ſoient bien fournis d'armes & des autres choſes qui leur ſont néceſſaires, que les Chevaux ſoient bons & de la taille qu'il les faut. Son poſte eſt à la tête de ſon Régiment, trois pas devant les Capitaines; il ordonne les gardes, & les fait changer & relever.

Le Lieutenant-Colonel.

Le Lieutenant-Colonel commande en l'abſence du Meſtre de Camp, & fait les mêmes fonctions. Son poſte eſt à la tête du ſecond Eſcadron.

Le Major.

La fonction du Major eſt de faire les logemens, de poſer & de relever les Gardes, de faire les Détachemens, d'aller prendre l'ordre du Major de Brigade, de le porter au Commandant, & de le donner aux Maréchaux des Logis des Compagnies.

D. Le Major a-t-il une Compagnie?

R.

R. Non, depuis que l'on a fait des Lieutenans Colonels : auparavant ils étoient prémiers Capitaines, & commandoient en l'absence du Meſtre de Camp. C'eſt l'emploi du plus grand détail.

L'Aide-Major.

Les Aides-Majors ſont les mêmes fonctions que les Majors ; ce ſont des Lieutenans à qui l'on fait faire cette charge, & qui ont des appointemens pour cela.

Nomination des charges d'une Compagnie.

D. Qui eſt-ce qui diſpoſe des charges d'une Compagnie de Cavalerie ?

R. Le Roi nomme les Lieutenans & les Cornettes, & le Capitaine remplit celles de Maréchal de Logis & de Brigadier.

Le Capitaine.

D. Quelles doivent être les qualités d'un Capitaine ?

R. Il doit être riche, parce qu'une Compagnie de Cavalerie eſt d'une grande dépenſe ; il doit être diligent & ſoigneux à viſiter ſouvent ſes Cavaliers, & les Chevaux, pour connoître par lui-même s'ils ſont en bon état, bien nourris, bien panſés, & bien entretenus de fers. Il doit ſe faire aimer de ſes Cavaliers, leur accordant de tems en tems quelque petites douceurs, laiſſant la punition aux autres Officiers, ſe reſervant à faire toutes les graces.

Son poſte.

D. Dans quel endroit eſt le poſte du Capitaine ?

R. A la tête de ſa Compagnie, deux ou trois pas devant le prémier rang quand il eſt en marche, & le jour d'un combat la croupe de ſon cheval eſt dans le prémier rang de l'Eſcadron. Le Capitaine de Cavalerie doit ſur-tout ſavoir faire faire à ſa Compagnie le quart de converſion, qui eſt le principal mouvement de la Cavalerie.

Le Lieutenant. *D.* Quelles doivent être les qualités du Lieutenant?

R. Il doit être ſage & expérimenté, parce que c'eſt ſur lui que roule tout le ſoin & tout le bon ordre de la Compagnie. Il commande la Compagnie en l'abſence du Capitaine, à qui il rend un compte exact de tout ce qui s'y paſſe. Son poſte en marche eſt à la gauche du Capitaine.

Le Cornette. *D.* Quel eſt l'emploi du Cornette?

R. C'eſt de porter l'Etendart par-tout où la Compagnie marche, car on ne le porte point en détachement.

D. Quelle eſt la place du Cornette un jour d'action?

R. C'eſt à la cinquième file du prémier rang de l'Eſcadron, & il doit plutôt ſe faire tuer que d'abandonner ſon Etendart, parce qu'il ſe deshonore & la Compagnie en le perdant.

D. Eſt-il obligé de le porter par-tout?

R. Il ne le doit qu'aux jours de revue, de garde ou de combat: par-tout ailleurs il le fait porter par un Cavalier brave & fidèle, qu'il paye pour cela.

D. Où eſt-ce que l'on porte l'Etendart quand la Compagnie eſt en marche ou en garniſon?

R. On le porte chez le Commandant; à l'Armée il eſt planté à la tête de la Compagnie, avec une garde de Cavalerie à pied.

D. Le Cornette ne doit-il pas veiller ſur la Compagnie auſſi-bien que le Lieutenant?

R. Oui, & il a la même autorité.

Le Maréchal des Logis. *D.* Sur qui eſt-ce que roule une Compagnie de Cavalerie?

R. Sur le Maréchal des Logis; c'eſt pour cela

cela que le Capitaine le doit choisir honnête homme, brave & vigilant.

D. Quelles sont ses fonctions? Ses fonctions.

R. De tenir un Rôle des Cavaliers & de leurs logemens, de visiter souvent les Ecuries, faire panser les Chevaux en sa présence, examiner les harnois, pour voir si rien ne manque aux selles & aux brides, & veiller que le Cavalier ne vende le foin ou l'avoine de son Cheval. Il prend soin des Armes & des Munitions, pose les corps de garde où on lui a ordonné, & les visite souvent.

D. Dans la marche où est la place du Maréchal des Logis?

R. A la queue, pour empêcher les Cavaliers de quitter leur rang, & de rester derrière.

D. Que doit-il faire tous les soirs?

R. Il se trouve au Cercle, où le Major donne l'ordre & le mot, & il le porte ensuite à son Capitaine & aux Officiers de sa Compagnie.

D. En Garnison quel est son emploi?

R. De prendre les vivres & les fourages chez le Munitionaire, pour les délivrer aux Brigadiers, qui les distribuent aux Cavaliers.

D. En combien de Brigades partage-t-on une Compagnie de Cavalerie? Combien de Brigades a une Compagnie.

R. En trois Brigades, sur lesquelles le Capitaine établit un Brigadier pour en avoir soin.

D. Quelles sont les fonctions d'un Brigadier? Fonctions du Brigadier d'une Compagnie.

R. C'est de distribuer les vivres & les fourages qu'il a reçus du Maréchal des Logis, de poser des Vedètes dans les lieux

qui leur ont été ordonnés par le Major, prenant soin de n'y mettre que des Cavaliers capables, afin qu'ils ne donnent pas de fausses allarmes. Il doit les visiter souvent, de peur qu'ils ne s'endorment, & les relever de deux en deux heures. Son devoir est d'empêcher les querelles entre les Cavaliers, soit qu'ils soient en garde ou de chambrée. Il doit avertir le Capitaine de tout ce qui se passe dans la Compagnie.

Poste des Brigadiers.

D. Dans quel endroit est le poste des Brigadiers?

R. Ils sont au prémier rang.

Et du Trompette.

D. Quelle est la place du Trompette?

R. En marche il est à la tête, six pas devant le Capitaine. Le jour d'un Combat il est sur les ailes, pour sonner selon qu'il lui est ordonné par les Majors. Il prend l'ordre du Maréchal des Logis pour sonner le boutesselle, à cheval, à l'étendart, la retraite & le guet.

CHAPITRE XIII.

De la Cavalerie, des Dragons, de l'Infanterie, de la Maison du Roi, des Gouverneurs & autres Officiers des Places de guerre, & des fonctions des Garnisons.

Service de la Cavalerie.

D. COmment se fait le service de la Cavalerie?

R. Selon l'ancienneté des Commissions des

des Meſtres de Camp & des Capitaines.

D. Les Officiers du corps des Dragons ſont-ils différens de ceux de la Cavalerie? Des Dragons.

R. Il n'y a que le nom de différent pour ceux qui commandent les Régimens, que l'on nomme Colonels. Tout le reſte eſt ſemblable. Il y a dans ce Corps un Colonel Général & un Meſtre de Camp Général.

D. Pourquoi nomme-t-on Colonels ceux qui ſont à la tête des Régimens?

R. C'eſt parce qu'ils ſont conſiderés plutôt comme Infanterie que comme Cavalerie.

D. Quand ils combattent à pied comment font-ils? Dragons qui combattent à pied.

R. On commande ſix Dragons pour tenir les Chevaux, qui les arrêtent dans leur rang par une corde qu'ils paſſent dans la bride de chaque Cheval.

D. Quelle eſt la place des Dragons dans un Camp & dant une marche? Poſte des Dragons.

R. Ils ſont ou à la tête ou ſur les ailes, ſervant de Corps de Gardes, ou à un paſſage de Rivière, à quelque défilé, ou à la tête d'un pont. Ils ne ſont jamais en ligne que quand le Général manque de Cavalerie.

D. A quoi les employe-t-on le plus ordinairement? A quoi on les emploie ordinairement.

R A faire le dégât dans le païs ennemi; cela n'empêche pas qu'ils ne ſoient détachés quelquefois avec la Cavalerie pour aller en parti, ou en eſcorte.

D. Y a-t-il longtems que le Corps des Dragons eſt établi? Tems de leur établiſſement.

R. Ce n'eſt que depuis l'année 1672, auparavant il n'y avoit que le Régiment Colonel & le Régiment du Roi.

Rang des Colonels des Dragons.

D. Quel rang tiennent les Colonels de Dragons?

R. Pendant un tems le feu Roi leur avoit accordé de tenir rang du jour de leur Commission, tant dans la Cavalerie que dans l'Infanterie, ce qui étoit un grand avantage, mais on le leur a retranché.

Inspecteurs des Dragons.

D. Les Dragons ont-ils des Inspecteurs particuliers?

R. Non; ils sont sujets aux mêmes Inspecteurs Généraux que la Cavalerie.

D. Qu'est-ce que produit un Régiment de Dragons?

R. Il rend par an sept à huit mille livres sans vexation.

Etat Major.

D. Qu'entendez-vous par Etat Major?

R. J'entens un certain nombre d'Officiers distingués, auxquels on assigne une plus grande fourniture de l'Etape & de l'Ustencile, & une plus grande solde.

D. L'Etat Major est-il entretenu dans tous les Corps?

R. Non; cela dépend de la volonté du Roi.

Deux Etats Majors.

D. Combien y a-t-il d'Etats Majors?

R. Il y en a deux, l'un qui regarde la Cavalerie en général, & l'autre regarde les Régimens qui ont Etat Major.

Etat Major de toute la Cavalerie.

D. Nommez-moi les Officiers qui composent l'Etat Major de toute la Cavalerie.

R. Ce sont le Colonel, le Mestre de Camp, & le Commissaire Général, le Maréchal Général des Logis, les Fouriers & menus Officiers Majors, le Prévôt Général, les Archers, les Carabins, & le Commissaire Général à la conduite.

D'un Régiment.

D. Quels sont ceux d'un Régiment de Cavalerie?

R.

R. Ce ſont le Meſtre de Camp, le Major, l'Aide-Major, le Maréchal des Logis, l'Aumônier, le Chirurgien, & le Commiſſaire à la conduite. Tous les Régimens n'ont pas un Etat Major.

D. Le Corps de l'Infanterie eſt-il plus conſidérable que celui de la Cavalerie? Corps d'Infanterie.

R. Oui, & il demande des Officiers plus conſommés dans le métier de la Guerre, à cauſe que l'Infanterie eſt employée à l'attaque & à la défenſe d'une place & de quelque autre poſte que ce ſoit.

D. Qu'eſt-ce que doit ſavoir un Officier d'Infanterie en général? La Science d'un Officier d'Infanterie.

R. Il doit ſavoir parfaitement le maniement des Armes, toutes les différentes formes que peut prendre un Bataillon, ſelon le terrain & l'occaſion. Il doit ſavoir ſe retrancher en cas de beſoin, & pour cela il ne peut ignorer la fortification ſans s'expoſer lui & ſa troupe à être inſulté dans ſa marche, ou dans ſon quartier.

D. Pourquoi étoit-on autrefois plus empreſſé à ſervir dans l'Infanterie que dans la Cavalerie?

R. C'eſt parce qu'on parvenoit plus promptement à être Officier Général dans le Corps de l'Infanterie, que dans celui de la Cavalerie; mais aujourdhui tout eſt égal, & l'on parvient même plutôt dans la Cavalerie, à cauſe que le nombre des Meſtres de Camp n'eſt pas ſi grand que celui des Colonels.

D. Depuis quand a-t-on donné le nom de Colonels à ceux qui commandent l'Infanterie? Colonel Général de l'Infanterie.

R. Depuis la mort du Duc d'Eſpernon,

que la Charge de Colonel Général, qu'il poſſédoit, fut ſupprimée.

Suppreſſion de cette Charge.

D. Par quelle raiſon cette Charge a-t-elle été ſupprimée?

R. A cauſe que ſon pouvoir étoit trop étendu.

En quoi conſiſtoit ſon pouvoir.

D. En quoi conſiſtoit ce pouvoir?

R. Il avoit la nomination de toutes les Charges de l'Infanterie: il faiſoit rendre la juſtice en ſon nom, & avoir une Compagnie dans chaque Régiment que l'on appelloit la Compagnie Colonelle.

Officiers d'un Régiment d'Infanterie.

D. Quels ſont les Officiers d'un Régiment d'Infanterie?

R. Ce ſont le Colonel, le Lieutenant Colonel, le Major, l'Aide-Major, les Capitaines, les Lieutenans, les Sous-Lieutenans, les Enſeignes, le Maréchal des Logis, le Prevôt, les Sergens, les Caporaux & les Anſpeſſades, le Tambour Major & les Tambours.

Fonctions du Colonel.

D. Expliquez-moi les fonctions de chacun de ces Officiers en particulier?

R. Celle de Colonel eſt d'être toujours en état de conduire ſon Régiment par tout où il lui ſera ordonné; ſon attention doit être que les Compagnies ſoient complettes de bons hommes, de tenir la main qu'ils ſoient bien exercés au maniement des armes, & aux différentes évolutions, afin que dans l'occaſion il puiſſe donner à ſon Bataillon les figures ſelon le terrain, & la manière dont il pourra être attaqué.

Son poſte.

D. Dans quel endroit eſt le poſte du Colonel un jour de bataille?

R. Trois pas devant les Capitaines, avec le hauſſecol & l'eſponton à la main.

D.

D. Le pouvoir & les fonctions des Officiers d'Infanterie ne ſont-elles pas ſemblables à celles des Officiers de Cavalerie? Son pouvoir.

R. Ce pouvoir eſt égal, mais les fonctions des Officiers d'Infanterie ſont d'un plus grand détail, à cauſe que l'Infanterie eſt employée à plus d'uſage que la Cavalerie.

D. Qui eſt-ce qui diſpoſe de la Charge de Lieutenant Colonel? Le Roi diſpoſe de la Charge de Lieutenant-Colonel.

R. C'eſt le Roi, qui choiſit ordinairement des Officiers de ſervice qui ayent donné en pluſieurs occaſions des marques de valeur & de conduite, parce que le Régiment roule preſque toujours ſous la diſcipline du Lieutenant-Colonel. Les Colonels pour l'ordinaire ſont de jeunes Seigneurs, qui penſent moins au ſervice qu'à leur plaiſir.

D. Quelles doivent être les qualités d'un Lieutenant-Colonel, & quelles ſont ſes fonctions? Qualités & fonctions du Lieutenant-Colonel.

R. Le Colonel doit être riche pour tenir toujours ſon Régiment en bon état, & pour avoir de quoi ſecourir l'Officier dans ſes beſoins, & gratifier le Soldat quand il s'acquitte bien de ſon devoir. Le Lieutenant-Colonel doit être actif, vigilant, ſachant toutes les fonctions des différentes Charges du Régiment, afin de connoître ſi ceux qui les poſſèdent s'en aquittent comme il faut. Il doit connoître la force de chaque Compagnie, pour employer les meilleurs hommes dant certaines occaſions où il doit être aſſuré de la valeur de ſa troupe.

D. Comme il fait les mêmes fonctions que le Colonel, quand il eſt abſent, apprenez-moi en détail comment il conduit le Régiment, ſoit qu'il marche ſeul en pleine Comment il doit conduire le Régiment.

campagne, soit qu'il monte la garde à la tranchée ou dans quelque poste écarté du Camp?

R. Il doit prémierement tenir la main à la discipline du Régiment, savoir attaquer & défendre un poste qui lui est confié, s'y retrancher selon le terrain & la conséquence du poste, savoir mener un Régiment au Combat, faire une retraite quand il y est forcé, donner à son bataillon les différentes formes, selon qu'il est attaqué dans le combat ou dans la retraite.

Ce qu'il doit faire au siège d'une Place.

D. Au Siège d'une Place que doit faire le Lieutenant-Colonel?

R. Les mêmes fonctions que le Colonel, qui sont de faire défendre à aucun Soldat du Régiment de sortir du Camp la veille qu'il doit monter la garde de tranchée, & après avoir reçu l'ordre du Lieutenant-Général ou du Maréchal de Camp qui est de jour, il conduit le Régiment, ou le Détachement qui en a été fait, dans les postes pour relever les postes.

D. Comment doit-il marcher allant à l'endroit de l'attaque?

R. Le plus à couvert qu'il lui est possible.

D. Quand il y est arrivé que doit-il faire?

R. Visiter les travaux, faire exécuter les ordres qu'il a reçus, prendre soin des Officiers & Soldats blessés.

Pouvoir d'un Colonel.

D. Quel est le pouvoir d'un Colonel sur son Régiment?

R. D'interdire & d'arrêter les Officiers de son Régiment lorsqu'ils ont manqué au service, mais il ne peut les faire punir, & il doit en donner avis à la Cour, & en informer le Commandant de la Place où il est.

D.

D. Comment roulent les Colonels d'Infanterie? Comment roulent les Colonels d'Infanterie.

R. Suivant le rang de leurs Régimens; le même ordre s'obſerve pour les Capitaines & les autres Officiers des Régimens d'Infanterie.

D. Dans quel endroit eſt le poſte du Lieutenant-Colonel le jour d'une bataille? Poſtes du Lieutenant-Colonel.

R. A la gauche du Colonel, quand le Régiment n'eſt que d'un Bataillon; car quand il eſt de pluſieurs, le Colonel commande le prémier, & le Lieutenant-Colonel le ſecond.

D. Les Majors des Régimens d'Infanterie ont-ils des Compagnies? Les Majors & les Aides-Majors.

R. Non; à cauſe du trop grand détail dont ils ſont chargés, & de l'attention qu'ils pourroient avoir de diſtinguer leur Compagnie, & de détourner à leur profit particulier ce qui regarde le Régiment en général.

D. En quoi conſiſtent les fonctions du Major d'Infanterie? Fonctions du Major.

R. La prémière eſt d'aller tous les ſoirs prendre l'ordre de celui qui commande. Quand le Régiment eſt en corps d'Armée, il le va prendre du Major Général, des Majors de Brigades, & le rapporte enſuite au Colonel, au Lieutenant-Colonel, & aux Sergens qu'il aſſemble. La ſeconde eſt de faire les Détachemens pour les Eſcortes des Convois, pour les Gardes & pour les Partis, de ſe trouver au rendez-vous pour les recevoir & les faire marcher. Il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ, il avertit les Capitaines, fait ſortir les drapeaux du quartier, dreſſe le Bataillon, & le fait marcher. Troiſiemement il fait le

logement du Régiment; ſi c'eſt en campagne en corps d'Armée, il diſtribue à chaque Compagnie le terrain qui lui eſt deſtiné, fait poſer les armes aux Soldats en faiſceaux, & poſe la garde à la tête du Bataillon.

D. Quand un Régiment loge ſeul dans un quartier, que doit faire le Major?

R. Il doit ſe retrancher ou ſe barricader avec les chariots, poſer des Corps de gardes autour du logement, & des Sentinelles dans tous les lieux par où l'on pourroit en approcher; il en doit mettre pour plus grande ſûreté hors des Retranchemens.

D. Lorſqu'on donne l'allarme au Camp, que doit faire le Major?

R. Il faut qu'il ſe rende à la place d'armes du Régiment, qu'il faſſe prendre diligemment les armes aux Soldats, qu'il y forme ſon Bataillon, & qu'il envoie avertir le Colonel & le Général de tout ce qui ſe paſſe, afin qu'il prenne ſes meſures. Aucune Compagnie ne doit entrer ni ſortir de ſon poſte ſans la permiſſion du Major.

D. Qui eſt-ce qui fait la répartition de tout ce qui regarde le Régiment, tant pour les vivres que pour les habillemens?

R. C'eſt le Major, qui tient un Rôle du rang des Officiers & des Compagnies, qui va chez le Threſorier recevoir l'argent & qui le diſtribue aux Capitaines. Il fait Inventaire de l'équipage des Officiers après leur mort, & il le fait vendre à l'encan au ſon du Tambour.

Droit du Major.

D. Quel eſt le droit du Major?

R. Il a le ſou pour livre: l'Epée, l'Eſponton & le Hauſſecol lui appartiennent.

D. Quelle fonction fait le Major dans le Conſeil de guerre?

R.

R. Il donne des conclusions comme un Procureur du Roi.

D. Les fonctions des Aides-Majors sont-elles différentes? Fonctions de l'Aide-Major.

R. Non; parce qu'ils ne sont établis que pour soulager le Major, ou pour faire ses fonctions en son absence.

D. Le jour d'une bataille où est le poste d'un Major? Son poste.

R. Il est à cheval, & se trouve tantôt à la tête, tantôt à la queue, pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit.

D. Quels sont ses Appointemens? Ses Appointemens.

R. Il a la paye de Capitaine, sans le revenant-bon de son Emploi.

D. Les Capitaines d'Infanterie sont-ils obligés à quelque chose de plus que ceux de Cavalerie? Fonctions des Capitaines d'Infanterie.

R. Non, en ce qui regarde les soins de leurs Compagnies, mais ils doivent mieux savoir le maniement des armes, l'attaque & la défense des Places, parce que c'est toujours à un Officier qui a commandé l'Infanterie, que l'on confie la défense des Places de conséquence.

D. Quel est le pouvoir d'un Capitaine d'Infanterie sur sa Compagnie? Pouvoir du Capitaine.

R. Il peut créer les Sergens, les Caporaux, & les Anspessades, mais il ne peut les casser de son autorité; il ne peut non plus punir de mort un Soldat, à moins qu'il ne se revolte contre lui; pour toute autre chose il doit le mettre au Conseil de guerre.

D. Quand est-ce que l'on fait la paye aux Soldats? Paye des Soldats, & ce qu'on leur retient.

R. Tous les cinq jours.

D. Qui est-ce qui la fait?

R.

R. C'eſt ordinairement le Sergent; mais il ſeroit mieux pour le Capitaine qu'il la fît lui-même, afin de mieux connoître ſa Compagnie, & de pouvoir louer ou blâmer ceux qui le méritent.

D. Combien le Capitaine retient-il par jour au Soldat?

R. Un ſou, qui ſert à l'entretien du Soldat.

Comment un Capitaine ſe fait aimer des Soldats.

D. Que doit faire un Capitaine pour ſe faire aimer de ſes Soldats?

R. Il doit les entretenir dans une exacte diſcipline, leur faiſant faire l'exercice ſouvent, les viſitant dans leurs logemens, prenant ſoin de les faire porter à l'Hôpital lorſqu'ils ſont malades, ou dans quelque autre endroit pour être ſoulagés, gratifiant ceux qui font bien, qui s'entretiennent proprement, ne les maltraitant jamais ſans ſujet, & leur donnant occaſion de gagner leur vie quand il peut ſans manquer au ſervice.

Attention d'un Capitaine qui eſt de tranchée.

D. Quelle doit être l'attention d'un Capitaine lorſqu'il eſt à la tranchée?

R. D'empêcher que les Soldats ni les travailleurs ne ſe couchent le ventre contre terre par frayeur, de faire grand feu dans le poſte où il eſt, de s'y couvrir promptement, & de n'en point partir que quand il eſt relevé.

Ses autres fonctions.

D. A quoi eſt-il obligé dans une Place de guerre?

R. D'y monter la garde à ſon tour au poſte qui lui échoit par ſort, faiſant exactement ſes Rondes, & viſitant ſouvent les Sentinelles de peur qu'elles ne s'endorment.

Son poſte.

D. Quand il marche avec le Régiment, où eſt ſon poſte?

R.

R. Tantôt à la tête, & tantôt à la queue, empêchant que le Soldat ne quitte ſon rang ſans permiſſion.

D. Et quand il marche avec ſa Compagnie, où eſt ſa place?

R. A la tête, faiſant marcher les Soldats en bon ordre dans toute la route, empêchant qu'aucun ne s'écarte pour aller piller, ce qui fait perdre ſouvent les meilleurs Soldats, qui ſont aſſommés per les Païſans; il leur fait faire alte à moitié chemin, laquelle doit durer deux heures.

D. Quel eſt le ſujet des plaintes du Soldat? Sujets des plaintes du Soldat.

R. C'eſt quand ſon Capitaine met ſur ſon compte de petites dépenſes que le Colonel fait faire par caprice, & ſous prétexte de faire paroître davantage ſa Compagnie.

D. De combien ſont les Appointemens d'un Capitaine d'Infanterie? Appointemens d'un Capitaine.

R. De vingt-cinq écus par mois, & d'un ſou de gratification par homme, quand ſa Compagnie eſt complette. Il a encore ſon quartier d'hiver, qui lui vaut huit à neuf cens livres.

D. Quels ſont ceux du Lieutenant? Et d'un Lieutenant, & autres Officiers.

R. De dix écus avec le quartier d'hiver. Ceux du Sous-Lieutenant vingt-cinq livres, & ceux de l'Enſeigne de vingt-deux livres: du Maréchal des Logis de quinze livres: du Sergent de quinze livres: du Caporal de dix livres: des Anſpeſſades de neuf livres.

D. Quelles ſont les fonctions des Lieutenans & des Sous-Lieutenans? Fonctions du Lieutenant & du Sous-Lieutenant.

R. Les mêmes que celles des Capitaines, puiſqu'ils en font la fonction en l'abſence de ces Officiers. Il doivent ſur-tout obſerver la con-

conduite des Sergens & des Caporaux, pour les tenir dans le devoir, & les faire pourvoir à tout ce qui eſt néceſſaire à la Compagnie; pour cela il faut qu'ils ſe trouvent tous les jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la garde, afin de connoître ſi leurs armes ſont en état de tirer, & s'ils ſont bien fournis de poudre & de bales.

Création des Sous-Lieutenants.

D. Y a-t-il longtems que les Sous-Lieutenans ſont créés?

R. Depuis la ſuppreſſion des Enſeignes, ce qui s'eſt fait après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668.

D. Comment eſt-ce que les Lieutenans & Sous-Lieutenans d'un Régiment commandent entr'eux?

R. Suivant l'ancienneté de leur réception.

Cauſe du dépériſſement d'une Compagnie.

D. D'où vient le dépériſſement d'une Compagnie?

R. De la mauvaiſe intelligence des Officiers; c'eſt pourquoi pour l'avantage du ſervice, les Officiers d'une Compagnie doivent ſouvent voir leur Capitaine.

D. Toutes les Compagnies ont-elles des Enſeignes?

R. Non, il n'y a que la Colonelle & celle du Lieutenant-Colonel. Dans les Gardes toutes les Compagnies en ont.

Poſte de l'Enſeigne.

D. Où eſt le poſte de l'Enſeigne le jour d'une bataille, & dans une marche?

R. Le jour d'une bataille le Major le porte, & il y doit périr plutôt que d'abandonner ſon Drapeau; dans une marche il eſt à la tête du Régiment.

D. Quand l'Enſeigne de la Colonelle vient à être tué, qui eſt-ce qui doit prendre le Drapeau?

R. Le

R. Le prémier Capitaine.

D. En quelle occaſion porte-t-on le Drapeau? Cas où on porte le Drapeau.

R. Un jour de Bataille, & jamais en détachement, pas même quand le Régiment monte la tranchée, à moins que ce ne ſoit pour emporter un ouvrage, ou à un aſſaut général.

D. Où eſt-ce que les Soldats s'aſſemblent?

R. Autrefois c'étoit devant le Logis de l'Enſeigne, préſentement c'eſt devant celui du Capitaine.

D. Chez qui eſt-ce que l'on porte les Drapeaux?

R. Chez le Commandant.

D. Combien y a-t-il de ſortes de Gardes? Des différentes Gardes.

R. Il y en a de trois ſortes, qui ſont Garde d'honneur, de fatigue, & du Général. La Garde d'honneur eſt celle où on eſt le plus expoſé, car à l'Armée on n'aquiert de la gloire qu'autant qu'on s'eſt trouvé dans les occaſions dangereuſes, & qu'on en eſt ſorti avec valeur & prudence. La Garde de fatigue eſt celle qui ſe fait dans une Place ou dans le Camp. La Garde du Général eſt celle qui ſe fait devant la porte de celui qui commande.

D. Tous les Régimens d'Infanterie ont-ils un Maréchal de Logis? Du Maréchal des Logis.

R. Oui.

D. Quelles ſont ſes fonctions? Ses fonctions.

R. De loger le Régiment, de diſtribuer aux Fouriers les quartiers de chaque Compagnie, d'aller tous les jours chez le Maréchal des Logis de l'Armée prendre l'ordre & le porter enſuite au Colonel, accompagner les Maré-

Maréchaux de Camp, lorsqu'ils marchent pour les campemens de l'Armée.

Distribution du terrain à un Régiment.

D. Comment se fait la distribution du terrain à un Régiment?

R. Aussitôt que le quartier du Régiment est marqué, le Maréchal des Logis du Régiment ordonne le logement du Colonel, du Lieutenant-Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers qu'il y a de Compagnies, qui sont tirés au sort par les Fouriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie.

Fonctions du Sergent.

D. Quelles sont les fonctions d'un Sergent?

R. De tenir un Rôle du nom des Soldats, de leurs logemens, & les visiter le soir & le matin, & sur-tout après que la retraite est battue, afin de connoître ceux qui sont débauchés. C'est lui qui pose les Corps de Gardes & les Sentinelles dans les endroits que le Major a marqués; il doit les visiter souvent.

Comment il prend l'Ordre.

D. N'est-ce pas le Sergent qui va prendre l'Ordre?

R. Oui.

D. Comment cela se fait-il?

R. Tous les soirs un Sergent de chaque Compagnie se rend à la Place d'armes pour recevoir l'Ordre du Major, autour duquel ils s'assemblent en rond & le chapeau bas: ils écoutent le commandement du Major, qui dit ensuite à l'oreille de celui qui est à sa droite le mot, lequel fait le tour du cercle, & revient au Major, qui connoit par-là si tous l'ont bien retenu.

Son poste.

D. Quand une Compagnie marche, où est le poste du Sergent?

R. Sur les ailes, pour faire dresser les rangs,

rangs, les files, & empêcher que le Soldat ne s'écarte.

D. Qui eſt-ce qui reçoit les vivres & les munitions d'une Compagnie? Il reçoit les Vivres.

R. C'eſt le Sergent, qui les donne enſuite aux Caporaux, qui en font la repartition à leurs Eſcouades.

D. C'eſt donc ſur le Sergent que roule le détail d'une Compagnie? C'eſt ſur lui que roule le détail d'une Compagnie.

R. Oui, & c'eſt pour cela qu'un Capitaine le doit choiſir brave, ſage & vigilant; mais pour prévenir les inconvéniens, le Capitaine doit lui-même de tems en tems faire les fonctions du Sergent, ce qui le rendra plus attentif à ſon devoir: le Sergent inſtruit le Soldat au maniement des armes.

D. Comment partage-t-on une Compagnie d'Infanterie? Fonctions des Caporaux.

R. En trois Eſcouades, qui ſont commandées par un Caporal, dont les fonctions ſont de tenir un Rôle de ſon Eſcouade, d'inſtruire les Soldats de tout ce qu'ils ont à faire, d'empêcher les querelles, & lorſqu'il en arrive, il doit auſſitôt en informer le Capitaine pour y mettre ordre, car le Caporal n'a pas le pouvoir de frapper le Soldat, il peut ſeulement le punir, en lui donnant les factions de fatigues. Le Caporal fait ſavoir au Soldat le jour qu'il doit monter la garde, il viſite ſes armes; lui diſtribue les vivres & les munitions, & le conduit aux lieux marqués par le Major: il poſe & change les Sentinelles, les inſtruit de ce qu'elles ont à faire pendant leur faction, fait faire ſilence dans le Corps de garde, afin de mieux entendre les Sentinelles. Il attend le mot que les rondes doivent lui donner, en ſe promenant devant le Corps de Garde avec un

un Anſpeſſade, à qui il envoie viſiter les Sentinelles.

D. Que doivent faire les Caporaux pendant que les Tambours battent la Garde?

R. Ils ſe rendent au logis du Major, pour y tirer les poſtes & les rondes.

Anſpeſſades. *D.* A quoi ſervent les Anſpeſſades?

R. A ſoulager les Caporaux: ils font les rondes dangereuſes & les ſentinelles perdues.

Fouriers. *D.* Quelle eſt la fonction du Fourier?

R. De tenir un Contrôle de la Compagnie, & de la loger dans le quartier que lui a marqué le Maréchal des Logis du Régiment.

Tambour Major. *D.* Quel eſt le pouvoir du Tambour Major, & quelle eſt ſa fonction?

R. Son pouvoir eſt de châtier du bâton les autres Tambours qui manquent à leur devoir, il les inſtruit des différentes manieres de battre, qui ſont la générale, l'aſſemblée, la marche, l'allarme, la diane, la chamade, la retraite, & les bancs.

Paye du Tambour. *D.* Quelle eſt la paye du Tambour?

R. Egale à celle du Soldat.

Ce que doit ſavoir & obſerver le Soldat. *D.* Que doit ſavoir le Soldat?

R. Il doit connoître tous les Officiers pour leur porter le reſpect qu'il leur doit, & ne jamais tirer l'épée contr'eux, ſous peine de la vie; il ne doit point coucher hors du quartier ſans congé.

Son exercice. *D.* Quel eſt ſon exercice?

R. De bien manier ſes Armes, de les tenir propres & nettes, de bien faire ſes factions, & d'être toujours diligent à ſe rendre au drapeau.

Sa paye. *D.* Combien le Soldat a-t il de paye?

R. Cinq

R. Cinq sous par jour, dont on lui en retient un pour son entretien; il n'a qu'un sou en Campagne, une ration de pain, & de la vache.

D. Les Piquiers n'avoient-ils pas davantage? Piquiers.

R. Ils avoient dix sous par mois plus que les Mousquetaires; mais on leur a ôté la Pique, comme trop embarassante.

D. Sur quel pied sont les Troupes Etrangeres en France? Troupes Etrangères, & leur paye.

R. Elles ont le double, le tiers ou le quart au dessus de la paye Françoise, selon la volonté du Roi.

D. Comment nomme-t-on les Régimens qui sont à la tête de toute l'Infanterie? Régimens qui sont à la tête de toute l'Infanterie.

R. Les six vieux & les six petits vieux. Les premiers sont: Picardie. Champagne. Navarre. Piémont. Normandie. La Marine. Les autres changent de nom, à la reserve de Bourbonnois, Auvergne, & du Roi Infanterie. Les autres Régimens portent le nom de quelque Province, ou de leur Colonel.

D. En quoi consiste la Maison du Roi? De la Maison du Roi.

R. En Cavalerie & en Infanterie Françoise & Suisse.

D. Comment distingue-t-on la Cavalerie? La Cavalerie.

R. On la distingue par les quatre Compagnies des Gardes du Corps; les Gendarmes, les Chevaux-Légers, les deux Compagnies des Mousquetaires.

D. Qui est ce qui commande les quatre Compagnies des Gardes? Des Gardes du Corps.

R. Ce sont présentement quatre Maréchaux de France, que l'on nomme Capitaines des Gardes, qui ont sous eux trois Lieutenans

tenans, trois Enſeignes, un Aide-Major, un Commiſſaire à la conduite, douze Exemts, douze Brigadiers, douze Sous-Brigadiers, un Contrôleur Clerc du Guet, ſix Trompettes, un Timbalier, un Aumônier, un Chirurgien, un Tréſorier. Les Gardes augmentent, ou diminuent, ſelon la volonté du Roi.

Compagnie Ecoſſoiſe, prémière.

D. Quelle eſt la plus ancienne des quatre Compagnies?

R. C'eſt la prémière, qu'on nomme la Compagnie Ecoſſoiſe. Charles VII, en 1423, pour donner des marques aux Ecoſſois de la confiance qu'il avoit dans leur Nation, en forma une Compagnie pour la garde de ſa perſonne.

Ses avantages.

D. En quoi conſiſtent les privilèges & les avantages de cette Compagnie?

R. C'eſt que les Officiers ont toujours place auprès du Roi, quoiqu'ils ne ſoient point de quartier, & les vingt-quatre Gardes de la Manche ſont tirés de cette Compagnie. Le Capitaine de la Compagnie Ecoſſoiſe prend l'ordre du Roi pour l'habillement & la diſcipline des Gardes.

Etabliſſement des autres Compagnies.

D. Qui eſt-ce qui a établi les trois autres Compagnies?

R. Louïs XI, en 1479. Charles VIII, en 1497; & François I, en 1515.

Bandolières des Gardes du Corps.

D. Comment les diſtingue-t-on?

R. Par leurs Bandolières. La prémière blanche & argent, & la houſſe rouge. La ſeconde bleue & argent, & la houſſe bleue. La troiſième jaune & argent, & la houſſe jaune. La quatrième verte & argent, & la houſſe verte.

Fonctions du Capitaine &

D. Quelles ſont les fonctions du Capitaine des Gardes, des autres Officiers, & des Gardes?

R. Le

R. Le Capitaine eſt logé au Château proche la Chambre du Roi; il ne doit jamais découcher, & doit garder les clefs du Château ſous ſon chevet. C'eſt préſentement le Major. Le Capitaine reçoit les Ambaſſadeurs à la porte de la ſale, les conduit à la chambre, & les reconduit de même, les Gardes rangées en haye. Le Capitaine a place dans le caroſſe du Roi, qu'il ne quitte point juſqu'à ce qu'il ſoit couché. Il marche immédiatement après le Roi, hors dans un défilé où il cède le pas au Grand Ecuyer. Le Capitaine reçoit le ſerment des Officiers & des Gardes quand ils ſont reçus; ils doivent être François de nation, & êtres préſentés par quelque perſonne connue. autres Officiers.

D. Quel eſt l'habillement des Gardes du Corps? Habillement.

R. La couleur eſt bleue, & le galon d'argent.

D. Les Officiers ont-ils quelque marque de diſtinction qui puiſſe les faire reconnoître? Marques de diſtinction des Officiers.

R. Ils ont un Bâton d'Ebène, dont les deux extrêmités ſont garnies d'ivoire, leurs juſt-au-corps ſont plus ou moins galonnés, ſelon leur Charge. Les Brigadiers ont une pertuiſanne quand ils ſont à pied, & les Gardes de la Manche ſe tiennent debout à côté du Roi, quand il paroit en public.

D. Comment ſe fait le ſervice des Gardes? Service des Gardes.

R. Par quartier, & le Capitaine qui eſt de quartier ne commande point les Gardes de ſa Compagnie.

D. Quels ſont les Appointemens des Officiers des Gardes, & des Gardes? Appointemens.

R. Ceux du Capitaine ſont de 24000 livres. Ceux des Lieutenans, de ſoixante écus par mois, outre les penſions & les gratifications. Ceux des Enſeignes, de cinq livres par jour. Ceux des Exemts, de trois livres par jour. Ceux des Brigadiers, de deux livres dix ſous par jour. Ceux des Sous-Brigadiers, de deux livres par jour. Ceux du Major, de ſix livres. Ceux des Aides-Majors, de cinq livres. Ceux des Gardes, de trente ſous, ſurquoi on leur en retient 13 pour leur habit & le reſte de leur entretien par mois, & pour le valet & nourriture du cheval, enſorte qu'il ne leur reſte que dix-ſept ſous; quand ils ſont du guet & de garde, ils ont quarante ſous des cierges à la Chandeleur & à la Fête-Dieu. Ils ſervent chez Monſeigneur le Dauphin, Mr. le Duc de Bourgogne, &c.

Remonte de la Brigade.

D. Qui eſt-ce qui a ſoin de la remonte de la Brigade?

R. C'eſt le Chef de la Brigade. Elle contribue par égale portion à l'achat des chevaux quand il en vient à mourir.

Achat de la Charge de Capitaine des Gardes.

D. Eſt-ce le Roi qui donne les Charges de Capitaine des Gardes?

R. Elles s'achètent préſentement, moyennant cinq cens mille livres, qu'on paye à la Veuve ou aux héritiers du Capitaine mort.

Gendarmes de la Garde.

D. Par qui les Gendarmes ſont-ils commandés?

R. Par le Roi; celui qui eſt à la tête n'eſt que Capitaine-Lieutenant.

D. Y a-t-il longtems que cette Compagnie eſt ſur pied?

R. Du

R. Du règne de Louïs XIV.

D. De combien eſt-elle?

R. De deux-cens quarante hommes.

D. Quels ſont les Officiers?

Leurs Officiers, & leurs Appointemens.

R. Ce ſont un Capitaine-Lieutenant, qui a d'appointemens 345 livres par quartier d'ancienne paye, 820 livres qu'il touche à la place du Capitaine, & 2700 livres d'Appointemens extraordinaires. Deux Sous-Lieutenants, qui ont chacun 210 livres de gages par quartier, & 1350 livres d'appointemens extraordinaires pendant le quartier. Trois Enſeignes, qui ont chacun 135 livres de gages par quartier, & 1080 livres d'Appointemens extraordinaires pendant le quartier, & 1875 livres de penſion. Trois Guidons, qui ſont comme les Enſeignes. Dix Maréchaux des Logis, qui ont 85 livres de gages, 600 livres d'Appointemens extraordinaires, & 750 livres de penſion. Un Commiſſaire à la conduite a 900 livres de gages par quartier, & ſes taxations ordinaires & extraordinaires. Huit Brigadiers, qui ont 680 livres de paye ordinaire, 450 livres de penſion, 300 livres à la fin du quartier près du Roi. Huit Sous-Brigadiers, à 680 livres de paye, & 400 livres de penſion. Un Major, qui eſt Maréchal des Logis. Quatre Sous-Aides-Majors. Gendarmes 240 Maîtres, qui ont 680 livres par an. Quatre Trompettes, chacun 90 livres. Un Timballier, 90 livres & la paye de Gendarme. Un Fourier, 90 livres & la paye de Gendarme. Un Aumônier, 90 livres. Un Chirurgien, 90 livres. Un Apoticaire, 90 livres. Un Sellier, 90 livres. Un Maréchal ferrant, 90 livres. Un Tréſorier, un Contrôleur,

D. Qui eſt-ce qui diſpoſe des places de Gendarmes?

R. C'eſt le Capitaine-Lieutenant: autrefois elles ſe vendoient, & n'étoient remplies que de gens qui vouloient ſe mettre à couvert des charges publiques.

Gratification faite par Louis XIV.

D. Louis XIV n'a-t-il pas fait quelque gratification aux Officiers pour les dédommager du caſuel de la Compagnie?

R. Il leur a donné vingt-ſix mille livres, qui ont été partagées entre les Officiers, ſavoir treize mille au Capitaine, cinq mille au Sous-Lieutenant, quatre mille à l'Enſeigne, quatre mille au Guidon.

Habillement des Gendarmes.

D. Quel eſt l'habillement des Gendarmes?

R. Il eſt rouge, galonné d'or, un ruban vert ſur le chapeau.

Appointemens des Gendarmes.

D. Combien les Gendarmes ont-ils d'appointemens par an?

R. Six cens quatre-vingt livres, & ſervent par quartier; ils vont tous les jours à l'ordre du Roi, & ſe placent au-deſſus du Chevau-Léger & du Mouſquetaire.

Chevaux-Légers de la Garde, & leurs Appointemens.

D. Les Officiers de la Compagnie des Chevaux-Légers ſont-ils différens de ceux des Gendarmes?

R. Ils ſont les mêmes, à la reſerve des quatre Cornettes qui tiennent la place des Enſeignes & des Guidons. Les Appointemens ſont moins forts que ceux des Gendarmes. Le Capitaine-Lieutenant a 6000 livres. Les deux Sous-Lieutenans 1875 livres de penſion & de gages. Les quatre Cornettes, ont chacun 750 livres de penſion, & 3000 livres de gages. Dix Maréchaux des Logis, chacun 1620 livres de paye, qu'ils touchent par quartier. Huit Brigadiers,

Digitized by Google

diers, quatre à 500 livres de penſion, & 300 livres de gratification après le quartier: les quatre autres n'ont que la penſion. Huit Sous-Brigadiers, à 450 livres de penſion. Un Major. Quatre Aides-Majors. Quatre Porte-Étendars, à 400 livres de penſion chacun. Chaque Chevau-Léger à 31 ſous par jour, & 20 ſous quand il ſert près du Roi.

D. Quel eſt l'habillement des Chevaux-Légers? Leur Habillement.

R. Rouge, galonné d'un galon d'or & argent, & un ruban rouge ſur le chapeau.

D. D'où vient le nom de Chevau-Léger? Origine de leur nom.

R. De ce qu'ils étoient armés plus légerement que les Gendarmes, qui l'étoient de pied en cap.

D. Combien y a-t-il de Compagnies de Mouſquetaires du Roi? Mouſquetaires du Roi.

R. Deux Compagnies, qui ſont de 250: ils ont le Roi pour Capitaine.

D. Par qui ont-elles été créées? Par qui créées.

R. La prémière par Louïs XIII, & la ſeconde par Louïs XIV, après la mort du Cardinal Mazarin qui en faiſoit ſa garde.

D. Comment les diſtingue-t-on préſentement? Mouſquetaires gris & noirs.

R. En Mouſquetaires gris & en noirs, à cauſe qu'ils ſont montés ſur des Chevaux gris & ſur des Chevaux noirs.

D. Quel eſt leur habillement? Leur habillement.

R. Il eſt rouge préſentement, avec des boutonnières & boutons d'or aux gris, d'argent aux noirs, une ſoubreveſte par deſſus,

avec une croix devant & derrière comme les Chevaliers de Malthe.

Officiers des Mousquetaires, & leurs Appointemens.

D. Quels sont les Officiers des Mousquetaires?

R. Chaque Compagnie a un Commandant, qui a 6000 livres de pension. Deux Sous-Lieutenans, qui ont chacun 200 livres par mois, & 3000 livres de pension. Deux Enseignes, à 150 livres par mois, & 2500 livres de pension. Deux Cornettes, à 150 livres par mois, & 2000 livres d'appointement. Huit Maréchaux des Logis, dont les trois prémiers ont 1200 livres de pension, & les autres, huit cens, avec 25 écus par mois. Un Commissaire à la conduite. Quatre Brigadiers, à 21 écus par mois, & 500 livres de pension. Seize Sous-Brigadiers, à 300 livres de pension, & la paye de Mousquetaire, qui est de 40 sous par jour. Un Porte-Etendart, 300 livres de pension & sa paye. Un Porte-drapeau de même. Les cinquante anciens Mousquetaires ont des pensions, savoir les dix prémiers 300 livres, les douze suivans 250 livres, quinze 200 livres, & quinze autres 150 livres, ce qui se pratique pareillement dans les Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-légers.

Pourquoi les Mousquetaires ont un Drapeau, &c.

D. Pourquoi les Mousquetaires ont-ils un Drapeau, des Tambours & des Hautbois?

R. C'est qu'ils sont sur le pied de Cavalerie & d'Infanterie, & qu'ils passent en revue devant le Roi à pied & à cheval. On leur apprend l'exercice pour l'un & pour l'autre service.

Leurs fonctions.

D. Quand le Roi marche, quelle est la fonction des Mousquetaires? *R.*

R. Ils ſont garde à la porte du Roi & aux avenues du Château, & ils ont bouche à la Cour.

D. N'ont-ils pas les mêmes petits Officiers que les Gendarmes & les Chevaux Légers? Leurs petits Officiers.

R. Tout de même, ſavoir: un Aumônier, a ſix cens livres de penſion, & la paye de Mouſquetaire; un Chirurgien; quatre Fouriers; ſix Tambours, à cinquante ſous par jour; ſix Hautbois; un Apoticaire; un Maréchal ferrant; un Sellier. Tous ces Officiers n'ont que trente ſous par jour; & trois Tréſoriers.

D. Qui eſt-ce qui va à l'Ordre? Mouſquetaire qui va à l'Ordre.

R. Un Mouſquetaire de chaque Compagnie ſe trouve tous les matins au lever du Roi avec l'équipage de Mouſquetaire, & botté, pour recevoir l'ordre du Roi, qu'il rapporte au Commandant.

D. Quelles ſont les perſonnes qui ſont reçues dans les deux Compagnies?

R. Des Gentilshommes, ou autres vivans noblement.

D. Peut-on avoir de l'emploi ſans paſſer par les Mouſquetaires?

R. Non, quand on eſt d'un certain rang; & depuis quelques années le Roi veut que tout ce qu'il y a de perſonnes de diſtinction dans ſon Royaume faſſent Campagne de Mouſquetaires.

D. Y a-t-il longtems que la Maiſon du Roi a des Grenadiers à cheval? Grenadiers de la Maiſon du Roi.

R. Ce n'eſt que du règne de Louïs XIV.

D. De combien eſt compoſée cette Compagnie? De combien cette Compagnie eſt compoſée.

R. De quatre-vingt-dix Maîtres, que l'on choiſit dans tous les Grenadiers, d'un Capitaine, de deux Lieutenans, deux Maréchaux

des Logis, quatre Sergens, huit Brigadiers, huit Sous-Brigadiers, un Fourier, & trois Tambours.

Ses fonctions.

D. Quel eſt le ſervice de cette Compagnie?

R. De combattre à la tête de la Maiſon du Roi, pour lui déboucher les paſſages; ils combattent preſque toujours à pied, & ſont employés pour l'ordinaire aux attaques des Ouvrages de conſéquence.

Poſte de ces Grenadiers.

D. Où eſt le poſte de ces Grenadiers en campagne?

R. A la droite des Gardes du Corps.

Garde de la Porte.

D. Le Roi n'a-t-il point d'autres Troupes pour la garde de ſa perſonne?

R. Il a encore les Gardes de la Porte, dont le Capitaine eſt toujours de ſervice, & marche devant le Roi; les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, & la Compagnie des cent Suiſſes de la garde, mais toutes ces Compagnies ne ſervent qu'auprès du Roi.

Gardes d'Infanterie.

D. En quoi conſiſte la Garde d'Infanterie?

R. En deux Régimens, qui portent le nom de Gardes Françoiſes & de Gardes Suiſſe.

Régiment des Gardes Françoiſes.

D. De qui eſt compoſé le Régiment des Gardes Françoiſes?

R. De trente-deux Compagnies, ſur le pied de ſix vingts hommes, & ſix Sergens, qui portent le nom de leurs Capitaines.

Officiers de ce Régiment, & leurs Appointemens.

D. Quels ſont les Officiers du Régiment aux Gardes?

R. Ce ſont un Colonel Général, dont la Charge eſt ſur le pied de cinq cens mille livres. Depuis Monſieur de Boufflers il a dix mille livres d'appointemens, & ſix deniers par livres ſur tous les Officiers & Soldats du Régiment. Chaque Compagnie a un Capitaine,

taine, qui a 3060 livres en titre de Colonel. Un Lieutenant, qui a 1100 livres. Un Sous-Lieutenant, 900 livres. Un Enseigne, 660 livres. Le Major est payé comme un Capitaine. Les quatre Aides-Majors, 2000 livres. Les Sous-Aides-Majors, 1100 livres, & 900 livres de gratification.

Officiers de la Compagnie Colonelle.

D. Sur quel pied sont les Officiers de la Compagnie Colonelle?

R. Sur le même pied que les Officiers des autres Compagnies, quoiqu'ils ne soient qualifiés que de Capitaines-Lieutenans, à cause que la Compagnie est affectée au Colonel Général. Cette Compagnie a trois Lieutenans, trois Sous-Lieutenans, & deux Enseignes.

Prérogatives des Gardes Françoises.

D. Quelles sont les prérogatives de ce Régiment, & des Officiers?

R. Pour le Régiment, quand il est en marche, ou qu'il est campé, son poste est toujours au corps de bataille; en garnison il se choisit un poste fixe. Les Sergens reçoivent l'ordre du Major, & font un cercle à part pour le recevoir. Pour les Officiers, les Capitaines ont le titre de Colonels, & ceux qui étoient Capitaines avant l'année 1691 marchent devant les Colonels qui avoient commission avant cette année-là. Quand le Régiment monte la tranchée, si le Capitaine qui le commande n'est pas Brigadier, il ne laisse pas de commander, sans qu'un Brigadier d'armée puisse se mettre à la tête. Les Lieutenans de ce Régiment commandent à tous les Capitaines des autres Régimens. Les Sous-Lieutenans aux Lieutenans.

Habillement.

D. Quel est l'habillement des Soldats aux Gardes?

R. Il eſt bleu relevé de rouge. Les Officiers ſont galonnés d'argent, & les Soldats ont des boutonnières de galon de fil blanc.

Emploi du Regiment des Gardes Françoiſes.

D. A quoi eſt employé le Régiment aux Gardes?

R. En tems de guerre on en fait un détachement qui ſert en campagne, & le reſte va monter tous les jours la Garde au Château où le Roi fait ſa réſidence.

Paye des Soldats aux Gardes.

D. Quelle eſt la paye d'un Soldat aux Gardes?

R. Il a cinq ſous par jour, & comme il eſt logé dans les Faux bourgs de Paris, il a occaſion de gagner ſa vie les jours qu'il n'eſt point de garde.

D. Avec qui ce Régiment monte-t-il la Garde chez le Roi?

R. Avec le Régiment des Gardes Suiſſes, dont il a la droite par tout.

Régiment des Gardes Suiſſes.

D. De combien de Compagnies eſt compoſé le Régiment des Gardes Suiſſes?

R. De douze Compagnies, de deux cens hommes chacune, qui ſont commandés par un Colonel Général.

Officiers de l'Etat Major.

D. Quels ſont les autres Officiers qui ſont l'Etat-Major?

R. Un Lieutenant-Colonel, deux Majors, un Maréchal des Logis, un Aide, un Truchement, deux Aumôniers, un Chirurgien Major, un Auditeur, un Grand Prévôt, un Greffier, vingt Archers, & un Exécuteur.

Autres Officiers.

D. Quels ſont ceux d'une Compagnie?

R. Ce ſont un Capitaine, qui a d'appointemens par mois pour tenir la Compagnie complette 4202 livres. Un Capitaine Lieutenant, qui a cinquante écus. Un Lieutenant, quarante écus. Un Sous-Lieute-

tenant, trente écus. Un Enseigne, vingt-cinq écus. Quatre Sergens, un Capitaine d'armes, un Fourier, un Prévôt, un Porte-Enseigne, un Juge, un Sécrétaire, des Caporaux, des Apointés, quatre Tambours, & quatre Trabans.

Habillement.

D. Quel est l'habillement des Suisses?

R. Rouge, relevé de bleu, même parure que le Régiment aux Gardes. Les Officiers Suisses ont le haussecol argenté, & les François doré.

Privilèges.

D. En quoi consistent les privilèges des Gardes Suisses?

R. De faire rendre la justice par leurs Officiers, pour quelque affaire que ce soit.

D. Qui est-ce qui a établi la Garde Suisse?

R. C'est Louis XI.

D. Quand le Régiment des Gardes Françoises ne se trouve point en marche avec celui des Suisses, qui est-ce qui a le pas?

R. C'est le plus ancien Régiment qui a la droite, & qui passe devant.

De qui ils reçoivent l'Ordre.

D. De qui les Officiers des Gardes Françoises ou Suisses reçoivent-ils l'ordre que donne le Roi?

R. De leur Colonel, quand il le veut prendre; sinon ils le vont prendre eux-mêmes du Roi.

Leur poste.

D. Dans quel endroit est le poste des deux Compagnies des Gardes au Château?

R. Dans la prémière Cour, rangées en haye, les François à la droite, & les Suisses à la gauche.

Leurs fonctions.

D. Que doivent-ils faire quand le Roi, les Princes, ou quelqu'autre personne de distinction entre ou sort?

R. Ils doivent prendre leurs armes & se ran-

ranger en haye. Les Tambours battent aux champs pour le Roi & la Reine. Quand le Saint Sacrement passe devant eux, ou le jour de la Fête-Dieu, les Soldats un genou en terre présentent leurs armes, les Officiers saluent avec l'Esponton & le Drapeau.

D. Pourquoi fait-on seulement l'appel pour Monseigneur & Messieurs les Princes?

R. C'est que le Roi l'a ainsi ordonné.

D. Comment nommez-vous les autres personnes pour qui on fait l'appel?

R. Le Nonce du Pape, les Ambassadeurs, quand ils prennent leur prémière & dernière audience du Roi; le Colonel des Gardes Françoises, le Colonel Général des Suisses, & le Colonel du Régiment des Gardes des Suisses?

Leur paye. *D.* Quelle est la paye des Suisses?

R. Le double des François.

La Gendarmerie. *D.* La Gendarmerie fait-elle un Corps à part?

R. Elle marche immédiatement après la Maison du Roi, & lorsqu'elle se trouve à l'Armée avec elle, son poste est à l'aile gauche de la prémière ligne. Quand le Roi commande son Armée en personne, elle monte la Garde par Escadron comme les autres Compagnies de la Maison du Roi.

D. De quoi est composé ce Corps?

R. De Gendarmes & de Chevaux-Légers.

Noms des Compagnies des Gendarmes. *D.* Comment nomme-t-on les Compagnies de Gendarmes?

R. La prémière se nomme les Gendarmes Ecossois, qui ont rang après les Chevaux-Légers de la Garde, & devant les Mous-

Mouſquetaires. Les autres étoient ci-devant les Gendarmes Anglois; les Gendarmes Bourguignons; les Gendarmes Flamans; les Gendarmes de la Reine; les Gendarmes Dauphins; les Gendarmes de Bourgogne; les Gendarmes d'Anjou; les Gendarmes de Berri; les Gendarmes d'Orléans. Les Chevaux-legers étoient les Flamans; de la Reine; Dauphins; de Bourgogne; d'Anjou; de Berri; d'Orléans.

D. Combien chaque Compagnie a-t-elle d'Officiers? Officiers de chaque Compagnie.

R. Les Gendarmes ont un Capitaine Lieutenant; un Sous-Lieutenant; un Enſeigne; un Guidon; un Major-Général; un Aide-Major; un Sous Aide-Major; deux Maréchaux des Logis; quatre Brigadiers; quatre Sous-Brigadiers; deux Porte-Etendarts; un Fourier; deux Trompettes; un Timbalier;

D. Les Chevaux-Légers ont-ils autant d'Officiers? Officiers des Chevaux-Légers.

R. Ils ont les mêmes Officiers, excepté l'Enſeigne, & au-lieu de Guidon ils ont un Cornette.

D. Quelle eſt la paye d'un Gendarme? Paye des Gendarmes.

R. De vingt-deux ſous, ſurquoi on lui retient ſix ſous pour la nourriture du Cheval, & quatre pour ſon décompte. Il a double ration en Campagne.

D. Pourquoi nomme-t-on Capitaines-Lieutenans ceux qui ſont à la tête de chaque Compagnie?

R. C'eſt que le Roi & les Princes en ſont Capitaines.

D. Par qui ce Corps-là eſt-il commandé? Commandant de ce Corps.

R. Par le Capitaine de la Compagnie Ecoſ-

Ecossoise, & en son absence par le Capitaine de la Compagnie qui suit.

D. Est-ce le Roi qui donne les charges de la Gendarmerie ?

R. Oui, quand elles vaquent par mort, mais on peut les vendre.

Gouvernemens.

D. Comment distingue-t-on les Gouvernemens ?

R. En ceux des Provinces & ceux des Places de guerre.

Officiers d'une Place de guerre.

D. Expliquez moi le pouvoir & les fonctions des Officiers des Places de guerre.

R. Les Officiers des Places de guerre sont un Gouverneur ou un Commandant, un Lieutenant de Roi, un Major, des Aides-Majors, & des Capitaines des Portes.

D. Ne distingue-t-on point les Gouvernemens des Places de guerre ?

R. On les distingue en grands Gouvernemens, en petits, & simple Commandement.

Appointemens.

D. Quels sont les Appointemens de ces Gouvernemens ?

R. Les grands sont de douze mille livres, & autant pour la table; les petits ne sont que de six mille livres, sans table s'ils ne veulent ; & pour les simples Commandemens, les Appointemens sont proportionnés au poste qu'ils doivent défendre.

D. Les Commandans sont-ils au-dessus des Gouverneurs ?

R. Oui, & quand il arrive que le Roi en met dans une Place, le Gouverneur n'est plus qu'un Lieutenant de Roi.

Science d'un Gouverneur.

D. Que doit savoir un bon Gouverneur ?

R. Il doit connoître l'importance de sa Place,

Place, la manière dont elle peut être attaquée, la force de chaque pièce de Fortification, & faire faire en tems de paix les préparatifs qui sont nécessaires pour soutenir les endroits les plus foibles.

D. De quoi une place de guerre doit elle être munie ? Munitions d'une Place.

R. D'une bonne Garnison, proportionnée au nombre des Bastions, des munitions de bouche & de guerre.

D. Quelles sont les fonctions d'un Gouverneur ? Fonctions du Gouverneur.

R. Il ordonne les Gardes, les Rondes, les Patrouilles, donne tous les soirs le Mot & l'ordre, visite lui-même de tems en tems les postes, afin d'obliger les Officiers & les Soldats à être assidus & vigilans. Il envoye souvent des partis en Campagne pour faire payer les contributions, & pour apprendre des nouvelles des Ennemis. Il doit savoir tout ce qui se passe au dedans & au dehors de sa Place, & pour cela il faut qu'il dépense en espions, sans quoi il ne peut jamais réussir.

D. Que doit encore savoir un habile Gouverneur ?

R. Toutes les ruses & toutes les chicanes que peuvent fournir l'Art d'attaquer & de défendre une Place ; car s'il n'est pas capable de montrer aux Ennemis quelque défense nouvelle, il ne tiendra pas longtems, quelque bonne que soit une Place. Il faut donc qu'un Gouverneur soit bon Ingénieur.

D. Le Lieutenant de Roi a-t-il d'autres fonctions que le Gouverneur ? Lieutenant de Roi.

R. Il fait tout en l'absence du Gouverneur, c'est-pourquoi il doit avoir les mêmes qualités qu'un Gouverneur.

D.

Le Major d'une Place.

D. Le Major commande-t-il dans une place en l'abſence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi?

R. Non, à moins qu'ils ne ſoient plus anciens Officiers, & qu'ils n'ayent une Commiſſion expreſſe pour y commander.

Ses fonctions.

D. Quelles ſont les fonctions d'un Major de Place?

R. C'eſt lui qui fait monter la Garde, tirer les Poſtes, les Rondes, qui règle les ſentinelles, va prendre l'Ordre, & le diſtribue aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la Garniſon, fait ſa Ronde Major, viſite les corps de Gardes, les Eſcouades, les armes des Soldats, diſtribue les munitions, ferme & ouvre les portes, & rend tous les jours compte au Gouverneur de tout ce qui s'eſt fait dans la Place; c'eſt lui encore qui ſigne les Extraits des revues de Commiſſaire, avec le Gouverneur de la Place.

Aides-Majors.

D. Y a-t-il pluſieurs Aides-Majors dans une Place?

R. On en met plus ou moins, ſelon la grandeur de la Place; leurs fonctions ſont celles du Major.

Emploi du Capitaine des Portes.

D. A quoi ſont employés les Capitaines des Portes?

R. Uniquement à aller prendre le matin les clefs chez le Gouverneur, & le ſoir à les y porter.

D. Quels Sont les appointemens du Lieutenant de Roi, & des autres Officiers?

R. Ils ſont proportionnés à la Place dans laquelle ils ſont.

Profits des Officiers d'une Place.

D. Ont-ils part aux mêmes profits d'une Place?

R. Ils partagent, Le Gouverneur a la pêche

pêche du foſſé quand il eſt plein d'eau, & la dépouille du foin & du blé que l'on peut ſemer dans la Place. Le Lieutenant de Roi a la moitié des dehors, le Major partage l'autre moitié, avec les autres Officiers, qui partagent également leur quart. Le Gouverneur partage de même les autres émolumens du dedans de la Place, qui conſiſtent dans les droits de Cantines de vin, de bière, & autres menus impôts.

D. A quoi ſont obligés les Bourgeois d'une Place de guerre? Obligation des Bourgeois.

R. De loger les Officiers, ou de leur payer leur logement.

D. Apprenez-moi quelles ſont les fonctions d'une Garniſon? Fonctions d'une Garniſon.

R. Tous les Officiers ſont dépendans du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, & du Major, quand il a Commiſſion, ſinon du plus ancien Capitaine; ils ne peuvent ſortir ni entrer, ni donner aucune permiſſion à leurs Soldats ſans le conſentement du Gouverneur. Tous les Conſeils de guerre ſe tiennent chez lui & par ſon ordre.

D. Quelles ſont les punitions dans une Place pour les Déſerteurs, & pour les autres fautes? Punitions.

R. On punit de mort les Déſerteurs vers le païs ennemi, & les autres ont le nez & les oreilles coupées, les joues marquées de fleurs de lis, & envoyés aux Galères. On perce la langue aux blaſphémateurs, on coupe le poing à ceux qui mettent l'épée à la main dans une Ville de guerre, dans un quartier, ou dans un camp. On fait paſſer par les armes ceux qui ſe défendent contre leurs Officiers. Les voleurs ſont mis ſur

ſur le cheval de bois la prémière fois, la ſeconde paſſés par les baguettes.

Heure de la garde.

D. A quelle heure monte-t-on la garde dans une Place?

R. Cela dépend de la volonté du Gouverneur; mais l'heure ordinaire eſt le matin.

D. Que doivent faire les Officiers pendant que les tambours battent la garde?

R. Ils doivent envoyer les Sergens & les Caporaux chez le Major, qui leur fait tirer au ſort les Poſtes & les Rondes; & écrit leur nom ſur un Regiſtre, afin de ſavoir les Officiers qui occupent le poſte. On aſſemble enſuite les Eſcouades, & on les conduit ſur la Place, d'où on les fait défiler à leurs Poſtes, & lorsqu'elles y ſont arrivées, elles ſe rangent en haye vis-à-vis de celles qui la deſcendent, & y demeurent juſqu'à ce que les Sentinelles ſoient relevées; les Troupes qui deſcendent la garde défilent, & celles qui la montent poſent leurs armes au Corps de garde.

Ce que doivent faire les Sentinelles.

D. Que doivent faire les Sentinelles?

R. Celle qui eſt avancée arrête à la porte un Etranger à pied ou à cheval, & appelle le Caporal, qui avertit l'Officier, & qui le fait conduire au Commandant par un Mouſquetaire; les autres doivent avertir le Corps de garde, dès qu'elles aperçoivent quelque choſe dans la campagne, & l'Officier fait fermer la barrière & lever le pont.

D. Qui ſont les Officiers qui doivent faire la Ronde?

R. Ce ſont ceux qui ont deſcendu la garde.

Ce qu'on fait à l'heure

D. Que fait-on quand l'heure de fermer les portes eſt venue?

R.

R. On ſonne la cloche du Béfroi pour faire rentrer les Troupes qui ſont dehors, & les Aides-Majors avec les Capitaines des Portes vont prendre les clefs chez le Gouverneur, accompagnés de quelques Mouſquetaires, & reviennent fermer, après quoi les Tambours battent la retraite, & les Sergens portent le mot aux Officiers, & le donnent aux Caporaux & aux Sentinelles, avec défenſe de laiſſer paſſer perſonne ſur les remparts ſans l'arrêter. Fermeture de la des portes.

D. Comment diſtingue-t-on les Rondes? Rondes.

R. Selon la qualité de l'Officier. Quand c'eſt le Gouverneur ou le Lieutenant de Roi qui la font, les Officiers du Corps de garde ſont obligés de ſortir au devant, & de faire mettre les Soldats en haye ſans armes, avancer de quelques pas pour leur donner le mot; les autres Rondes doivent donner le mot aux Caporaux & aux Anſpeſſades, qui le reçoivent l'épée nue, la pointe à l'endroit du cœur de celui qui le donne. Leur nombre.

D. Comment ſe font les Rondes? La maniére de les faire.

R. Celui qui la fait porte du feu, & dès que la Sentinelle l'apperçoit, elle doit crier, *qui va là*, ſi haut que les Corps de garde puiſſent l'entendre, & on eſt obligé de lui répondre; *Ronde de Gouverneur*, *Ronde de Major:* La Sentinelle qui eſt près des Corps de garde, après avoir dit, *demeure-là*, crie encore, *Caporal hors de la garde*, & le Caporal ſort du Corps de garde, met l'épée à la main, & demande encore, *qui va-là*, & on lui répond, *Ronde*, il dit, *avance qui a l'Ordre.*

D. Dans quel lieu de la Ville ſe font les Patrouilles? Lieu des Patrouilles.

R. Dans les rues de la Ville, par un Sergent

gent & un Mousquetaire de la Garde. Le but des Patrouilles est de faire retirer les Soldats & observer l'ordre.

Service de la Cavalerie.

D. A quoi emploie-t-on la Cavalerie dans une Place?

R. Le Gouverneur en fait des Détachemens pour battre autour de la Place, ou pour faire payer les Contributions.

CHAPITRE XIV.

Des Troupes de France, telles qu'elles sont actuellement sur pied. On donne dans ce Chapitre une liste historique de tous les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie, & de Dragons qui servent présentement. On y marque le tems de la création de chaque Régiment, les différens noms qu'ils ont portés, leur Uniforme, les Réformes qu'ils ont subies, le nombre d'hommes dont ils sont composés, le rang qu'ils tiennent; avec les noms des Colonels & Mestres de Camp qu'ils ont eus jusqu'à présent.

INFANTERIE.

1. PIcardie. Ce Régiment, composé de trois Bataillons, est le prémier de tous. Il n'y a que le Régiment des Gardes Françoises & Suisses (*a*) qui ayent le pas devant

(*a*) Voyez ci-après le *Dictionnaire militaire*, arti-

vant lui, quand à l'Armée ils ſont de Service enſemble. Picardie fut créé ſous l'ancien titre de Vieilles Bandes par Henri II, au commencement de 1558. & a été le prémier Régiment formé après le Combat de Saint-Quentin en 1557. Par un Réglement de Louis XIII en 1616. il ne roule point, & commande ſeul. Il a eu pour Colonels, Blaiſe de Montluc, Colonel-Général, en 1558. Philippe Strozzi, Seigneur d'Epernay, prémier Colonel en 1567. & depuis Colonel-Général en 1569. de Sevillac, en 1580. du Hallier, en 1589. depuis Maréchal de L'hôpital en 1617. le Baron de Saint-Blancart, frère du Maréchal de Biron, en 1598. de Zamet, en 1616. de Liancourt, en 1622. François de Bethune, Duc d'Orval, en 1625. Louis de Bethune, Duc de Charoſt, en 1633. de Breauté, en 1638. de Brichanteau, Marquis de Nangis, en 1640. de la Viéville, en 1646. de Pradel, en 1648. de Brichanteau, Marquis de Nangis, en 1653. le Comte de la Marck, en 1672. le Marquis de Bourlemont, en 1675. le Marquis d'Harcourt en 1677. Duc & Maréchal de France en 1703. le Prince d'Epinoy, en 1691. de Rohan-Guemenée, Prince de Montbazon, en 1702. de Rohan-Guemenée, Prince de Montauban ſon frère, en 1716. Le Chevalier de Vaſſé en 1734. M. le Duc d'Antin en 1745.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, doubles poches en long, boutonnières en pattes d'oyes, & chapeau bordé d'or. Il a neuf

articles *Gardes Françoiſes*, & *Gardes Suiſſes*, où il eſt fait mention de ces deux Régimens.

neuf Drapeaux, dont un blanc, qui eſt le Drapeau de la Colonelle, & croix blanche, de même qu'aux huit Drapeaux d'ordonnance tous rouges. Il a de plus Prévôté, ou un grand Etat-Major.

2. *Champagne*, compoſé de trois Bataillons, fut créé ſous Henri II. en 1558. Il roule avec Navarre & Piémont, ſuivant l'Ordonnance de Louis XIV. du 19. Février 1666. & une autre Ordonnance du même Roi du prémier Avril 1708. M. le Duc de la Trimouille, mort en 1741. étoit Colonel de ce Régiment. Le Marquis de Bellefond lui a ſuccedé, & en 1745. M. le Comte de Froulay fut placé à la tête de ce Régiment.

Son uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, poches en long, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les huits d'ordonnance verts, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major, compoſé d'un Prévôt, ſon Lieutenant, un Greffier, cinq Archers, & un Exécuteur de Juſtice, comme dans Picardie, & dans les autres Régimens où il y a Prévôté, avec un Aumônier, un Maréchal des Logis, & un Chirurgien major.

3. *Navarre*, compoſé de quatre Bataillons, fut créé ſous Henri II. en 1558. Il provient de l'ancienne Légion de Guienne.

Il eut pour prémier Colonel le Baron de Duras, en 1558. Enſuite il fut employé en Guienne, ſous le titre de Bande. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, Gouverneur de Guienne, en forma un Régiment, & y nomma pour Colonel M. de Tilladet.

ladet. Après la mort d'Antoine Roi de Navarre le 17. Novembre 1562. aux Andely en Normandie, ce Régiment fut employé à garder le jeune Roi de Navarre Henri ſon fils, qui, quand il fut déclaré Roi de France en 1589. l'y amena, & lui promit de s'en ſervir. Il roule avec Champagne & Piémont, ſuivant les Ordonnances de Louis XIV, du 19. Février 1666. & prémier Avril 1708. Depuis M. de Tilladet, ce Régiment a eu pour Colonels, de Varillant, en 1589. de la Limaille, tué au Siège d'Amiens, en 1597. de Boeſſe, en 1598. le Baron de Pardaillant, en 1604. le Maréchal de Themines, en 1617. Jaques de Saulx de Tavannes, tué au Siège de Montauban, en 1621. le Marquis de Palluau, tué au Siège de Saint Antonin, en 1622. le Marquis de Tavannes, en 1626. le Marquis de Saint-Simon, en 1630. le Marquis de Themines, tué au Siège de Mardick, en 1646. Jean d'Eſtrées, depuis Maréchal de France, en 1646. le Marquis de Lavardin, en 1663. le Marquis de Caraman, tué au Siège de Nimegue, en 1672. le Marquis d'Albert, en 1673. le Marquis de la Vieuville, en 1677. le Chevalier de Souvré, ci-devant Lieutenant-Colonel, en 1682. le Duc de la Roche-Guyon, en 1688. le Marquis de Maulevrier, en 1696. le Comte de la Baune-Pionzac, ci-devant Lieutenant-Colonel, en 1706. le Marquis de Gaſſion, en 1709. Le Comte de Mortemart, en 1742. le Prince de Craon en 1744. M. le Marquis de Stainville en 1745.

Son uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds ſur bois, poches en grand écouſſon à neuf boutons chacune, &

& chapeau bordé d'or. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & une croix blanche ſemée de fleurs de lis d'or, avec cinq Armes de Navarre en or au milieu, & aux quatre branches, ainſi que dans les croix blanches des onze Drapeaux d'ordonnance, de ſoie feuilles mortes. Il a Prévôté, ou un grand Etat-Major.

4. *Piémont.* Ce Régiment eſt compoſé de quatre Bataillons. Il eſt fait mention ſous le règne de Louis XII. en 1498. des Bandes noires de Piémont, appellées communément la Grande Verge. Comme les Souverains alors n'avoient point de Troupes réglées en tems de paix, & qu'ils en avoient en tems de guerre, ces mêmes Bandes noires furent ſur ce pied juſqu'en 1515. que François I. les prit à ſa ſolde, ſuivant l'accord fait par le Duc de Gueldre, qui marcha avec elle la même année en Piémont, & elles ont toujours été à la ſolde des Rois de France, tant qu'elles ont ſervi de-là les Monts pendant les Guerres d'Italie, dont les Rois de France étoient Souverains d'une bonne partie.

En 1521. le Comte de Saint-Paul, à la tête des Bandes Noires, prit d'aſſaut la Ville d'Heſdin. En 1528. M. de Lautrec, Général de l'Armée d'Italie, envoya les Bandes Noires commandées par Baillon, devant Melfe, lors du Siège de Naples. En 1542. Charles de Coſſé, Seigneur de Briſſac, étoit Colonel des vieilles Bandes Noires. On ne ſait pas les noms des Colonels qui l'ont précédé. L'origine du Régiment de Piémont ſe perd dans l'Hiſtoire des Bandes Noires, qui étoit ſon ancien nom. Henri II.

Digitized by Google

II. allant en personne en 1552. secourir les Electeurs contre l'Empereur, avoit dans son Armée vingt Enseignes ou Drapeaux, qui ont toujours été noirs, des vieilles Bandes de Piémont, & le même Roi les mit en Régiment sous le nom de Piémont, à leur retour en deça des Monts, lorsqu'il forma le Régiment de Picardie, en 1558.

Depuis Charles de Cossé, Seigneur de Brissac, ce Régiment a eu pour Colonels: le jeune Comte de Brissac qui lui succéda, & qui fut tué en 1569. à l'attaque de Mucidon; la Rivière de Petayllé, tué au Siège de Brouage; Honoux, tué à la défense de Poitiers; Dentefort; d'Esgueries, en 1572. le Duc d'Epermon, en 1598. de Lioux, en 1604. de Vaucelles, en 1606. le Comte de Nanteuil, depuis Maréchal de Schomberg, en 1610. Richelieu, en 1611. Fontenai-Mareuil, en 1617. le Comte de Clermont-Tonnerre, en 1637. de Senecé, en 1641. tué à la Bataille de Sedan; d'Andelot, fils du Maréchal de Chatillon; de Pauliac; de Vassé; de Saveuse, en 1654. tué près de Maubeuge; de Chavigny-Bouthillier, en 1659. de Chavigny-Bouthillier, en 1663. la Meilleraye, en 1667. de la Macline, en 1675. le Marquis de Rebé, en 1680. tué à Nerwinde, en 1693. le Comte de Lux, depuis Duc de Chatillon, en 1693. le Chevalier de Luxembourg, aujourdhui Maréchal de Montmorency, en 1700. le Marquis de Fervaques, en 1704. le Duc de Louvigny, depuis Duc de Grammont, en 1711 mort Colonel des Gardes Françoises, en 1741. le Marquis de Fervaques, après le Duc de Grammont, reprit le Régiment en 1716. le Comte de Maulevrier, en 1719. M. le

Comte de la Maſſais en eſt Colonel depuis 1740.

Ce Régiment roule avec Champagne & Navarre, ſuivant les Ordonnances de Louis XIV du 19 Février 1666 & du prémier Avril 1708. Son uniforme eſt un habit gris-blanc, poches en pattes, demi-écuſſons, paremens noirs, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours noir. Il y a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & les onze d'ordonnance tous noirs, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

5. *Normandie.* Ce Régiment eſt de quatre Bataillons, & fut levé en Normandie ſous Louis XIII en 1616 par le Maréchal d'Ancre, & mis au rang du cinquième des ſix vieux Corps en 1727 ſous la protection du Connétable de Luynes.

Son uniforme eſt un habit complet gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Les Officiers ont pris les paremens de velours noir en 1738. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les onze d'ordonnance ſont jaunes, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major. M. le Marquis de Talleyrand fut nommé Colonel de ce Régiment en 1737 lequel ayant été tué au Siège de Tournay en 1745, M. le Comte de Perigord ſon fils lui a ſuccedé.

6. *La Marine.* Ce Régiment fut formé par le Cardinal de Richelieu des reſtes des Compagnies franches de la Marine ſous Louis XIII en 1627. Il a eu rang de ſixième des ſix vieux Corps en 1635 par la faveur du Cardinal de Mazarin, qui en étoit Meſtre-de-

de-Camp. M. le Marquis d'Aubigné en eſt Colonel depuis 1737.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours & de panne noirs de tout tems. Il eſt compoſé de quatre Bataillons.

7. *Bourbonnois.* Ce Régiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il fut créé & formé des anciennes Bandes de Montferrat en 1584 ſous Henri III au nom de M. de Nereſtang, prémier Colonel. Puis a été Nereſtang, de la même famille, ſous Henri IV. en 1595. Chappes, ſous Louis XIII en 1611. Enſuite Silly, Caſtelnau & Refuge. Il a eu le nom de la Province de Bourbonnois, ſous Louis XIV en 1672. Il roule avec Rohan & Auvergne, ſuivant l'Ordonnance du feu Roi du 28 Février 1666. Il eut pour Colonel en 1745 M. le Duc de l'Eſpare, Gouverneur de la Haute & Baſſe Navarre, qui a ſuccedé au feu Duc de Grammont tué à la Bataille de Fontenoy. M. le Chevalier de Valence en eſt Colonel à préſent.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & violets par oppoſition, & croix blanche. Il a Prévôté, ou Etat Major.

8. *La Tour du Pin.* Ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, portoit à ſa création le nom de Baligny ſon prémier Colonel, ſous Henri IV en 1595. Enſuite quatre Marquis de Rambures, frères ou couſins, en ont été Colonels. Deux Comtes de Feu-

quieres l'ont été jusqu'en 1697. Ensuite M. le Marquis de Leuville jusqu'en 1718. M. le Duc de Richelieu jusqu'en 1738. M. le Duc de Rohan jusqu'en 1745 qui eut pour successeur en 1745 le Marquis de Crillon. M. le Marquis de la Tour du Pin de la Charée en est aujourdhui Colonel. Ce Régiment a toujours porté le nom de son Colonel. Il roule avec Bourbonnois & Auvergne, suivant l'Ordonnance du 28 Février 1666.

L'uniforme est un habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il y a neuf Drapeaux; celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'Ordonnance, jaunes & violets, par opposition. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

9. *Auvergne.* Ce Régiment est de deux Bataillons. Il fut créé sous Henri IV en 1606. Il s'appella du Bourg, du nom de son prémier Colonel; ensuite l'Epinasse en 1610 sous Louis XIII. Il eut le nom de la Province d'Auvergne, avec le Drapeau blanc en 1635. Il roule avec Bourbonnois & Rohan, suivant l'Ordonnance du 28 Février 1666. M. le Marquis de Clermont en étoit Colonel en 1740. Mr. le Duc de Duras le fut jusqu'en 1745 & eut pour successeur M. le Comte de Chatelux ci-devant Colonel du Régiment d'Aunis.

L'uniforme est un habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Il a six Drapeaux, dont un blanc, qui est celui de la Colonelle. Les cinq d'ordonnance, violets & noirs, par opposition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

10. *Monaco.* Ce Régiment, qui est de trois

trois Bataillons, a été créé ſous Henri IV en 1609, & s'appelloit Rozan du nom de ſon prémier Colonel. Il a été l'Eſdiguieres, enſuite Sault & Teſſé. Sous Louis XIII en 1615 il a eu l'Etat-Major, & a toujours porté le nom de ſon Colonel. Ci-devant il étoit Tallard. Depuis 1739 il a pour Colonel M. le Prince de Monaco.

Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance ſont aurores & violets par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il a Prévôté, ou Etat-Major.

11. *Mailly.* Ce Régiment eſt compoſé de trois Bataillons. Il a eu pour prémier Colonel en 1610 ſous Henri IV. Vaubecourt le père, enſuite Vaubecourt le fils. Les autres Colonels ont été d'Eſpagny, Bandeville, Vaubecourt petit-fils, Nettancourt, Mailly, Beuil, Broſſe, Bouſleurs, Remiancourt, ci-devant Prince de Pons, auquel a ſuccedé M. Gaſton de Lorraine, Comte de Marſan, en 1735. M. le Duc de Boujols en a été Colonel juſqu'en 1746, & a eu pour ſucceſſeur M. le Marquis de Mailly.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc: les huit d'ordonnance ſont rouges & violets par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

12. *Du Roi.* Ce Régiment qui eſt de quatre Bataillons, eſt le ſixième des Petits vieux Corps, parce que Saint-Vallier, à préſent Artois, lui céda ſon rang lors de ſa

création en 1662. C'eſt le prémier qui ait eu des Grenadiers en 1667. Il a été mis en quatre Bataillons en 1691 & n'a point d'autre Inſpecteur que le Roi, ou ſon Colonel-Lieutenant. M. le Marquis d'Angeau en a été le prémier Colonel-Lieutenant en 1662. Meſſire René de Becdelievre, Chevalier, Marquis de Saint-George, Brigadier des Armées du Roi, tué à la Bataille de Saint-Denis près Mons, le 14 Aout 1678 a été un des prémiers Colonels-Lieutenans de ce Régiment. M. le Duc de Biron l'a été depuis 1734 juſqu'en 1745 qu'il paſſa à la tête du Régiment des Gardes Françoiſes, & fut remplacé dans le commandement de celui-ci par M. le Comte de Guerchy.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, veſte, culote & bas bleus, boutons de cuivre, gances de laine aurore de trois en trois, ſur l'habit & la veſte juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'or. Il a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt croix blanche ſemée de fleurs de lis d'or. Les onze Drapeaux d'ordonnance ſont rouges & verts par oppoſition, & croix blanches, auſſi ſemées de fleurs de lis d'or. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, & de plus à ſa ſuite un Aumônier, un Maréchal des Logis, un Maître de Mathématiques, un Maître de Deſſein, un Maître d'Armes, un Chirurgien Major, entretenus & payés par le Roi.

13. *Royal.* Ce Régiment étoit au Service de Louis XIII en 1615 avant celui de l'Alteſſe, qui étoit au ſervice de Gaſton Duc d'Orléans, en 1622. Il fut incorporé dans celui de Royal, & il en forma le ſecond Bataillon. Il a eu pour Colonels Meſſieurs le Duc d'Arpajon & le Marquis de Pierrefite,

te, qui l'ont commandé enſemble. Il avoit alors deux Drapeaux blancs. Quand un de ſes Colonels a quitté, il n'a plus eu qu'un Drapeau blanc. Ce Régiment a eu la place du Régiment du Roi, qui en prémier lieu avoit celle du Régiment de Lorraine. Royal eſt aujourdhui de trois Bataillons. Le Roi en eſt Colonel, M. le Marquis de Courtenvaux-Montmirel en fut nommé Colonel-Lieutenant en 1740. Mr. Puiſignieux l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens, veſte & culote bleus, boutons d'étain plats, deux poches en long à cinq boutons, collet bleu, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les huit d'ordonnance violets & feuilles mortes par oppoſition, & croix blanches auſſi ſemées de fleurs de lis d'or.

14. *Poitou.* Ce Régiment a été créé en 1616 au nom du Vicomte d'Hoſtel qui fut ſon prémier Colonel. Il étoit lors de ſa création de ſix Compagnies à 100 hommes chacune. M. du Pleſſis-Praslin, de la même famille, en a été Colonel en 1660. Sous Louis XIV en 1682 il a eu le nom de la Province de Poitou. M. le Comte de Bonneval en a été Colonel depuis 1723 juſqu'en 1744. auquel a ſuccedé M. le Comte de Revel. Il eſt de trois Bataillons.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance bleus & rouges par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

15. *Lionnois.* Ce Régiment, qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Louis XIV en 1660 au nom de la Province dont il

porte le nom. La Maiſon de Villeroy y a juſqu'en 1734 toujours fourni un Colonel. C'eſt le ſeul Régiment de Province dont les Tambours portent la livrée du Colonel, au-lieu de celle du Roi. M. de Scepeaux en a été Colonel depuis 1734 juſqu'en 1745, qu'il a été ſuccedé par M. le Comte de Lanion ci-devant Colonel du Régiment de Medoc.

Il a neuf Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus & noirs par oppoſition, & croix blanches. Il a grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

16. *Dauphin.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé par Louis XIV en 1667 pour Monſeigneur le prémier Dauphin. Il a eu le rang du Régiment de Linieres, qui avoit été auparavant Eſtrades. M. le Marquis de Beringhen en a été le prémier Colonel-Lieutenant en 1667. Monſeigneur le Dauphin, depuis ſa naiſſance en 1729 en eſt Colonel, & M. le Comte de Grammont en eſt actuellement Colonel-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Comte de Maillebois.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance, ondés de rouge, de bleu & de jaune, aux Armes de M. le Dauphin, bordés de blanc & de jaune, en croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

17. *Montboiſſier.* Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons a été levé en 1610 ſous Henri

Henri IV par Caſtel Bayar, qui en a été le prémier Colonel. Il a été Montauſier, Cruſſol, d'Antin, Gondrin en 1702, en 1704 la Gervaiſée. M. le Duc d'Antin en a été Colonel depuis 1734 juſqu'en 1745 qu'il paſſa à la tête du Régiment de Picardie, & fut remplacé dans celui-ci par M. le Chevalier de Montboiſſier.

L'uniforme eſt habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance aurores, & verts par oppoſition, & croix blanches.

18. *Touraine.* Ce Régiment, qui eſt de trois Bataillons, fut levé ſous Louis XIII par Timoleon de Congreſſans, Baron du Pleſſis-Joigny, en 1625. Il fut reformé en 1626 & formé de nouveau par le même prémier Colonel, & les dix mêmes Capitaines en 1627. Le Baron de S. Offange, prémier Capitaine, lors de ſa création en 1625 en fut Meſtre-de-Camp en 1634, tué en 1635 dans la Valteline. M. de la Freſeliere le remplaça. Celui-ci le fut par M. d'Amboiſe en 1639. M. de Carcado lui ſuccéda en 1650 ſous Louis XIV. Il a été Chambellan en 1654. Montaigu & la Freſeliere frères, juſqu'en 1657, que ce Régiment a pris le nom de la Province de Touraine. M. le Prince de Tingry ſuccéda en 1738 à M. le Duc de Luxembourg qui étoit Colonel de ce Régiment avant lui. M. le Duc d'Olonne l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, poches en long, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc: les huit

d'ordonnance aurores, verts, bleus & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

19. *Anjou.* Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1604 ſous Henri IV, par M. de Nemond, Gentilhomme Lorrain. Il a été Duras. Louis XIV le donna à M. le Comte de Roſan, troiſième frère de M. de Duras. Il fut tué en Candie à la tête de ce Régiment en 1669. Louis XIV le donna enſuite à Philippe de France, Duc d'Anjou, & pour en former le Régiment d'Anjou, il détacha dix Compagnies des anciens Régimens qui furent incorporées dans celui de Roſan. Le Roi en eſt le Colonel. M. de Rochechouard-Fodoas, Colonel-Lieutenant a ſuccedé à M. le Marquis d'Armentiéres, & a été remplacé à ſon tour, en 1745, par le Chevalier de Rochechouart, ci-devant Colonel du Régiment de Beauce.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc: les cinq d'ordonnance ſont à deux quarrés, ondés aurore & rouges, & deux autres rouges & bleus, bordure à carreaux rouges, bleus & aurores, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévoté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

20. *D'Eu.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut levé ſous Henri IV en 1604 par M. de Lemond, Gentilhomme Lorrain. Sous Louis XIII en 1633 il a été Turenne. Du Maine ſous Louis XIV, depuis 1675 juſqu'en 1696. M. le Comte d'Eu Lieutenant Général en eſt aujourdhui Colonel, & M. le Comte de Caſtellane, Colonel-Lieutenant

tenant ayant succedé au Marquis de Chambounas.

Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance sont jaunes & rouges, par opposition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. L'uniforme est habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds à trois sur la manche & trois sur la poche, paremens bleus, poches en travers, & chapeau bordé d'or.

21. *Custines*. Le Prince de Phalsbourg, prémier Colonel de ce Régiment qui est de trois Bataillons, l'emmena en France sous Henri IV en 1596. Il avoit la paye étrangère, & paremens verts, qu'il a gardés jusqu'en 1687. Sous Louis XIV il a été longtems Nettancourt, ensuite Dampierre, père & fils en ont été Colonels. Il est devenu Humieres, ensuite Charost. Depuis 1712 jusqu'en 1734 il a été Saillans-d'Estaing. M. le Comte de Noailles en a été Colonel depuis 1734 jusqu'en 1744 que M. de Custine lui a succedé.

L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, poches en écusson à 7 boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance tous verts, avec une lozange blanche dans chaque quarré, & croix blanches.

22. *Montmorin*. Quand ce Régiment, qui est de deux Bataillons, fut créé, il étoit Liégeois. M. de la Bloquerie en 1640 sous Louis XIII en fut le prémier Colonel. Les autres Colonels ont été Messieurs de Gramont, Louvigny, Guiche, Coaquin, Tourville, Meuse père en 1705. Choiseul-Meu-

ſe, fils, en 1734. Montmorin depuis 1738 juſqu'en 1745, que M. de Saint-Herem fils du précédent, ci-devant Capitaine dans le même Régiment en eſt Colonel.

L'uniforme eſt un habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, poches en long, ouvertes de deux pattes à chaque côté, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts & violets, par oppoſition, & croix blanches.

23. *Segur.* Henri IV créa ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, des Bandes du Perche, au château des Marches en Savoye, au nom de Graville, prémier Colonel en 1595. Il fut Grancey en 1599 juſqu'en 1707, qu'il ſe nomma la Chenelay, puis Souvré en 1730. La famille de Grancey, qui eſt éteinte, a gardé ce Régiment cent huit ans, de père en fils, dont deux ont été Maréchaux de France. M. le Marquis de Souvré à eu pour ſucceſſeur M. le Duc de Lauragais. M. le Marquis de Segur en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à queue, poches en travers, façonnées, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance noirs & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

24. *La Reine.* Louis XIV. donna le nom de la Reine au Régiment d'Uxelles, qui avoit été créé en 1635 ſous Louis XIII. Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, a eu pour prémier Colonel M. de Rubempré. Six Compagnies du Régiment de Limoiſin & autant de celui de Mazarin y furent incorporées en 1661. La Reine en eſt

eſt Colonel depuis 1725. M. Gouy d'Arcy en eſt aujourdhui Colonel-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Chevalier de Teſſé.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts & noirs, par oppoſition, les croix blanches, ſemées de fleurs de lys d'or, avec quatre couronnes au milieu. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, façonnés, & chapeau bordé d'argent.

25. *Limoiſin.* Ce Régiment qui eſt de deux Bataillons, porta à ſa création en 1622 ſous Louis XIII. le nom de ſon prémier Colonel qui étoit Calviſſon. Il le donna à M. de Monpezat ſon neveu, qui le remit à ſon fils, tué au ſiège de Luxembourg. M. le Marquis de Bouligneux en fut Colonel & ſous lui en 1684, il prit le nom de Limoiſin. Il fut donné enſuite à M. le Marquis de Givry; & en 1706 Mr. de Philippes en fut Colonel juſqu'en 1734 que M. le Duc de Nivernois lui ſuccéda. M. le Prince de Robec en eſt Colonel aujourdhui.

L'uniforme eſt gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre doubles & plats. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance verts, rouges & aurores dans chaque quarré, par oppoſition, & croix blanches.

26. *Royal des Vaiſſeaux.* Louis XIV a donné à ce Régiment qui eſt de trois Bataillons, le nom de Royal des Vaiſſeaux & s'en fit Colonel. Il fut créé en 1635 ſous Louis XIII, & s'appelloit Foix. Il porta le nom du Duc de Candale, qui en fut Colonel depuis 1649 juſqu'en 1659. Sous ce Colonel, il fut augmenté de pluſieurs Com-

pagnies. Il s'appella enſuite Vaiſſeau Mazarin, du nom du Cardinal, qui s'en fit Colonel. Après la mort de ce Miniſtre, arrivée en 1661 il s'appella Vaiſſeau Provence. M. le Bret en a été le prémier Colonel-Lieutenant en 1659 enſuite le Marquis de Candeleux, tué au ſiège d'Oberkric. M. le Comte de Mailly, le Marquis de Nevet, le Marquis d'Entragues, tué à Cremone en 1702, le Marquis de Montendre, tué à la bataille de Luzara en 1702, le Marquis de Guerchy, Colande, & le Chevalier de Marcieu, ont été Colonels-Lieutenans de ce Régiment; M. le Comte de Guerchy l'a été depuis 1734 juſqu'en 1745, qu'il eut pour ſucceſſeur M. le Chevalier d'Auberterre.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les huit d'ordonnance jaunes, verts, rouges & noirs, par oppoſition, des croix blanches, ſemées de fleurs de lys d'or & un Vaiſſeau en or, au milieu de chaque croix. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens bleus de roi, poches en long, veſte rouge, boutons de cuivre plats à queue, & chapeau bordé d'or.

27. *Orléans.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé ſous la minorité de Louis XIV en 1645 pour Monſieur, Duc d'Orléans, frère unique du Roi. Il s'appella alors Anjou, & M. le Marquis d'Anneſy en fut le prémier Colonel-Lieutenant, enſuite M. le Marquis d'Aubijoux, M. le Comte de Bailleul juſqu'en 1697. M. le Marquis de Brancas en 1697. M. le Marquis de Villemeneux en 1706. Le Marquis de Juigné en 1722, tué à la bataille de Guaſtalla le 19 Septembre 1734. M. le Comte de

de Clermont Gallerande en 1734. M. Balleroy en eſt aujourdhui Colonel-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Comte de Boudeilles, & M. le Duc d'Orleans, Colonel depuis 1723.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, quatre ſur chaque manche, quatre ſur chaque poche, & chapeau bordé d'un large galon d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les 5 d'ordonnance bleus & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

28. *La Couronne.* Ce Régiment, qui eſt de trois Bataillons, fut créé par Marie-Anne d'Autriche en 1643 ſous la minorité de Louis XIV. elle lui donna le nom d'Artois. M. le Duc de Vitri en fut le prémier Colonel juſqu'en 1666, enſuite le Marquis de Genlis. Au ſiège de Maſtricht en 1673 le Roi content de ſes ſervices, l'honora du titre de la Couronne. Meſſieurs de Genlis, quatre frères en ont été ſucceſſivement Colonels-Lieutenans, juſqu'en 1693. Le Marquis de Saint-André l'a été juſqu'en 1698; le Marquis de Polaſtron, tué à Almanza juſqu'en 1707; le Chevalier de Teſſé juſqu'en 1712; le Comte de Polaſtron juſqu'en 1734. Le Duc de Charot tué en 1735, près de Tréves, a été ſuccedé par M. le Duc d'Havré. En 1745 M. le Marquis de Polaſtron paſſa à la tête de ce Régiment de celui de Bretagne dont il avoit été Colonel précédemment.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les huit d'ordonnance bleus, avec la couronne de France en or, au milieu de chaque croix blanche. Il a Prévôté ou grand Etat-

Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain tournés, & chapeau bordé d'argent.

29. *Brétagne.* Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1644 ſous la minorité de Louis XIV. M. de Caſtelneau en fut le prémier Colonel, enſuite M. le Maréchal d'Hocquincourt. Il a eu le nom de la Province de Brétagne en 1658. M. le Marquis de Crillon en a été Colonel depuis 1738, juſqu'en 1745, auquel a ſuccedé M. le Marquis de Renel, & aujourdhui M. de Clermont d'Amboiſe en eſt Colonel.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, avec les armes de Brétagne en or, & cette deviſe, *Potius mori, quam vinci.* Les deux d'ordonnance ſont aurores & noirs par oppoſition, & croix blanches, ſemées d'hermines noires. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort larges & tournés, poches en long, manches en botte, & chapeau bordé d'or.

30. *Gardes Lorraines*, autrefois *Perche.* Le Prince Thomas de Savoye, créa en Piémont ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, pour le Prince de Carignan ſon fils. Il le forma de ſes Gardes en 1643 & lui donna le nom de Carignan. Il ſervit en Piémont & dans l'Armée du Prince Thomas en 1645 à la Bataille de Mora & au ſiège de Vigevano: Le Baron de Laval d'Iſſere y fut tué. En 1649 ou environ, ce Régiment paſſa en France; il y ſervit en 1653: il reſervit en en Italie juſqu'à la paix des Pyrénées en 1659. Le Prince de Carignan le ramena en France, & le Duc de Savoye en fit préſent à Louis XIV, qui le conſerva à la paix, ſur le pied de Régiment étranger. En 1666 il paſſa

paſſa en Canada, avec le Régiment de Balthazar, Suiſſe. M. de Balthaſar y paſſa & y mourut. M. de Salliere, Capitaine de ce Régiment en fut Colonel, & l'appella Salliere. Pour M. le Prince de Carignan, il ne paſſa point en Canada. Ces deux Régimens y reſtèrent cinq ou ſix ans, au bout deſquels ils revinrent en France avec les Drapeaux, & les deux Compagnies Colonelles ſeulement, compoſées de ſoixante homme chacune. Le reſte des Soldats de ce Régiment eurent ordre de reſter & de s'établir dans le Canada. Le Régiment de Carignan avoit le rang bien avant celui de Balthazar, depuis Salliere. Il fut rétabli en 1671, mais à 16 Compagnies ſur le pied François. Pour celui de Salliere, il ne fut point rétabli, mais ſa Compagnie Colonelle fut incorporée avec ſon Drapeau blanc à la ſuite de la Colonelle de Carignan. M. le Comte de Soiſſons, fils du Prince de Carignan, eut ce Régiment appellé Soiſſons. Il le vendit en 1691 au Marquis de Lignerac.

Ce fut dans ce tems que le Roi lui donna le nom de la Province du Perche. M. de Cotteron, tué davant Turin en 1705 en fut Colonel en 1704. M. de Ceberet, Colonel de Poitou, eut ce Régiment trois mois après. M. le Marquis de Rieux en fut Colonel en 1718. M. le Marquis de Livry en 1738. Le Drapeau blanc de Salliere a reſté au Régiment de Perche juſqu'en 1720. Il fut ſuprimé, & la Compagnie miſe ſur le pied ordinaire des Compagnies, ſuivant le rang de ſon Capitaine.

Le Drapeau de la Colonelle étoit blanc, les

les deux d'ordonnance rouges & bleus, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme étoit habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, poches en long, & chapeau bordé d'argent.

Par une Ordonnance du 20 Mars 1744 le Régiment du Perche a été uni au Régiment des Gardes Lorraines pour former le prémier Bataillon de ce Régiment, dont il a pris le nom, en conſervant cependant le rang qu'il avoit dans l'Infanterie. M. le Prince de Beauveau remplaça M. le Marquis de Livry la même année.

L'uniforme de ce Régiment eſt, depuis ce changement, habit jaune, comme le reſte de la Maiſon du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. Il a deux Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanche; l'autre d'ordonnance eſt dans la Compagnie du Colonel en ſecond. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, compoſé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumônier, d'un Chirurgien-Major, d'un Prévôt, d'un Greffier, de cinq Archers, & d'un Exécuteur de juſtice.

31. *Artois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1610 ſous Henri IV, & eut pour prémier Colonel Beaumont-Saint-Vallier. Il ſe trouva à l'expédition de Candie en 1670. Il y changea de rang ſous Louis XIV, & prit celui du Régiment Royal. Il a eu le nom de la Province d'Artois en 1673. Il a eu en 1734 M. le Duc de Lauragais pour Colonel, puis le Marquis de Salles. Le Chevalier de Brienne l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, manches en bottes, cha-

chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

32. *Roban.* Ce Régiment eſt d'un Bataillon. Le Maréchal Gaſſion ſous Louis XIII. en 1634 emmena en France un Régiment Suédois, compoſé de ſix Compagnies d'Infanterie, qui fut augmenté de ſix autres levées dans le Païs de Liége. Il en fut Colonel juſqu'en 1647 qu'il fut tué au ſiège de Lens. Louis XIV donna ce Régiment à M. de Paluau Clerambaut. Il a été Sourches, Harcourt, d'Humieres, la Chatre, S. Sulpice (les deux frères en ont été Colonels), Lanois, Louvigny en 1702, Rochechouard en 1734. M. le Chevalier d'Aubeterre en a été Colonel depuis 1743 juſqu'en 1745 que M. le Duc de Monbazon lui a ſuccedé.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont verts par oppoſition & croix blanches. L'uniforme eſt gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, chapeau bordé d'argent.

33. *Roche-Aymon.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé par Louis XIV en 1651 il étoit Vendôme, enſuite Berry, Barrois, eſt redevenu Vendôme. Enſuite d'Auroy & d'Eſtainville, auquel a ſuccedé en 1745 M. le Duc de Roche-Aymon.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance feuilles mortes, verts, bleus & violets, par oppoſition & croix blanches. L'uniforme en eſt gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats & chapeau bordé d'argent.

34. *La Sarre.* Ce Régiment qui eſt d'un Ba-

Bataillon, a été créé ſous Louis XIV en 1651. M. de la Ferté Senneterre en a été le prémier Colonel. Il a eu le nom de la Sarre en 1685. M. d'Audibert de la Sarre fut nommé Colonel de ce Régiment en 1734. M. le Chevalier de Tombebœuf de Moutpuillan l'eſt depuis 1745.

Il porte habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux autres rouges & noirs, par oppoſition, & croix blanches.

35. *La Feré.* Ce Régiment créé en 1651 ſous Louis XIV, & qui eſt d'un Bataillon, étoit au Cardinal de Mazarin. Il a été en pied en 1657. Le Marquis de Bouzols en fut nommé Colonel en 1734. M. le Marquis de Fenelon lui a ſuccedé.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges, bleus & violets, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

36. *Alſace*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé ſous Louis XIII en 1635 au nom de la Province d'Alſace. En 1661 il étoit de 20 Compagnies. Il eſt ſur le pied de Régiment étranger. M. le Comte de Naſſau en a été prémier Colonel. M. le Prince Frédéric des deux Ponts Lieutenant-Général en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit bleu, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'un large galon d'argent. Il a 24 Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les 23 d'or-

don-

Digitized by Google

donnance ſont verts & bruns, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, un Tambour Major, un Auditeur, un Prévôt, un Greffier, deux Archers, un Exécuteur de Juſtice.

37. *Royal-Rouſſillon.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé ſous Louis XIV en 1655, & s'appelloit Catalan-Mazarin. Il étoit alors compoſé de 300 hommes. Il a eu après la mort du Cardinal Mazarin le nom de la Province de Rouſſillon. Ceux qui l'ont commandé, ſont le Marquis de Ximenès en 1672, ſon fils aîné en 1701, tué au combat d'Oudenarde en 1708, le Marquis de Ximenès ſon frère, qui l'a eu juſqu'en 1729, le Comte, depuis Duc de Biron. Le Marquis d'Hauſſonville en fut nommé Colonel en 1734. M. le Marquis de Cleron l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc & croix blanche, ſemée de fleurs de lis d'or, ainſi que les deux d'ordonnance qui ſont bleus, rouges, verts, & feuilles mortes, par opppoſition.

38. *Condé.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1661 ſous Louis XIV pour la Maiſon de Bourbon-Condé. Il n'étoit alors que de ſept Compagnies. M. de S. Nimant en a été le prémier Colonel-Lieutenant. Le Marquis de la Tournelle l'a été en 1740, qui a été ſuccedé par M. de Sabran; M. le Comte de Langeron-Maulevrier l'eſt aujourdhui, & M. le Prince de Condé, Colonel.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les

les cinq d'ordonnance bleus & ventre de biche, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or.

39. *Bourbon.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, eut à ſa création ſous Louis XIV en 1667 le nom d'Enguien. Le Marquis de Thermes en fut le prémier Colonel-Lieutenant. Il a eu enſuite le nom de la Maiſon Royale de Bourbon. M. le Comte de Charolois en eſt Colonel depuis 1710. M. le Vicomte de la Tour du Pin de la Charée, Colonel-Lieutenant depuis 1740.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance bleus, rouges, feuilles mortes, & noirs par oppoſition. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, unis, doubles poches en long, à neuf boutons, & chapeau bordé d'argent.

40. *Beauvoiſis.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1667 ſous Louis XIV par le Comte de Sainte Maure, au nom de la Province de Beauvoiſis. Il en fut prémier Colonel. Le Comte de la Vauguion en a été Colonel depuis 1732 juſqu'en 1745 que M. de Lujeac Exemt des Gardes du Corps le remplaça.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & aurores, par oppoſition & croix blanches. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons d'étain, doubles poches en long, ſix boutons à chaque patte, & chapeau bordé d'argent.

41. *Rouergue.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1667 pour le Comte de Montperoux, qui en fut le prémier Colonel. En 1671 il eut le nom de la Province de Rouergue. Les Colonels ont été le Comte de Malauſe-Bourbon, le Marquis de Cavillac, de Rigaulet, le Comte de Guitaut, le Marquis de Montrevel ſon frère, juſqu'en 1735. M. le Comte d'Eſtaing en eſt aujourdhui Colonel, ayant ſuccedé au Marquis de Berville.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, colet rouge, paremens rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre tournés, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts: une lozange rouge, au-milieu des quarrés, & croix blanches.

42. *Bourgogne.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé au nom de la Province de Bourgogne, par Louis XIV en 1668. Le Comte de Rouſſillon en a été le prémier Colonel. Le Marquis de Chamilly en 1669 depuis Maréchal de France. Le Comte de Chamilly en 1678. Le Marquis de Dreux en 1698. Le Marquis de Soyacour en 1704. Le Marquis de Feuquieres en 1724. Le Marquis d'Herouville en 1728. Le Comte d'Herouville de Claye ſon fils lui ſuccéda, & en 1745 ce Régiment paſſa à M. le Chevalier d'Herouville frère du précédent. Ce Régiment fait priſonnier de guerre à Egra en 1743 n'étoit que d'un Bataillon. Le Roi en 1744 a permis qu'on en levât un ſecond.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne blanches. Les cinq d'ordonnance

ſont

ſont blancs, ſemés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne en travers. L'uniforme eſt habit complet gris-blanc; boutons de cuivre ronds, façonnés ſur bois, poches en travers & chapeau bordé d'or.

43. *Royal Marine.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1669 & formé des Compagnies franches de la Marine. Il fut deſtiné à ſervir ſur mer. En conſéquence ſes Capitaines pouvoient quitter leurs Compagnies, pour ſervir en qualité de Lieutenans de Vaiſſeaux. Ce que pluſieurs firent. Ce Régiment a auſſi ſervi par détachement ſur les Vaiſſeaux. Depuis il a été fixé à ſervir ſur terre. M. le Marquis de Lavardin en a été le prémier Colonel. M. le Comte de Lorge en a été Colonel-Lieutenant depuis 1734, auquel a ſuccedé en 1745 M. le Chevalier de Dreux, ci-devant Colonel du Régiment de Guienne.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, croix blanches & ſemées de fleurs de lis d'or, les deux d'ordonnance ſont bleus & aurores, & croix blanches, ſemées de fleurs de lis d'or.

44. *Vermandois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1670 ſous Louis XIV. Il le nomma l'Amiral, pour ſervir ſur mer. M. le Chevalier de Teſſé en étoit Colonel en 1740. M. le Marquis de Rougé l'eſt aujourdhui.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance, jaunes, rouges, verts & violets, par oppoſition. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

45.

Digitized by Google

45. *Saxe*, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1670 ſous Louis XIV. Ferdinand de Furſtemberg en fut le prémier Colonel Allemand. Le Cardinal le donna au Roi, lorſqu'il vint en France. Il a été Spare, Greder, Allemand. Feu M. le Maréchal de Saxe en a été Colonel depuis 1720.

L'uniforme eſt habit & petit colet bleu, doublure, paremens, veſte & culotte jaunes, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, avec un ſoleil éclairant un Monde, & ces mots: *Nec pluribus impar.* Les 15 d'ordonnance ſont bleus. Ils ont trois fleurs de lis d'or, couronnées, deux palmes d'or au milieu de chacun; une petite bordure blanche, une grande par carreaux verts, blancs & rouges autour. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

46. *Royal-Artillerie.* Louis XIV pour la garde de l'Artillerie créa ce Régiment ſous le nom de Fuſiliers, en 1670. Il lui donna le titre de Royal-Artillerie en 1673. M. le Duc du Maine, prémier Lieutenant-Général, en a été le prémier Colonel-Lieutenant, Commandant en chef depuis 1670. juſqu'en 1736. Le Roi en eſt Colonel, & M. le Comte d'Eu, Lieutenant-Général, Colonel-Lieutenant, Commandant en chef.

L'uniforme eſt habit bleu, doublure, paremens, veſte, culotte & bas rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre ronds dorés, chapeau bordé d'or, & cocarde noire. Ce Régiment eſt de cinq Bataillons, de huit Compagnies chacun. Il y a cinq Lieutenants-Colonels,

cinq Aides-Majors, quarante Capitaines, quarante Capitaines en ſecond, quarante prémiers Lieutenans, quarante Lieutenans en ſecond, & quatre-vingt Soulieutenans.

Les Compagnies, ſuivant l'Ordonnance du Roi de 1737 ſont de ſoixante-dix hommes, dont il y a deux Cadets, quatre Sergens, quatre Caporaux, quatre Anſpeſſades, dix-huit Sapeurs, autant de Canoniers & de Bombardiers, deux Tambours, neuf Apprentis, & vingt-ſept Fuſiliers. Ce Régiment a quinze Drapeaux, trois par Bataillon, dont cinq ſont Drapeaux blancs Colonels & croix blanches, ſemés de fleurs de lis d'or. Les dix Drapeaux d'ordonnance ſont aurores & verts, tafetas changeant & aurores & rouges, de même par oppoſition, dans les quarrés des Drapeaux. Ce Régiment, dans chacun de ſes cinq Bataillons, a un Aumônier, & un Chirurgien-Major.

Il y a cinq Compagnies de Mineurs, qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie de Mineurs a pour Officiers un Capitaine, un prémier Lieutenant, & deux Soulieutenans. Elles ſont compoſées de cinquante hommes, compris trois Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades, deux Cadets. Le reſte conſiſte en ſeize Mineurs, douze Apprentis, & un Tambour.

Il y a auſſi cinq Compagnies d'Ouvriers qui ſervent ſéparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie d'Ouvriers a un Capitaine, un Lieutenant, un ſecond Lieutenant, quarante hommes, dont trois Maîtres Ouvriers, neuf autres, huit Apprentis, & un Tambour. 47.

Digitized by Google

47. *Royal-Italien.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1671 partie en Italie, partie en Piemont, au nombre de quatre mille hommes, par M. Magalotti, qui en fut prémier Colonel-Lieutenant. Les autres ont été le Comte d'Albergotti, le Marquis d'Albergotti ſon neveu, le Marquis de Monti juſqu'en 1738. le Prince de Carignan juſqu'en 1740. le Marquis de Monti l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-brun à la Pruſſienne, colet, veſte, culotte, & manches fendues, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il y a trois Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanche, ſemée de fleurs de lis d'or, ainſi qu'aux croix des deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & bruns dans chaque quarré par oppoſition. Ce Régiment a un Aumônier, un Interprête, un Maréchal des Logis, & Prévôté, ou grand Etat-Major.

48. *Bettens*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé ſous Louis XIV en 1671. Il étoit Kerlac à ſa création, Manuel, en 1695. Villars-Chandieu, en 1700. May, en 1728. M. de Bettens, Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1739.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats juſqu'à la poche, qui eſt en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Les Sergens portent l'habit rouge, veſte, & les paremens bleus bordés d'argent. Il y a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches. Les ſept d'or-

donnance à flammes rouges, jaunes & bleues par oppoſition, & croix blanches. Suivant l'Ordonnance du Roi en 1737 il eſt de deux Bataillons, & dans chacune des huit Compagnies il y a un Chirurgien, un Frater & un Prévôt. Dans les Compagnies où les Capitaines ne ſervent point aux Corps, il doit y avoir deux Lieutenans, au-lieu d'un. C'eſt de même dans les Régimens Suiſſes ci-après.

49. *Scedorff*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672 ſous Louis XIV ſous le nom de vieux Stoppa. Il a été Brendlé en 1710. Depuis 1738. M. de Scedorff, Maréchal de Camp, en eſt Colonel.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, façonnés d'une roſette juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, avec des croix blanches, où ſont pour deviſe ces mots en or: *Auxilium noſtrum à Domino.* Les ſept d'ordonnance ſont à flammes bleues, rouges & blanches par oppoſition, & croix blanches.

50. *Monnin*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. Il étoit Salis, Lorlier, Reinold, Caſtellas, & Bettens en 1722. M. de Monnin, Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1739.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats, poches en travers à cinq boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau da la Colonelle eſt blanc, croix & flammes blanches: les ſept d'ordonnance ſont

ſont à flammes jaunes & noires par oppoſition.

51. *Vigier*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1672. M. de Chiffre a été ſon prémier Colonel. Il a depuis porté le nom d'Heſſy; après il a été Bourguy, & en 1737 Tſchoudy. M. de Vigier Maréchal de Camp en eſt Colonel depuis 1740.

L'uniforme eſt un habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain, avec bordure autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, & croix blanches, avec une Annonciation au milieu. Les ſept d'ordonnance ſont à flammes bleues, jaunes & blanches, par oppoſition, & croix blanches.

52. *Languedoc*. Ce Régiment, créé au nom de la Province de Languedoc en 1672 ſous Louis XIV & qui eſt d'un Bataillon, fut tiré du Régiment Catalan-Mazarin, dit depuis Royal-Rouſſillon. M. le Comte de Duglas en eſt Colonel depuis 1738.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance violets & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches.

53. *Talaru*. Ce Régiment fut levé en 1673 ſous Louis XIV pour le Marquis d'Huxelles, qui fut ſon prémier Colonel. Les autres ont été du Pleſſis-Belliere, Montforeau, Vaudreuil, le Chevalier de Sourches, Saint-Simon en 1718. le Marquis de Puyguion en 1734. auquel a ſuccedé le Che-

valier de Broglie. M. le Marquis de Talaru en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, manches ouvertes, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans deux quarrés, & rouges & violets aux deux autres.

54. *Medoc.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1673 ſous Louis XIV par M. le Marquis de Saint-Gentes, qui en fut le prémier Colonel. Les autres ont été de la Motte, le Maréchal de Navailles, de Montaud ſon fils, d'Hamilton, de Jargey, qui eut le bras caſſé au Siège de Philipsbourg. Juſques-là il a porté le nom de ſes Colonels. Il a eu celui de la Province de Medoc, ſous M. de Montendre de la Rochefoucaud. Meſſieurs de Chamillard, de Vilennes, & le Duc de Cruſſol, en ont été Colonels juſqu'en 1729. M. le Comte de Lannion l'a été depuis 1739. auquel a ſuccedé en 1745. Mr. de Brehant, Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françoiſes.

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & feuilles mortes, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent.

55. *Bonnac.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674 ſous Louis XIV par le Maréchal d'Albert, qui en fut le prémier Colonel. Il a été deux fois Gandelus, enſuite Clairambault, Mirabeau, Genſac en 1711. Duras en 1734. & M. le Marquis de Bonnac en eſt aujourdhui Colonel.

Le

Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, jaunes, verts & noirs, par oppoſition, & croix blanches. L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre larges & plats, & chapeau bordé d'or.

56. *Genſac.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV en 1674 par M. le Marquis de Caſtre, Commandant en Languedoc. Il en fut le prémier Colonel. Enſuite Meſſieurs de Morangis, le Duc de Louvigny-Grammont en 1705. de Bacqueville en 1711. le Duc de la Trimouille en 1728. le Marquis de Teſſé en 1731. & Senneterre en 1734. de Chaillou en 1739. le Marquis de Segur juſqu'en 1745. auquel a ſuccedé M. de Genſac, Capitaine des Grénadiers dans le Régiment de Bonnac.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, les poches en long, boutons de cuivre ronds & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & noirs, par oppoſition, & croix blanches.

57. *Royal-Comtois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marquis de Liſtenois, qui en fut le prémier Colonel. Il eut en 1685. le nom de Royal-Comtois. M. le Marquis de Froulay fils en a été Colonel-Lieutenant juſqu'en 1745. qu'il eut pour ſucceſſeur M. de la Faye, lequel ayant été tué en Italie M. le Marquis de Roquepine lui a ſuccedé.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne blanches

en travers. Les deux d'ordonnance ſont aurores, ſemés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne rouges en travers. Il a Prévoté, ou grand Etat-Major.

58. *Trainel.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Maréchal de Schomberg, qui en fut le prémier Colonel. Schomberg le fils en a été enſuite Colonel. Les autres ont été, Larrey, Blinville, Maulevrier frères, du Fort le Normand, Lionne & Monconſeil. M. le Marquis de Trainel en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont à quarrés blancs & à quarrés rouges & verts, par oppoſition, & croix blanches.

59. *Provence.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1674 par le Comte de Grignan, qui commandoit en Provence, pour paſſer à Meſſine. Il étoit alors de vingt-une Compagnies. M. le Vicomte d'Aubeterre en fut nommé Colonel en 1734. M. de Sarsfeld l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance ſont rouges & noirs dans les quarrés, avec une lozange au milieu de chacun, & noirs & rouges par oppoſition, & croix blanches.

60. *Wittemer*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1674 ſous Louis XIV. Il a été Greder, Père & Fils, juſqu'en 1714. M. de Wittemer Ma-

Maréchal de Camp en eſt Colonel depuis 1734.

L'uniforme de ce Régiment eſt rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain le long de l'habit, poches en long, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les ſept d'ordonnance à flammes jaunes & violettes, & croix blanches, avec bordures blanches & violettes autour des Drapeaux.

61. *La-Cour-au-Chantre*, Suiſſe. Ce Régiment a été levé en 1677 par le jeune Stoppa ou Stoup, qui en a été le prémier Colonel. Il eſt de deux Bataillons. Il a été Surbeck & d'Hemel, enſuite Beſenvald, en 1729. M. de la Cour-au-Chantre Brigadier en eſt Colonel depuis 1738.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain bordés autour juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes blanches, & croix blanches. Les ſept d'ordonnance ont des croix blanches, & ſont ondés de flammes bleues & jaunes, par oppoſition.

62. *Laval.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé par le Maréchal de Vivonne en 1676 en Sicile. Il en fut prémier Colonel. Il a été Thyanges en 1688. Mortemart en 1702. Laval en 1712. Tonnay-Charante en 1729. Mortemart en 1731. M. le Marquis de Laval en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & d'étain jaunes & blancs par intervalle, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colo-

nelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont ondés de rouge, & dans les quatre quarrés il y a des fonds blancs & des croix blanches.

63. *Roban-Rochefort.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV en 1677 par M. de Piettemont, qui en fut le prémier Colonel; il fut tué la même année à la Bataille de Caſſel. Il a été Famechon, Iſenghien Flamand, en 1697. Mailly Vallon, en 1717. Gontaut-Biron en 1735. M. le Prince de Rohan-Rochefort en eſt Colonel aujourdhui.

64. *Nice.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV en 1678 par M. de Saint-Laurent, qui en fut le prémier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois & Chablais, que le Duc de Savoie avoit donnés au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de Saint-Laurent. Il a pris celui de Nice en 1687. Le Marquis de Serraro, fils de M. de Saint-Laurent, en a été Colonel en 1706. le Marquis de Serraro ſon ſecond fils, en 1716. & le Marquis de Serraro ſon troiſième, en 1721 juſqu'en 1724. M. le Marquis de la Queuille de Chateaugay en eſt aujourdhui Colonel, ayant ſuccedé à M. le Marquis d'Anlezy.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, traverſés en ondes bleues dans les quarrés, & bordures bleues aux croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

65. *La marck*, Allemand. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1680 au nom

nom de M. le Comte de Konigsmarck. Le Comte Ferdinand de Furſtenberg lui ſuccéda en 1682. Le Comte de la Marck père en a été Colonel depuis 1697 juſqu'en 1719 que M. le Comte de la Marck fils, Lieutenant-Général, le remplaça.

L'uniforme eſt habit, colet & veſte bleus, paremens & doublure jaune, culotte & bas blancs, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent. Il a Prévôté ou Grand-Etat-Major.

66. *Penthievre.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut levé en 1684 pour M. le Comte de Toulouſe, qui en a été Colonel juſqu'en 1737. M. le Duc de Penthievre ſon fils, grand Amiral, lui a ſuccédé. Le prémier Colonel-Lieutenant a été M. de Surville, en 1684. M. de Cadrieux, M. d'Hautefort, M. d'O, le Vicomte de Coëtlogon en 1734. auquel a ſuccedé en 1745. M. de S. Pern.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons d'étain plats, avec moulure, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, & des croix blanches, avec quatre ancres aux branches. Aux cinq Drapeaux d'ordonnance il y a auſſi des croix blanches, ils ſont verts & feuilles mortes par oppoſition, avec les traverſes de même couleur dans chaque quarré des Drapeaux. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

67 *Guienne.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé ſous Louis XIV en 1684 au nom de la Province de Guienne. Le Comte de Blanzac en a été le prémier Colonel, le Comte d'Arling en 1702. le Marquis de Brezé en 1718 juſqu'en 1738. Le

Chevalier de Dreux auquel a ſuccedé M. de Puiſigneux en 1745. M. le Comte de Laval-Montmorency en eſt Colonel aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, poches en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, par oppoſition, & croix blanches.

68. *Lorraine.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684 au nom de ce Duché Souverain. M. d'Hocquincourt en a été le prémier Colonel. M. de Montbarry l'a été depuis 1734 juſqu'en 1745 que M. de Caux, Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie, a ſuccedé.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, boutons de cuivre à trois ſur la manche, & trois ſur la poche qui eſt en travers, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc; les deux d'ordonnance verts & gris de lin, par oppoſition, & croix blanches.

69. *Flandres.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684 au nom de la Province de Flandres. M. de Sens en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier de Montmorency le fut en 1739. M. le Comte de Choiſeul-Beaupré l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons moitié de cuivre & moitié d'étain; un blanc & un jaune, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & jaunes, rayés par oppoſition, & croix blanches.

70. *Berry.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Berry en 1684. M. de Goësbriant en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de Molac-Carcado l'étoit en 1735. M. de Contades l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre tournés, doubles poches en long à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance ſont violets & iſabelles, rayés par oppoſition, & croix blanches.

71. *Béarn.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Béarn. M. de Montchevreuil en fut le prémier Colonel. M. le Marquis de Valence l'étoit en 1734. M. le Chevalier de Timbrune l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, trois ſur chaque manche, trois ſur chaque poche en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & rouges, par oppoſition, & croix blanches.

72. *Haynault.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Haynault. M. de Pompone en a été prémier Colonel. M. le Marquis de Cuſtine Colonel du Régiment, ci-devant Noailles en étoit Colonel. M. le Chevalier de Craon, mort des bleſſures reçues en 1745 à la Bataille de Fontenoy l'étoit depuis l'année précédente. Il a eu pour ſucceſſeur M. le Comte d'Aſter, ſecond fils de feu M. le le Duc de Grammont. M. le Marquis de Sablé en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & aurores, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

73. *Boulonnois.* Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de cette Province. M. de Vibraye en a été le prémier Colonel. M. Damas Comte de Ruffey l'étoit en 1736. M. le Comte de Choiſeul l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, doublure, paremens & veſte bleus, boutons de cuivre ronds, poches en écuſſon à ſix boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont verts, les quatre traverſes violettes & iſabelles, par oppoſition, avec des croix blanches.

74. *Angoumois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut formé ſous Louis XIV en 1684 au nom de la Province d'Angoumois. Il avoit été auparavant le Bataillon du Régiment de Champagne. M. de Bellefonds en a été le prémier Colonel, enſuite M. de Thouy, M. de Luc à la paix de Ryſwick, qui le vendit en 1702 à M. le Marquis du Pleſſis-Belliere. M. de Puymorand eut ce Régiment en 1707. M. de Coaſtanſcoure en 1705. M. le Marquis de Rocoſel. M. le Duc de Fleury en 1734. M. le Comte de Rupelmonde. M. le Comte de Vaux, Brigadier, en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores

&

& violets, dentelés, par oppoſition, & croix blanches.

75. *Périgord.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Périgord. M. de Chamarande en a été le prémier Colonel, M. de Chemeraut en 1693. M. de Lambert en 1696. M. de Boiſſet en 1709. M. de la Luzerne en 1711. Le Chevalier de la Luzerne, & le Marquis de Mailly en ont été ſucceſſivement Colonels. En 1746. M. d'Imecourt a ſuccedé à M. le Marquis de Mailly. M. le Marquis de Molac en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans le milieu des quarrés, le reſte rouge, jaune, vert & rouge changeant, par oppoſition, & croix blanches.

76. *Saintonge.* Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Xaintonge. M. le Camus en a été le prémier Colonel. M. de la Grandville en eſt aujourdhui Colonel, ayant ſuccedé à M. le Duc d'Olonne.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, verts & rouges, dans les quarrés par oppoſition, & croix blanches.

77. *Bigorre.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684 au nom de la Province de Bigorre. M. le Chevalier Pelſt en a été le prémier Colonel, M. le Seuil en 1703. M. le Marquis de Lenebron en 1708.

M.

M. le Marquis de Maupeou en 1719. M. le Chevalier de Maupeou en eſt Colonel depuis 1740.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, manches coupées, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, jaunes & verts par bandes, & par oppoſition, les croix en ſont blanches.

78. *Foreſt.* Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Forez. M. de Chemerault en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier Choiſeul-Meuſe l'étoit en 1738. M. le Chevalier de Maupeou l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores. Ils ont quatre traverſes noires dans les quarrés, & des croix blanches.

79. *Tournaiſis.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de cette Province. M. de Brouilly en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de la Chetardie l'a été depuis 1734. auquel a ſuccedé en 1745. M. le Marquis de Caſteia, Lieutenant dans le Régiment du Roi Infanterie. M. de Curſay en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, manches en bottes, petits boutons ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes par bandes dans les quarrés oppoſés, & les croix blanches.

80.

Digitized by Google

80. *Cambrefis.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été formé du troiſième Bataillon du Régiment de Piémont en 1684 au nom de la Province de Cambréſis. M. le Marquis de Chateau-Renault en a été le prémier Colonel, les autres ont été M. le Comte Montbrun: M. le Marquis de Prelle tué à la tête de ce Régiment à la ſurpriſe de Cremone en 1702. M. le Marquis d'Arville en 1708. M. le Comte de Ponts-Chavigny en 1732. M. le Marquis de la Châtre en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc: les deux d'ordonnance rouges, verts, jaunes dans les quatre quarrés par oppoſition, & les croix blanches.

81. *Foix.* Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Foix. M. de Blainville en a été le prémier Colonel. Le Marquis de Boudeville l'a été depuis 1734 & a été ſuccedé en 1745 par M. le Chevalier de Grollier.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, colet & paremens rouges, poches en travers, la pate bordée d'une languette rouge, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts & iſabelles, en triangles, par oppoſition, avec des croix blanches.

82. *Breſſe.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Breſſe. M. le Comte de Carcado l'aîné en a été prémier Colonel. Le Marquis de Carcado l'a été depuis 1733 auquel

quel a succedé M. le Comte de Carcado frère du précédent.

L'uniforme est habit & petit colet gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts & jaunes, par bandes dans les quarrés, & par opposition avec des croix blanches.

83. *La Marche.* Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. M. le Maréchal Duc de Biron en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier de Givry, M. le Marquis de la Ferté, M. le Marquis de Senneterre, M. le Marquis de Bellefonds, M. de S. Pern, auquel a succedé en 1745. M. le Comte de Melfort. M. le Marquis de Rochambeau en est aujourdhui Colonel.

L'uniforme est habit & petit colet gris-blanc; paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, rouges, & feuilles mortes, par bandes croisées dans les quarrés, avec des croix blanches.

84. *Quercy.* Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, a été levé en 1684 au nom de la Province de Quercy. M. d'Amanzé en a été le prémier Colonel. M. le Comte de Saulx l'étoit en 1745. M. le Comte du Chatelet-Lomont l'est aujourdhui.

L'uniforme est habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & violets, par bandes dans les quarrés avec des croix blanches.

85.

Digitized by Google

85. *Nivernois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Nivernois. M. de Laſſe en a été le prémier Colonel. M. le Marquis d'Avary l'étoit en 1745. M. de Monteils l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont bleus, feuilles mortes & iſabelles, par bandes dans les quarrés, & croix blanches.

86. *Brie.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de Brie en 1684. M. le Duc de Charoſt en a été le prémier Colonel. M. le Duc d'Agenois l'étoit en 1739. M. le Chevalier de Polignac l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, petits boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, avec une bande jaune en travers dans les quarrés, & des croix blanches.

87. *Soiſſonnois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1684 au nom de la Province de Soiſſonnois. M. le Prince de Monaco, Duc de Valentinois, en a été prémier Colonel. M. le Marquis de Chaumont en 1696. M. le Comte de Courtaumer la même année. M. le Chevalier de Tavanes en 1725. M. le Prince de Tingris en 1730 juſqu'en 1738. M. de Luſan-d'Eſparbés l'eſt aujourdhui, ayant ſuccedé à M. le Comte de Dongé.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colo-

Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus, avec des traverſes jaunes dans les quarrés, & croix blanches.

88. *Isle de France.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé au nom de la Province de l'Ile de France en 1684 & le Duc d'Antin en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de Cruſſol le fut en 1738. M. le Marquis de Morbecq l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance iſabelles & noirs, en pointe dans chaque quarré, & croix blanches.

89. *Vexin.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province du Vexin. M. le Chevalier d'Hautefort en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de Puiſegur en eſt Colonel depuis 1738.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, en pointe dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

90. *Aunis.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été levé en 1684 au nom de la Province d'Aunis. M. le Vicomte de Polignac en a été le prémier Colonel. Le Chevalier de Brancas-Loudun l'a été depuis 1734 juſqu'en 1745 auquel a ſuccedé M. le Marquis de Livrac. M. de Broc en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, bordés autour, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Co-

Digitized by Google

Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance rouges, verts, les traverſes iſabelles dans quatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

91. *Beauce.* Ce Régiment, qui n'eſt que d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de Beauce en 1684. M. de Lauxiere en a été le prémier Colonel. M. le Duc de Caumont en étoit Colonel en 1734. Le Marquis de la Fare, auquel a ſuccedé en 1744 le Chevalier de Rochechouard, qui étant paſſé en 1745 à la tête du Régiment d'Anjou, a été remplacé dans celui-ci par M. le Comte de Levis-Leran ci-devant Mouſquetaire dans la prémière Compagnie.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaunes & ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & bleus, en pointes dans les quarrés, par oppoſition, & croix blanches.

92. *Daupbiné.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province de Dauphiné. M. le Chevalier de Carcado en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de Vaubecourt l'étoit en 1744. M. le Vicomte de Nettancourt l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, petits boutons de cuivre ſoudés, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges, verts & iſabelles par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

93. *Vivarais.* Ce Régiment, qui eſt d'un Batail-

Bataillon, a été créé en 1684 au nom de la Province du Vivarais. Il a eu pour prémier Colonel M. de S. Pater. M. le Marquis de Rougé en étoit Colonel en 1738. M. du Barail en 1744. C'eſt aujourdhui M. de Courcy.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches demi-écouſſon à cinq boutons & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verds de mer & aurore, taffetas changeant par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

94. *Luxembourg*. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Luxembourg en 1684. M. de Brancas en a été le prémier Colonel. Le Marquis de Broglie, le Comte de Revel & M. de Charmazel l'ont été ſucceſſivement; M. le Marquis de la Roche-Courbon, cidevant Capitaine dans le Régiment de Cavallerie de Berry, l'eſt depuis 1745.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain plats & un rond au milieu, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, par bandes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

95. *Baſſigny*. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1684, au nom de la Province de Baſſigny. M. de Mailly en a été prémier Colonel. M. le Chevalier de Pons en eſt Colonel depuis 1740.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colo-

Digitized by Google

Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance en taffetas changeant, rouge & aurore, vert & aurore, en ziguezague, dans les quatre quarrés, par oppoſition, avec des croix blanches.

96. *Beaujolois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut levé en 1685, au nom de la Province de Beaujolois. Ce Régiment & ceux qui ſuivent, n'ont point de rang réglé par aucune ordonnance. Ils n'ont que celui du tems de leur création. M. de Betulle a été le prémier Colonel de Beaujolois. M. le Chevalier de Bezons le fut en 1734. M. le Marquis de Bezons en eſt Colonel aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre unis, poche en long & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont rouges & verts, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

97. *Ponthieu.* Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, fut créé & enrégimenté en 1685, au nom de la Province de Ponthieu. Il fut envoyé en Sicile en 1692, du tems de la guerre d'Hollande. M. le Comte de Lomont en fut le prémier Colonel, M. le Vicomte de Joyeuſe l'eſt depuis 1740.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont aurores, les traverſes vertes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

98. *Fleury.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, étoit à ſa création en 1688 Solre: Il a été Boufleurs, la Valliere, Vaujours.

Il

Il eſt redevenu la Valliere, & M. le Chevalier de Fleury en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à trois ſur la manche & trois ſur la poche, juſqu'à la taille ſeulement, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges, avec les traverſes vertes dans les quarrés, & croix blanches.

99. *Guiſe.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1689, pour M. le Comte de Teſſé, depuis Maréchal de France, qui en a été le prémier Colonel. Il étoit Montmorency en 1731. Beaufremont en 1740. M. le Chevalier d'Eſcars en eſt aujourdhui Colonel.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & blancs, rayés en travers, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

100. *Diesback*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été créé en 1689. Il étoit Salis, enſuite May. Il a été après Buiſſon. M. le Comte de Diesback, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1721.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte & bas bleus, boutons d'étain façonnés différemment juſqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches, où eſt écrit en or: *Fedelitate & honore.* Les ſept d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues, jaunes

jaunes & noires, & croix blanches, où eſt écrit la même deviſe en or ſur chaque Drapeau.

101. *Courten*, Suiſſe. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été levé en 1689, par M. Etienne Courten, qui en a été le prémier Colonel. Il a été Courten Père en 1723. Mr. de Courten Lieutenant-Général en eſt Colonel depuis 1724.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, veſte, culotte, & bas bleus, boutons d'étain d'autre façon qu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches: les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

102. *Royal Suédois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Comte de Sparre. Il portoit auparavant le nom de ſes Colonels. Il a été créé en 1690, ſon prémier Colonel a été M. Leisler, Sparre & Lenck en 1714, juſqu'en 1734 & enſuite d'Appelgrehn.

L'uniforme eſt habit, veſte & culotte bleus, paremens & colet ventre de biche, poches en travers, boutons de cuivre, manches à la Suédoiſe, chapeau bordé d'or. Il a ſeize Drapeaux, celui de la Colonelle eſt blanc, les quinze d'ordonnance ſont bleus. Il y a une fleur de lis d'or dans chacun des quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

103. *Bulkelay*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en corps, d'Irlande en France en 1690. Milord Moncashel en a été le prémier Colonel juſqu'en 1694. Il a été Léé, père & fils, juſqu'en

1733 que M. de Bulkelay Lieutenant Général en eſt Colonel. Il a haute paye.

L'uniforme eſt habit rouge, paremens verts, boutonnières blanches, des deux côtés, boutons d'étain, manches en bottes, colet vert, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, ondé de flammes, & croix blanches, les ſept d'ordonnance ſont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

104. *Clare*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, eſt ſur le pied *François*. Il fut créé en 1690, pour *Milord Daniel* Obrien, Vicomte de Clare, qui en a été le prémier Colonel. Il a été Léé, Talbeau. Il eſt redevenu Clare, enſuite Morgan Obrien. Milord Thomond Clare, Lieutenant-Général, fils & petit fils des deux Colonels de ce nom, en eſt Colonel depuis 1718. Ce Régiment a paſſé en France avec Dillon. Il a haute paye.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens jaunes, boutons d'étain, petites manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Il a une couronne d'Angleterre en or dans chaque quarré, avec une harpe en or, au milieu de la croix blanche, *ainſi* que les deux Drapeaux d'ordonnance, qui ſont rouges & jaunes, & croix rouges bordées de blanc.

105. *Dillon*, Irlandois. Ce Régiment qui eſt d'un Bataillon, a paſſé en France avec Clare. Il a la haute paye. Milord Dillon père, en a été le prémier Colonel en 1690, juſqu'en 1733, que Milord Dillon ſon fils lui ſuccéda, lequel ayant été tué à la Bataille de Fontenoy en 1745. M. *Dillon*, frère

frère du défunt, ci-devant Major dans le même Régiment, en fut nommé Colonel.

L'uniforme eſt habit rouge paremens noirs, boutons de cuivre jaunes, manches en botte & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a une couronne d'Angleterre en or, dans chaque quarré. Les deux Drapeaux d'ordonnance ſont rouges, noirs & croix rouges, bordées de blanc.

106. *La Tour d'Auvergne.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1691. Il a eu pour prémier Colonel M. le Maréchal de Noailles, qui ſervoit alors Chef de Brigade dans l'Armée de Catalogne. Ses autres Colonels ſont M. le Comte de Noailles, tué ſur le Rhin en 1702, de Beaufremé l'aîné, tué à la défenſe de Landau en 1704, ſon frère tué à l'attaque de Bruxelles en 1708, Pervin, Montfort en 1719, le Duc de Picquiny en 1721, le Marquis de Roſnyvinen en 1733. Le Chevalier de Montboiſſier en a été Colonel juſqu'en 1745, que M. le Comte de la Tour d'Auvergne, ci-devant Cornette dans le Régiment Royal Dragons, lui ſuccéda.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats bordés, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, rayés en travers dans les quatre quarrés, & croix blanches.

107. *Chartres.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1691, pour M. le Duc de Chartres, depuis Duc d'Orléans. Le prémier Colonel-Lieutenant fut M. le Chevalier de l'Eſtrade, tué à la ba-

taille de Stinkerque en 1692, enſuite le Marquis de Pluvaux, puis le Marquis d'Arpajon en 1694. Le ſecond Bataillon de ce Régiment a été créé en 1701. M. le Comte d'Eſtampes a ſuccedé à M. le Comte d'Arpajon en 1709. Ce Régiment a pris le nom d'Eſtampes en 1724, celui de la Ferté Imbault en 1731. Il a repris le nom de Chartres depuis 1737, que M. le Duc de Chartres en eſt Colonel. M. le Marquis de Bouffleurs-Rouvrel en eſt aujourdhui Colonel-Lieutenant.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges en bottes, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance ſont rouges avec une bordure bleue autour de chaque Drapeau, & croix blanches.

108. *Blaiſois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, fut créé en 1692. au nom de la Province de Blaiſois. M. le Comte d'Evreux en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de Pereuſe l'étoit en 1735. M. le Marquis de Juigné l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds bordés autour, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance bleus & rouges, les ſautoirs jaunes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

109. *Gatinois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de Gatinois en 1692. M. le Vicomte de Pudon en a été le prémier Colonel. M. le Comte de Rouſillon l'étoit en 1726. M. de Gouy en 1744. M. Lanjamet en eſt aujourdhui Colonel.

L'uni-

Digitized by Google

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont noirs, & les traverſes en pointe ſont moitié jaunes & vertes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

110. *Conti.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, porta à ſa création en 1692 le le nom de Barrois, qui étoit celui de ſon prémier Colonel. Il a eu en 1723. celui de la Maiſon Royale de Conti. M. le Prince de Conti, Lieutenant-Général, en eſt Colonel depuis 1727. M. de la Carte en a été Colonel-Lieutenant. Ce Régiment vacant par la mort de M. de Leuville, a depuis le mois de Novembre 1744, pour Colonel-Lieutenant M. le Marquis de Sailly.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les cinq d'ordonnance rouges & iſabelles dans les quatre quarrés, par oppoſition, & croix blanches. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

111. *Auxerrois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1692, au nom de la Province d'Auxerrois. M. de Vauſſieux en a été le prémier Colonel. M. le Marquis de Conflans en étoit Colonel en 1733, c'eſt aujourdhui M. de Montcalin.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance ſont

à fond jaunes, & ont des façons dans les quatre quarrés bleues & rouges, & croix blanches.

112. *Agenois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province d'Agenois en 1692. Son prémier Colonel a été M. de Choiſeul Beaupré. M. le Marquis de Monteynard l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, manches coupées & chapeeu bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance aurores & violets, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

113. *Santerre.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1692. M. le Chevalier de Soiſſy en a été le prémier Colonel. M. le Marquis d'Eſcars l'eſt depuis 1738.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance verts, & feuilles mortes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

114. *Deslandes.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1693, au nom de la Province Deslandes. Il a eu pour prémier Colonel M. le Comte de Mailly la Houſſaye, le Comte de Midelbourg en 1704, le Comte de Boiſſieux en 1716, le Marquis de Brun en 1730, le Marquis de la Salle en 1738. M. de Villeneuve l'étoit en 1744. M. le Chevalier de Marcieu l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit complet gris-blanc, bou-

boutons de cuivre fort gros & plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

115. *Rootb*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, étoit le Régiment des Gardes de Jaques II Roi d'Angleterre, arrivé en France en 1689. Après la paix de Ryſwick en 1697, il prit le nom de Milord d'Orington qui en fut le prémier Colonel. M. de Rooth fils, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1733.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, boutons de cuivre jaunes, bas blanc, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, il a un J & un R d'or couronnés au milieu de la croix blanche, les deux Drapeaux d'ordonnance ſont blancs & croix rouges au milieu de chaque croix. Il y a une couronne d'Angleterre & un Lion au-deſſus en or. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

116. *Berwich*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a eu pour prémier Colonel en 1698, Milord Fitz-James de Berwich depuis Maréchal de France, tué au dernier ſiège de Philipsbourg. M. le Comte de Fitz-James, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis 1729.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens, culotte & veſte blanches, boutons d'étain, bas blancs & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc, les deux d'ordonnance à fonds verts, croix rouges, bordées de blanc, les traverſes rouges dans les quatre quar-

rés. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

117. *Enguien.* Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, fut créé en 1706 pour feu M. le Duc, qui s'appelloit alors M. le Duc d'Enguien. Il en a été le prémier Colonel. M. le Comte de Charolois l'a eu juſqu'en 1710. M. le Comte de Clermont l'a depuis ce tems. Les Colonels-Lieutenans ont été M. le Comte de Saint-Aulaire en 1706, tué à la Bataille de Romershein ſur le Rhin en 1709, le Marquis de Laſſay juſqu'en 1726. M. le Comte de l'Aigle l'a été depuis ce tems. M. le Marquis d'Autichamp l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens rouges, doubles poches en long, cinq boutons d'étain à chaque patte & ſur les manches, avec virole autour relevée, & chapeau bordé d'un large galon d'argent. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les cinq d'ordonnance feuilles mortes, bleus, noirs & rouges dans les quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

118. *Royal-Bavière.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, à été créé en 1709, & formé d'un Bataillon du Régiment d'Alſace Allemand, pour le Chevalier de Bavière qui en a été le prémier Colonel. M. le Comte de Bavière, Lieutenant Général, l'a été juſqu'en 1747, qu'il fut tué à la Bataille de Laffeld. M. . . . . l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit bordé de blanc, petit colet, doublure veſte & culotte bleu, paremens noirs, bas blancs, boutons d'étain, manches ouvertes, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Il a ſeize Drapeaux.

peaux. Celui de la Colonelle eſt blanc, il a une vierge peinte au milieu de la croix blanche. Les quinze d'ordonnance ſont bleus, & les croix blanches ſemées de fleurs de lis d'or, avec une bordure autour de chaque Drapeau à carreaux bleus & blancs. Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

119. *Karrer*, Suiſſe. Ce Régiment, créé en 1719 qui eſt d'un Bataillon, a été tiré en 1721 du ſervice de terre, pour entrer au ſervice de la Marine, où il ſert actuellement. La Compagnie Colonelle eſt toujours en garniſon à Rochefort. Les trois autres Compagnies ſont ſur les Vaiſſeaux du Roi, & dans les Colonies Françoiſes de S. M. M. le Chevalier de Karrer de Soleure en a été le prémier Colonel. M. le Chevalier de Karrer fils l'eſt depuis 1736. Ce Régiment eſt compoſé de quatre Compagnies, deſquelles on tire ſeize Soldats, pour former celle des Grenadiers de 64 hommes, y compris deux Sergens, deux Caporaux, un Anſpeſſade & un Tambour. La Colonelle a trois cens cinquante hommes: les trois autres Compagnies ſont à deux cens hommes chacune, compris trente-deux Officiers, Soldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifres.

Il y a quatre Drapeaux; celui de la Colonelle eſt blanc, ſemé de fleurs de lis d'or, & croix blanches, & ces mots pour deviſe: *Fidelitate, & bonore, terra & mari:* les trois d'ordonnance ſont à flammes rouges, bleues & jaunes, par oppoſition aux mêmes croix blanches & deviſes. Les Compagnies de ce Régiment appartiennent au Colonel qui en eſt ſeul Titulaire. L'uniforme eſt habit rouge, doublure, paremens & culotte bleus,

bas blancs, poches en long, veſte bleue croiſée, avec doubles boutons & boutonnières blanches, manches en bottes, petit colet bleu, boutons d'étain façonnés, & chapeau bordé d'argent.

120. *Salis*, Griſon. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été formé à Bedfort pendant le quartier d'Hiver de 1734 & 1735 pour M. le Baron de Travers d'Orſtenſtein Brigadier, qui en a été le prémier Colonel. M. de Salis l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit rouge, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a rang de Colonel. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or. Il a pour deviſe en or: *Fortiter & prudenter.* Les ſept Drapeaux d'ordonnance ſont à flammes blanches & noires par oppoſition, & croix blanches.

121. *Royal-Corſe.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1739 ſous Louis XV. M. le Comte de Vienne en a été le prémier Colonel. M. le Comte de Vence l'eſt aujourdhui. Par une Ordonnance du 10 Octobre 1740. S. M. a réglé les rangs des Officiers du Régiment Royal-Corſe, ſous le titre d'Infanterie Italienne-Corſe.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens & veſte verts, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle eſt blanc. Les deux d'ordonnance verts, ſemés de fleurs de lis d'or dans les croix blanches, avec cette deviſe: *Per hæc regnum & imperium.* Il a Prévôté, ou grand Etat-Major.

122. *Royal-Lorraine.* Ce Régiment, qui eſt

eſt d'un Bataillon, a été créé par ordonnance du 30 Janvier 1744 des Milices de Lorraine, & prend rang du 20 Octobre 1741. Il a eu pour prémier Colonel M..... Mr. de Mareil l'eſt aujourdhui.

Son prémier uniforme étoit habit jaune, & paremens noirs. Il a changé & porte habit gris-blanc, paremens jaunes, manches en bottes, poches en long, boutons blancs, & chapeau bordé d'argent. Il a ſix Drapeaux, dont un blanc Colonel, & ſix d'ordonnance. Il a Prévôté ou grand Etat-Major.

123. *Royal-Barrois.* Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été levé dans le Duché de Bar par Ordonnance du 1 Novembre 1745 en faveur de M. le Comte de Giſors, fils de M. le Maréchal de Beliſle, & prend rang du 28 Octobre 1741.

Son uniforme eſt à peu près égal à celui de Royal-Lorraine, & il a de même Prévôté ou grand Etat-Major.

124. *Lowendahl*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt actuellement d'un Bataillon, a été créé pour M. le Comte de Lowendahl, aujourdhui Maréchal de France, & prend rang du 1 Septembre 1743.

L'uniforme eſt habit bleu, paremens, doublure, veſte & petit collet blanc, manches en bottes avec trois petits boutons au bas, en travers, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

125. *Royal-Ecoſſois.* Ce Régiment a été créé en 1744 pour Milord Drummond Duc de Perth, & prend rang du 3 Décembre 1743. Il eſt d'un Bataillon, & a été réduit après la paix à 465 hommes.

126. *Royal-Wallon.* Ce Régiment, qui eſt

d'un Bataillon a été créé par Ordonnance du 1 Juillet 1744 en faveur de M. le Comte ce Bergeyk, Brigadier.

L'uniforme eſt habit, veſte & culotte de drap bleu, paremens rouges, boutons & boutonnières jaunes, chapeau bordé d'or.

Il a ſix Drapeaux, dont un blanc Colonel & cinq d'ordonnance blancs, jaunes & verts par oppoſition, un lion noir au milieu, & des fleurs de lis en or ſans nombre.

127. *Bouflers-Wallon.* Ce Régiment a été créé, comme le précédent, par Ordonnance du 1 Juillet 1744 en faveur de M. le Comte de Bouflers, fils du Lieutenant-Général de ce nom.

L'uniforme eſt habit gris-blanc, paremens & petits collets verts, veſte & culotte rouges, poches en travers, boutons jaunes & blancs, & chapeau bordé d'or & d'argent. Il a ſix Drapeaux, un blanc Colonel & cinq d'ordonnance, à peu près comme ceux de Royal-Wallon.

128. *Bergh*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé par Ordonnance du 12 Aout 1744 en faveur de M. le Baron de Bergh, qui le leva dans le Duché de Juliers. Son uniforme eſt habit bleu.

129. *Lally*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été formé par Ordonnance du 1 Octobre 1744 pour M. de Lally, Brigadier. Il étoit à ſa création de 713 hommes, & a été réduit après la paix à 465 comme les autres Régimens Irlandois & Ecoſſois, levés dans le courant des dernières années de la guerre. Son uniforme eſt habit rouge.

130.

130. *Naſſau-Saarbruck*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt actuellement d'un Bataillon, a été créé par Ordonnance du 1 Novembre 1745 pour M. le Prince Louis de Naſſau-Saarbruck.

Son uniforme eſt habit bleu de Roi, paremens & revers couleur de paille, poches en travers, veſte & culotte rouges, boutons blancs, agrémens blancs, & chapeau bordé d'argent.

131. *Ferſen*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé avec le précédent par Ordonnance du 1 Novembre 1745 pour M. le Comte de Ferſen, Brigadier.

L'uniforme eſt habit de drap bleu, paremens & revers rouges, poches en travers, agrémens de laine blanche, boutons blancs, & chapeau bordé d'argent.

132. *Ogilvy*, Ecoſſois. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé par Ordonnance du 28 Février 1747 en faveur de Milord Ogilvy ſon prémier Colonel. Il a été réduit après la paix à 465 hommes, comme celui de Royal-Ecoſſois.

133. *La Dauphine*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1747. M. le Comte de Friſe, Maréchal de Camp, en eſt Colonel depuis ſa création.

134. *St. Germain*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1747 pour M. le Comte de St. Germain, Lieutenant-Général, qui s'en trouve encore décoré.

135. *Orlick*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt d'un Bataillon, a été créé en 1747 pour M. le Comte d'Orlick, Maréchal de

Digitized by Google

Camp, qui en eſt le Colonel actuel.

136. *Albanie*, Ecoſſois. Ce Régiment, créé en 1747, a été reduit après la paix à 465 hommes.

137. *Grenadiers de France.* Des Bataillons ou Régimens congediés après la Paix, on a formé par Ordonnance du mois de Mars 1749 le Régiment de Grenadiers de France. Il eſt compoſé de 48. Compagnies, diviſées en 4 Brigades & commandées par ſeize Colonels, qui ſervent par quartier. Par une autre Ordonnance du mois de Septembre de la même année il a été réglé que les Compagnies de Grenadiers, reſervées des Régimens de Miliciens, de Royal-Lorraine & de Royal-Barrois, & placés dans le nouveau Régiment des Grenadiers de France, ſeront licentiées le tiers d'année en année, afin que les hommes qui les compoſent puiſſent aller travailler à la culture des terres.

138. *Volontaires de Flandre.* Ce Corps ou Régiment a été formé par Ordonnance du mois de Septembre 1749 qui réduiſit les Graſſins, les Volontaires-Bretons, & le Corps de la Morlière à trois Brigades ſous un même Chef, & ſous le nom de Volontaires de Flandre. Comme ces Régimens ont beaucoup fait parler d'eux dans la dernière guerre, nous en donnerons ſéparément l'état & l'uniforme.

Le Régiment d'Arquebuſiers de Graſſin a été levé par Ordonnance du 1 Janvier 1744, & mis par les Ordonnances du 25 Décembre 1744. & du 20 May 1745, à 1500 hommes; 1000 à pied, dont deux Compagnies de Grenadiers, & 500 à cheval. M. de Graſſin, Brigadier, en fut le prémier Colonel.

lonel. L'uniforme étoit habit bleu de Roi, bordé de peau planche, paremens de panne noire, bordés de même, boutons de cuivre jaune, collet & veſte demi-écarlate, culotte bleue, guêtres de toile griſe, bonnet rouge bordé de bleu, plaque de cuivre ſur le devant, plume blanche & cocarde bleue & rouge. Leurs Armes étoient fuſil, bayonette & ſabre d'abordage. Ce Régiment fut mis à la prémière réforme après la paix de 1500 à 980 hommes. Par une Ordonnance du 10 Octobre 1748 il fut réduit à 460 Fantaſſins & 180 Cavaliers; & par une autre Ordonnance du 30 Décembre de la même année il fut mis à 340 hommes en tout, dont deux Compagnies de Grenadiers de 40 hommes chacune, quatre de Fuſiliers de même nombre, & 4 Compagnies de Cavalerie de 25 hommes. Par une quatrième révolution, il fut réduit à une Brigade, & fait partie aujourdhui du Régiment des Grenadiers de Flandres.

Le Régiment de la Morlière, levé par Ordonnance du 16 Octobre, 1745, étoit compoſé comme celui de Graſſin, de 1500 hommes; mille à pied, dont deux Compagnies de Grenadiers, & 500 à cheval. M. de la Morlière, Brigadier, en fut le prémier Colonel.

L'uniforme de l'Infanterie étoit habit brun, paremens, colet, veſte & culotte demi-écarlate, brandebourgs de laine même couleur, guêtres de coutil noir, bonnet noir bordé de laine blanche. Leurs Armes étoient fuſil, bayonette & ſabre garni d'acier.

L'uniforme des Dragons étoit pareil aux Fuſiliers pour l'habit; il y avoit ſeulement de

de plus une éguilette de laine demi-écarlate, veſte de drap jaune, culotte de peau, bottines à la dragonne; le caſque étoit de fer, ſur le devant il y avoit trois fleurs de lis de cuivre jaune; le tour étoit écarlate croiſé de cuir noir; leurs armes étoient un mouſqueton, deux piſtolets & un ſabre garni d'acier: le cheval étoit couvert d'une peau de mouton bordée de drap jaune. Ce Régiment a ſubi les mêmes réformes que celui de Graſſin, & forme aujourdhui une Brigade du Régiment de Grenadiers de Flandres.

Les Volontaires-Bretons, formés par Ordonance du 30 Octobre 1746, étoit compoſé comme les Graſſins & les La Morlière de 1000 Fuſiliers & de 500 Huſſards. M. de Kermelec a été leur prémier Colonel.

L'uniforme des Fuſiliers étoit peliſſe ventre de biche, agrémens bleus, veſte bleue de Roi, paremens & agrémens ventre de biche, écharpe même couleur & rouge, culotte bleue, brodequins de cuir noir, bonnet noir, bordé d'un galon jaune, avec aigrette blanche. Leurs Armes étoient, fuſil, bayonette & un ſabre garni, ainſi que le foureau de cuivre jaune.

L'uniforme des Huſſards étoit pareil à celui des Fuſiliers; la peliſſe ſeulement étoit bordée de peau noire, bottes à la Huſſarde, le manteau & l'équipage du cheval étoient bleu de Roi. Leurs Armes étoient une carabine, deux piſtolets & un ſabre garni, ainſi que le foureau de cuivre jaune. La prémière réforme les réduiſit à 980 hommes en tout; la deuxième à 640; la troiſième à 340, & la dernière révolution les fit partie du Régiment des Grenadiers de Flandres

dres à l'inſtar des Graſſins & des La Morlières.

139. *Volontaires Royaux.* Ce Corps, formé par Ordonnance du 15 Aout 1745 des anciennes Compagnies franches, étoit compoſé de 2370 hommes; 1470 à pied, dont une Compagnie de Guides de 50, une Compagnie de Charpentiers & Bateliers de 100, deux Compagnies de Grenadiers de 60 hommes, douze de Fuſiliers de 100 hommes chacune, & 12 Compagnies de Dragons de 75 hommes. Il fut réduit par Ordonnance du 30 Décembre 1748 à 640 qui formèrent deux Compagnies de Grenadiers du nombre de 60 hommes chacune; 4 Compagnies de Fuſiliers du même nombre; 8 Compagnies de Dragons de 30 hommes chacune, en deux Eſcadrons de 4 Compagnies, & une Compagnie de Charpentiers & Bateliers de 40 hommes, le Roi ayant jugé à propos de réformer en entier la Compagnie de Guides dudit Corps.

Aux Volontaires Royaux & à ceux de Flandre il faut joindre :

1. *Les Volontaires Dauphins*, formés par Ordonnance du 30 Décembre 1748 du Corps des Volontaires de Gantès, des Compagnies de Chaſſeurs de Sabatier & de Colonne, & de celle des Volontaires de Lancize. Les Volontaires de Gantès formoient un Corps de 300 Fuſiliers & de 200 Cavaliers; les Compagnies de Chaſſeurs de Sabatier & de Colonne, & celle de Lancize étoient chacune de 200 hommes. Ces différentes Troupes formant enſemble 900 hommes à pied & 200 à cheval, furent réduites par l'Or-

l'Ordonnance mentionnée, à 210 pour ne former qu'un seul Corps sous le nom de Volontaires Dauphins, aux ordres de M. de Gantès, il fut divisé en 5 Compagnies d'Infanterie de 30 hommes chacune, & 2 Compagnies de Dragons du même nombre.

2. *Cantabres.* Cette Troupe a été formée par Ordonnance du 15 Décembre 1745 sur le pied de deux Bataillons & 300 Hussards. M. le Chevalier de Bellay, Brigadier, en fut le prémier Colonel.

L'uniforme des Cantabres est habit de drap bleu céleste, doublé de serge de garance, avec de petits paremens de panne cramoisi, agrémens de laine blanche, boutons d'étain, petite veste & culotte de drap blanc, écharpe de serge cramoisi, avec des glands de laine blanche, la giberne avec le porte-bayonette à la Grenadiere, un filet à l'Espagnole pour trousser les cheveux, & le bonnet bleu céleste, à la Navarroise, sabre à la Hongroise. Ce Régiment a subi trois réformes l'une après l'autre, la prémière le mit de 1800 à 1400 hommes; la seconde du 2 Décembre 1748 de 1400 à 500 dont 450 Fusiliers & 50 Grenadiers, conservant un Drapeau dans sa prémière Compagnie; & la troisième réforme du mois de Septembre 1749 le réduisit de 500 à 160 hommes, divisés en 4 Compagnies de 40 hommes chacune.

3. *Fusiliers de Montagne.* Ce Corps a été levé en Roussillon par Ordonnance du 12 Février 1744 & étoit composé de deux Bataillons; mais il fut réduit à un par Ordonnance du 30 Avril 1744.

Son uniforme est, Casaque bleu de Roi, paremens, colet, doublure & veste écarlate,

te, le tablier bleu, bordé de rouge, culotte très large de toile, les éſpadrilles ou chauſſure ſont de corde entrelaſſée avec un ruban bleu, chapeau bordé d'argent; leurs armes ſont, eſcopète de 5 pieds de long, deux piſtolets, & une bayonette au côté. Par Ordonnance du 2 Décembre 1748 les douze Compagnies de 60 hommes chacune, qui formoient le Bataillon de Fuſiliers de Montagne, furent réduites à 2 Compagnies de 40 hommes chacune, & la Compagnie franche d'Aigoing, dite Miquelets, auſſi réduite à 40 hommes, y fut jointe pour ne faire qu'un Corps de 120 hommes, aux ordres du Sr. Torrés qui en eſt le commandant actuel.

4. *Geſchrey*, Allemand. C'étoit un Régiment de 800 Fantaſſins & de 400 Dragons levé en 1747 par M. Geſchrey, qui en fut nommé Colonel. Il a ſubi après la paix trois réformes conſécutives. La prémière le mit à 780 têtes; la ſeconde du 2 Octobre 1748, à 540, & par une troiſième Ordonnance du 30 Décembre de la même année il fut réduit à 260 hommes.

5. *Fiſcher*, Corps de Chaſſeurs. Il a été levé par Ordonnance du 1 Novembre 1743 ſur le pied de Compagnie franche, & a été mis par celle du 15 Septembre 1747 à 600 hommes, dont 400 Chaſſeurs à pied & 200 à cheval.

L'uniforme de l'Infanterie eſt habit, veſte & culotte de darp verd, leurs armes ſont un fuſil, une bayonette & un ſabre.

L'uniforme des Chaſſeurs à cheval, eſt peliſſe & doublure demi-écarlate, bottes à la Huſſarde, bonnet noir, plume & cocarde blanches; leurs armes ſont, une carabine à la

à la Hongroiſe, deux piſtolets & un ſabre garni de cuivre jaune, l'équipage du cheval eſt rouge avec trois poiſſons de laine jaune. Ce Corps fut mis par une prémière réforme après la paix, de 600 à 360 hommes. Une deuxième le mit de 360 à 180 diviſés en deux Compagnies d'Infanterie de 60 hommes chacune, & deux de Cavalerie de 30 hommes. Par Ordonnance du 30 Décembre 1748 il a été réduit à 105 hommes en deux Compagnies à pied de 40 hommes chacune, & une Compagnie à cheval de 25 hommes.

CAVALLERIE LEGERE FRANÇOISE ET ETRANGERE.

1. *Colonel-Général.* Ce Régiment qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIII en 1635 des prémières Compagnies d'Ordonnance. Son Etendart la Cornette blanche, eſt le prémier Etendart de France, & la Compagnie Colonel-Général, eſt ſeule montée ſur des chevaux gris. Quand l'Armée eſt rangée pour marcher, & que le Régiment Colonel-Général ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de la Cavalerie, les Régimens montent à cheval & ſaluent de leurs Etendarts la Cornette blanche, qui ne ſalue que le Roi, les Princes du Sang, le Colonel-Général, & les Généraux d'Armée Maréchaux de France. Depuis une Ordonnance de Louis XIV de 1705 les Directeurs & Inſpecteurs Généraux ne ſe mêlent point de ce Régiment. Il y a ſix Etendarts de ſoye, deux par Eſcadron; il y en a un blanc à franges d'argent, les cinq autres ſont noirs, ſemés de fleurs de lis d'or & d'argent, avec des tours d'Auvergne d'un

d'un côté, ſoleil & deviſe du Roi en or; & au revers eſt une colomne de feu marchant devant les Iſraélites, avec ces mots : *Certum monſtrat iter*, brodés & frangés d'argent.

L'uniforme eſt habit & doublure rouges, paremens & bavaroiſe de panne noire, boutons de cuivre dorés, bandoulière & ceinturon de peau blanche piquée, bufle à boutons de cuivre, culotte de peau de chevre, manteau & doublure rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde blanche & noire; l'équipage du cheval de drap rouge bordé d'un galon noir & blanc. M. le Prince de Turenne en eſt Colonel-Général depuis 1740 par la démiſſion volontaire de M. le Comte d'Evreux, qui continue de faire les fonctions de cette charge pendant huit ans, & qui l'exerce depuis 1705. Le Colonel-Lieutenant eſt M. le Gendre de l'Ormoy.

2. *Meſtre-de-Camp-Général.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé ſous Louis XIII de l'ancienne Compagnie d'Ordonnance du Meſtre-de-Camp-Général, qu'avoit eu M. de la Valette ſous Charles IX en 1568. Ce Régiment a ſix Etendarts de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or: *Nec pluribus impar*, ſemés de flammes d'or, brodés & frangés d'or.

L'uniforme eſt un habit & doublure gris de fer, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre jaune, à quatre boutons de cuivre, manches en bottes, aiguillettes plattes de laine, aurores & noires, bandoulière & ceinturon de peau jaune, manteau gris de fer, doublé de rouge, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire. L'équipage du cheval de drap verd, les Etendarts brodés ſur les houſſes, & chaperons de drap verd bor-

bordés de la livrée du Meſtre-de-Camp-Général. M. le Marquis de Clermont Tonnerre, Maréchal de France, eſt Meſtre-de-Camp-Général depuis 1736.

3. *Commiſſaire-Général.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, fut formé ſous Louis XIV de celui de M. d'Eſclainvilliers, qui fut le prémier Commiſſaire-Général par commiſſion en 1654, & en charge en 1656. M. le Marquis de Biſſi, Lieutenant-Général, Brigadier né, eſt Commiſſaire-Général & Meſtre-de-Camp de ce Régiment depuis 1736.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit, manteau & doublure, gris-blanc, paremens & revers de panne noire, boutons de cuivre, bandoulière & ceinturon de peau blanche piquée, bufle à boutons de cuivre, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin. L'équipage de cheval, de drap rouge bordé. Il y a ſix Etendarts, le prémier eſt de ſoye bleue, ſemé de fleurs de lis d'or ſans nombre, & les cinq autres de ſoye rouge, un ſoleil d'or & deviſe du Roi d'un côté, & de l'autre une écréviſſe ſur terre, avec ces mots: *Retrocedere neſcit*, bordés & frangés d'or.

4. *Royal.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, étoit au Cardinal de Richelieu ſous Louis XIII. Après ſa mort en 1642 il eut le titre de Royal. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Comte de Beuvron en étoit Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1738. M. le Marquis d'Ecquevilly l'eſt aujourdhui.

Il y a dans ce Régiment ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, & fleurs de lis brodées d'or, deviſe du Roi: *Nec pluribus impar*, & frangés d'or. L'uniforme

me eſt habit & manteau bleus, paremens, revers & doublure rouges, boutons de cuivre, & ſur le bufle, bandoulière blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval de drap bleu bordé.

5. *Du Roi.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. le Comte de Vivone, depuis Maréchal de France ſous Louis XIII en 1635. M. le Marquis de Piez l'a eu depuis 1650 juſqu'en 1656 qu'il fut tué au ſiége de Valenciennes. Louis XIV en fit alors ſon Régiment, & mit pour Meſtre-de-Camp Lieutenant M. le Marquis de Matignon. M. le Comte de Vienne l'a eu juſqu'en 1693. M. le Comte de Broglie, Maréchal de France, juſqu'en 1705. Louis XIV en donna l'agrément à M. le Marquis de Fournez. M. le Marquis de Fournez en fut nommé Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1734. M. le Marquis de Caſtries l'eſt aujourdhui.

Ce Régiment a ſix Etendarts d'un gros de tours bleu, en ſoleil d'or, & deviſe du Roi: *Nec pluribus impar*, d'un côté, & de l'autre ſemés de fleurs de lis d'or ſans nombre, bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons ſur bois, de cuivre jaune en roſette, bufle à boutons jaunes, bandoulière & ceinturon de peau jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin, l'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé.

6. *Royal Etranger.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été levé en 1635 ſous Louis XIII. A ſa création il devoit être

être le prémier Régiment de la Cavalerie Allemande en France. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant M. le Comte de Roye. M. le Marquis de Charleval d'Auneuil en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant depuis 1740.

Il a pour uniforme habit & manteau bleus, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, bufle à agraffes jaunes, bandoulière blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts dans ce Régiment, qui ſont de ſoye bleue, on y voit un ſoleil au milieu, des fleurs de lis avec la deviſe du Roi, & ils ſont brodés & frangés d'or.

7. *Cuiraſſiers du Roi.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666 pour prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant, M. le Comte de Vilquier. M. le Marquis d'Havrincourt, aujourdhui Ambaſſadeur en Suède, en fut Meſtre-de-Camp en 1734. M. le Marquis de Charleval l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit, veſte & manteau bleus de Roi, paremens & doublure rouges, boutons d'étain, bandoulière & ceinturon de peau blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin: l'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, avec la deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

8. *Royal des Cravates.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été levé en 1664 ſous Louis XIV par M. le Duc de Vivonne, qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant. A ſa création il s'appel-

pelloit Balthaſard. M. de Pont S. Pierre en étoit Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1725. M. de Cernay en 1744. M. de Flaxande l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens rouges, boutons d'étain, boutonnières blanches, bufle à boutons d'étain, bandoulière blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un galon d'argent fin, large de trois doigts. L'équipage du cheval eſt bleu bordé. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue bordés, & frangés d'or, ſoleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins & deviſe du Roi.

9. *Royal Rouſſillon.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom de Royal Rouſſillon la même année de ſa création en 1667 ſous Louis XIV. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant M. de Montelard. Ceux qui lui ont ſuccedé ſont M. le Comte de Montfort, le Marquis de Praſlin, depuis Maréchal de France; le Marquis de Bonnelles, de Chemereuil de Sommercy, le Marquis de Courtanvaux, & depuis 1738. M. le Prince de Croy en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant.

L'uniforme eſt habit, manteau de drap bleu de Roi, doublure, paremens & retroucis rouges, boutons de métal blanc à petits carreaux, petite bandoulière blanche, piquée de blanc, bufle & culotte de peau à agraffes & chapeau bordé d'argent fin, & aiguillette rouge. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de rouge. Il y a ſix Etendarts de ſoye bleue, ſoleil au milieu, deviſe du Roi & fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent, de même chaque côté.

10. *Royal Piémont.* Madame Royale de

Savoye fit préſent à Louis XIV de ce Régiment qui paſſa en France en 1670; il eſt de trois Eſcadrons. Le Roi lui donna le nom de Royal Piémont. M. de Succinge en étoit alors Meſtre-de-Camp-Lieutenant, enſuite Meſſieurs de Rivarolles, le Comte de Bouzols à préſent Vicomte de Bonne, de Manicamp, juſqu'en 1724, de Germinon juſqu'en 1725, le Comte de la Feuillade mort en Italie en 1735, puis M. le Comte de Coſſé, & aujourdhui M. de Collande en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant.

L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens & bavaroiſes rouges juſqu'à la poche, bouton d'étain plats, buſie à boutons de cuivre, bandoulière large, blanche & piquée, culotte de peau, aiguillettes plates bleues & blanches, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc. Ses ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil, deviſe du Roi en or au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or.

11. *Royal Allemand.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1671 ſur le pied de 24 Compagnies, à cinquante chevaux chacune. M. le Comte de Konigsmark en a été le prémier Meſtre-de-Camp Allemand, juſqu'en 1688. M. de Bohlon lui a ſuccédé, M. le Comte de Naſſau Sarbruk en 1693. M. de Quadt en 1712. M. le Prince de Naſſau-Sarbruk en 1737. M. le Prince de Heſſe-Darmſtadt en 1745. M. le Prince de Holſtein-Beck en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp-Lieutenant. Ce Régiment étranger a eu le titre de Royal en 1688, il a été ſouſtrait en 1727 de la revue des Directeurs & Inſpecteurs Généraux. Il y eſt rentré en 1737. L'uni-

L'uniforme eſt à la Polonoiſe, robe & manteau de drap bleu, doublés de rouge, petits paremens rouges, retrouſſés en patte, garnis de Brandebourg & boutons de ſoye rouge, blanche & bleue, veſte de drap incarnat, bordée d'un galon de fil blanc à boutons d'étain, culotte de peau, bonnets à la Polonoiſe, avec une peau d'ours noire autour & le deſſus rouge, bandoulière jaune étroite de trois doigts & piquée. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé de blanc. Il y a deux Cadets par Compagnie. Il eſt compoſé de douze Compagnies à 4 par Eſcadrons. Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi, brodés en or, & frangés d'or des deux côtés ſuivant les ordonnances du Roi du 8 Janvier & 28 Février 1737. Il a Prévôté ou grand Etat-Major, compoſé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumônier, d'un Chirurgien Major, d'un Prévôt, de ſon Lieutenant, d'un Greffier, de quatre Archers, & d'un Exécuteur de Juſtice.

12. *Royal des Carabiniers.* Il y eut douze prémiers Régimens de Cavalerie, dits Carabiniers, créés en 1635 par Louis XIII. Ils furent ſupprimés, & Louis XIV les rétablit en 1690 en mettant une Compagnie dans chaque Régiment de Cavalerie. Mais en 1693 le même Roi forma de ces Compagnies un Régiment compoſé de cinq Brigades ſous le titre de Royal des Carabiniers. M. le Duc du Maine prémier Lieutenant-Général en a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant, commandant en chef depuis 1693 juſqu'au 10 Mai 1736. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, M. le Prince de Dombes Lieutenant-Général, Meſtre-de-Camp-

Lieutenant, commandant en chef depuis le 20 Mai 1736. A la tête de chaque Brigade, il y a un chef de Brigade Meſtre-de-Camp, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Aide-Major, huit Capitaines, huit Lieutenans, quatre Cornettes & huit Maréchaux des Logis, avec 200. Carabiniers, qui compoſent deux Eſcadrons par Brigades, y compris 16. Brigadiers, huit Trompettes, un Tymbalier, & quatre Etendarts.

Les Chefs des cinq Brigades depuis la création de ce Régiment juſqu'à préſent ont été; dans la prémière, Meſſieurs, du Meſnil, d'Aubeterre, de Verneuil, de Sanguin, de la Motte, de Malezieu, de Montmorency, Maréchal de Camp; dans la ſeconde, Meſſieurs, de Rozel, des Grieux, de Valcourt, de Crequy, Maréchal de Camp; dans la troiſième, Meſſieurs de Courcelles, d'Imecourt, de Rouvrai, de Pardhaillan, de Vichi-Chamron, de Guiry, Brigadier; dans la quatrième, Meſſieurs de Reſigny, de l'Etang, de Puzol, de la Mark, de Premont, de Braſſac, Brigadier; dans la cinquième, Meſſieurs d'Achy, de Clois, de Fredeau, de Parabere, de la Valette de Prade.

Les vingt Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil d'or, ſemés de fleurs de lis d'or, & deviſe du Roi: *Nec pluribus impar.* Ils ſont brodés en or, & frangés d'or & d'argent, ſuivant les ſuſdites ordonnances du Roi du 8 Janvier, & du 28 Février 1737. Il y a Aumônier, & cinq Chirurgiens Majors à la ſuite de ce Régiment. L'uniforme eſt habit, petit colet & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés de trois en trois ſur l'habit, un bordé d'argent fin ſur les manches, &

ſur

ſur les épaulettes, bandoulière blanche, bordée d'un galon de fil blanc, ainſi que le ceinturon, veſte de bufle, culotte de peau & chapeau bordé d'un large galon d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval eſt de drap bleu bordé d'argent fin.

13. *Royal Pologne.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons a été levé au commencement des guerres d'Hollande en 1672 par M. de Sainte Rue qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été Coſſé, Briſſac & Monteils. En 1725 il a eu le titre de Staniſlas, & rang après le Régiment de la Reine. M. le Chevalier de Wiltz en a été prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1725 juſqu'en 1738, & par une Ordonnance du Roi du 30 Mars 1737 ce Régiment a eu le titre de Royal Pologne, & ſon rang a été fixé après le Régiment Royal des Carabiniers, & avant tous les autres qui ſont actuellement ſur pied. Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1725. M. le Prince de Talmont en fut Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1738. M. le Comte de Bethune l'eſt aujourdhui.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau de drap bleu, doublure, petit collet & paremens rouges, aiguillette blanche & bleue, boutons blancs des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval bleu avec des galons blancs, entrelaſſés de bleu. Les ſix Etendars ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or au milieu, ſemé de fleurs de lis, brodées en or & frangées d'or.

14. *La Reine.* Ce Régiment, qui eſt de

trois Escadrons, a été créé en 1635 pour la Reine Anne d'Autriche, Epouse de Louis XIII depuis Régente du Royaume en 1643. Ensuite M. de Nantouillet en a été le prémier Mestre-de-Camp-Lieutenant, ensuite M. le Comte de Rousillon, M. le Comte de Rochebonne, M. le Comte de Choiseul, M. le Comte de Tressan, M. le Marquis Cayla, M. le Marquis de Beauveau, M. de Galiffet, Brigadier, en est aujourdhui Mestre-de-Camp-Lieutenant.

Les six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi en or, semés de fleurs de lis d'or, le chiffre de la Reine, Marie Princesse de Pologne, couronné & brodé en or & en argent aux quatre côtés, & frangés d'or & d'argent. L'uniforme est habit & manteau rouge, doublure & paremens bleus du Roi, boutons de cuivre jaunes, plats & sur le busle, bandoulière jaune & large, bordée d'un galon de fil blanc, culotte de peau, aiguillette plate d'un galon blanc, & chapeau bordé d'or fin, l'équipage rouge, bordé d'un grand galon de la livrée de la Reine, avec une fleur de lis jaune aux housses & chaperons.

15. *Dauphin.* Ce Régiment, qui est de trois Escadrons, fut formé en 1658 au nom de M. le prémier Dauphin d'une Compagnie d'Ordonnance, qui depuis longtems étoit d'un Escadron & qui se nommoit Compagnie d'Ordonnance du Dauphin. M. de S. Gelais en étoit Capitaine Lieutenant, & M. Cornelius Suédois en a été prémier Lieutenant Colonel. Quand ce Régiment a été crée par Louis XIV. M. de S. Gelais en a été le prémier Mestre-de-Camp-Lieutenant. Monseigneur le Dauphin dès à sa naissance

le

le 4 Septembre 1729 en eſt Meſtre de Camp. M. le Marquis de Volvire en fut Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1738. M. le Comte de Soyecourt, Brigadier, l'eſt aujourdhui.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau bleu, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, de chaque côté de trois en trois, buſle à boutons de même, bandoulière blanche, piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval bleu bordé d'un galon aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis, & quatre Dauphins brodés en or & en argent aux coins & frangés d'or.

16. *Dauphin Etranger.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé par Louis XIV en 1666 au nom de M. le prémier Dauphin. M. de Monclarre a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant de ce Régiment. Monſeigneur le Dauphin en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1729. M. le Marquis de Polignac en a été Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1738. M. le Comte de Soyecourt l'eſt aujourdhui.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre des fleurs de lis, & des Dauphins ſans nombre brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleu du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, buſle, bandoulière jaune étroite, aiguillette plate & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé de blanc.

17. *Bretagne.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé de la Compa-

gnie d'Ordonnance de M. de Paulmy, qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp en 1666. Il a été la Roche-Sur-Yon, Prince du Sang. M. le Duc de Bourgogne l'eut en 1686, lorſque les Princes de Conti allèrent en Hongrie, M. d'Augé en fut Meſtre-de-Camp, enſuite M. le Marquis d'Houdelot, père du Lieutenant-Général d'à-préſent en fut le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant en cette même année 1686. M. le Marquis de Puigion, M. le Duc de Bethune, M. le Marquis de Braſſac, M. le Marquis de Janſon, M. le Comte de Gaſſion, M. le Marquis de Poyanne, M. le Marquis de Polaſtron en 1745, & aujourdhui M. le Comte d'Helmſtat en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue d'un côté, & de l'autre un phénix ſur un bucher étendant les aîles, & ces mots pour deviſe: *In regnum & pugnax*, trophées aux coins & bordure ſemée de fleurs de lis d'or, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau de drap bleu, doublure & paremens rouges, boutons d'étain façonnés, bufle & bandoulière blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin de trois doigts; l'équipage du cheval eſt bleu bordé.

18. *Anjou*. Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu le nom d'Anjou, Prince du Sang en 1688. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp. Il fut créée ſous Louis XIV en 1666. M. de Balrois de Choiſi en a été le prémier Meſtre-de-Camp, enſuite feu M. le Maréchal Duc de Villars, M. le Marquis de Blanchefort, fils de M. le Maréchal de Crequi, M. le Comte d'Auros, M. le Marquis de Curtonchafave, M. le Marquis d'Eſco-

d'Eſcorail, M. le Marquis de Lonnoye, M. le Duc de Gontaut, M. le Marquis de Biſſy. C'eſt aujourdhui M. le Comte de Lupcourt-Mahuet qui en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Marquis de Vogué qui l'a été depuis 1736.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, bouton de cuivre façonnés, bufle, bandoulière jaune & large, aiguillette plate aurore, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval eſt bleu bordé d'aurore; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue du Roi, ſoleil & deviſe du Roi en or, & aux coins une fleur de lis d'or, au revers ſemés de fleurs de lis, aux quatre coins une couronne de Prince de France avec un écuſſon à trois fleurs de lis brodées & frangées d'or.

19. *Berry.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1674, étoit Rouſſillon. M. le Comte d'Ille en 1674, en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il eſt Berry depuis 1690. M. le Prince de Croy d'Havré en a été Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1738. M. le Marquis de Voyer, Brigadier, fils du Miniſtre de la Guerre, l'eſt depuis 1744.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes de Berry & fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain en boſſette, bandoulière blanche étroite, aiguillette ronde & blanche, culotte de peau, cha-

peau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé d'un galon bleu & blanc.

20. *Orléans.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été amené de Piémont en France en 1690, par M. le Grand-Prieur de Valencey qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. M. le Duc d'Orléans en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. M. le Marquis de Graville, Brigadier, en a été Meſtre-de-Camp-Lieutenant en 1734, auquel a ſuccedé M. le Comte de Montauban. C'eſt aujourdhui M. le Comte de Melfort.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, les Armes d'Orléans, fleurs de lis brodées d'or aux coins, & frangées d'or. Ce Régiment a pour uniforme, habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune & étroite, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

21. *Condé.* M. le Comte de Chamilly, depuis Maréchal de France, a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant de ce Régiment créé ſous Louis XIV, pour la Maiſon de Condé en 1666, il eſt de trois Eſcadrons. M. le Prince de Condé en eſt Meſtre-de-Camp depuis le 20. Janvier 1740. M. le Comte de la Guiche, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant depuis le 21 Février 1740.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ventre de biche, eſt un ſoleil brodé en argent

gent qui allume un bucher en pleine campagne, avec ces mots: *Da materiam, splendescam*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit & manteau de gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandoulière blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, l'écuſſon du Prince brodé en ſoye, bordé d'un galon velouté cramoiſi.

22. *Bourbon.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, fut créé ſous Louis XIV en 1666, & s'appella Enghien juſqu'à la mort du Grand Condé en 1686, qu'il prit le nom de Bourbon. M. le Comte de Charolois en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1710, & M. le Marquis de Cambis en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. le Marquis de Cruſſol qui l'a été depuis 1730.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buſle à boutons de cuivre, bandoulière blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye bleue, ſoleil & deviſe du Roi en or, quatre fleurs de lis brodées en or aux coins, & frangées d'or.

23. *Clermont.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp M. de Beaupré: il a été Chartres en 1684, il a eu le nom de Clermont en 1709, & ce rang en 1724. M. le Comte de Clermont, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1709. M. le Chevalier de Villefort en a été Meſtre-de-Camp-Lieutenant en

1724. M. le Comte de Vienne l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, avec un ſoleil & deviſe du Roi brodés en or, au revers eſt une campagne, & dans le lointain, s'élève un petit ſoleil d'or & ces mots: *Spes altera metis*, bordés & frangés d'or.

24. *Conti.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666 d'Humieres. Il a été Villeroy depuis 1676, juſqu'en 1733. M. le Prince de Conti, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp, & M. le Comte de Langhac, Meſtre-de-Camp-Lieutenant.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye jonquille, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre un aigle volant à travers les foudres & les éclairs, & ces mots pour deviſe: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, doublure, paremens & boutons de drap gris de fer cendré, manches en bottes, bufle ſans boutons, bandoulière de bufle piquée, aiguillette aurore, culotte de peau, manteau blanc doublé de même, & chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, & écuſſion du Prince brodé aux coins.

25. *Penthievre.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1674, ſous Louis XIV. M. d'Heudicourt en a été le prémier Meſtre-de-Camp; il a porté le nom

nom de Toulouſe en 1693, il eſt Penthievre depuis 1737, que M. le Duc de Penthievre Grand-Amiral en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Marquis de Crenay, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp-Lieutenant depuis 1736.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons jaunes, bufle à boutons de cuivre, bandoulière blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin: l'équipage du cheval eſt rouge, bordé de la livrée du Prince; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie ſoleil d'or & deviſe du Roi: au revers un homme armé, ſur un cheval ailé, & ces mots: *Terra marique*, brodés & frangés d'or.

26. *Saint Simon.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1666. M. de Coulange; il a été Bordage, enſuite du Maine en 1688. Il eſt S. Simon & a ce rang depuis 1736. M. le Marquis de S. Simon, fils aîné en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1737.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or; l'uniforme eſt habit, doublure & manteau gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin: l'équipage du cheval eſt rouge bordé.

27. *Du Rumain.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1666. M. de Tilladet en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été Souvré, Beringhen, Conti en 1718, il a eu ce rang ſous Louis XV, en 1727, il étoit Ancezune en 1734.

M. le Comte du Rumain, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1740.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons gris-blanc, bufle à agraffes, bandoulière jaune, culotte de panne rouge, bas blancs & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt jaune bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers dans un quarré nuancé eſt un aigle qui s'élève dans les airs malgré les vents & la foudre, & ces mots: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent.

28. *Rochefort.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. Montelarre, enſuite Narbonne, du Tronc juſqu'en 1718. Villars juſqu'en 1735, il a été Rohan & Brionne. M. le Prince de Rochefort en eſt aujourdhui Meſtre-de Camp.

Les ſix Etendarts ſont de ſoye blanche, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre ils ſont de ſoye rouge avec une deviſe, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune & large, aiguillette rouge & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé d'un galon à carreaux rouges & blancs.

29. *Marcieux.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a eu en 1666 pour prémier Meſtre-de-Camp M. le Marquis de la Valette. Le Prince Camille de Lorraine l'a eu en 1689, le Prince Charles de Lorraine, le Prince de Lambesq de Lorraine

ne en 1708, il a été Beaucayre en 1730. M. le Marquis de Beaucayre en 1736, a ſuccedé à ſon oncle dans la charge de Meſtre-de-Camp de ce Régiment. M. le Chevalier de Marcieux l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit, colet & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons blancs de trois en trois, bufle à boutons de même, bandoulière jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval eſt de drap verd, bordé d'un galon de livrée; les ſix Etendarts ſont de damas verds, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

30. *Segur.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été créé en 1672 & a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. le Chevalier de Grignan, enſuite M. le Marquis de Grignan, M. Fleche en 1704. M. le Duc de Luynes en 1717. M. le Duc de Chevreuſe en 1732. M. le Duc d'Ancenis en 1737. M. le Chevalier de Brancas en 1739 juſqu'en 1745, que M. le Marquis de Segur ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie de ſon nom, l'a remplacé.

Ses ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or: c'eſt le ſeul Régiment de Cavalerie, dont les Etendarts de ſoye cramoiſie, ayent des bourſes blanches. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé.

31. *Taillerand.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été à ſa création en 1672. S. Aignan, enſuite Rohan, redevenu S. Aignan, a été S. Simon Ruffec en 1717.

Sabran

Sabran en 1738, & M. le Vicomte Taillerand en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du Cheval eſt rouge bordé; les ſix Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, au revers un lion d'argent, & ces mots: *Noli irritare leonem*, brodés & frangés d'or.

32. *Clermont-Tonnere.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666. Foucault, enſuite Quinſon en 1672. Châlons, Goufier, d'Egmont en 1699. des Marets en 1704. Gêvres en 1709. Gêvres Comte de Trêmes en 1726. Clermont-Tonnere en 1740. M. le Comte de Vienne, Brigadier, en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, paremens & doublure rouge, boutons d'étain d'Allemagne ſur bois des deux côtés juſqu'à la poche, la patte rouge pour la bandoulière, bufle bordé de blanc, à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge brodé.

33. *Chabrillant.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1672 du Gaſt, Villequier en 1690. Momain, Belleocueil juſqu'en 1711, & la Tour. M. le Marquis de Chabrillant, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1738.

L'uniforme eſt habit & manteau gris, doublés de rouge, paremens & revers rouges, bou-

boutons de drap gris-blanc demi-plats, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge, bordé de blanc: les ſix Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi brodés & frangés d'or.

34. *D'Egmont.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, à ſa création en 1672 n'étoit que d'un Eſcadron, & eut pour prémier Meſtre-de-Camp, M. de Valavoire. Il a été Vivans en 1672. Vivans, fils, en 1689. Heudicourt en 1702. Lorraine en 1719. Lordat, Roſen en 1738. M. le Comte d'Egmont l'a eu en 1741. M. le Marquis d'Egmont ſon frère en 1744. M. le Duc de Biſache en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons plats de métal blanc, bufle à petits crochets, bandoulière jaune & étroite, aiguillette plate mêlée de jaune & de noir, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt jaune, bordé d'un grand galon de panne noire: les ſix Etendarts ſont de damas jaune, ſoleil & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre un roſier fleuri & boutonné, & ces mots: Qui s'y frotte s'y pique; en Latin: *Pungit aggredientes*, brodés & frangés d'or.

35 *Beauvilliers.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666 du Pleſſis-Beliere: il a été Rabeliere, enſuite la Tournelle en 1693, la Feuillade & Cayeux en 1705. M. le Duc de Beauvilliers S. Agnan en étoit Meſtre-de-Camp

en

en 1734. M. le Duc de Beauvilliers son fils l'est aujourdhui.

L'uniforme est habit gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage rouge bordé: les six Etendarts sont de soye aurore, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

36. *Grammont.* Ce Régiment, qui est de trois Escadrons, a été en 1666. Il étoit Thianges. M. le Prince de Talmont l'a eu en 1693, ensuite M. le Duc de la Trimouille; le Prince de Turenne en 1710. Le Comte de Grammont en 1735. M. le Chevalier de Grammont, Brigadier, l'est depuis 1745.

L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, aiguillette ronde à deux cordons rouges & verts, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, & l'équipage rouge bordé; les six Etendarts sont de soye jaune, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

37. *Bourbon-Busset.* Ce Régiment, qui est de deux Escadrons, a été créé en 1674. M. le Chevalier Duc, Gentilhomme Piémontois, en a été le prémier Mestre-de-Camp. Il a été Roguespine, Sully en 1701. Vaudrey en 1706. Chatellerault, & Dandlau jusqu'en 1745, que M. le Comte de Bourbon-Busset en est Mestre-de-Camp.

L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges,

ges, boutons d'étain tournés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

38. *La Vieuville.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1674. S. Sylveſtre, Bercourt, Uſez, Marſillac en 1709, la Roche-Guyon en 1712, la Roche-Fauçault, la Roche-Guyon en 1726, la Rochefaucault, Durfé en 1731, du Chatelet en 1734, d'Harcourt Beuvron en 1738, Fleury en 1738. M. le Marquis de la Vieuville en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit, colet & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de drap gris-blanc, boutonnières blanches de deux en deux, juſques aux poches, bufle à doubles pattes & agraffes, bandoulière jaune à boucles de cuivre, ſur-tout gris-blanc & paremens à la Pruſſienne, culotte de panne rouge, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi d'un côté, de l'autre un Grenadier fleuri, & ces mots: *Floret & ornat*, brodés & frangés d'or & d'argent.

39. *Maugiron.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1674. Melac, Larrard en 1690. S. Germain-Beaupré, Brion, Saſſenage en 1721. M. le Comte de Maugiron en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges,

ges, boutons d'étain d'Allemagne, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

40. *S. Jal.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1666. Il a été Thury, S. Vellery en 1674. S. Lievier en 1691, de Bens en 1696, de Ruffé de Marſillac & Montrevel en 1704. Le Marquis de Vogué, Meſtre-de-Camp de ce Régiment depuis 1734, vient de s'en démettre, & le Roi vient d'en donner l'agrément à M. le Chevalier de S. Jal.

L'uniforme eſt habit croiſé avec un retrouci, & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordé de blanc, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

41. *Vintimille.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672. M. le Duc de Foix en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été Biron en 1674. M. le Comte de Vintimille, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1739.

Ses quatre Etendarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, aiguillette plate, blanche, noire, rouge & verte, culotte de peau, chapeau bor-

bordé d'argent; l'équipage eſt rouge bordé.

42. *La Rochefoucault.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1682, M. le Comte de Tallard. Il a été Duras en 1697. Villequier en 1710. la Motte-Houdancourt en 1723. Briſſac en 1734. M. le Duc de la Rochefoucault en a été Meſtre-de-Camp depuis; c'eſt aujourdhui M. le Marquis de la Rochefoucault-Langeac, Brigadier.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & petits revers de drap rouge, un grand colet blanc, & deſſus un petit colet rouge, manches à l'Allemande, boutons blancs de Strasbourg larges & plats, bufle bordé de noir à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage jaune, bordé d'un galon noir: les quatre Etendarts ſont de ſoye jaune bordés de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

43. *Prince Camille.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1672 pour M. le Comte d'Illes. Il a été Bezons en 1675. Bavière en 1692. S. Pouange en 1696. Bougard en 1721. Aumont en 1728. M. le Prince Camille, Brigadier, en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

Les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens ouverts, & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage eſt rouge bordé.

44. *Broglie.* Ce Régiment, qui eſt de deux

deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1672 M. Liegeois. Il a été Puiſegur en 1675. Tournefort en 1696. Givry en 1699. Bezons & Beringhen, Vaſſé en 1730. M. le Comte de Broglie, Brigadier, en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre jaune des deux côtés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye cramoiſie, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

45. *Cruſſol.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1666 Melin, la Feronays père en 1679, ſon frère juſqu'en 1709, qui le rendit à M. le Comte de la Feronays. M. le Marquis de la Feronays l'a eu en 1720, puis Chabot, & aujourdhui M. le Comte de Cruſſol en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme de ce Régiment eſt habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

46. *Fouquet.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1673 Vaubrun, Monbac en 1675, ſes neveux en 1693, de Vienne en 1694. Germinon, de Lorges, Durfort-Randan en 1720. M. Fouquet de Rochefoliere en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1740.

Les

Les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, petit colet & doublure gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, manches coupées, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, manteau gris-blanc, doublé de rouge, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage eſt rouge & bordé.

47. *Lénoncourt.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1666 Montauban, Beringhen en 1672. Livry en 1676. Clermont-d'Amboiſe en 1689. Barthillac en 1702. Lénoncourt en 1706. Il a été enſuite Heudicourt, & M. le Comte de Lénoncourt en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

Les quatre Etendarts ſont de ſoye verte, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers les Armes d'Heudicourt, fond de gueules; bandes de ſable & carneaux d'argent, avec ces mots: *Si fractus illabitur orbis*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & doublure gris-blanc, manteau blanc doublé de rouge, paremens & revers rouges, boutons d'étain de trois en trois des deux côtés, manches en bottes, bufle à boutons de cuivre, bandoulière de bufle, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé de vert.

48. *Bellefond.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été à ſa création en 1672 Seyſſac d'Imecourt en 1676, ſon frère en 1693, enſuite Montauban, Fourbin en 1702, Chepy père en 1708, Chepy fils en 1728. Mr. le Marquis de Bellefond en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

L'u-

Digitized by Google

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blancs, paremens, revers & doublure rouges, boutons de métal blanc, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au revers ces mots: *Bella felicitas*: brodés & frangés d'or.

49. *Dampierre.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, étoit à ſa création en 1673 Lançon, S. Simon en 1676, du Bordage en 1693, Bouzols en 1704, Briſſac en 1727, Coſſé en 1729 juſqu'en 1735, puis Fiennes, & aujourdhui M. de Dampierre en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blancs, paremens, doublure & revers rouges, boutons de drap gris-blanc de deux en deux, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval eſt rouge bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye ponceau bordé de noir, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

50. *Roban.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, à ſa création en 1674 a été Broglie, Charlus en 1676, Levy en 1684, la Vaupaliere en 1704, du Beſſay en 1706, Norion en 1713, Charlus en 1717, Levy en 1723, puis Levy Chateau-Morand, & aujourdhui M. le Vicomte de Rohan, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp.

L'uniforme eſt habit, manteau & doublure gris-blanc, paremens & revers de l'habit rouges, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandou-

doulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé: les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge, ſoleil & deviſe du Roi en or, au travers une vierge & ces mots: *Aide Dieu au ſecond Chrétien-Levy*, brodés & frangés d'or.

51. *Mouſtiers.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, étoit en 1674 à ſa création Givry, enſuite Courtebonne en 1677. Barentin en 1696. Villepreux en 1717. Ruffec S. Simon, enſuite Barbançon, & Mr. le Marquis de Mouſtiers en eſt Meſtre-de-Camp aujourdhui.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain, demi-ronds façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

52. *Saluces.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a eu en 1673 pour prémier Meſtre-de-Camp M. Streff. Il a été Romainville en 1676. Wiltz père en 1696. Wiltz fils, Marteville en 1704. Roye en 1719. Luc en 1725. Puyſieulx en 1734. M. le Marquis de Saluces, Brigadier, en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp.

Ses quatre Etendarts ſont de ſoye rouge bordés de noir. Il y a un ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or, au revers eſt un lion, & ces mots pour deviſe: *Animo major, quam viribus.* L'uniforme eſt habit, petit colet, doublure & manteau gris-blanc, paremens rouges, boutons d'é-

tain tournés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau de chevre, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt vert & bordé.

53. *Wurtemberg-Allemand.* Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, entra au ſervice de Louis XIII en 1639 à la mort du Duc de Saxe-Weymar, il étoit alors de mille chevaux, & appartenoit à Rembold de Rozen prémier Meſtre-de-Camp, qui fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi. Après ſa mort en 1667, Louis XIV le donna à Conrade de Rozen ſon neveu, depuis Maréchal de France en 1703. Ce Régiment fut licencié en 1668 à la paix de Nimègue. Il fut remis ſur pied en 1671 par le même Conrade de Rozen, qui le ceda en 1682 au Comte de Rottembourg ſon gendre, qui le vendit en 1696 à Charles de Rozen ſon beau-frère, fils du Maréchal, puis en 1709 il fut au Comte Alexandre de Rottembourg ſon neveu, petit-fils du Maréchal, qui le vendit en 1720 au Comte d'Helmſtad ſon beau-frère: celui-ci le remit au Marquis de Rozen petit-fils du Maréchal, auquel a ſuccedé M. le Prince Louis de Wurtemberg en 1749.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, fort larges du haut en bas, boutons de drap gris ſur bois, bufle à boutons de cuivre, bandoulière étroite de peau jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage du cheval eſt jaune & bordé de noir: les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, il y a le ſoleil & la deviſe du Roi en or, aux quatre coins eſt un trophée d'Armes, le quarré eſt bor-

dé

dé en argent, le revers eſt bordé même avec trophées aux coins, au milieu eſt un rolier fleuri en ſoye, & ces mots au-deſſus: *Flores cum in armis*, ils ſont brodés & frangés d'or. Ce Régiment a Prévôté ou grand Etat-Major.

54. *Noailles.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp en 1688 feu M. le Maréchal de Noailles. Il a été d'Ayen en 1694, à préſent il eſt Noailles. M. le Duc d'Ayen, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1730.

L'uniforme eſt habit, paremens, doublure & manteau de drap rouge, boutons de cuivre ſur bois façonnés, bufle à boutons de cuivre, bandoulière jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé: les quatre Etendarts ſont de ſoye rouge. Il y a le ſoleil & la deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

55. *D'Harcourt.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé en 1689. Le Cardinal de Furſtemberg le donna à Louis XIV. Il a été Courcillon en 1704. Bethune en 1710, & Bethune en 1734. Pons en 1735, auquel a ſuccedé en 1745 Mr. le Marquis d'Harcourt.

L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, bufle, à boutons de cuivre, bandoulière de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt vert & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye iſabelle: il y a un ſoleil & deviſe du Roi, ils ſont brodés & frangés d'or.

56. *Fitz-James*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt de trois Eſcadrons, a été formé ſur le pied François en 1698 de deux Régimens Irlandois de Cavalerie levés en 1692. Il a été Schaldon Nugent, Irlandois, en 1716. M. le Duc de Fitz-James, Maréchal-de-Camp, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1733.

L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & revers bleus à la Bavaroiſe, boutons d'étain de deux en deux, buſle à boutons de cuivre, bandoulière de peau jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé: les ſix Etendarts ſont de ſoye jaune, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'argent, les houſſes & chaperons jaunes bordés de blanc.

57. *Linden.* Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, fut donné en 1701 à Louis XIV. M. le Marquis de S. Genies en a été le prémier Meſtre-de-Camp Huſſard, le Baron de Rattky en 1707. M. le Comte de Linden-Aſpremont en eſt Meſtre-de-Camp aujourdhui.

L'uniforme eſt habit ou peliſſe, veſte, manteau & culotte bleus, doublure rouge, bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourſon, petits boutons de cuivre ronds & ganches plates & rondes pour boutonnières, cartouche & bandoulière de cuir de rouſſy, une autre pour la carabine; l'équipage du cheval eſt bleu avec une fleur de lis aurore aux coins en pointe & bottines noires; les quatre Etendarts ſont de ſoye bleue en pointe fendus par le bas, ſoleil & fleurs de lis brodés & frangés d'or.

58. *Eſcarts.* Ce Régiment, qui eſt de deux

deux Eſcadrons, a été formé en 1707. de deux Compagnies des Gardes du Roi d'Eſpagne, que le Prince de Lorraine de Vaudemont emmena en France de Milan. Le Marquis de Monchy d'Hocquincourt en a été le prémier Meſtre-de-Camp, juſqu'en 1738 que M. le Marquis d'Asfeld l'a eu. Mr. le Vicomte d'Eſcarts en eſt Meſtre-de-Camp aujourdhui.

L'uniforme eſt habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, & bordé uni, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval eſt rouge & bordé; les quatre Etendarts ſont de ſoye aurore, ſoleil & deviſe du Roi, brodés & frangés d'or.

59. *Berchiny Huſſard.* Ce Régiment, créé en 1719 ſous Louis XV & qui eſt de deux Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. le Comte de Berchiny, aujourdhui Lieutenant-Général, qui l'a levé en Turquie & la emmené en France. La même année il fut envoyé dans les Cevennes au ſujet de la contagion.

L'uniforme eſt peliſſe & veſte bleues, brandebourgs de fil blanc, doublure de peau d'agneau noire, petits boutons d'étain ronds, culotte bleue, bonnet rouge garni de peau d'ourſon, manteau rouge, & brandebourgs de laine blanche, le ſurplus eſt comme au Régiment de Linden Huſſard; l'équipage du cheval eſt rouge avec des fleurs de lis aurores & bordé de blanc; un des quatre Etendarts eſt de ſoye blanche en pointe fendu par le bas, & trois fleurs de lis d'or. Les trois autres ſont bleus, de même, brodés & frangés d'argent.

60. *Turpin Huſſard.* Ce Régiment, qui

eſt d'un Eſcadron, a été formé à Strasbourg en 1734 pour le Comte d'Eſterhazi qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. M. David enſuite, & M. le Comte Turpin l'eſt aujourdhui.

L'uniforme eſt habit ou peliſſe, & manteau bleu, veſte, culotte & bonnet ventre de biche, garnis de peau d'ourſon, bandoulière de cuir de rouſſi. L'équipage du cheval eſt ventre de biche, avec le chiffre du Roi aux coins; il a deux Etendarts de ſoye, dont un eſt blanc, l'autre bleu, tous deux en pointe & fendus par le bas, avec un ſoleil & deviſe du Roi de chaque côté, ils ſont brodés & frangés d'argent.

61. *Saxe Volontaire.* Ce Régiment de Cavalerie légère, levé par Ordonnance du 30 de Mars 1743, étoit compoſé de 1000 hommes, diviſé en ſix Brigades de 160 hommes chacune, dont 80 Ulans, & 80 Pacholeks ou Dragons, outre un Polkownic ou Colonel, un Lieutenant-Colonel, un Major, un Quartier-Maître, un Adjudant, un Aumônier, un Chirurgien, un Wagmeſtre, un Prévôt, un Maître-Charpentier & dix Charpentiers, un Timbalier, dix Hautbois & 8 valets, qui font les mille hommes. Feu M. le Comte de Saxe, Maréchal Général, en a été le prémier Meſtre-de-Camp: après ſa mort les Ulans ont été entierement ſupprimés, & les Dragons ont été conſervés ſur le pied d'un Régiment de Cavalerie légère, dont M. le Comte de Friſe, Maréchal-de-Camp, Neveu du feu Maréchal de Saxe, eſt le Meſtre-de-Camp actuel.

L'uniforme des Ulans étoit habit ou robe & culotte verte, bottes à la Hongroiſe,

ſe, caſque de ſimilor, garni d'un turban croiſé de cuir de rouſſi, la queue du caſque étoit garnie de crin de la couleur de la Brigade, leurs armes étoient une lance de 9 pieds, avec une banderole, un ſabre, & un piſtolet de ceinture.

L'uniforme des Dragons eſt habit verd, paremens, colet bavaroiſe, & doublure écarlate, boutons de cuivre unis, éguilette de laine rouge, veſte ventre de biche, faite en bufle, bordé d'écarlate, culotte de peau, bottines à la dragonne, qui ſe boutonnent au-deſſus du mollet, caſque de ſimilor, garni de peau de chien de mer, avec deux roſettes de ſimilor; la queue du caſque garnie de crin; leurs armes ſont fuſil & bayonette toujours miſe, deux piſtolets & un ſabre; le cheval eſt couvert d'une peau de loup.

62. *Beauſobre Huſſard.* Ce Régiment, qui eſt d'un Eſcadron, a été créé par Ordonnance du 1 Aout 1743, & a pour prémier Meſtre-de-Camp, M. de Beauſobre, Brigadier.

On n'en connoit point l'uniforme ni les Etendarts, non plus que des Régimens de Huſſards ſuivans.

63. *Rougrave Huſſard.* Ce Régiment, qui eſt d'un Eſcadron, a été créé par ordonnance du 27 Septembre 1743. M. le Comte de Rougrave en eſt Meſtre-de-Camp.

64. *Poloresky Huſſard.* Ce Régiment, qui eſt d'un Eſcadron, a été créé par ordonnance du 10 Décembre 1743. M. de Poloresky en eſt Meſtre-de-Camp.

65. *Naſſau Saarbruck*, Allemand. Ce Régiment, qui eſt de deux Eſcadrons, a été créé par ordonnance du 16 Octobre 1744.

Mr. le Prince de Naſſau-Saarbruck en eſt le prémier Meſtre-de-Camp.

Son uniforme eſt habit de drap bleu de Roi, paremens & revers couleur de paille, bufle & culotte de peau avec une petite manche rouge, boutons & boutonnières jaunes, éguillette ronde, & chapeau bordé d'or.

66. *Ferrary Huſſard.* Ce Régiment, qui eſt d'un Eſcadron, a été créé par Ordonnance du 16 Octobre 1745. M. Ferrary en eſt Meſtre-de-Camp.

DRAGONS.

1. *Colonel Général.* M. le Comte de Pequilain, depuis Duc de Lauzun, a été le prémier Colonel-Général des Dragons, & a eu ce Régiment en 1668 qui eſt de quatre Eſcadrons, & qui fut formé ſous Louis XIV de la moitié du Régiment du Roi Dragons. M. le Marquis de Tilladet a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant de ce Régiment en 1668. La Compagnie Colonel-Général eſt ſeule monté ſur des chevaux gris. M. le Marquis de Coigny, Lieutenant-Général, eſt Colonel-Général des Dragons, depuis 1734. M. le Marquis de Goyon eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp-Lieutenant de ce Régiment, ayant ſuccedé à M. le Marquis de Femur.

L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, veſte & culotte bleus, boutons d'étain façonnés, boutonnières blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, cordon du fourniment, & cartouche de peau piqués de blanc, bas blanc, chapeau bordé d'argent fin, co-

carde noire. L'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc, avec les attributs du Général; ce Régiment a quatre Guidons de ſoye, un eſt blanc ſemé de fleurs de lis d'or, avec le chifre du Roi couronné au milieu & ſemé de flammes d'or ſans nombre, & les trois autres cramoiſis, de même brodés & frangés d'or.

2. *Meſtre-de-Camp-Général.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, étoit à ſa création Teſſé en 1684. M. le Duc de Chevreuſe, Lieutenant-Général, en eſt Meſtre-de-Camp-Général depuis 1736.

Les quatre Guidons ſont de ſoye à double fond, bleu & blanc, le bleu eſt ſemé de fleurs de lis brodées en or, & ſur le blanc eſt écrit ces mots: *Victoria pinget*; ils ſont bordés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain ſur bois, & boutonnières blanches, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc, avec ſix Guidons bordés aux coins qui ſe croiſent.

3. *Royal.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, fut créé en 1667, & partagé en 1668 pour former le Régiment du Colonel-Général. M. le Duc de Pequilain, depuis Duc de Lauzun, en fut le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant. Le Roi en eſt Meſtre-de-Camp, & M. de la Blanche, Meſtre-de-Camp-Lieutenant, qui a ſuccedé à M. le Duc de Fleury.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, ſoleil d'or de chaque côté, ſemé de fleurs de lis brodées en or, & frangés de même.

L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, culotte & veſte rouges, garnis de boutonnières blanches de deux en deux de chaque côté, avec un grand & petit galon de fil blanc ſur la veſte, boutons d'étain façonnés, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu & bordé d'un grand & petit galon blanc.

4. *La Reine.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a eu pour prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant M. le Chevalier d'Hocquincourt en 1673 la Reine en eſt Méſtre-de-Camp. M. le Comte de Morant en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp-Lieutenant, ayant ſuccedé à M. Durrey, Marquis du Terrail, qui l'étoit depuis 1740.

L'uniforme eſt habit & manteau rouge, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain ſur bois, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc: les quatre Guidons ſont de foye rouge, les armes de la Reine au milieu, ſemés de fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent.

5. *Daupbin.* M. le Marquis de Sauvebeuf a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant de ce Régiment créé en 1673 pour Monſeigneur Louis Dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le Dauphin à ſa naiſſance en eſt Meſtre-de-Camp. M. le Marquis de Vaſſé, & M. de Puiguion en

ont

ont été ſucceſſivement Meſtres-de-Camp-Lieutenants; M. de l'Eſcure, ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roi Infanterie, l'a été en 1745. C'eſt M. le Comte de Caniſy qui l'eſt aujourdhui.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, ſemés de fleurs de lis & de dauphins avec un ſoleil au milieu, & deviſe Latine: *In periculo ludunt*, brodés en or & argent, frangés de même. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, culotte & veſte bleus, garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés, boutons d'étain façonnés, bonnet tout blanc bordé de bleu, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

6. *Orléans.* Ce Régiment, qui a été créé ſous Louis XV en 1718 pour la Maiſon d'Orléans, eſt de quatre Eſcadrons. M. le Marquis de la Fare en a été le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant; enſuite M. le Marquis de Trenel; c'eſt aujourdhui M. le Marquis de Boufflers-Remiencourt qui l'eſt depuis 1737. M. le Duc d'Orléans prémier Prince du Sang en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1723. Ce Régiment a eu ce rang par Ordonnance du Roi de la même année de ſa création.

L'uniforme eſt habit & manteau rouges, doublure, paremens & veſtes bleus, boutons d'étain ſur bois, boutonnières de fil blanc, bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, culotte rouge & bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de

bleu; les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, ſemés de fleurs de lis d'or, un Hercule au milieu, ſur ſa maſſue, couvert & ceint de la peau d'un lion, avec des lauriers, & ces mots: *Nomen laudeſque manebunt*, & le chiffre d'Orléans couronné au haut, brodés & frangés d'or & d'argent.

7. *Beaufremont.* M. de Liſtenois de la branche aînée de Beaufremont forma ce Régiment en 1673, qui eſt de quatre Eſcadrons: il en fut le prémier Meſtre-de-Camp, ſon frère lui ſucceda en 1674. Il fut Grammont en 1688. Peſſac en 1696, redevint Liſtenois en 1699, Beaufremont en 1710 frère du précédent Liſtenois, & père du Meſtre-de-Camp d'aujourdhui.

L'uniforme eſt habit, manteau, doublure & paremens rouges, veſte ventre de biche à doubles boutonnières, boutons d'étain ſur bois gaudronnés, bonnet ventre de biche, bordé de pluche bleue, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt ventre de biche bordé de blanc; les quatre Guidons de ce Régiment ſont de ſoye bleue, chargés d'un ſoleil d'or & deviſe du Roi en or d'un côté, de l'autre verré d'or & de gueule, avec le cri de la Maiſon de Beaufremont, *Dieu aide au prémier Chrétien*, brodés & frangés d'or.

8. *D'Aubigné.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1673; il étoit Firmaçon, enſuite Barbezieres en 1678, d'Eſtrades en 1692, Bel-Iſle en 1705, Bonnelles en 1709, d'Armenouville en 1727, enſuite Surgeres, auquel a ſuccedé en 1745. M. le Chevalier d'Aubigné ci-devant Capitaine dans le Régiment de la Marine.

Les

Les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés en or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain façonnés, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc.

9. *Caraman.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé en 1674. Il a eu pour prémier Meſtre-de-Camp, M. de S. Sadoux. Il a été Pinſonnel en 1677, Gobert en 1690, d'Arbert en 1700, Vidame d'Amiens en 1701, du Heron en 1702, Bourneuf & Vaſſé en 1705, Epinay en Novembre 1705 juſqu'en 1734. M. de Vibraie en a été Meſtre-de Camp juſqu'en 1745 que M. le Marquis de Caraman ci-devant Capitaine dans le Régiment de Berry lui a ſuccedé.

Les quatre Guidons de ce Régiment ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, au travers deux couronnes de laurier, jointes enſemble ſur le fond bleu, & ces mots: *Pro gemino certamine*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau & paremens rouges, veſte bleue, boutons d'étain unis, boutonnières blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu, bordé de blanc.

10. *L'Hopital.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été formé en 1674. Il étoit du Fay, la Lande en 1678. Verac en 1696. Kailus & Beaucourt en 1716. Vitry en 1725. M. le Marquis de l'Hôpital

Sainte-Même, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1739.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, deviſe du Roi en or, au revers un coq brodé d'argent, aux Armes de l'Hôpital Vitry, & ces mots : *Vigil & audax*, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau & culottes rouges, doublure, & veſte de même, paremens & colet bleus, boutons d'étain façonnés, & boutonnières rouges, bonnet orange doublé d'une pluche bleue, bordé de bleu, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire : l'équipage du cheval eſt orange, bordé d'une livrée de ſoye bleue & blanche.

11. *Harcourt.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été formé en 1674 à Maſtricht de Compagnies Franches & de Compagnies de Liégeois. Il a été la Bretêche en 1675. Chevilly en 1682. Kailus en 1688. Lautrec en 1696. Roche-Pierre en 1720. Le Chevalier d'Harcourt en 1728, & aujourd'hui M. le Comte de Lillebonne, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp. Ce Régiment avoit pris à la guerre des tymbales, qu'il a longtems conſervées, mais le Roi les a ſupprimées.

Ses quatre Guidons ſont de ſoye cramoiſie d'un côté, deviſe du Roi brodée en or, le revers de damas jaune avec un nuage d'où ſort la foudre qui brule un Château, & ces mots : *Fulgere citius*, brodés & frangés d'or & d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, paremens, veſte & culottes rouges, doublure jaune, & boutonnières blanches de deux en deux, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, pi-

piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire: l'équipage du cheval eſt rouge bordé de jaune & rouge.

12. *Bertillac.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été Nicolai à ſa création en 1674. Burſard en 1676. Senneterre en 1692. Bellabre en 1700. Plelo en 1728. M. le Marquis de Nicolai, fils aîné l'a eu juſqu'en 1731. Le Chevalier de Nicolai juſqu'en 1744, auquel a ſuccedé M. le Comte de Bertillac, Meſtre-de-Camp actuel.

L'uniforme eſt habit, manteau & culotte rouges, doublure, paremens & veſte vertes, boutons d'étain demi-ronds, boutonnières blanches, bonnet rouge doublé de vert & bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt vert bordé de blanc: les quatre Guidons ſont de ſoye verte, deviſe du Roi en or, brodés & frangés d'or.

13. *Asfeld.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été levé en 1676 par M. Audigeau qui en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Il a été d'Asfeld en 1678, ſon frère l'a eu en 1689, d'Hautefort en 1690, Sommeri en 1707, le Comte de la Suze en 1731. M. le Marquis d'Asfeld en eſt Meſtre-de-Camp aujourdhui.

Les quatre Guidons ſont de ſoye rouge, deviſe du Roi en or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain de Strasbourg argentés & façonnés, & agrémens gris, boutonnières rouges, bonnet

net tout rouge bordé, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt gris bordé d'un grand galon de la livrée du Meſtre-de-Camp.

14. *Egmont.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, fut levé par la Maiſon de Condé en 1676. M. de Barbezieres en fut le prémier Meſtre-de-Camp-Lieutenant. Il a été Fimarçon en 1678. Goesbriand, Condé en 1710. Mailly en 1740. M. le Comte d'Egmond, Brigadier, en eſt Meſtre-de-Camp depuis 1744.

Les quatre Guidons ſont de ſoye cramoiſie, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis, brodés & frangés d'argent. L'uniforme eſt habit, manteau, doublure, culotte & veſte rouges, paremens de panne cramoiſie, boutons de cuivre façonnés, boutonnières blanches, bonnet rouge doublé de panne cramoiſie, bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'or fin, cocarde noire; l'équipage du cheval eſt rouge bordé de blanc.

15. *Languedoc.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé au nom de la Province de Languedoc en 1676. M. le Chevalier de Ganges en a été le prémier Meſtre-de-Camp. Louis XIV l'a rétabli en Languedoc en 1684. M. le Comte de Scey-Montbeillard en eſt aujourdhui Meſtre-de-Camp, ayant ſuccedé à M. le Comte de Rannes qui l'a été depuis 1738.

Les quatre Guidons ſont de ſoye bleue, deviſe du Roi, ſemés de fleurs de lis d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme eſt habit & manteau bleus, doublure, paremens, veſte & culotte rouges, boutons d'étain façon-

çonnés, boutonnières blanches, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon jaune, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage du cheval eſt bleu bordé de blanc.

16. *Du Roi.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été créé par ordonnance du 24 Janvier 1744. M. le Comte de Creil en a été le prémier Meſtre-de-Camp, & M. d'Ormenans ci-devant Capitaine dans le même Régiment l'eſt depuis 1745.

17. *Septimanie.* Ce Régiment, qui eſt de quatre Eſcadrons, a été levé dans la Province de Languedoc, par Ordonnance du 1 Mars 1744. M. le Duc de Fronſac, fils de M. le Duc de Richelieu, Maréchal de France, en eſt le prémier Meſtre-de-Camp.

CHA-

CHAPITRE XV.

Des différens changemens faits dans les Armées d'Eſpagne par raport aux noms fixes & perpétuels donnés aux Régimens qui les compoſent. Avec une liſte hiſtorique des Troupes de cette Monarchie qui ſont actuellement ſur pied.

LEs Etats diſperſés de la vaſte Monarchie des Eſpagnes, ayant ſubi ſucceſſivement différentes Révolutions, les Troupes qu'il avoit fallu néceſſairement entretenir dans ces Etats, ſeparés par des Royaumes étrangers, des détroits & des mers, ſe trouvèrent la plupart réunies, dans l'Eſpagne proprement dite, à la Guerre de ſucceſſion, ſurvenue après la mort de Charles II.

Ces différens Corps n'avoient guère eu de rélation les uns avec les autres, avant l'époque dont on vient de faire mention, chacun ayant ſa tâche particulière à remplir, il y eut après leur jonction des débats & des conteſtations fréquentes entre pluſieurs Régimens touchant l'ancienneté & le pas qu'ils prétendoient leur appartenir de droit; prétenſions en partie fondées ſur de ſimples traditions, & que l'on avoit de la peine à concilier, vu l'inconvénient des différens noms que les Régimens avoient portés de tems à autre, & dont ils avoient ſouvent changé deux ou trois fois dans une même Campagne; ſans compter que pluſieurs Corps

Corps avoient négligé ou perdu leurs Archives totalement.

Pour remédier à ces inconvéniens & pour éterniſer la mémoire de chaque Corps en particulier, le Roi Philippe V, par Ordonnance du 7 Février 1707, attacha aux Régimens qui ſe trouvèrent pour lors en Eſpagne, des noms fixes, pris des Royaumes, Provinces & Villes de ſa Domination, & abolit ceux des Colonels, qui leur avoient été affectés auparavant.

Cette Ordonnance fut ſuivie d'une autre du 10 Février 1718, lorſque toutes les Troupes que l'Eſpagne avoient ſur pied alors, tant Infanterie & Cavalerie que Dragons, ſe trouvèrent réunies au centre de la Monarchie. On donna des noms permanens aux Régimens qui n'en avoient pas eus par l'Ordonnance antérieure de 1707, & les noms de quelques autres furent changés par des raiſons particulières.

De nouvelles conteſtations s'étant manifeſtées depuis entre les Régimens de Gallice & Tolède, & les Bataillons de Marine Armada, Marine, Vaiſſeau & Océan; elles donnèrent lieu à une troiſième Ordonnance du 8 Septembre 1725, par laquelle le Roi déclara, que de ſemblables diſputes exiſtant entre pluſieurs autres Régimens, tous ceux de ſes Armées avoient à produire au Conſeil de Guerre les preuves de leur création & de leur ancienneté, autant qu'il leur ſeroit poſſible, & de demeurer chacun en poſſeſſion du rang dont il jouiſſoit actuellement, en attendant les déciſions de Sa Majeſté ſur ce ſujet.

Une quatrième Ordonnance du 23 Septembre 1724, fut adreſſée au Directeur-Gé-

Général de l'Infanterie & aux Inſpecteurs-Généraux de Cavallerie & des Dragons, dans laquelle les ordres de fixer le rang des Corps furent réïtérés. L'Inſpecteur-Général des Dragons s'y conforma inceſſamment, & préſenta au Conſeil de Guerre les preuves de l'ancienneté des dix Régimens de Dragons qui ſe trouvoient alors ſur pied. Il fixa celle de quatre prémiers, de Belge, de Batavie, de Pavie & de Friſe, & produiſit de même les preuves de la création des ſix autres.

La cinquième & *dernière Ordonnance*, concernant le rang à régler, de tous les Régimens fut adreſſée au Conſeil de Guerre en date du 23 Novembre 1737. Le Roi y déclaroit, que, vu les diſputes de rang & d'ancienneté qui exiſtoient & qui naiſſoient journellement entre les différens Corps de ſes Armées, Sa Majeſté ſouhaitant de voir cette affaire terminée au plutôt, & ne voulant plus de délai, enjoignoit à tous les Régimens tant d'Infanterie que de Cavalerie & des Dragons, de produire ſans faute, devant le Conſeil de Guerre, dans le terme de ſix mois, à compter du 1 Janvier 1738, *les preuves & les pièces* juſtificatives que chaque Régiment pourroit alléguer & faire valoir en faveur de ſon ancienneté & de ſes Services, ajoutant que ceux qui ne les produiroient point dans le tems preſcrit, ſeroient cenſés les plus nouveaux. Les preuves des Produiſans examinées & diſcutées, Sa Majeſté ſe réſervoit de déterminer le rang de chaque Régiment, & fera fixer par le ſort, une fois pour toutes, le rang de ceux qui n'auroient pas produit les preuves réquiſes, s'il s'en trouvoit

plus

plus d'un de ce nombre. On trouvera marqué ci-après à l'article de chaque Régiment les preuves produites & le rang qui leur eſt échu.

Il reſte à ſavoir avant que d'en venir au dénombrement particulier des Corps, que les Armées d'Eſpagne, étant compoſées de Troupes Eſpagnoles proprement dites, d'Irlandoiſes, d'Italiennes, de Walonnes & de Suiſſes, il eſt reglé que les Régimens Eſpagnols & Irlandois, qui roulent enſemble, ont le prémier pas dans l'Infanterie, les Troupes Italiennes le ſecond, & les Wallones le troiſième. Dans la Cavalerie cette diſtinction ne ſe fait que dans les Gardes du Corps compoſés de Compagnies ſéparées deſdites Nations. Dans les Camps les Troupes dites Eſpagnoles forment conſequemment la droite, les Italiennes la gauche, & le centre eſt occupé par les Troupes Wallonnes. Les Régimens Suiſſes que l'Eſpagne entretient ſont cenſés Troupes Auxiliaires, & n'ont point de place préciſe & reglée par Ordonnance Royale.

Les Gardes Eſpagnoles, les Gardes Wallonnes, la Compagnie des Arbalêtriers, les Gardes du Corps & les Grenadiers à cheval, forment la Maiſon du Roi, & ſont hors de compétence. Le Régiment de la Reine, Infanterie, eſt le prémier de l'Armée, & forme un Corps mitoyen entre la Maiſon du Roi & le reſte des Troupes.

TROUPES DE LA MAISON DU ROI.

CAVALERIE.

1. GArdes du Corps. Ils forment 3 Eſcadrons, & ont été créés en 1702 par

par le Roi Philippe V. avec les autres Troupes dites de la Maiſon du Roi. Le prémier Eſcadron eſt nommé Eſpagnol, l'autre Italien, & le troiſième Flamand. En 1740. Meſſieurs le Duc de Bournonville, le Prince de Macérano, Capitaines-Généraux, & M. le Marquis de Bedmar, Lieutenant Général, étoient Capitaines de ces trois Eſcadrons, dont le Roi lui-même eſt le Chef.

2. *Grenadiers à Cheval.* Ils forment un Eſcadron & ſont de la création de 1702. Don Melchéor d'Abarca, Lieutenant-Général, en étoit Capitaine en 1740, & Don Bernandin Marimon, Capitaine-Lieutenant.

3. *Gardes Eſpagnoles.* Ce Régiment eſt de ſix Bataillons. Il a été créé par Philippe V en 1702, à l'imitation des Gardes Françoiſes, pour être de la Garde des Rois.

4. *Gardes Wallonnes.* Il tiennent en Eſpagne la place des Gardes Suiſſes en France. Ce Régiment eſt de ſix Bataillons, comme celui des Gardes Eſpagnoles; il eſt de la même année de création & marche immédiatement après lui.

5. *Arbalêtriers.* C'eſt une Compagnie de deux cens hommes, qui tient rang de Régiment dans l'Armée. Elle eſt très ancienne & porte le nom d'Arbalêtriers de S. Jaques. Le Capitaine, qui en eſt le Chef, a rang de Colonel, & droit de juriſdiction civile & criminelle; ſes Lieutenans ont rang de Capitaine. M. le Duc de Médina-Céli ſe trouvoit à la tête de cette Compagnie en 1740.

IN-

Digitized by Google

INFANTERIE ESPAGNOLE, PROPREMENT DITE.

1. *La Reine.* Ce Régiment eſt de deux Bataillons comme tous les autres de l'Infanterie, à l'exception des Régimens Suiſſes. Il marche immédiatement après les Gardes, quoique de création moderne, n'ayant été érigé qu'en 1735. Cette prérogative lui a été appropriée par Ordonnance du 6 Juillet de la même année, & confirmée par une autre du 24 Janvier de l'année ſuivante. Don Juan Pachéco en a été le prémier Colonel.

2. *La Couronne.* Ce Régiment a été connu dès l'an 1530, ſous le nom de *Mar de Napolés*, Mer de Naples. Il fait remonter ſon origine à l'année 1421, & tire ſes preuves d'un ancien Manuſcript des Archives d'un Couvent de Saragoſſe : autorité d'un ſi grand poids, que ſon ancienneté a été fixée à ladite année, ſans aucune contradiction. Don Juan de Carvajal, Duc d'Abrantes, en étoit Colonel en 1718. Il a eu pour Succeſſeur Don Nicolas de Carvajal ſon frère, Don Alonſo Cevallos-Carvajal l'étoit en 1740.

3. *Eſpagne.* Ce Régiment a porté antérieurement le nom de Cordoue. Il en eſt fait mention ſous ce titre dans l'Ordonnance de 1707, Don Diégo d'Avila en étant pour lors Colonel. Il fait remonter ſon origine au quinzième ſiècle, & prouve par des traditions qu'il s'eſt trouvé en 1671, à la Bataille de Lépante, qu'il a été connu depuis ſous le nom de *Tercio viéjo de los Verdes*, Vieux Corps des Verds, & qu'il a beaucoup ſouf-

ſouffert à la Bataille de Rio-Ter, où il a perdu ſes Archives & ſes équipages. Son ancienneté a été fixée à l'année 1535. Le Marquis de Torre-Mayor en fut déclaré Colonel en 1718, & le Régiment prit en même tems le nom d'Eſpagne au-lieu de celui de Cordoue qu'il avoit porté auparavant. Don Domingo Ortiz de Rozas en étoit Colonel en 1733. Don Pédro Fauſtino de la Encina en 1740.

4. *Caſtille.* L'ancienneté de ce Régiment a été fixée, comme celle du précédent, à l'année 1535. Il a fait valoir, entre autres preuves, une Ordonnance du 25 Octobre 1710, qui lui donne le pas ſur le Régiment de Lombardie. Le Comte de Charny en a été Colonel en 1707, & en 1718. Le Comte d'Aranda en 1734.

5. *Lisbonne.* Ce Régiment pouſſe ſon origine vers le commencement du ſeizième ſiècle, & ſur les preuves qu'il a produites, ſon rang eſt fixé à l'année 1535, immédiatement après les Régimens d'Eſpagne & de Caſtille. Le Comte de Macéda en a été Colonel en 1718. Don Antoine Ruiz de Saravie en 1724. Le Comte de Salduegne l'a eu en 1735.

6. *Lombardie.* Ce Régiment a prouvé que dès l'année 1548, il y a eu en Lombardie ſept Compagnies Eſpagnoles, qui y étoient venues d'Allemagne, aux ordres de Don Alvar de Sandi; qu'enſuite d'autres Compagnies de la même Nation y étoient arrivées ſucceſſivement, & leur avoient été incorporées; que ce Corps de Troupes portoit dès lors le nom de *Tercio ordinario di Lombardia*, Corps reglé de Normandie; que pluſieurs Détachemens ont été tirés de

tems

tems à autre de ce Corps de Troupes & envoyés en Flandre; que dès l'année 1633, on avoit formé de ce Corps trois autres, en guise de Régimens, dont celui-ci a conservé le nom de Lombardie, & s'est maintenu sur pied jusqu'en 1706, qu'il vuida le Milanez: l'autre ayant eu le nom de Savoie, & le troisième celui de Naples. Ces preuves ont été ratifiées, & l'ancienneté de ce Régiment reste fixée à l'année 1548.

Il est constant qu'il ne revint en Espagne qu'après l'évacuation de l'Etat de Milan, en même tems que ceux de la Couronne, de Savoie, & de Lisbonne. Le nom de Lombardie lui a été confirmé par l'Ordonnance de 1712, son Colonel actuel étant pour lors le Marquis de Villa Hermosa, qui a été remplacé par Don Manuel de Velasco, Comte de Fuensalida. Don Juan Antonio Alvarado l'étoit en 1740.

7. *Afrique.* Ce Régiment fait remonter son origine à l'année 1282, que Don Pédro d'Arragon, surnommé le Grand, régnoit en Sicile, & il a produit des preuves, tirées des Historiens qu'il allègue. Il prétend que depuis ce tems-là il s'est toujours maintenu dans ce Royaume sur le pied de Troupe Espagnole. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a existé en 1559, sous le nom de *Terzo fixo de Sicilia*, troisième Corps fixé du Royaume de Sicile, & son ancienneté est rapportée à cette année-là. Il fut mis en Corps de Régiment en 1707 conservant le nom de Sicile, sous lequel il retourna en Espagne en 1713. Il a hérité le nom d'Afrique d'un autre Régiment Espagnol qui a subi la réforme en 1707, & dont une partie a été incorporée dans celui-ci. Don

Bernabé Armendariz en étoit Colonel en 1740.

8. *Sorie.* Ce Régiment ſe donne pour immémorial, ſon origine ſe perdant dans un paſſé très obſcur. Don Manuel de Solis, qui en étoit Colonel en 1738, année de la production générale des preuves, prétendoit qu'en Flandre ce Régiment avoit été appellé par diſtinction *el de la Sangre*, celui de ſang, pour avoir après la perte de la Bataille de Rocroy en 1643 formé un quarré que les Ennemis, même avec leur Artillerie, n'ont jamais pu rompre. Quant à la tranſplantation de ce Régiment en Flandre, il prouve être le *Tercio viéjo de Napolés*, le vieux Corps de Naples, qui ſous la conduite de Don Allonſo d'Ulloa ſon Meſtre-de-Camp, ſuivit, avec trois autres vieux Corps, le Duc d'Albe lorſqu'il paſſa en 1577, dans les Païs-Bas, pour ranger & gouverner les Flamands. Ces trois Corps ou Régimens étoient celui de Lombardie aux ordres de Don Sanche de Lodogno, celui de Sicile, conduit par Julian de Romero, & celui de Sardaigne ayant à la tête Don Gonzalo de Bracamont.

Il eſt conſtaté que ce Régiment avoit paſſé en Italie en même tems que ceux de Lombardie, de Savoie & de Mer de Naples, aujourdhui la Couronne, & qu'il y eſt demeuré juſqu'à l'évacuation de l'Etat de Milan en 1706. Son ancienneté a été fixée à l'année 1567. Le Brigadier Don Manuel de Solis a été fait Colonel du Régiment de Sorie en 1711. Don Franciſque Deſpuig l'étoit en 1740.

9. *Zamore.* Ce Régiment a été formé en 1580, pour la Guerre du Portugal. Don Fran-

Franciſque de Bobadilla a été ſon prémier Colonel. Cette Guerre finie il paſſa en 1683, avec Don Alvar Bazan, Marquis de Santa-Cruz à la Conquête des Iles Tercères d'où il ſe rendit en Italie, débarquant à Utre dans la Rivière de Gènes, & continuant ſa route par la Savoie, la Bourgogne & la Lorraine juſques dans les Païs-Bas, où il arriva au mois de Septembre de la même année. Son ancienneté reſte fixée à l'année de ſa création, prouvée authentiquement. Ce Régiment a porté longtems en Flandre le nom de *vieux Corps Eſpagnol*, & a été le ſecond en rang des ſix vieux Corps que l'Eſpagne entretenoit dans ces païs-là, & ſur la fidelité deſquels elle faiſoit fond. Ces Corps étoient ceux de Gallice, de Vieux-Eſpagnol dont il eſt queſtion dans cet article, de Sorie, de Jean, de Portugal & de Cuença.

Le Régiment de Zamore produit une ſuite de trente Colonels depuis Don Franciſque de Bobadilla juſqu'à Don Guillermo de Balois incluſivement, qui l'étoit en 1718, & qui a été ſuccedé par Don Juan d'Arriaga. Don Fernand de Lebant en étoit Colonel en 1726. Don Auguſtin d'Ahumada en 1740.

10. *Guadalaxara.* Les preuves de ce Régiment portent qu'il a été formé d'un vieux Corps d'Infanterie Eſpagnole qui a été levé à Madrid & ſes dépendances en 1567. Son prémier Colonel a été Don Geronimo de Benavente, auquel a ſuccedé le Marquis Don Rodrigue de Moxica, & à celui-ci le Marquis Don Alvar de Bracamont. Il a ſervi ſous ſa prémière forme en Eſtramadure juſqu'en 1674, qu'il paſſa à l'Armée de Catalogne. Le rang de ce Régiment a

été fixé à l'année 1580, immédiatement après celui de Zamora. Le Marquis de Torrecuſo en étoit Colonel en 1718. Le Comte de Pérélada en 1740.

11. *Galice.* Ce Régiment a prouvé être un des quatre vieux Corps Eſpagnols qui paſſèrent en 1577, avec le Duc d'Albe de l'Italie dans les Païs-Bas & qu'il y a été mené par Don Sanche de Lodogne ſon prémier Colonel, ſous le nom de *Tercio de Lombardia*, Corps de Lombardie. Il produit une ſuite de vingt-ſix Colonels depuis Don Sanche juſqu'au Marquis de la Sierra qui l'amena en Eſpagne en 1715. Ce dernier a été ſuccedé par Don Juan de Léon, & celui-ci par Don Pédro de Caſtro. A la grande réforme de 1715, ce Régiment quitta le nom de ſon Colonel pour celui de Gallice, qui fut ſon partage. Son ancienneté a été fixée à l'année 1617. Don Pédro de Caſtro a eu pour ſucceſſeur Don Guillaume la Valois. Don Dioniſio de la Véga en étoit Colonel en 1722. Don Joſeph de Lima-Maſones en 1738.

12. *Savoie.* Ce Régiment a allegué pour prouver ſon origine, que l'Empereur Charles-Quint, étant en guerre avec Soliman, manda en Eſpagne, qu'on lui envoyât quatre mille Eſpagnols, pour Troupe de confiance, leſquels ayant joint l'Empereur, s'étoient ſignalés dans cette Guerre; & comme leur Capitulation portoit d'être renvoyés à la Paix, ce Monarque, pour les retenir en Italie, leur accorda de grands privilèges & immunités, & les fixa à Milan, en les incorporant avec les ſept Compagnies d'Infanterie Eſpagnole que Don Alvar Sandi y avoit amenés d'Allemagne en 1548.

Qu'on

Qu'on avoit enſuite formé de cette maſſe de gens en 1633, trois Corps ou Régimens, dont l'un avoit eu le nom de Lombardie, l'autre celui de Savoie, qui eſt le même dont il eſt queſtion dans cet Article, & le troiſième celui de Naples. Ce Régiment a aſpiré au pas, immédiatement après celui de Lombardie, comme tirant ſon origine d'un même Corps; cependant ſon rang eſt fixé à l'année 1633, qu'on en forma un Corps particulier. Il s'eſt trouvé à Milan, à l'évacuation de cet Etat en 1706 avec les Régimens de Lisbonne, de Lombardie & celui de Mer de Naples aujourdhui la Couronne. Il a eu pour Colonel en 1718, le Marquis de Moya, qui a été ſuccedé par Don Gieronimo Paſtor. Don Antoine de Salas l'a été en 1724. Le Marquis de Caſtel de los Rios en 1741.

13. *Portugal.* Ce Régiment a été créé en 1643, pour Don Fernand de Valladares qui eut l'agrément de tirer mille hommes, du Corps de ſix mille cinq cens qu'entretenoit le Royaume de Portugal en ce tems-là. Don Fernand a eu pour ſucceſſeurs Don Gabriel Gonzalez. Don Pédro d'Aldan, le Marquis de Bedmar, le Marquis de Villadaria, Don Louis d'Aguiar, Don Gonzale Chacon, le Marquis de Toruzen, Don Juan Idiaquez, le Prince de Ligne, le Prince Claude de Ligne, le Marquis de Melin, le Marquis de Paloméra, Don Pédro Vicco, qui étoit Colonel de ce Régiment en 1618. Don Fernand de Cagigal l'étoit en 1727. Don Pédro de Vargas enſuite, Don Miguel d'Eſtrada en 1734.

Le Régiment de Portugal eſt un des ſix vieux Corps Eſpagnols qui ſervoient dans

les Païs-Bas, & en étoit le cinquième en rang, il eut le nom fixe de Portugal à la grande réforme en 1715, ſon ancienneté lui eſt conſervée de la date de ſa création.

14. *Cordoue.* Ce Régiment a été créé en 1657, ſous le nom de Vaiſſeaux, ayant été tiré d'un vieux Corps d'Infanterie appellé de l'Armada. Il fut tout de ſuite envoyé à l'Armée de l'Eſtramadure, & y eſt reſté juſqu'en 1672, qu'il fut transferé à Gibraltar. Son prémier Colonel a été Don Melchor de la Cuéba qui a été ſuccedé par Don Juan de Barboſa, & celui-ci par le Comte de Montijo. Don Gieronimo de Solis en étoit Colonel en 1718, lorſque le Régiment prit le nom de Cordoue, que celui d'Eſpagne avoit porté autrefois. Don Philippe de Solis fils l'a été après le Père; Don Manuel Ponce de Léon l'étoit en 1734.

15. *Grenade.* Ce Régiment a été formé en 1657, par la Ville de Grenade, pour ſa défenſe particulière. Don Alonſo Pérez de Saavédra en a été le prémier Colonel. Don Philippe Ramarez d'Arellano l'étoit en 1718, il a été ſuccedé par Don Antoine d'Oviédo, & celui-ci par Don Franciſque de Bagnos, qui l'étoit en 1741.

16. *Seville.* Ce Régiment a été formé en 1657, par le Marquis de Lanfarote, ſon prémier Colonel, ſous le nom de *Tercio d'Infanteria de la Armada del mar Oceano,* Corps d'Infanterie de l'Armée navale de l'Océan. Ce nom lui a été affecté parce qu'il avoit été formé de quelques Compagnies, détachées d'un vieux Corps nommé de la *Mer Océane*, qui ſe trouvoit aux ordres dudit Marquis de Lanfarote. Les Colonels ſuc-

ſucceſſeurs de ce Marquis ont été Don Antoine Pan de Zuniga, Don Aniélo de Guzman, Don Félix de Silva, Don Domingue Alvarez, & Don Martin Guzman de Cardenas. Ce Régiment a ſervi dans l'Armée de l'Eſtramadure juſqu'en 1682, qu'il paſſa dans le Royaume de Navarre, d'où il retourna en 1703, en Eſtramadure avec Don Jacinthe de Pozzobono ſon Colonel actuel. Il quitta en 1707 le nom de ſon Colonel Don Juan d'Elguezabet, & prit celui de Seville, qui lui a été confirmé en 1718, qu'il eut Don Pédro de Vargas pour Colonel, qui avoit ſuccedé au Marquis de Gauna & a eu pour ſucceſſeurs le Marquis de Torrécuſo, & Don Diégo de Vargas. Ce dernier ſe trouvoit en 1742, à la tête de ce Régiment. Celui de Madrid, antérieurement Oſſuna, dont étoit Colonel en 1718 Don Franciſque Galliana, lui a été incorporé la même année, comme ſecond Bataillon.

17. *Victoire.* Ce Régiment a été créé en 1658, du Corps des Milices de la côte de Grenade. Son prémier Colonel a été Don Gieronimo de Quinnones, avec lequel il paſſa la même année à l'Armée de l'Eſtramadure, & s'y eſt trouvé à la priſe de Yelvès. Il retourna en 1659 dans le Royaume de Grenade pour y veiller aux Côtes, d'où il fut renvoyé à l'Armée en 1661, & y a ſervi juſqu'en 1667, qu'il revint dans le Païs de ſon origine.

Don Gieronimo de Quinnones a été ſuccedé par Don Juan de la Carréra. Don Fernand de Conſtanzo a été Colonel de ce Régiment en 1707. Don Gregorio de Puyo en 1718. Le Marquis de Valde-Cannas en

1728. Don Fernand Cagigal de la Vega en 1738.

Les Archives de Grenade portent d'ailleurs, que d'abord après la Conquête de ce Royaume sur les Maures, on avoit formé, pour sa défence & sur-tout pour celle de ses Côtes, des Corps nombreux de Milice, subdivisés en Compagnies, & dirigés par des Sergens-Majors. Que pour cet effet les Villes voisines de la Côte, & nommément celles de Grenade, Santa-Fé, Belez, Ronda, Alhama, Guadix, Baza, & quelques autres avoient fourni chacune son Contingent, sous le nom général de *Gens destinés pour la défense de la Côte de Grenade*, auxquels on avoit assigné des quartiers séparés, en leur indiquant les endroits où ils avoient à se porter en cas d'alarme.

Ces Troupes ont servi dans la suite des tems de pépinière, d'où plusieurs détachemens ont été tirés successivement, pour des expéditions particulières, & pour renforcer les Armées des autres contrées de la Monarchie: lacunes qu'on a toujours eu soin de remplir sans différer. L'année 1516, le Roi en a fait tirer deux cens hommes pour les envoyer à Malaga, qui s'étoit soulevé; en 1592, on en a tiré de quoi munir plusieurs Vaisseaux & Galères, destinés à fermer les passages aux Ennemis, qui méditoient de faire une descente; en 1595, on en a tiré trois cens hommes pour les embarquer sur les Galères qui passèrent à Oran, & en 1645, mille hommes pour la Flotte. On en a tiré 800 hommes en 1652, pour l'expédition de Barcellone, & en 1658, 1659, 1661, & 1664, chaque fois deux mille hommes

mes pour l'Armée de l'Eſtramadure. C'eſt de cette graine que le Régiment de Victoire a été formé, comme il a été dit au commencement de cet Article.

18. *Tolède.* Ce Régiment fait remonter ſon origine au delà du Règne de Charles I. Il a eſſaié de prouver, par tradition, perpetuée dans le Régiment, d'avoir été un des cinq Corps provinciaux qui ſervoient en Catalogne du tems de ce Prince, & qu'il y a jouï des mêmes diſtinctions que les Régimens qui exiſtent aujourdhui ſous les noms d'Eſpagne, de Caſtille & de Guadalaxara. Il eſt conſtaté que celui dont il eſt queſtion dans cet Article a été formé en 1661, des débris d'un vieux Corps, & de pluſieurs Compagnies détachées de nouvelle levée, & c'eſt à cette année-là que ſon ancienneté eſt rapportée. Don Diègue Fernand de Vera a été le prémier Colonel de ce Régiment, auquel a ſuccedé le Comte de Frigiliano ſous lequel il a ſervi en 1663, en Eſtramadure, & s'eſt trouvé à l'affaire avec les Portugais près d'Eſtrémos, où il a perdu ſes papiers & ſes équipages. Don Melchor de Montes en a été Colonel en 1707. Le Marquis de Villaſegura en 1718. Don Gonzalez de Roxas en 1722. Don Simon Aſparren en 1741.

19. *Majorque.* Ce Régiment a été créé en 1682, par Ordonnance du Roi, adreſſée à la Ville de Jean & ſes dépendances. Il a porté antérieurement le nom d'Armada, auquel a été ſubſtitué en 1718, celui de Majorque. M. le Marquis de Santa-Cruz en a été Colonel en 1707. Don Joſeph de Cordoue en 1718. Don Fernand de Silva Comte de Galvez en 1725.

20. *Léon.* Ce Régiment a été formé en 1694 pour Don Joſeph Velez de Coſio, qui en a été le prémier Colonel. Don Franciſque Laſo Palomino l'étoit en 1707. Il a été remplacé par le Marquis de Villa-Ségura, & celui-ci par Don Franciſque Pinel tué dans l'affaire d'Oran. Don Melchor de Villaréal lui ſuccéda en 1733, & fut tué au Siège de la Mirandole. Don Franciſque Oſorio a eu le Régiment après lui. Don Diegue Oſorio en étoit Colonel en 1741.

21. *Burgos.* Ce Régiment a été levé dans les deux Caſtilles, par Ordonnance du 20 Janvier 1694. Il a eu le nom de Burgos, parce que cette Ville s'étoit empreſſée le plus à fournir ſon Contingent. Don Joſeph Vélez de Guévarra a été ſon prémier Colonel. Don Antoine de Caſtillo l'étoit en 1707. Don Iſidro d'Uſel de Guinvarda en 1718. Don Miguel Auguſtin Caréno en 1726.

22. *Murcie.* Ce Régiment a été créé en 1694, dans le petit Royaume de Murcie, dont il a conſervé le nom. Don Louis Duza a été ſon prémier Colonel. Don Juan Pacécho l'a été en 1718. Don Juan de Palafox en 1734.

23. *Cantabre.* Ce Régiment tire ſa ſouche d'un Corps de 600 hommes que la Province de Cantabre leva en 1694 de ſes nationaux. Il fut mis en forme de Régiment en 1703, ſous le nom de Guipuſcoa, & en faveur de Thomas d'Idiaquez-Pinarietta, qui a eu pour ſucceſſeur Don Carlos Areizaga, dont il quitta le nom en 1715 pour prendre celui de Cantabre. Don Louis de Guendica en a été Colonel depuis, auquel a ſuccedé Don Antoine Miguel de Zaldua

ca

en 1724. Don Pédro Loayſa, Marquis de la Motilla, l'étoit en 1740.

24. *Aſturies.* Ce Régiment a pour tige un Corps de ſix cens hommes, levés, vêtus & armés en *Aſturie*, avant la fin du dernier ſiècle, aux frais de cette Province, mais il ne prend rang dans l'Armée que du 6 Juillet 1703, que le Roi breveta les Officiers de ce Corps. Il fut mis en forme de Régiment en 1705, ſous le nom d'Aſturies, & en faveur du Vicomte del Puerto depuis Marquis de Santa-Cruz de Marcénado, qui a été ſon prémier Colonel. Don Joſeph Antoine Marti l'étoit en 1741.

25. *Navarre.* Ce Régiment a été levé en 1705 dans le Royaume dont il porte le nom. Don Franciſque de Mencos a été ſon prémier Colonel. Un Régiment du nom de Valladolid lui a été incorporé depuis. Don Manuel de Navarre en étoit Colonel en 1718, auquel a ſuccedé Don Juan Gonzalez Brigadier, & à celui-ci le Marquis de Mancéra. Le Marquis de Mortara l'étoit en 1735.

26. *Artillerie.* Ce Régiment a été créé en 1710, des débris de quelques Compagnies d'un Régiment de Fuſiliers Royaux qui a ſubſiſté dans le Milanez juſqu'à l'évacuation de cet Etat en 1706, & qui arrivé en Eſpagne a été entierement licentié. Son ancienneté eſt fixée à l'année 1710. M. le Comte de Mariani, Lieutenant-Général, en étoit le Chef en 1741.

27. *Arragon.* Ce Régiment a été formé en 1711, dans la Province dont il porte le nom aujourdhui. Il étoit Sada à ſa création, nom qu'il changea bientôt après, pour prendre celui d'Arragon. L'année de l'Ex-

pédition d'Oran un Régiment du nom de Barcelonne lui a été incorporé. Don Manuel de Blancas en étoit Colonel en 1741.

28. *Catalogne.* Ce Régiment a été formé en 1732, pour Don Menna Semanar, qui en étoit encore Colonel en 1740.

29. *Valence.* Ce Régiment, créé en 1735, a eu Don Manuel Bolanno pour prémier Colonel.

30. *Fixo de Ceuta*, Régiment fixé dans Ceuta. C'eſt un Corps qui n'en bouge point, & qui par conſéquent ne roule pas avec les autres Troupes de la Monarchie. Il eſt de deux Bataillons, & a été formé en 1703 par Don Pédro de Guévarra Vaſconcellos d'une vieille Bande de Fantaſſins, d'une autre dite neuve, & de quatre Compagnies Caſtillanes qui ſe trouvoient exiſtantes dans Ceuta. Cette maſſe prit forme de Régiment en 1715, & eut la même année Don Iſidore Vicente Ferrer pour Colonel. Don Manuel de Palma lui a ſuccedé en 1732, & ſe trouvoit encore en 1741 à la tête de ce Régiment. On fait remonter l'origine de la Vieille Bande à l'année 1415, qu'on la dit formée après la conquête de Ceuta par Don Juan I Roi de Portugal. Quant à la Bande neuve, on prouve qu'elle a été formée en 1575, ſur le même pied que l'autre.

31. *Fixo d'Oran*, Régiment fixé dans Oran. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été formé après le recouvrement de la Ville d'Oran, & en 1733 on lui incorpora le Régiment de Cuenca, qui faiſoit remonter ſon origine à l'année 1663, tirant ſa ſouche d'un Corps de trois cens Volontaires, que Don Joſeph Garcia avoit raſſemblés

blés ladite année dans le Royaume de Navarre, avec lesquels il passa en Fontarabie, & de-là à Badajoz pour servir dans la Guerre de Portugal. Il est constaté que le Régiment de Cuenca étoit un des six Vieux Corps Espagnols qui servoient dans les Païs-bas, & qu'il y étoit en possession du sixième rang.

L'Auteur Espagnol de qui on a tiré ce que l'on transcrit ici, ajoute: „ qu'il est „ fâcheux que la mémoire d'un Corps de „ Troupes de cette distinction soit ternie, „ & même anéantie par l'agrégation à un „ Corps nouveau comme celui d'Oran, & „ qu'il auroit été mieux de le rétablir, & „ de le remettre en pied, quand même il „ se seroit vu réduit à un seul Tambour.

Le Marquis de Villescas a été Colonel du Régiment de Cuenca en 1718, auquel a succedé Don Alonso Farinas. Don Franciſque de Mora se trouvoit à la tête de ce Régiment lorsqu'il fut incorporé dans celui d'Oran, dont Don Juan de Vilalva fut declaré Colonel en 1733, & qui l'étoit encore en 1742.

INFANTERIE IRLANDOISE.

32. *Irlande.* Ce Régiment est entré à la solde de l'Espagne en 1715, ayant pour Colonel M. Wachop, Brigadier, dont il portoit le nom. Il eut celui de Prince des Asturies en 1725, & le rang dont il jouissoit en France de l'année 1692, sous le nom de Wachop, lui a été conservé. Le Prétendant a attesté de Rome, que ce Régiment avoit été créé par le défunt Roi son Père après l'invasion du Prince d'Orange en 1688,

portant à ſa création le nom de la Reine; qu'il l'avoit ſuivi en France, & y étoit reſté aux ordres du feu Roi Jaques juſqu'à la paix de Ryſwic qu'il entra au Service de la France. Il ſe tranſplanta en Eſpagne après la Paix d'Utrecht, & quitta en 1718, le nom de Wachop pour celui d'Irlande, qu'on lui accorda par diſtinction. M. Wachop a eu pour ſucceſſeur Don Reinald Macdonel, qui a été remplacé en 1733 par Edouard Bourke.

Par Ordonnance Royale de 1731, les Régimens Irlandois roulent, ſelon la date de leur création, avec les Régimens Eſpagnols, proprement dits.

33. *Hibernie.* Ce Régiment Irlandois, un des trois que l'Eſpagne entretient actuellement, a été créé en 1709, ſous le nom de Caſtellar. Il quitta en 1718, le nom de ſon Colonel Don Lucas Fernand Patinno, Marquis de Caſtellar, pour prendre celui qu'il porte aujourdhui. Don Antoine Patinno de Caſtro ſe trouvoit à la tête de ce Régiment en 1742.

34. *Ultonie*, Irlandois. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons comme les autres, a été créé en même tems que celui d'Hibernie. Il prit en 1718, le nom d'Ultonie pour celui de Macaulif qu'il avoit porté auparavant.

INFANTERIE ITALIENNE.

35. *Naples.* Ce Régiment Italien eſt le prémier de trois que l'Eſpagne entretient de cette Nation. Il tire ſon origine des quatre Compagnies détachées Napolitaines, qui s'embarquèrent ſur la Flotte, envoyée

en

en 1571, à Don Juan d'Autriche, & y ayant demeuré attachées, on les augmenta & on en forma un Corps ſous le nom de *Tercio fixo de Nápolés*, Corps fixé de Naples. Il a continué de ſervir ſur Mer, juſqu'en 1703, qu'il commença le ſervice ſur terre, & l'a continué depuis. Don Blas de Dragoneti étoit Colonel de ce Régiment en 1707. Don André d'Affiitto en 1718. Le Régiment de Toſcane levé en Sardaigne l'année 1718 a été incorporé dans celui de Naples en 1721, comme ſecond Bataillon. Don Fernand Caraciolo en a été Colonel en 1732, auquel a ſuccedé le Marquis Tripuci qui ſe trouvoit encore en 1741, à la tête de ce Régiment.

36. *Parme*, Italien. Ce Régiment tire ſon origine d'un Corps formé à Naples l'année 1680, & qui paſſa dans les Païs-Bas avec Don Carlos André Caraciolo Marquis de Torrécuſo, auquel a ſuccedé Don Domingue Aquaviva d'Arragon, & à celui-ci Don Antoine Grimaldi, ſous lequel il prit forme de Régiment en 1702. Les ſucceſſeurs de Don Grimaldi ont été Don Philippe Caraciolo, Don Alexandre Letiéro, le Comte Mazarini en 1718, le Prince d'Yachi en 1724. On a incorporé dans ce Régiment en 1731, ceux de Corſe & de Sicile. Le Comte Bocelli en étoit Colonel en 1741.

Ce Régiment s'eſt trouvé dans les Païs-Bas le troiſième des ſix Vieux Corps Eſpagnols qui y ſervoient encore en 1702.

37. *Milan*, Italien. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons comme les autres, a été créé en 1704, pour le Duc de Caſtel d'Ay-

d'Ayrola ſon prémier Colonel, ſes ſucceſſeurs ont été Don Franciſque d'Eboli, Don Lofrédo Caétano, le Comte Borroméo qui ſe trouvoit à la tête de ce Régiment en 1741.

On lui a incorporé en 1705, ſix vieilles Compagnies Napolitaines, qui ſe trouvoient en Catalogne, & le Régiment de Palerme formé en 1718, lui fut agrégé comme ſecond Bataillon l'année 1731.

INFANTERIE WALLONNE.

38. *Flandre.* Ce Régiment eſt le prémier des trois Régimens Wallons que l'Eſpagne a conſervé ſur pied. Il a été formé en 1596, par Charles de Longueval Comte de Buquoi, qui par Ordonnance de l'Archiduc Albert le mit en 1602, ſur le pied des Troupes Eſpagnoles afin que le ſervice ſe fît mieux. Le Comte de Buquoy a eu pour ſucceſſeurs Philippe de Torres en 1603. Claude de Lannoy en 1606. Le Duc d'Areſcot, Prince d'Aremberg en 1616. Jaques de Henint en 1638. Le Comte de Meguen en 1641. Jean Baptiſte Galarde en 1659. Eugène de Berghes, Seigneur de Rache, en 1666. Ferdinand-Joſeph de Croy, Duc de Havré, en 1670. Le Baron de S. Jean en 1676. Le Vicomte Dandrini, Comte de Livachies, en 1684. Jaques-Ferdinand Lindeman de Nivelſtein, Gouverneur de Namur, en 1699, qui remit le Régiment au Comte de Lannoy la même année. Don François de Grouf en 1701. Le Marquis de Wemel en 1706, ſous lequel le Régiment paſſa en Eſpagne en 1710. Il prit l'an-

l'année ſuivante le nom de Gand, qu'il quitta en 1718, ſous le Marquis de Bay qui en avoit été fait Colonel en 1716, pour celui de Flandre qu'il porte aujourdhui. Les ſucceſſeurs du Marquis de Bay ont été le Marquis André Petit en 1733. Le Marquis de Croix, Brigadier, en 1734.

39. *Brabant*, Wallon. Ce Régiment a été créé en 1718 en faveur de Don Marc-Antoine de Comérie. Il a eu pour Colonel depuis, Don Gaſpard de la Tour. M. le Marquis de Werne en eſt aujourdhui Colonel.

40. *Bruſſelles*, Wallon. Ce Régiment, créé en 1732 ſous le nom de Corſe, en faveur de Don Bartholomé Seſta-Vaſtelica, a été mis en 1738 ſur le pied de Régiment Wallon. Il prit le nom de Bruſſelles, & Don Albert van der Velde en fut nommé Colonel en même tems.

INFANTERIE SUISSE.

Les Régimens Suiſſes dont l'Eſpagne entretient ſix actuellement, ne ſont point conſidérés comme Troupes ordinaires de la Monarchie. C'eſt comme un Corps auxiliaire, ſur lequel cependant on compte beaucoup. On avoit levé pour la Sicile en 1718 deux Régimens de Griſons, dont le prémier eut pour Colonel Don Franciſque Mayor, & l'autre Don André de Solis. Ces Régimens furent réformés à leur retour de Sicile, parce qu'on avoit négligé d'exprimer dans leur Capitulation qu'ils ne devoient être compoſés que de Soldats Catholiques, & qu'il s'y en trouvoit beaucoup qui ne l'étoient pas. C'eſt ſur ce principe que l'on eut

eut ſoin d'inſérer cette clauſe dans la nouvelle capitulation, faite en 1720 avec le Colonel Niderift, pour la levée d'un nouveau Régiment Suiſſe, qui eſt le prémier de ceux dont nous allons faire mention.

41. *Wirtz*, à ſa création Niderift, formé en 1720. Il eſt de quatre Bataillons.

42. *Beſtler*, créé en 1724. Il eſt de quatre Bataillons comme le précédent.

43. *Suri*, créé en 1734. Il eſt de deux Bataillons.

44. *Arregger*, formé en 1736. Ce Régiment, qui eſt de deux Bataillons, a été fait priſonnier de Guerre par les Mores dans l'affaire d'Oran, & mené à Alger. Il fut rançonné peu après.

45. *Dunant*, créé en 1741, de deux Bataillons.

46. *Redding*, formé en 1742, de deux Bataillons.

REGIMENS GARDES-COTES.

47. *Armada*, un Bataillon.
48. *Marine*, un Bataillon.
49. *Vaiſſeau*, deux Bataillons.
50. *Océan*, un Bataillon.

Ils furent tous créés en 1717 par les ſoins de Don Joſeph Vicaria, Inſpecteur-Général de la Marine, & Commandant né de ces Corps. L'année ſuivante, on en forma un cinquième ſous le nom de:

51. *Méditerranée*, deſtiné particulierement pour le ſervice des Galères, les quatre prémiers l'étant pour celui de la Mer en général. Il fut ſubordonné au même Chef. Chaque Bataillon eſt compoſé de 720 hommes & d'une Brigade d'Artillerie de 150, faiſant pour

pour les ſix Bataillons mentionnés 5220 hommes.

Outre cette Infanterie réglée, dont on vient de donner le détail, l'Eſpagne a ſur pied un Corps de Fuſiliers Montagnards, formé en 1734 pour pénétrer dans le Tirol, & 33 Bataillons de Milice créés par Ordonnance Royale de la même année, dont voici les noms & le rang dont ils ſont en poſſeſion entr'eux.

1. *Jean.*
2. *Badajoz.*
3. *Seville.*
4. *Burgos.*
5. *Lugo.*
6. *Grenade.*
7. *Léon.*
8. *Oviédo.*
9. *Cordoue.*
10. *Murcie.*
11. *Truxillo.*
12. *Xerez.*
13. *Carmone.*
14. *Niébla.*
15. *Ecija.*
16. *Ciudad-Rodrigo.*
17. *Palencia.*
18. *Logrogno.*
19. *Siguenza.*
20. *Toro.*
21. *Soria.*
22. *Santauder.*
23. *Orenſe.*
24. *S. Jaques.*
25. *Pontévedra.*
26. *Tuy.*
27. *Betanzos.*
28. *Antequéra.*
29. *Malaga.*
30. *Guadix.*
31. *Ronda.*
32. *Alpujarras, &*
33. *Buyalance.*

CAVALERIE.

1. *Carabiniers Royaux.* Ce Régiment eſt le prémier de Cavalerie, & hors de compétence. Il eſt de trois Eſcadrons comme tous les autres que l'Eſpagne entretient, & marche immédiatement après les Grenadiers à cheval. Don Antoine de Guzman-Zayas en étoit Colonel en 1741.

2. *Bourbon.* Ce Régiment a été connu précédemment ſous le nom de Rouſſillon. Il tire ſon origine de pluſieurs Compagnies détachées de cette Comté, qui entrèrent dans le Royaume d'Arragon & dans la Principauté de Catalogne en 1640 & 1641, & dont on forma enſuite un Corps, aux ordres de Don Fernand Chirino, Commiſſaire-Général. Son ancienneté eſt fixée à l'année 1640. Le Marquis de Villa-Alegre étoit Colonel de ce Régiment en 1718 lorſqu'il quitta le nom de Rouſſillon pour celui qu'il porte actuellement. Le Duc de S. Blas l'étoit en 1725. Don Franciſque Fraduas en 1738. Le Marquis de Garantie en 1741.

3. *Ordenes*, ou des Ordres. Ce Régiment tire ſa ſouche d'un Eſcadron de Cavalerie formé à Madrid en 1642, aux fraix des Ordres militaires de l'Eſpagne. Il prend rang dans l'Armée de cette création. Don Melchor Colon-Portugal en étoit Meſtre-de-Camp ou Colonel en 1718. Don Franciſque Pignatelli en 1725. Don Diegue Vela-Eſcalar en 1739. Le Marquis del Prado en 1742.

4. *Côte de Grenade.* Ce Régiment a pour tige huit vieilles Compagnies de Gardes-Côtes du Royaume de Grenade, ſur pied dès l'année 1644, qui par Ordonnance de Philippe V prirent forme de Régiment en 1735, ſous le Marquis d'Iniza, qui ſe trouvoit encore en 1742, à la tête de ce Corps. Son ancienneté eſt fixée à l'année 1644.

5. *Farnèſe.* Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas en 1649, par un Prince de Heſſe-Hombourg, qui a été ſon prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeurs, le Mar-

quis

quis de Conflans en 1653. Le Comte de Trautmansdorff en 1667. Le Baron de Quincy en 1669. Le Vicomte d'Angrigny en 1675. M. de Bettancour en 1676. Don Ignace de Fourneau en 1693. Don Adrien François de Glimes en 1703. Don Laurent de Correl en 1706, qui paſſa avec le Régiment en Eſpagne. Le Duc d'Atry en a été Colonel en 1718, lorſqu'il eut le nom de Farnèſe. Le Duc d'Atliſco en 1725. Don Joſeph de Solis-Gante en 1738. Don Joſeph Solis de Cardona en 1742.

6. *Alcantara.* Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas en 1656, par Don Jean Franciſque de Netien ſon prémier Colonel, qui a eu pour ſucceſſeurs Don Richard Dupuy en 1675. Don Philippe Gourdin en 1692. Don Alexandre Cécile en 1704, qui avec le Régiment ſe tranſplanta en Eſpagne. Don Alexandre Cécile fils en étoit Colonel en 1718, lorſque le nom d'Alcantara fut ſon partage. Don Louis d'Abeldar l'étoit en 1741.

7. *Eſtramadure.* Ce Régiment a été formé en 1659, dans la Province dont il porte le nom. Don Antoine Iſaſſi en a été le prémier Colonel ou Commiſſaire-Général, comme on qualifioit les Chefs des Régimens de Cavalerie en ce tems-là. Il a eu pour ſucceſſeurs, Don Allonſo Cannizares, Don Juan de Fuentes-Vizcaréto, Don Juan Aleman, Don Nicolas Rodriguez de Soto-Major, ſous lequel le Régiment paſſa en 1689 à l'Armée en Catalogne : Il a porté conſtamment le nom d'Eſtramadure. Don Virginio Colona en étoit Colonel en 1718. Don Joſeph Puricaroy en 1725. Don Joſeph Savédra-Narvarez en 1741.

8.

8. *Milan.* Ce Régiment a été formé en 1661, d'un Corps de Troupes qui étoit venu d'Italie à l'Armée en Eſtramadure. Son prémier Colonel a été Don Juan de Novalès. On lui a incorporé enſuite le Régiment de Naples, *el Trozo de Napolès*, & il a continué de faire partie de ladite Armée juſqu'en 1668, qu'il ſe transfera à l'Armée de Catalogne.

Ce Régiment prétend tirer ſon origine d'un Vieux Corps de Cavalerie qui dès l'an 1536, du tems de Charles-Quint, a ſubſiſté dans le Milanez ſous le nom de Corps de Cavalerie de l'Etat de Milan, ſe trouvant pour lors aux ordres du Général Marquis de Péſaro, qui a eu pour ſucceſſeurs dans le commandement de cette Troupe de Cavalerie Don Pédro de Leon & Cordoue, Don Franciſque de la Fuente, le Comte Antoine Marie de Sorano, Don Blaiſe d'Arragon en 1590. Don Juan Novalles en 1657, le même, qui avec ſept Compagnies tirées de ce Corps de Cavalerie de l'Etat de Milan étoit paſſé en 1661, en Eſpagne, comme on vient de le marquer précédemment. Le Régiment a conſervé juſqu'au nom des Chefs des ſept Compagnies ſuſdites, qui ont été Don Pédro de Fonſéca, Don Joſeph Roblédo, le Comte Maurice Manuel de Volto, le Baron Lorenzo de Bruna, le Baron Philippe d'Avilès, Don Engisbert Deſeſtrich, & Don Joſeph de Zayas. Malgré ces belles preuves ſon ancienneté n'a été fixée qu'à l'an 1661, que l'on en a formé un Corps reglé, à l'occaſion de la Guerre du Portugal.

Don Manuel de Baſtillos a été Colonel de ce Régiment en 1718. Le Chevalier de

Ro-

Romicourt en 1725. Don Joſeph de Bournonville en 1738.

9. *Barcelonne.* Ce Régiment a été créé en 1670, pour le Baron de S. Jean, qui a été ſon prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeurs le Comte de Maſtingh en 1676, Don Louis de Borja en 1692. Le Baron de Moirnont en 1695. Don Gabriel de Cano en 1703, avec lequel le Régiment paſſa des Païs-Bas en Eſpagne en 1710. Don Philippe Dupuy en étoit Colonel en 1718, lorſqu'il prit le nom de Barcelonne. Le Marquis de Torremexia l'étoit en 1741.

10. *Malthe.* Ce Régiment a été créé dans les Païs-Bas l'an 1689, en faveur de Don Gaſpard Gomez d'Eſpinoſa qui en fut le prémier Meſtre-de-Camp. Don Franciſque de la Farina l'étoit en 1718, lorſqu'il eut le nom de Malthe. Don Emundo Vary en 1725. Don Philippe Ricardo en 1738.

11. *Santiago*, St. Jaques. Ce Régiment tire ſon origine d'un Corps levé en 1695, à Badajoz. Il fut mis en forme de Régiment en 1702. Don Gimes d'Hermoſa en étoit Colonel en 1718, lorſqu'il prit le nom de Saint-Jaques. Don Euſtache Laviebile l'étoit en 1725. Le Marquis de Villadarias en 1738. Don Martin Niunnez de Duennas en 1741.

12. *Brabant.* Ce Régiment a été formé à Barcelonne en 1695, de dix Compagnies de Cavalerie qui y étoient venues du Brabant. Le Comte de Tilly en a été le prémier Meſtre-de-Camp ou Commiſſaire-Général. Don Nicolas de San-Severino l'étoit en 1718, lorſqu'il changea de nom pour

pour prendre celui qu'il porte aujourdhui. Don Paſcal de Quevedo en étoit Colonel en 1725. Don Bernard de Cadelo en 1738. Le Marquis d'Alamillo en 1741.

13. *Flandre.* Ce Régiment a été formé avec le précédent à Barcelonne en 1695, de dix autres Compagnies de Cavalerie qui s'étoient tranſplantées de la Flandre en Catalogne. Don Louis de Sà a été ſon prémier Meſtre-de-Camp. Il a pris le nom de Flandre en 1718. Don George Rodriguez en étoit Colonel en 1725. Don Diègue Louis de Loſſada en 1738.

14. *Algarves.* Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas en 1701, par Don Gonzale Chacon, Lieutenant-Général de Cavalerie, qui a été ſon prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeurs dans le Commandement de ce Régiment le Prince Alexandre de Croy, Don Louis d'Acoſta, qui en 1710 le tranſplanta en Eſpagne. Le Comte de Réal en étoit Colonel en 1718, lorſqu'il eut le nom d'Algarves. Don Jean de Requeſens l'étoit en 1738. Don Fernand Pinnatelli en 1741.

15. *Grenade.* Ce Régiment a été créé en 1703, pour Don Allonſo Pérez de Savédra-Narbaez ſon prémier Colonel. Il eut le nom de Grenade à ſa création, & cette Ville fut ſa prémière Garniſon. Don Philippe Ramiarez d'Arellano en étoit Colonel en 1718. Don Antoine d'Oviédo en 1738. Le Comte de la Riveras en 1741.

16. *Calatrave.* Ce Régiment a été levé en 1703, par Don Balthaſar de Moſcoſa à ſes propres fraix. Il en fut le prémier Colonel. Don Juan de Zayas l'étoit en 1718, lorſqu'il eut le nom de Calatravre. Don Fran-

Franciſque Larrica en 1725. Don Antoine de Zayas en 1738.

17. *Andalouſie.* Ce Régiment créé en 1703, a eu Don Juan Antoine de Montenegro pour prémier Meſtre-de-Camp. Don Juan Franciſque Armendariz l'étoit en 1718 lorſqu'il eut le nom d'Andalouſie. Don Nicolas Teran l'étoit en 1725. Don Franciſque de Guzman en 1738. Don Diègue Vicentelo-Tolède en 1742.

18. *Seville.* Ce Régiment a été formé en 1703 de quelques Compagnies de Cuiraſſiers diſperſées ſur la Côte de Grenade. Don Rodrigue Villavicencio fut ſon prémier Colonel. Don Juan Fernand de Guzman l'étoit en 1718 lorſqu'il prit le nom de Seville. Don Juan de Quevedo en 1725. Don Joſeph de Vargas en 1738. Le Marquis de la Freſneda en 1741.

19. *Le Prince.* Ce Régiment créé ſous le nom d'Aſturies en 1703 a eu le nom perpétuel de Prince en 1718. Don Vincent Fuenbuena en étant pour lors Colonel. Don Joachim Idiaquez l'étoit en 1738. Le Vicomte de Zolina en 1741.

20. *La Reine.* Ce Régiment eſt encore de la création de 1703. Le Duc de Beraguas a été ſon prémier Colonel, qui a eu pour ſucceſſeur immédiat le Duc de Nagera. Le Marquis de Crevecœur, Prince de Macerano en étoit Colonel en 1718. Par Ordonnance Royale de cette année le Titre de La Reine lui a été conſervé. Don Jaïme de Silva étoit Commandant de ce Régiment en 1725. Don Antoine Félix de Silva en 1741.

On n'a pu être informé au juſte ſi les deux Régimens précédens ont le pas ſur les

autres en faveur des noms dont il ſont décorés.

21. *Monteſa.* Il y a eu autrefois un Corps de ce nom dans les Troupes d'Eſpagne qui a été reformé. Celui-ci le porte par Ordonnance Royale de 1734, qu'il quitta celui de Salamanque ſous lequel il étoit connu précédemment. Il a été formé en 1706 par Don Melchor de Mondieta, Lieutenant-Général, de pluſieurs Compagnies détachées qui ſe trouvoient au Port Sainte-Marie. Don Louis Gelindo a été ſon prémier Colonel. Don Joſeph Uribe l'étoit en 1718 lorſque le Régiment eut le nom de Salamanque, qu'il a quitté en 1734 pour celui qu'il porte aujourdhui. Don Placide en 1725. Don Juan Baptiſte de Zalduendo en 1738.

22. *Quantioſos d'Andalouſia*, Provincial d'Andalouſie. Le Roi Philippe V ayant réſolu en 1734 de faire revivre le Régiment Provincial de Cavalerie de la Côte d'Andalouſie, connu autrefois ſous le nom de Quantioſos, en donna la commiſſion à Don Diègue Ponce de Léon, qui l'effectua la même année, & en fut le prémier Colonel. Il a eu pour ſucceſſeur Don Fernand Jacomé qui ſe trouvoit à la tête de ce Régiment en 1741,

23. *Cuiraſſiers.* Ce Régiment a été créé en 1734 ſous le nom de Royal Allemand, des priſonniers de cette nation qu'on amenoit de l'Italie en Eſpagne. Il ſert ſur le pied de Cavalerie légère. Don Franciſque Keversberg en a été le prémier Colonel, qui ſe trouvoit encore en 1741 à la tête de ce Régiment.

DRA-

Digitized by Google

DRAGONS.

1. *Belges* Ce Régiment, le plus ancien de ceux de Dragons, eſt de trois Eſcadrons, comme tous les autres que l'Eſpagne entretient. Il a été formé dans les Païs-Bas l'an 1674. Son prémier Colonel a été le Baron de Verlo, qui a eu pour ſucceſſeur Nicolas Hartman en 1676. Le Comte de Balſaſmes en 1680. Le Baron d'Ourgues en 1684. Don Juan d'Arbille en 1692. Le Marquis de Risbourg en 1699. Le Comte de Melun en 1707. Le Comte d'Itre en étoit Colonel en 1718. Le Brigadier Don Joſeph Flodrop-Clavec en 1741.

2. *Batavie.* Ce Régiment a été formé dans les Païs-Bas, & a eu pour prémier Colonel Nicolas Hartman, qui paſſa du Régiment de Belges à la tête de celui-ci. Il a eu pour ſucceſſeurs dans le commandement de ce Régiment Don Théodor Valenzar en 1684. Don Joſias Guillermo d'Aquaviva en 1705. Don Juan Franciſque de Brochuben en 1710. Don François de Châteaufort en 1741.

3. *Pavie.* Ce Régiment a été formé dans le Milanez en 1684 de cinq Compagnies Croates, qui ſe trouvoient ſur pied Allemand dans la Ville de Pavie, dont il porte le nom aujourdhui. Son prémier Colonel a été le Comte de Chaldon. Le Marquis de Cailus l'étoit en 1718 lorſqu'il eût le nom de Pavie, le Chevalier d'Itre en 1725, le Marquis de Crevecœur en 1738.

4. *Friſe.* Ce Régiment a été créé en 1689 pour le Prince de Steenhuiſe ſon prémier Colonel, qui a eu pour ſucceſſeurs

Nicolas Ferrari en 1701. Don Antoine Pignatelli en 1706. Don Pedre de Châteaufort en étoit Colonel en 1718 lorſqu'il eut le nom de Friſe. Le Comte Torricelli en 1725. Don Pedre Garcie-Artéaga en 1738.

5. *Sagunto.* Ce Régiment a été formé en 1703 dans la Principauté de Catalogne, par Don Joſeph Camredondo, ſon prémier Colonel. Don Bernardin Marimont l'étoit en 1718 lorſque le Régiment prit le nom de Sagunto. Don Juan de Caſtro en 1738.

6. *Edimbourg.* Ce Régiment a été formé à Madrid en 1703 des débris d'un Régiment Irlandois. Le Comte Mahony en étoit Colonel en 1718 lorſqu'il eut le nom d'Edimbourg. Don Guillermo Barri l'étoit en 1738.

7. *Numance.* Ce Régiment a été formé en 1707 par le Duc d'Oſſuna, ſur ſes terres en Andalouſie, & à ſes propres frais. Il en nomma Don Diègue Gonſalez, Colonel-Commandant. Don Joſeph le commandoit en 1718 lorſqu'il quitta le nom d'Oſſuna pour celui de Numance qu'il porte aujourdhui. Don Raimond de Scalar en étoit Colonel en 1725. Le Brigadier Don Gavin Oliver en 1738.

8. *Luſitanie.* Ce Régiment a été créé en 1709 en faveur du Comte de Pezuela de las Torres, dont il quitta le nom en 1718 pour celui de Luſitanie qu'il porte aujourdhui. Don Joachim d'Aranda en étoit Colonel en 1738.

9. *France.* Ce Régiment, créé en 1719, a eu pour prémier Colonel Don Pedre Zacharie de San-Marino. Le Comte de Bournonville l'étoit en 1738.

10. *Palma.*

Digitized by Google

10. *Palma.* Ce Régiment a été créé en 1734 pour la Guerre d'Italie. Don Creſpi de Mendoza a été ſon prémier Colonel, auquel a ſuccedé le Marquis de la Brenna.

11. *Oran.* Ce Régiment a été en 1734, & a eu pour prémier Colonel Don Jean Grégoire Muniain.

12. *Eſtramadure.* Le Comte de la Rocca, ayant eu la commiſſion en 1734 de rétablir le Régiment Provincial d'Eſtramadure, Quantioſos d'Eſtramadura, ſur le pied de Dragons, il en fut le prémier Colonel.

13. *Almanſa.* Ce Régiment, le quatrième de Dragons de la création de l'année 1734, a été formé en Eſpagne. Don Franciſque de los Rios fut ſon prémier Colonel.

14. *Italique.* Ce Régiment a été créé en 1734 ſous le nom de Monteſa, qu'il a quitté depuis pour celui qu'il porte aujourd'hui. Son prémier Colonel a été Don Joachim de Palafox.

15. *La Reine.* Ce Régiment a été créé en 1735 ſous le nom de Royal de la Reine. Pour en former le pied, le Roi fit trier 70 hommes de chacun des Régimens de Palma, Oran, Eſtramadure, Almanſa & Italique, & en nomma le Duc d'Arcos, Colonel Commandant.

16. *Villa-Vicioſa.* Ce Régiment a été créé en 1735 ſous le nom qu'il porte. Don Juan de Semanar a été ſon prémier Colonel.

17. *Mérida.* Ce Régiment, formé en 1735, a eu pour prémier Colonel Don Louis d'Artéaga.

18. *Riva-*

18. *Rivagorza.* Ce Régiment eſt le dernier des neuf Régimens de Dragons, érigés dans le courant des années de 1734 & de 1735. Don Franciſque de Pomar a été ſon prémier Colonel, auquel a ſuccedé le Marquis d'Arino.

FIN *de la ſeconde Partie du Tome VI.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google